

OEUVRES COMPLÈTES
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE.

PUBLIÉES D'APRÈS LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES,

ORNÉES DE SON PORTRAIT
ET D'UN MODÈLE DE SON ÉCRITURE.

DÉDIÉES A SA SAINTETÉ.

~~~~~  
VIE  
DE S. FRANÇOIS DE SALES.  
TOME I.  
~~~~~



A PARIS

J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
RUE FEROU, N° 24, PRÈS S.-SULPICE, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XXI.

8° T 7024¹

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AÎNÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.



Dessiné et Gravé par C. M. Dien.

A Paris, chez J. J. Blaise Libraire, Rue Ferou, N^o 24.

S. FRANÇOIS DE SALES,
Evêque et Prince de Genève,
Fondateur de l'Ordre de la Visitation.

OEUVRES COMPLÈTES
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE.

PUBLIÉES D'APRÈS LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES,

ORNÉES DE SON PORTRAIT
ET D'EN MODÈLE DE SON ÉCRITURE.

DÉDIÉES A SA SAINTETÉ.

VIE
DE S. FRANÇOIS DE SALES.
TOME I.



A PARIS

J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME

LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

RUE FEROU, N° 24, PRÈS S.-SULPICE, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XXI.

AU

PAPE PIE VII.

Très saint Père,

L'Evêque de Genève a, dans ces derniers siècles, répandu sur l'Eglise catholique un si grand éclat, que cette même Eglise a semblé vouloir le naturaliser dans chaque contrée, en y consacrant ses institutions.

Toutefois il semble appartenir d'une manière spéciale à la France, soit parceque ses écrits ont été composés dans notre langue, soit à cause des efforts que fit Henry IV pour le fixer dans son royaume.

Publier dans leur simplicité la vie et l'intégralité des ouvrages de cet illustre évêque, n'est-ce pas lui élever parmi nous un monument seul digne de lui, et le faire revivre à une époque où l'ascendant de ses discours et l'entraînement de ses exemples ne sont pas moins nécessaires, que dans le siècle où il apparut comme une lumière suscitée d'en haut pour dissiper les ténèbres de l'hérésie ?

Cette précieuse collection ne pouvoit paroître sous des auspices plus augustes que ceux d'un successeur de S. Pierre, docteur et image vivante de

la loi divine, chef suprême de l' Eglise, évidemment aimé du ciel qui daigne veiller sur ses jours.

Il vivra sans cesse en France, très saint Père, le souvenir de vos vertus qui ne seront pas moins honorées un jour que celles de tant d'illustres Pontifes.

Héritier du zèle de vos prédécesseurs pour la propagation de la vérité, vous accueillerez favorablement un ouvrage ou respirent, dans toute leur pureté, la doctrine et les vertus chrétiennes. Permettez donc que je le place à l'ombre de votre protection, afin qu'il reçoive de vous comme une autorisation nouvelle pour faire aimer notre sainte religion, que le grand Evêque de Genève a si dignement célébrée dans ses écrits remplis à la fois d'onction, de sensibilité et de véritable éloquence.

Prosterné aux pieds de votre Sainteté, je la supplie très humblement de m'accorder la bénédiction apostolique.

J. J. BLAISE,

LETTRE
DE SON ÉMINENCE
LE CARDINAL CONSALVI,
EN RÉPONSE A LA DÉDICACE.

Ill^{mo} Signore,

Giunse Sua Santità il foglio di V.S. illma del primo del passato Luglio, col quale ella le fece conoscere il di lei desiderio di dedicarle la nuova edizione di tutte le opere di S. Francesco di Sales che ella ha intrapreso colli suoi torchi.

La Santità Sua non ha lasciato di essere sensibile a taie di lei pensiero, non che alla devozione della quale ella si mostra animato verso la sacra sua persona, e di buon grado accetta la dedica che intende di farle delle

*opere del lodato Vescovo di Ginevra, dalle quali tanta luce di verità si
diffonde sulla Chiesa di Dio.*

*Nel farle pertanto conoscere il gradimento del Sarito Padre con
sentimenti di stima sono,*

Di V.S.

Affmo per servirla,

E. Card. CONSALVI.

Roma, 28 settembre 1822.

Sig^r GIO. GIACOMO BLAISE, librajo è stamp^{re}, Parigi.

TRADUCTION

DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Monsieur,

Sa Sainteté a reçu votre lettre du 1^{er} juillet dernier, dans laquelle vous avez témoigné le désir de lui dédier la nouvelle édition, entreprise par vous, des OEuvres complètes de S. François de Sales.

Sa Sainteté a été aussi sensible à une telle pensée, que touchée du dévouement dont vous vous montrez animé envers sa personne sacrée. Elle accepte volontiers la dédicace que vous vous proposez de lui faire des ouvrages de l'illustre et saint Evêque de Genève, qui ont répandu sur l'Eglise de Dieu tant de lumière et de vérité.

En vous faisant connoître l'agrément du Saint-Père, je suis, avec des sentiments d'estime,

Monsieur,

Votre, etc.

E. card. CONSALVI.

Rome, 28 septembre 1822.

M. J. J. BLAISE, libraire à Paris.

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

LES OEuvres complètes de S. François de Sales n'avoient pas encore été réunies sous un même format ; et les diverses éditions publiées jusqu'à ce jour avoient chacune, sous le rapport de l'exactitude, leur avantage particulier ; celle que nous publions s'est enrichie du mérite de tous les travaux de nos devanciers, et l'on y trouvera dans leur entier les ouvrages du saint évêque de Genève, épars jusqu'ici dans des volumes de diverses grandeurs.

Le classement des matières offre, dans les diverses éditions publiées jusqu'à ce jour une sorte d'incohérence ; nous nous sommes attachés à les disposer dans l'ordre le plus naturel, et si notre classification laisse encore beaucoup à desirer, on trouvera cependant peut-être qu'elle offre plus d'ensemble et de suite que la disposition adoptée dans les éditions précédentes.

Sans prétendre faire ici avec exactitude l'histoire bibliographique des OEuvres de S. François de Sales, nous rappellerons qu'il en parut, sous divers formats, plusieurs éditions vers le milieu du XVII^e siècle : on remarqua sur-tout celles qui furent publiées in-folio dans les années 1631, 1637, 1641 et 1652 ; cette dernière se recommande par une sorte de luxe : elle est ornée de figures.

Les éditions de 1663 et 1669, qui ont suivi, n'offrent qu'une différence apparente et dans la date seulement ; du reste on y découvre même papier, même pagination, même caractère ; en sorte que l'on est autorisé à croire que le frontispice seul a été changé en 1669, et que, par un artifice qui n'est pas nouveau, on a voulu surprendre alors la faveur du public et donner l'attrait de la nouveauté à une édition ancienne.

Cette édition de 1663 ou 1669, car les deux sont la même, l'emporte sur les autres par le *mérite* de l'exactitude : nous l'avons particulièrement suivie ; elle nous a paru *mériter* d'autant plus de confiance, qu'elle est sortie des presses de Frédéric Léonard, imprimeur du roi, éditeur qui a obtenu une certaine célébrité. D'ailleurs, dans l'intention où nous étions de la prendre pour guide, nous l'avons scrupuleusement collationnée tant avec toutes les éditions citées, qu'avec plusieurs autres dont nous ne parlons pas. Ces rapprochements nous ont prouvé que cette édition de 1663 est à la vérité la plus correcte comme la plus complète, mais que cependant elle ne méritoit pas une confiance exclusive, soit relativement au texte, soit par rapport aux divisions.

En effet, on n'y trouve point *le Traité de la Controverse* : il forme un volume.

Il est vrai que Frédéric Léonard a réparé depuis cette omission, et que le premier il a publié ce traité, en 1672, dans le tome VIII de son édition in-12. L'omission de ce traité dans l'édition de 1669 est une nouvelle preuve que cette édition de 1669 n'est autre que l'édition de 1663, parcequ'en 1663 ce traité, publié postérieurement, n'étoit pas encore connu.

Les Lettres de S. François de Sales ont particulièrement fixé notre attention : rien de plus fugitif, comme on le sait, que ces sortes d'écrits, qui tirent le plus souvent tout leur mérite et leur clarté d'une circonstance ou d'une allusion qui ne peut échapper au lecteur sans lui dérober l'intelligence

même du texte. Nous avons essayé, en profitant des éditions de 1669 et 1758, de les disposer de manière à ce qu'elles se prêtent un jour mutuel, s'expliquent les unes par les autres, et nous montrent en quelque sorte S. François de Sales, jour par jour, dans ses relations et ses habitudes ordinaires. L'édition de 1669 contient que 594 lettres ; celle de 1758, Paris, Hérissant, fi vol. in-12, réimprimée en 1817 par J.J. Blaise, 3 vol. in-8^o, en renferme 840. Nous avons été assez heureux pour trouver encore à glaner dans ce champ si soigneusement moissonné par les premiers éditeurs, et nous avons ajouté à leurs découvertes en portant à plus de 880 le nombre de ces lettres, soit inédites jusqu'à ce moment, soit oubliées dans des ouvrages du temps. On eût désiré pouvoir les donner toutes dans la naïve simplicité de l'ancien langage ; mais la plus grande partie des originaux ayant disparu, il a fallu renoncer à ce projet. Nous avons eu soin d'indiquer par des notes les diverses sources où nous avons puisé les lettres inédites ou peu connues dont nous avons enrichi notre travail.

L'*Introduction à la vie dévote* n'offre rien de particulier ; seulement nous y avons joint une lettre qu'Alexandre VII a adressée à son neveu, et où il s'étend en éloges sur cet ouvrage, ainsi que sur les autres écrits du saint évêque de Genève.

Les Sermons ont été disposés dans un nouvel ordre : ils forment trois volumes ; le premier volume commence à la Circoncision et finit à la Pentecôte ; le second conduit à la fin de l'année ; nous avons placé dans le troisième les sermons qui n'ont rapport à aucun temps déterminé, mais qui ont eu pour objet des fêtes ou des cérémonies particulières. L'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, se trouve dans ce volume, qui se termine par un traité intitulé *l'Etendart de la sainte croix*, et que l'on dit être le premier écrit de S. François de Sales.

Le *Traité de l'amour de Dieu*, divisé en douze livres, a été réimprimé sans changements : il forme deux volumes.

Les sœurs de la Visitation de Lyon ont recueilli comme on sait, les *Entretiens familiers* de S. François de Sales ; ils ont été imprimés dans les premiers temps au nombre de 21 : dans les éditions postérieures on les a portés à 23. Nous n'avons pas conservé les deux derniers dans leur ordre numérique, par la raison que, ne se trouvant pas dans les premières éditions,

nous avons craint qu'ils ne fussent apocryphes, quoiqu'ils portent cependant le cachet de l'auteur des *Entretiens*. Rien n'est positivement déterminé sur leur ordre et sur leur nombre véritable dans les éditions que nous avons sous les yeux ; aussi avons-nous cru devoir préférer à cet égard les plus anciennes traditions, en ajoutant toutefois un XXII^e entretien, qui se trouve comme tel dans les Opuscules ou petits traités faisant suite aux lettres imprimées par Hérissant, Paris, 1762 et suiv., qui forment un volume de cette collection.

La Vie de S. François de Sales, par l'abbé de Marsollier, se trouve en tête de l'ouvrage, et doit lui servir comme d'introduction ; elle est précédée du vocabulaire des mots qui ont vieilli ; ce secours étoit nécessaire pour faciliter aux lecteurs, peu familiarisés avec cet âge de notre littérature, l'intelligence des termes que l'on n'emploie plus, ou qui ont aujourd'hui une acception toute différente.

Il étoit convenable de mettre à la suite de la Vie du saint les pensées tirées de ses écrits, ainsi que son Testament et celui de son frère, qui lui succéda dans le siège de Genève.

Une lettre du père de Tournemine, imprimée à la suite de cet avertissement, explique les motifs qui ont donné lieu de préférer l'ancien langage au nouveau.

Rien, comme on le voit, n'a été négligé pour rendre cette édition digne de l'auteur, que l'Eglise honore comme un saint, et le monde comme un grand homme : puissent nos efforts contribuer à répandre l'amour de la vertu, que S. François de Sales n'enseigna pas moins par ses exemples que par ses écrits !

LETTRE

DU P. DE TOURNEMINE

SUR LES OUVRAGES ET LE STYLE

DE S. FRANÇOIS DE SALES.

Insérée dans les mémoires de Trévoux pour l’histoire des sciences et des beaux arts, juillet 1 736, IIe part., page 282, art. LXXIX.

ON ne peut trop louer le vertueux ecclésiastique dont vous m’avez montré la lettre. Je gémis avec lui sur la dévotion presque éteinte parmi nous. Je crois, comme lui, que la lecture plus commune des ouvrages de S. François de Sales seroit un remède efficace au mal. Dieu a choisi le saint évêque de Genève pour être et l’apôtre des calvinistes et le docteur de la dévotion. Ses écrits respirent la charité dont son cœur brûloit ; on ne peut les lire sans sentir couler dans son aine une onction céleste, qui vient sans

doute de l'auteur de toute grâce. L'Eglise, instruite des desseins de Dieu, exhorte tous ses enfants à se conduire par les conseils du saint : *Ejus dirigentibus monitis*, dit-elle dans son office. Elle assure que les ouvrages de S. François de Sales ont répandu une lumière plus sensible parmi les fidèles, et qu'ils montrent une route aussi sûre que facile pour arriver à la perfection chrétienne. *Scriptis... coelesti doctrinâ refertis Ecclesiam illustravit, quibus iter ad christianam perfectionem tutum et planum demonstrat*. Il n'y mène point les aînés par des chemins écartés, trop élevés, au travers des précipices. La charité, l'humilité inséparablement unies sont les guides qu'il donne ; la douceur aplanit le chemin ; la conformité à la volonté de Dieu, la ferme espérance dans sa bonté, y font marcher avec tranquillité, avec joie. On a dans ses écrits le suc, l'essence de la morale des livres sacrés et des saints Pères, réduite aux vrais principes et à la pratique. Dès qu'ils parurent, ils firent tomber des mains non seulement ces livres dangereusement amusants, les Amadis, Astrée, ces poésies dictées par les passions, et si propres à les remuer, à les enflammer, mais ces livres plus dangereux, funestes fruits de l'herésie artificieuse, ces traductions infidèles de l'Écriture et des Pères, ce poison adroitement déguisé, distillé dans des prières affectueuses, insinué dans des régies sages en apparence. Les ouvrages du saint auroient aujourd'hui le même effet dans un besoin aussi pressant.

Ce seroit donc servir l'Église que de les faire reparoître, et ne rien épargner pour les rendre plus communs. Jusqu'ici nous sommes d'accord, le vertueux ecclésiastique et moi ; mais je n'ai garde d'approuver le moyen qu'il propose : il voudroit qu'on changeât le langage de S. François de Sales, qu'on le rajeunît ; son zèle n'est pas éclairé, et sûrement il n'aura pas pour lui le suffrage des connoisseurs.

S. François de Sales a un style particulier, excellent en son genre, inimitable. Ce qui est vrai de chaque auteur, que son style est la peinture de ses mœurs autant que de son esprit, est encore plus vrai, est sensible dans les écrits de notre saint. On y sent sa douceur, la tendresse de son cœur ; on sent qu'il aime et qu'il doit être aimé, mais qu'il veut qu'on n'aime que Dieu.

Un écrivain seroit téméraire s'il se flattoit de conserver dans le changement de son style cette suavité insinuante, ces expressions efficaces parcequ'elles sont affectueuses, cette éloquence familière et de conversation, plus persuasive que les discours étudiés et sublimes. Non, on ne fera jamais que des copies informes de ce merveilleux original. Les termes que son cœur, plus que son esprit, lui a fait choisir, ne peuvent être changés, dérangés, sans qu'on défigure l'ouvrage, sans qu'on énerve la céleste éloquence dont dépend son utilité¹.

Les Grecs ni les Romains n'ont point pensé à rajeunir leurs vieux écrivains ; ils ont lu, ils ont admiré Eschyle, Plaute, Ennius, Lucilius, sans y rien innover, non pas même un mot.

Depuis le rétablissement des lettres, les plus scrupuleux imitateurs de Cicéron, passionnés pour l'élégance du bon siècle de la latinité, Érasme, Manuce, ont imprimé fidèlement Tertullien, S. Cyprien, S. Jérôme, et n'ont point tenté de les masquer en auteurs du siècle d'Auguste.

Nous avons eu le gout aussi sage. Personne n'a pensé à corriger le style de Commynes, de Montluc, du cardinal du Perron, de Marot, de Desportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan, auteurs plus anciens ou contemporains de S. François de Sales.

Il est vrai qu'un éditeur imprudent a corrigé Joinville, et nous en a fait perdre l'original² ; cependant ce falsificateur timide a laissé beaucoup de l'ancien Joinville, et ce qu'il a laissé augmente nos regrets sur la perte du reste. Les ouvrages du saint évêque de Genève auroient le même sort, les copies altérées se multiplieroient à l'infini, et nous perdriions l'original qu'on n'imprimerait plus, et dont les exemplaires sont déjà assez rares. Les dames de la Visitation doivent être aussi soigneuses de conserver son style qu'elles l'ont été jusqu'ici de conserver son esprit et ses reliques³. Et pourquoi l'altérer ? l'académie françoise, dans le dessein de prendre pour modèles nos meilleurs écrivains de la perfection, y voir en même temps, y contempler avec transport et avec délices l'image naturelle de la belle ame de ce père chéri, qu'il y a empreinte sans le vouloir, et qui disparoît misérablement sous les traits languissants, fades et défigurés d'une traduction. *Brevis* fidèle⁴, on veut *entendre la voix* douce et touchante *du*

vrai *pasteur* ; on la *méconnoît*roit aux accents contrefaits et mal imités d'un interprète *étranger*.

Le monastère de la rue Saint-Antoine, sixième de l'institut et premier de Paris ; ce monastère, fondé et gouverné durant ses trois premières années par la bienheureuse de Chantal elle-même ; ce monastère, où fleurit constamment, dans sa vigueur primitive, l'esprit delà Visitation ; ce monastère, si justement et si tendrement révééré de tous ceux du même ordre ; ce monastère (le lecteur permettra bien ce léger épanchement de cœur), ce monastère qui, pour tant de raisons, *est* et sera éternellement *en la considération* et vénération *que Dieu sait*⁵, a eu des occasions particulières de signaler son respect, pour les vrais écrits des saints fondateurs. C'est au goût pur et éclairé de la mère Marguerite-Emmanuelle LE FERON, ci-devant supérieure de celte maison, autant qu'à ce sentiment de respect religieux, que l'on doit l'édition fidèle et littérale des Épîtres de la bienheureuse mère de Chantal⁶; et ce fut elle encore qui, par la fermeté judicieuse avec laquelle elle arrêta les suites du dessein, déjà exécuté, de traduire en *françois a la mode* celles du saint évêque, sauva du même coup, et au public connoisseur le chagrin de perdre irréparablement les originaux précieux de ces Lettres, et au pieux et laborieux éditeur qui les avoit traduites les infaillibles reproches que lui auroit attirés, delà part de tous les siècles, sa funeste entreprise.

vains, joignit S. François de Sales à Malherbe. Son histoire nous l'apprend.

Si je ne persuadois pas, si les filles de notre saint n'entendoient pas leur véritable intérêt, l'exemple d'Amyot les condamneroit et me consoleroit. *Le fade traducteur de son françois*, l'abbé Tallemant, ni M. Dacier, ne l'ont point fait oublier, ils en ont fait renchérir les vieilles éditions. Les mots surannés, si fréquents dans son Plutarque, ne dégoûtent point : on admire leur force, leur énergie, leur arrangement nombreux et coulant ; car personne n'a mieux connu qu'Amyot l'harmonie et le tour de notre langue. S'il avoit traduit en prose les vers, rien ne rebuterait dans sa traduction ; par malheur il est aussi mauvais poète qu'habile prosateur, si j'ose parler ainsi.

Intimidons encore les dévots délicats sur le vieux langage de S. François de Sales, qui souhaitent qu'on le corrige. Que jugeroient-ils de l'entreprise audacieuse d'un écrivain ridiculement précieux, qui s'occuperait à mettre

en beau latin l'Imitation et l'Evangile ? Un pareil dessein a exposé l'hérétique Castalion à la dérision de sa secte même. Rendons, je le souhaite plus que personne, rendons communs, et très communs, les ouvrages de S. François de Sales ; gardons-nous cependant de les altérer.

(Le même père de Tournemine, renvoyant à la feuë mère Catherine-Angélique du Tillet, alors supérieure du premier monastère de la Visitation de Paris, quelques écrits de la bienheureuse mère de Chantal, lui disoit dans une lettre :)

« La vénérable avoit pris de son saint directeur jusqu'au style, aussi propre à toucher qu'à instruire.... Ses lettres méritent assurément d'être rendues plus communes par une nouvelle édition, MAIS SANS TOUCHER AU LANGAGE. Il est bon ; et sûrement, en voulant le mettre à la mode, ON LUI OTEROIT SA FORCE ET SON ONCTION. Je vois AVEC INDIGNATION paroître une *Introduction à la vie dévote*, mise, DIT-ON, en meil-leur françois. »

PANÉGYRIQUES

DE S. FRANÇOIS DE SALES.

Par le P. BOURDALOUE, *Panégryriques*, tome I^{er}, page 260, Paris, Rigaud, 1711.

Par BOSSUET, *Sermons*, tome XIV, page 41, Paris, 1808, in-12.

Par FLÉCHIER, *Panégryriques*, tome V, page 392, Nismes, 1782.

Par le P. LA RUE, *Panégryriques*, tome I^{er}, p. 43, Paris, 1740.

Par le P. SEGAUD, *Panégryriques*, page 1, Pans, 1767.

Par le P. CH. FREY DE NEUVILLE, *Panégryriques*, tome VII, page 162, Paris, 1776.

Par M. DE BEAUVAIS, évêque de Senez, *Sermons* tome III, page 339, Paris, 1807.

VOCABULAIRE
DES VIEUX MOTS
QUI SE TROUVENT
DANS LES OEUVRES DE S. FRANÇOIS
DE SALES,

Et qui ne seroient pas entendus facilement par toutes sortes de personnes.

A

<i>Abominer,</i>	Avoir en abomination.
<i>A ce que,</i>	Afin que, pour que.
<i>Accoisement,</i>	L'action de calmer, d'apaiser.
<i>Accoiser,</i>	Adoucir, calmer, apaiser.
<i>Acconsvivre,</i>	Atteindre.

<i>Adjurer,</i>	Supplier.
<i>Il est advis,</i>	Il semble.
<i>Affiné,</i>	Plus pur, plus fin, plus excellent.
<i>Ains,</i>	Mais, au contraire, et même.
<i>Alangouri,</i>	Affoibli, défaillant.
<i>Alangourir,</i>	Rendre languissant.
<i>Alangourissemi,</i>	Langueur.
<i>Alléchement,</i>	Amorce, appas.
<i>Allécher,</i>	Attirer à soi par quelque chose qui flatte.
<i>Allégement,</i>	Soulagement.
<i>Alléger,</i>	Soulager.
<i>Alentir,</i>	Rendre plus lent.
<i>Amender, s'amender,</i>	Rendre meilleur, se corriger
<i>Amiable,</i>	Poux, gracieux.
<i>Amialement,</i>	D'une manière douce, gracieuse, en ami.
<i>Angoisser,</i>	Causer une grande affliction d'esprit.
<i>Approuver,</i>	Approuver.
<i>Ardre,</i>	Brûler.
<i>Arondelles,</i>	Hirondelles.
<i>Assentissement,</i>	Odeur : terme de chasse
<i>Attemper,</i>	Modérer, <i>temperare</i> .
<i>Attempement,</i>	L'action de modérer.
<i>Avettes,</i>	Abeilles.
<i>Aviver,</i>	l'dre plus vif.
B	
<i>Bander son esprit,</i>	S'appliquer à quelque chose avec grande attention.
<i>Bellement,</i>	Doucement, sans empressement.
<i>Bénite,</i>	Béni.
<i>Bessons,</i>	Jumeaux.

<i>Blafâtre,</i>	Pâle.
<i>Bonteux,</i>	Bon, favorable, indulgent.
<i>Bornal,</i>	Ruche.
<i>Brave,</i>	Bien vêtu, paré de beaux habits conformes à son rang.
<i>Bravement,</i>	Faire très bien, comme il faut, facilement.

C

<i>Candidement,</i>	Sincèrement, ingénument.
<i>Chétify</i>	Foible, vil, méprisable, qui n'est pas de la perfection dont il devrait être en son genre.
<i>Chevance,</i>	Richesse, fortune.
<i>Chevir,</i>	Se rendre maître, gouverner, réussir, se suffire à soi-même.
<i>Chose publique (la),</i>	La république.
<i>Cogitation,</i>	Pensée.
<i>Comme,</i>	Comment.
<i>Conteste,</i>	Contestation.
<i>Cotter par le même,</i>	Marquer en détail.
<i>Coulpe,</i>	Faute, l'action d'être coupable.
<i>Cuider,</i>	Penser, croire.

D

<i>Débonnairete,</i>	Humeur douce et bienfaisante.
<i>Défaudra (ce qui vous).</i>	Ce qui vous manquera.
<i>Definement,</i>	Mal de cœur, faiblesse.
<i>Démancher du grand chemin,</i>	Quitter le grand chemin.
<i>Déprendre,</i>	Détacher.
<i>Désaimer,</i>	Cesser d'aimer.
<i>Desloyauté,</i>	Infidélité, trahison.

<i>Desseigner,</i>	Projeter.
<i>Deuiller,</i>	S'affliger, se chagriner, <i>dolere</i> .
<i>Devis,</i>	Entretien familial.
<i>Deviser,</i>	S'entretenir, parler ensemble familièrement.
<i>Diapré,</i>	Varié de plusieurs couleurs.
<i>Diapreure,</i>	Variété de couleurs.
<i>Dolent,</i>	Qui s'afflige, qui est dans la douleur.
<i>Dont,</i>	De sorte que, ou sur quoi, à propos de quoi.
<i>Doncques,</i>	Donc.
<i>Douloir (se),</i>	Se lamenter, se plaindre.
<i>Duict au combat,</i>	Dressé au combat.
E	
<i>Emmi,</i>	Au milieu, parmi.
<i>Emploite,</i>	Emploi, usage.
<i>Enfançon,</i>	Petit enfant.
<i>Epithème,</i>	Une chose qu'on applique sur une autre.
<i>Es,</i>	Dans, dans les.
<i>Esbahir (s),</i>	S'étonner, être surpris d'admiration.
<i>Escurieu,</i>	Ecureuil.
<i>Espouvamment,</i>	Crainte, appréhension, frayeur.
<i>Exclamer,</i>	S'écrier.
F	
<i>Fantaisie (la),</i>	L'imagination.
<i>Faufilant,</i>	Chemin détourné.
<i>Fiché,</i>	Fixe, appliqué, arrêté.
<i>Finale (en fin),</i>	Enfin.
<i>Finalement,</i>	Enfin.
<i>Fin fond (au),</i>	Tout au fond.
<i>Fin moins (au),</i>	Tout au moins.

Fine pointe (à la),
Forcement,
Forclore,
Frilleux,

A la dernière extrémité de la pointe.
Violence.
Excepter, exclure.
Ayant froid.

G

Gay,
Gourmander,
Gousier,

Gué.
Gronder, traiter d'une manière dure.
Gosier.

H

Haletant,
Hantise,

Essoufflé, qui respire avec peine.
Fréquentation.

I

Icelle,
Icelui,
Illuminer,
Impétrer,
Improveu (à l'),
Innumérable,

Elle, celle-là.
Lui, celui-là.
Éclairer.
Obtenir en suppliant.
A l'imprévu.
Innombrable.

J

Ja,
Jubile

Déjà.
Se réjouir.

L

Là où
Lanquidement,
Loisiblement,
Loyal,
Loyauté,
Lutter,

Au lieu que,
Avec langueur.
Licitement.
Fidèle.
Fidélité.
Lutter.

M

Macule,
Magnifier,
Malencontre,

Tache.
Exalter, élever la grandeur de Dieu.
Malheur, disgrâce.

<i>Malencontreux,</i>	Malheureux.
<i>Méshuy,</i>	Désormais.
<i>Mirouer,</i>	Miroir.
<i>Muguet,</i>	Galant.
<i>Muguetterie,</i>	Galanterie.
<i>Musser,</i>	Cacher.
N	
<i>Noiré,</i>	Noirci.
<i>Noise,</i>	Querelle.
<i>Notice,</i>	Connoissance,
O	
<i>Oncques,</i>	Jamais.
<i>Or sus,</i>	Exhorte, convie.
<i>Oubliance,</i>	Faute de mémoire.
<i>Outrecuidance,</i>	Présomption, s'en faire accroire, se croire plus qu'on n'est.
<i>Outrecuidé,</i>	Présomptueux.
<i>Oyez,</i>	Entendez, écoutez.
P	
<i>Pantelant,</i>	Essoufflé, respirant à peine.
<i>Parangon, ,</i>	Parallèle, comparaison.
<i>Parcimonie,</i>	Economie.
<i>Parfumier,</i>	Parfumeur.
<i>Paroi,</i>	Mur.
<i>Partant,</i>	Ainsi, donc.
<i>Pavonner (se),</i>	Prendre un air avantageux, contenance fière.
<i>Pennage,</i>	Plumage.
<i>Périller,</i>	Être en danger.
<i>Petit trop de crainte (un),</i>	Un peu trop de crainte.

<i>Philippe Nerus (le B.),</i>	Le B. Philippe de Néri.
<i>Picquement,</i>	Piquer, offenser.
<i>Piteux,</i>	Pitoyable, digne de pitié, de compassion.
<i>Poignant,</i>	Perçant.
<i>Pour autant que,</i>	D'autant que.
<i>Pourchas,</i>	Poursuite ardente.
<i>Pourchasser,</i>	Poursuivre avec ardeur.
<i>Préfiger,</i>	Fixer.
<i>Preignant,</i>	Mal violent, pressant, aigu.
<i>Preuver,</i>	Prouver.
<i>Prouvoir,</i>	Pourvoir.
<i>Pyrauste,</i>	Oiseau que les anciens croyoient pouvoir vivre au milieu des flammes.
Q	
<i>Quant et quant ;</i>	Quand et quand.
<i>Quarantal,</i>	Service que l'on fait pour les morts au bout de quarante jours.
<i>Quiétude,</i>	Tranquillité, repos.
R	
<i>Ramentevoir,</i>	Se ressouvenir.
<i>Ravigorer,</i>	Redonner des forces.
<i>Rebeller,</i>	Révolter.
<i>Recamé,</i>	Brodé en bosse.
<i>Refection,</i>	Repos.
<i>Religion,</i>	Ordre religieux, état religieux.
<i>Ressentiment,</i>	Sentiment d'un mal qu'on a eu, affliction au sujet d'une chose passée.
<i>Revesche,</i>	De mauvaise humeur.
S	
<i>Salarier,</i>	Donner le salaire.

<i>Serf,</i>	Esclave.
<i>Sémondre,</i>	Avertir, inviter, solliciter.
<i>Si est-ce que,</i>	Néanmoins.
<i>Si que,</i>	De sorte que.
<i>Solage,</i>	Sol.
<i>Somme (en),</i>	Bref, en un mot.
<i>Souefve,</i>	Suave, doux, agréable.
<i>Souefvement,</i>	Avec une grande douceur
<i>Souffreteux,</i>	Qui souffre.
<i>Souler,</i>	Avoir coutume.
<i>Sourdre,</i>	Jaillir.
<i>Souvenance,</i>	Souvenir, mémoire.
<i>Spelonque,</i>	Caverne.
<i>Spiracle,</i>	Souffle.
<i>Surgir au port, à bon port,</i>	Arriver, aborder.
<i>Surgeon,</i>	Petit jet d'eau naturel
	T
<i>Tare,</i>	Vice, défaut, défectuosité,
<i>Teston,</i>	Petite pièce de monnaie.
<i>Tourmente</i>	Tempête,
<i>Treuver,</i>	Trouver.
	U
<i>Union,</i>	Perle.
	V
<i>Ventance,</i>	Vaines louanges qu'on se donne à soi-même.
<i>Vitupère,</i>	Blâme.
<i>Voir, voire,</i>	Et même, et qui plus est.
<i>Voirement,</i>	Vraiment, à la vérité.

A MADAME

DE MAINTENON.

MADAME,

Quelque sujet que j'aie de nie défier de ce que j'ai pu contribuer à la Vie de S. François de Sales, j'ose dire que j'ai l'honneur de vous la présenter avec quelque sorte de confiance. Quand on n'a à vous parler que de Dieu, qu'on n'a à vous entretenir que de ses opérations toutes-puissantes sur les âmes lorsqu'il rencontre ce cœur docile que le plus sage des rois lui demandoit comme une grâce qui comprend toutes les autres, on est sûr d'être favorablement écouté.

C'est, madame, cette docilité à la grâce qui a fait tous les saints ; c'est elle qui a formé cette vertu si pure, si éclairée et si constante que l'on admire dans S. François de Sales : mais c'est à elle aussi que nous sommes redevables de ces grands exemples de piété que vous ne vous lassez point de donner, et qui font tant d'honneur à notre siècle. C'est d'elle que viennent cette grandeur d'âme qui ne croit aucune des pratiques les plus humiliantes du christianisme au-dessous de soi ; ces lumières si vives, si

pures et si étendues, toujours soumises à cette raison supérieure qu'on ne peut méconnoître sans s'égarer ; cet esprit si sublime, toujours d'accord avec la simplicité de la foi ; cette tranquillité que rien n'altère ; cette bonté que rien ne lasse ; cette compassion que rien ne rebute ; cette charité intelligente que rien n'épuise, qui prévient les maux les plus extrêmes, ou qui ne manque jamais d'y remédier, qui comprend le présent et l'avenir, qui s'étend dans tous les siècles ; cette modération si rare, que tous les avantages de la nature et de la fortune n'ont jamais pu corrompre ; en un mot, cette piété généreuse et sincère qui réprime le vice et qui fait triompher la vertu.

Ce sont ces qualités, madame, qui vous ont acquis l'estime et la confiance du plus grand roi du monde, et qui vous font regarder aujourd'hui comme la protectrice de tout ce qu'on entreprend pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de l'Église. J'ose espérer que la Vie de S. François de Sales, que j'ai l'honneur de vous offrir, pourra être de quelque utilité ; qu'on goûtera des sentiments aussi raisonnables que les siens, des maximes aussi pures, qui donnent une aussi grande idée de la perfection, qui sont si capables de former l'honnête homme et le véritable chrétien ; et qu'on fera d'autant moins de difficulté de suivre ses exemples, qu'on sait, madame, qu'il y a long-temps qu'ils sont la règle de votre vie.

L'estime que vous avez toujours faite des ouvrages de ce grand saint, la dévotion que vous avez pour lui, la protection constante que vous avez bien voulu accorder à l'ordre de la Visitation, dont il est l'instituteur, la confiance même dont vous avez si souvent honoré ses saintes filles pour l'exécution de ses grands desseins, qui feront vivre votre illustre nom dans tous les temps, tout cela, madame, donne lieu d'espérer que vous voulez bien protéger un ouvrage où l'on n'a eu en vue que la gloire de Dieu et celle d'un grand évêque, dont il a daigné relever la sainteté par des miracles qui ne sont point inférieurs à ceux des premiers siècles de l'Église. C'est la grâce que vous demande la personne du monde qui est avec le plus de respect,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MARSOLLIER.

AVERTISSEMENT.

ON trouvera peut-être étrange que la vie de S François de Sales ayant été écrite par tant d'auteurs, presque dans toutes les langues qui sont en usage dans l'Europe, on en donne encore une nouvelle au public. On pourroit se contenter de dire que l'auteur a suivi en cela le goût et le sentiment de plusieurs personnes savantes, également distinguées par leur vertu et par le rang qu'elles tiennent dans l'Église et dans l'état ; mais il y a quelque chose de plus. Ces personnes ont leurs raisons, et on les trouvera peut-être assez bonnes pour ne pas désapprouver qu'on s'y soit rendu, et qu'on se soit fait un plaisir de les satisfaire.

De ce grand nombre de Vies qui ont été faites, aucune ne les contente : les unes sont d'un style et d'un langage suranné, et qui n'est presque plus d'usage ; les autres sont chargées de trop de réflexions et de trop peu de faits ; les autres, qui ne sont que des abrégés, sont si courtes, qu'après les avoir lues on ne sait ni les actions du saint ni son esprit ; on ne connoît ni ses sentiments ni ses maximes. On prétend enfin que presque toutes ont un défaut, qu'on n'y a pas bien pris le caractère du saint, et qu'elles n'en donnent pas la juste idée qu'on en doit avoir. Ce ne sont pas mes pensées que je débite, je ne fais que rapporter les jugements d'autrui.

Il étoit donc question de faire une nouvelle Vie, dont le style et le langage n'eussent rien de choquant ; où, sans supprimer les réflexions qui sont d'un

si grand ornement et d'un si grand usage, les faits fussent en nombre et bien choisis, où l'on évitât l'air succinct des abrégés, toujours assez inutiles à ceux qui n'ont pas lû une histoire dans toute son étendue ; ou enfin l'on prît le véritable caractère du saint, où l'on fit bien connoître son esprit, son cœur, ses sentiments. C'est ce qu'on a tâché de faire dans la nouvelle histoire que l'on donne au public.

On y verra des faits et des maximes qu'on n'avoit point encore vus ailleurs, parcequ'on ne s'est pas contenté d'écrire sur les anciens mémoires, mais que plusieurs maisons de la Visitation en ont fourni de nouveaux, très avérés et très exacts. On y a trouvé bien des choses aussi utiles qu'agréables, qui ornent en même temps qu'elles édifient. Cependant, comme l'on n'a pas cru que tout ce que l'on avoit eu soin de ramasser donnât toute l'idée qu'on doit avoir de l'éminente sainteté de S. François de Sales, on a cru devoir y joindre un livre de son esprit et de ses maximes sur les principaux devoirs des chrétiens ; et c'est par où finit cette histoire. Mais on se croit obligé d'avertir qu'on ne regarde ce livre de l'Esprit de S. François de Sales que comme un essai. On souhaite qu'il fasse naître à quelque autre le dessein d'un plus grand ouvrage⁷ ; il serait difficile de faire rien de plus utile à l'Eglise que de bien mettre dans son jour une morale aussi pure, aussi sainte, aussi utile, aussi raisonnable, et d'un aussi grand usage que celle de ce saint évêque.

Au reste, l'on a apporté toute l'attention possible au choix des faits, on n'en a admis que de constants et de très avérés ; et l'on a été d'autant plus exact, que la vérité étant, pour ainsi dire, l'ame de l'histoire, il n'est jamais permis de s'en éloigner. D'ailleurs, les fausses louanges ne conviennent point aux saints ; la grâce les a assez élevés pour n'avoir pas besoin d'appuis mendiés, et de reliefs empruntés. Et s'il y a des choses où l'on doit éviter jusqu'à l'ombre de la fausseté, c'est particulièrement lorsqu'il s'agit de celles qui ont rapport à une religion comme la nôtre, dont la vérité est également le principe et la fin.

Après tout, cette exactitude au choix des faits, bien loin de rien ôter à la beauté et à l'utilité de la Vie de S. François de Sales, ne sert qu'à l'augmenter ; il a fait d'assez grandes choses pour se passer de celles qu'on ne pourroit lui prêter qu'aux dépens de la vérité. On a tâché de la suivre

exactement dans tout cet ouvrage ; il ne reste plus qu'à souhaiter qu'il soit utile, qu'il édifie, et qu'il contribue à former des imitateurs du saint évêque dont on va raconter les actions, les sentiments et les maximes.

VIE
DE
SAINT FRANÇOIS
DE SALES.

LIVRE PREMIER.

Etat de l'Église lors de la naissance de S. François de Sales. Portrait du comte et de la comtesse de Sales, ses père et mère. Circonstances édifiantes de son éducation ; il est envoyé aux études à Paris ; progrès qu'il fait dans les sciences et dans la piété. Il fait le vœu de continence perpétuelle, et prend la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique ; il s'y prépare par une vie exemplaire et par de continuelles exercices de piété. Terrible tentation que

Dieu permet pour l'éprouver ; il en est délivré par l'intercession de la sainte Vierge. Ayant achevé ses études, il retourne au château de Sales. Il est envoyé à Padoue pour y étudier en droit ; il y joint l'étude de la théologie et de la controverse, sous la conduite du fameux jésuite le père Possevin. Aventures surprenantes et dangereuses, qui ne servent qu'à faire éclater sa vertu. Il tombe dangereusement malade, et recouvre enfin sa santé contre toute apparence. Il reprend ses études. Le fameux docteur Pancirole le propose à toute l'université comme un modèle de vertu ; il reçoit le bonnet de docteur, et part pour Rome. Il évite un grand danger par une protection particulière de Dieu. Voyage de Lorette et de Venise ; il essuie sur mer une furieuse tempête ; sa piété et sa modération dans un si grand danger. Il arrive à Venise, mais les débauches des jeunes gens l'obligent d'en partir peu de temps après. Il arrive au château de La Tuile, où il trouve le comte de Sales et la comtesse sa mère. Portrait de S. François de Sales, ses grandes qualités. Il rend visite à l'évêque de Genève, qui prédit qu'il seroit un jour son successeur. Le comte de Sales, son père, l'envoie à Chambéry dans le dessein de l'y faire recevoir sénateur. Il traite pour lui, pendant son absence, d'un mariage avantageux, et le lui propose à son retour ; il résiste à toutes les sollicitations qu'on lui fait pour l'y faire consentir ; il refuse avec la même fermeté une charge de sénateur que le duc de Savoie lui fait offrir. Il communique à un de ses parents le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état ecclésiastique, et le prie de le proposer au comte et à la comtesse de Sales, et d'obtenir leur consentement ; ils l'accordent après bien des difficultés. Il est pourvu de la première dignité du chapitre de Genève, et ne consent qu'avec beaucoup de peine, et après avoir bien résisté, à en prendre possession. Manières édifiantes dont il se prépare à recevoir les ordres sacrés, et dont il reprend ses études. Il les quitte pour se disposer à la prêtrise. Succès de ses premières prédications. Il fait la mission aux environs d'Annecy ; manière charitable et désintéressée dont il s'acquitte de cet emploi. Il établit une confrérie pour le soulagement du prochain ; excellentes règles qu'il donne aux confrères. Il compose l'ouvrage qui a pour titre *l'Etendard de la Croix*⁸, pour répondre à un ministre calviniste qui avoit attaqué le culte religieux que l'Église rend à la croix ; plan et dessein de ce traité. On lui fait de nouvelles instances pour accepter une charge de

sénateur au sénat de Chambéri, que le duc de Savoie lui fait encore offrir ; il la refuse dans le dessein de ne s'occuper que du ministère ecclésiastique. Sa manière de vie, ses sentiments et ses maximes sur le véritable caractère du christianisme.

LE saint évêque dont, avec l'assistance du ciel, j'entreprends d'écrire la vie, naquit dans un temps où l'Eglise avoit grand besoin d'un pareil secours. Elle étoit comme assiégée au-dehors par un déluge d'hérésies, et défigurée au-dedans par une corruption de mœurs dont aucune condition n'étoit exempte. L'ignorance, le libertinage et l'impunité, ayant pénétré jusque dans le sanctuaire, y avoient fait les ravages qu'il est aisé de s'imaginer, et dont ceux qui en ont été les témoins nous ont laissé de si tristes peintures.

La France en particulier, et les états voisins, se trouvoient alors dans une situation déplorable. On n'y voyoit que troubles, que divisions, qu'incendies, que meurtres, que sacrilèges ; enfin tout ce que pouvoit produire l'impiété de l'hérésie, armée de la fureur d'une guerre plus que civile. On trouvoit par-tout des feux allumés, dans lesquels on brûloit les ornements des églises, les livres des saints Pères tirés des plus anciennes bibliothèques, les croix, les vases consacrés à Dieu, les images des saints, leurs reliques mêmes et leurs os sacrés, dont on jetoit ensuite les cendres dans les rivières. Les prêtres arraches des autels, emprisonnés, massacrés ; ces autels mêmes renversés et ensevelis sous les ruines des temples ; les lieux saints profanés, et l'ancien culte aboli, formoient par-tout un spectacle affreux, et faisoient douter si ces pays, autrefois si chéris de Dieu, étoient encore habités par des chrétiens, ou si des infidèles avoient pris leur place.

(1563) Le concile de Trente, qui venoit d'être terminé, s'étoit jusqu'alors presque en vain opposé à tant de désordres. Les remèdes qu'il avoit prescrits n'avaient servi en bien des lieux qu'à aigrir le mal ; l'embrasement y avoit pris de nouvelles forces des précautions mêmes qui sembloient devoir l'éteindre. Son autorité méprisée des uns, peu respectée des autres, la foiblesse ou la négligence de ceux qui devoient la faire valoir ; tout cela sembloit concourir à rendre le mal éternel.

Mais la sagesse divine, qui a su donner des bornes à la mer, qui laisse quelquefois régner l'impiété pour la confondre ensuite avec plus d'éclat,

arrêta enfin le cours de tant de maux. La religion reprit peu à peu son premier lustre ; la foi commença de rentrer dans tous ses droits ; la piété, de retour, ramena avec elle l'innocence et la pureté des mœurs ; et ce n'est pas une petite gloire à S. François de Sales d'avoir été un des principaux instruments dont la Providence s'est servie pour opérer tant de merveilles.

Dans cette vue, afin qu'il ne lui manquât aucun des avantages qui pouvoient contribuer à l'exécution de ses desseins, elle lui donna une naissance illustre, soutenue de toutes les qualités du corps et de l'esprit qui pouvoient en relever l'éclat ; elle le fit sortir d'une maison où la piété sembloit héréditaire. Elle le fit naître de parents vraiment chrétiens, qui eurent un soin particulier de le conserver dans la pureté de son baptême. De peur que la contagion du monde n'imprimât quelque tache dans son ame, elle lui en inspira de bonne heure un saint dégoût. Il ne l'eut pas plus tôt connu qu'il le méprisa ; et pour rompre avec lui d'une manière qui n'eut plus de retour, quoiqu'il fût l'aîné de son illustre maison, il s'engagea aussitôt qu'il le put dans l'état ecclésiastique. Il parut qu'il n'avoit point embrassé cette profession pour mener une vie commode et oisive. Il ne se fut pas plus tôt donné à l'Église qu'il ne vécut plus pour lui-même. Il s'exerça long-temps dans les plus pénibles fonctions de son ministère ; et, s'il en eût été cru, il eût fini ses jours dans le travail, sans prétendre aux dignités qui en devoient être la récompense.

Dieu se contenta du sacrifice de son cœur ; il l'éleva malgré lui sur le trône de l'Église de Genève. Ce n'étoit pas seulement pour éclairer un diocèse particulier ; la France, l'Italie, la Savoie, devoient être les témoins et les objets de son zélé et de sa vertu ; et il y fit paroître tant de suffisance, tant de sagesse et de fermeté, qu'il fut toujours révérend des évêques, estimé des cardinaux, aimé des princes et des souverains pontifes, et, ce qui est bien remarquable, honoré et estimé des hérétiques mêmes, dont il étoit le fléau.

François de Sales naquit le vingt-unième du mois d'août de l'an mil cinq cent soixante et sept, au château de Sales, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Savoie⁹. Le saint pape Pie V gouvernoit alors l'Église ; Charles IX régnoit en France ; et la Savoie avoit pour duc Emmanuel-Philibert, père de Charles-Emmanuel, fameux par ses différents

avec la France. Il eut pour père François comte de Sales, et pour mère Françoise de Sionas, tous deux d'une naissance également illustre, mais beaucoup plus considérables par la vertu et par la piété dont ils faisoient profession. François comte de Sales étoit un gentilhomme d'une probité des premiers temps, d'une bonne foi qui alloit jusques au scrupule, d'une exactitude pour tous les devoirs du christianisme qui avoit peu d'exemples, d'une droiture de cœur à l'épreuve de la corruption de son siècle, et d'un zèle pour la foi catholique d'autant plus rare en ce temps-là, que le calvinisme, qui ne faisoit que de naître, et qui s'étoit établi dans Genève comme dans son centre, passoit pour une secte commode et pour la religion des beaux esprits¹⁰. Françoise de Sionas joignoit à toutes ces qualités une piété tendre et affective, une chasteté exacte, une modestie des plus rares, et un amour singulier pour la retraite.

Mais entre les vertus qui les faisaient également chérir de Dieu et des hommes, il y en avoit une qui éclatoit par-dessus toutes les autres, et qui leur attira depuis toutes les bénédictions dont Dieu combla leur sainte famille ; c'est l'inclination toute particulière qu'ils avoient à faire l'aumône. Ils pratiquoient à l'envi cet avis de l'Écriture sainte, si nécessaire aux personnes engagées dans le monde et dans le mariage : *Ne détournes jamais vos yeux de dessus le pauvre, de peur que Dieu ne détourne les siens de dessus vous. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, donnez de bon cœur ce que vous pouvez*¹¹.

Mais quoique leur charité se répandît généralement sur tous les pauvres, elle s'attachoit particulièrement à soulager les catholiques chassés de leurs biens par les hérétiques, et qui avoient mieux aimé tout perdre que de manquer à la fidélité qu'ils devoient à Dieu et à l'Église : ils ne se contentoient pas de leur donner précisément le nécessaire ; leur compassion alloit jusques à leur procurer les commodités de la vie. Le voisinage de Genève et des Suisses, qui avoient embrassé le calvinisme, leur fournissoit de si fréquentes occasions d'exercer ces sortes de charités, qu'une piété moins solide s'en fut rebutée ; la leur se trouva à l'épreuve, et Dieu les en récompensa en leur donnant un fils, qu'on peut dire avoir été le fruit de leur charité.

La comtesse de Sales étoit encore dans les premiers mois de sa grossesse, lorsque la duchesse de Nemours, qui avoit épousé en premières noces le duc de Guise, arriva à Annecy, accompagnée des cardinaux de Lorraine et de Guise, et d'un grand nombre de seigneurs et dames de la cour de France. On rendoit par-tout de grands honneurs à cette princesse, non seulement parcequ'elle étoit fille d'Hercule, duc de Ferrare, et de Renée de France, mais encore parcequ'elle avoit épousé en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, dont Annecy est la capitale. Le rang que la comtesse tenoit dans la province l'obligea de s'y rendre pour lui faire sa cour. Elle ne songeoit qu'à s'acquitter de ce devoir, lorsqu'on apporta le saint suaire de Chamhéri à Annecy. Le duc de Savoie, à la prière de la duchesse de Nemours et des deux cardinaux, avoit permis qu'on l'y transportât. A la vue de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour de Dieu pour les hommes, la comtesse de Sales se sentit pénétrée d'une dévotion tendre et sensible qu'elle n'avoit point encore ressentie¹². A l'exemple d'Anne, mère de Samuel, elle répandit son cœur devant le Seigneur ; elle lui offrit l'enfant qu'elle portoit dans son sein ; elle le pria d'en être le père, de le préserver de la corruption du siècle, et de la priver plutôt du plaisir et de l'avantage de se voir mère, que de permettre qu'elle mît au monde un enfant qui, en perdant la grâce de son baptême, fût assez malheureux pour devenir un jour son ennemi.

Une prière si fervente fut suivie de son effet ; Dieu exauça la mère, et il répandit sur le fils cette abondance de grâces et de bénédictions qui l'élevèrent depuis à cette sainteté éminente dont on verra les fruits dans la suite de cette histoire.

La comtesse s'en retourna chez elle pleine d'une sainte confiance que Dieu avoit accepté l'offre qu'elle lui avoit faite de son enfant : elle le regarda comme un dépôt qu'il lui avoit remis entre les mains, et dont elle devoit lui rendre compte. Il vint au monde quelque temps après son retour d'Annecy ; il reçut le baptême dans l'église de Thorens, et fut nommé François du nom de son père, de sa mère, et de celui qui le tint sur les fonts. Comme il étoit né à sept mois, quelque soin que sa mère eût pris de ne rien faire qui pût nuire à son fruit, il étoit extrêmement foible ; on eut beaucoup de peine à l'élever, et les médecins désespérèrent plus d'une fois de sa vie.

Il échappa cependant les dangers de l'enfance ; et, contre l'attente de tout le monde, il devint grand et robuste. A proportion que les traits de son visage se formoient, on découvrait en lui une beauté et une douceur qui ne permettoient pas qu'on le vît sans l'aimer. Ce dehors si avantageux étoit accompagné du plus excellent naturel qui fut jamais. Il étoit doux, soumis à ses parents et à ses maîtres, et plein de cette pudeur honnête si nécessaire pour garantir une ame des premières atteintes du vice.

La comtesse, qui ne s'occupoit que du soin de son éducation, ne le perdoit point de vue, et ne laissoit échapper aucune occasion de le former de bonne heure à la vertu. Elle le menoit elle-même à l'église, et lui inspirait un profond respect pour ce saint lieu, pour la prière, pour les instructions, et pour tous les exercices de piété qui s'y pratiquent. Elle voulut même qu'il l'accompagnât lorsqu'elle faisoit la visite des pauvres, qu'il leur rendît lui-même les petits services dont il étoit capable, et qu'il fût le distributeur de ses aumônes. Elle lui lisoit elle-même la vie des saints, et elle accompagnoit cette lecture de réflexions qui étoient de sa portée. C'est ainsi que cette pieuse et charitable mère le dressoit peu à peu aux exercices de piété et de charité. Elle lui parloit par ses actions, et l'accoutumoit à faire le bien en la voyant faire.

Ce saint enfant ne répondoit pas seulement aux soins de sa vertueuse mère, il surpassoit de beaucoup ce qu'elle en pouvoit attendre. Il entendoit la messe, faisoit ses prières avec un recueillement et une dévotion qui n'étoient point de son âge. Tous ses plaisirs consistoient à orner de petits oratoires, et à représenter les cérémonies de l'Eglise. La modestie et la sincérité régnoient dans ses actions et dans tous ses discours ; et lorsqu'il commettoit de ces petites fautes qui sont si ordinaires aux enfants, il aimoit mieux en être châtié que d'éviter le châtiment par un mensonge¹³. Sa charité envers les pauvres avoit dès-lors quelque chose de singulier : il ne se contentoit pas d'exécuter fidèlement toutes les petites commissions que sa mère lui donnoit pour leur soulagement ; il demandoit pour eux à tous ses parents, il leur donnoit généreusement tout ce qu'il recevoit pour lui-même, et il se retranchoit de sa nourriture quand il n'avoit point d'autre moyen de les assister.

Si la comtesse de Sales en eût été crue, elle n'eût point perdu de vue ce saint enfant ; elle eût fait venir dans son château des personnes capables de lui enseigner les lettres humaines, et elle eût volontiers consenti qu'il eût été moins savant, de peur qu'il ne devînt moins vertueux ; elle appréhendoit le libertinage et la corruption des collèges ; et elle eût souhaité qu'on laissât au moins à la piété le temps de jeter de plus profondes racines dans son cœur. Mais le comte son époux, qui avoit des vues un peu plus humaines sur l'éducation de son fils, et qui étoit persuadé que l'émulation ne contribue pas peu à faire avancer les enfants dans les sciences, voulut absolument qu'on le mît au collège. A l'âge de six ans il fut envoyé à Rocheville, et bientôt après à Annecy, qui n'est éloigné que de trois grandes lieues du château de Sales.

Le progrès qu'il fit dans les sciences répondit à celui qu'il avoit fait dans la piété : il ne perdit rien de ce qu'il avoit appris sous la discipline de sa vertueuse mère ; et il sut en peu de temps tout ce que ses maîtres étoient capables de lui apprendre. On remarqua dès-lors en lui un jugement solide, une excellente mémoire, de grandes dispositions pour l'éloquence, un goût particulier pour le choix des bons auteurs, et toutes ces rares qualités qui en firent depuis un des plus savants aussi bien qu'un des plus saints prélats de l'Église. De si heureuses dispositions, secondées d'un travail assidu, et d'une application capable de faire réussir un génie moins propre aux sciences que le sien, firent juger au comte de Sales qu'il ne pouvoit plus que perdre son temps à Annecy, et le firent résoudre de l'envoyer achever ses études à Paris au collège de Navarre, où plusieurs gentilshommes de sa connoissance avoient été fort bien élevés. Il en parla à la comtesse de Sales ; mais il ne put obtenir son consentement qu'à condition qu'avant son départ il viendrait passer quelques mois auprès d'elle. Son dessein étoit d'achever de le fortifier dans la vertu, et de l'armer contre les dangers où il alloit être exposé dans cette grande ville, sujette à tant de désordres, et parmi tant de jeunes gens débauchés, qui ne cherchent entre eux que les moyens de se perdre.

François ne fut pas plus tôt de retour d'Annecy, qu'il apprit que l'évêque de Bagneroy devoit donner les ordres à Clermont en Genevois ; il pria le comte de Sales de lui permettre d'y aller recevoir la tonsure. Cette

proposition ne plut point au comte ; le penchant qu'il voyoit dans son fils pour la dévotion lui faisoit appréhender qu'il ne prît enfin la résolution de se faire religieux, ou d'embrasser l'état ecclésiastique. Comme il était l'aîné de sa maison, qu'il étoit d'ailleurs fort bien fait, qu'il avoit beaucoup d'esprit, et qu'il faisoit paroître de grandes dispositions à devenir un des plus savants hommes de son siècle, un pareil dessein ne s'accommodoit point aux vues qu'il avoit sur lui, et eût dérangé les projets qu'il avoit faits pour l'établir dans le monde d'une manière qui répondît à sa naissance et à ses qualités personnelles : mais comme il avoit tout ensemble beaucoup de religion et de prudence, il appréhenda d'un côté qu'un refus n'inspirât à son fils des réflexions qu'il ne faisoit peut-être pas ; que l'esprit de l'homme étant ennemi de la contrainte, il ne se portât avec d'autant plus de passion à l'état ecclésiastique qu'on s'y opposeroit avec plus de force ; et il crut de l'autre que, si c'étoit la volonté de Dieu que son fils quittât le monde, on s'opposeroit en vain à l'exécution de ses desseins. Dans cette vue il lui accorda la permission qu'il lui demandoit, et François reçut la tonsure aux quatre-temps de septembre de l'an mil cinq cent soixante et dix-huit.

A son retour de Clermont, il apprit de la comtesse sa mère le dessein qu'on avoit fait de l'envoyer à Paris, au collège de Navarre, pour y achever ses études ; il répondit qu'il n'auroit jamais d'autre volonté que la sienne et celle de son père, mais qu'il la supplioit de changer quelque chose à ce dessein, et d'obtenir de son père qu'au lieu du collège de Navarre, on l'envoyât à celui que les pères de la compagnie de Jésus avoient établi depuis peu à Paris. Il lui dit qu'elle savoit encore mieux que lui la réputation qu'avoient ces religieux d'élever la jeunesse également bien dans la piété et dans les sciences, qu'il ne doutoit pas qu'on n'en fît autant dans les collèges de l'université de Paris, mais qu'il se sentoit plus d'inclination pour les jésuites ; que ce penchant même pouvoit contribuer à le faire avancer dans les sciences, et que dans le fond il devoit être fort indifférent au comte son père qu'il étudiât au collège de Navarre ou à celui des jésuites. Quoique le jeune comte de Sales (c'est le nom qu'il portoit) n'eût alors que onze ans, il étoit capable des réflexions qu'on vient de rapporter, et les auteurs de sa vie les racontent presque dans les mêmes termes.

La comtesse de Sales avoit trop de vertu pour ne pas goûter les raisons de son fils : elle en parla au comte de Sales, le dessein fut changé, et l'on résolut de l'envoyer au collège des jésuites ; mais pendant qu'on prépare son équipage, et qu'on lui cherche un précepteur, la comtesse de Sales ne perd pas un moment de temps. Elle étoit d'autant plus occupée à instruire son fils, qu'elle étoit prête de le perdre pour long-temps ; elle lui répétoit souvent ces paroles que la reine mère de S. Louis avoit coutume de lui dire : « Dieu m'est témoin, mon fils, combien vous m'êtes cher ; mais j'aimerois mieux vous voir mort devant mes yeux, que d'apprendre que vous eussiez commis un seul péché mortel. » Elle s'appliquoit sur-tout à lui inspirer pour Dieu un amour tendre, et plein de confiance ; elle l'accoutumoit à le regarder comme son véritable père. « Quoi qu'on en puisse dire, lui disoit-elle, ce n'est pas moi qui vous ai donné la vie. Je ne suis votre mère que parcequ'il a plu à Dieu de se servir de moi pour vous mettre au monde. Il est vrai que vous avez été formé dans mon sein ; mais je ne vous ai donné ni ces membres, ni ce sang qui coule dans vos veinés, ni ces esprits qui vous font mouvoir, et beau-coup moins cette ame spirituelle et immortelle qui vous rend capable d'un bonheur éternel : c'est Dieu, mon fils, qui vous a fait ce que vous êtes ; c'est lui qui vous conserve ; c'est de lui que vous devez tout attendre.

Elle prenoit occasion de tout ce qui se présentoit devant ses yeux pour remplir son esprit des saintes maximes ; si elle rencontroit un pauvre, elle lui disoit que, tel qu'il le voyoit, il étoit son frère, qu'il avoit autant de droit que lui d'appeler Dieu son père ; que la fortune avoit mis entre eux quelque différence, mais que la nature et la grâce n'y en avoient point mis ; que par ces deux endroits tous les hommes étoient égaux ; qu'il falloit s'en souvenir, et éviter de les traiter avec hauteur, avec mépris, et avec dureté.

En se promenant par la campagne, elle lui faisoit remarquer ceux qui semoient du blé. « On croit, lui disoit-elle, que ce sont ces gens-là qui nous nourrissent ; cependant ils ont beau faire, un peu trop de pluie, un peu trop de sécheresse suffit pour "tout perdre ; il n'en faut point davantage pour mettre la faim par-tout, et pour nous réduire à mourir de faim : mais cette pluie, cette chaleur modérée, ce temps propre à mûrir les fruits, dépendent de Dieu seul ; les hommes n'y peuvent rien. »

Par telles et semblables maximes si souvent répétées, elle formoit le jeune cœur de son fils à un amour tendre pour Dieu, plein de compassion et de zélé pour le prochain. On verra dans la suite de cette histoire les fruits que cette sainte semence produisit en son temps. Le comte de Sales, de son côté, secondoit les instructions de son épouse par les siennes. avec cette différence pourtant, qu'il s'appliquoit davantage à en faire un honnête homme selon le monde, et que la comtesse paroissoit ne penser qu'à en faire un bon chrétien. Ils réussirent l'un et l'autre dans leur dessein, et ils eurent la satisfaction de voir leur fils également chéri de Dieu et des hommes. Le temps de son départ étant arrivé, il partit pour Paris sous la conduite de Jean Deage, prêtre également habile et prudent ; il fut préféré à un gouverneur séculier selon la coutume de ce temps-là, et par le choix particulier de la comtesse, qui crut que son caractère l'obligeroit à donner de meilleurs exemples à son fils, et à veiller avec plus de soin sur sa conduite.

(1578) La France étoit alors dans l'état le plus déplorable où elle se fût trouvée depuis le commencement de la monarchie. La guerre civile et de religion qui l'avoit désolée sous les règnes précédents de François II et de Charles IX continuoit avec la même fureur sous celui de Henri III. Quatre armées catholiques, opposées à autant de huguenottes, venoient d'en ruiner les plus belles provinces ; et la ligue, qui ne faisoit que de naître, menaçoit d'un tiers parti également opposé aux intérêts particuliers du roi et à ceux de la monarchie. Les villes prises et reprises, pillées et à demi ruinées ; les temples renversés ; l'ancienne religion bannie d'une partie du royaume, mal affermie dans l'autre ; la division dans, toutes les parties de l'état, et souvent dans le sein d'une même famille ; les sujets révoltés contre le prince ; son autorité usurpée par autant de tyrans qu'il y avoit de seigneurs particuliers dans les provinces ; l'état populaire qui prenoit insensiblement le dessus, et qui menaçoit de renverser la monarchie ; le prince même accablé du poids de sa mollesse, livré à un petit nombre d'indignes favoris, si peu semblable à ce qu'il avoit été, changé pour ainsi dire en un autre homme, méprisé d'une partie de ses sujets, haï de l'autre ; les lois foulées aux pieds, la justice sans autorité ; l'hypocrisie, l'impiété, le blasphème, l'indifférence de religion, et sur-tout l'impunité, qui, prenant leur source

dans la cour, se répandoient ensuite dans toutes les parties de l'état, étoient autant de marques terribles de la colère de Dieu, justement irrité, qui menaçoient la France de la dernière désolation. Tel étoit l'état où elle se trouvoit lorsque le jeune comte de Sales y vint pour la première fois. Comme l'hérésie avoit fait à peu près les mêmes ravages dans cette partie de la Savoie où il étoit né, il ne fut pas autant surpris de cet étrange spectacle que s'il eût été nouveau. Son précepteur, qui ne perdoit aucune occasion de l'instruire, frappé de l'état pitoyable où se trouvoit alors le royaume le plus florissant de la chrétienté, lui faisoit remarquer combien il est vrai que la piété et la justice sont les plus solides fondements des états, et les plus fermes appuis des empires ; combien il est dangereux de toucher à la religion, de donner trop à la raison et aux sens ; et comme il n'arrive jamais qu'on rompe les liens de la communication de Dieu avec les hommes, qu'on ne détruise ceux de la société civile. Ces réflexions, que les nouveaux objets qui se piesen toient à leurs yeux les obligeoient de renouveler souvent, les conduisirent jusqu'à Paris.

Ils n'y furent pas plus tôt arrivés, que le jeune comte de Sales voulut être conduit au collège des jésuites. Il y fut reçu avec cette heureuse prévention qui l'accompagnoit par-tout ; il fut jugé capable de la rhétorique ; et pendant deux ans qu'il s'y appliqua, il y fit des progrès qui le rendirent enfin un des plus éloquents hommes de son siècle¹⁴. Il étudia en philosophie avec le même succès. Comme il avoit l'esprit excellent, et qu'il ne perdoit point de temps, il s'en trouva assez pour joindre à cette étude celle de la théologie scolastique. L'étude qu'en faisoit son précepteur lui en fournit l'occasion ; il profita des écrits qu'il prenoit en Sorbonne ; il assistoit avec lui aux thèses qu'on y soutenoit ; ils dispuetoient souvent ensemble, et avec les autres théologiens qui les venoient voir ; enfin il y devint aussi habile que s'il se fût appliqué uniquement a cette science, dont les épines et les difficultés ne sont que trop capables d'occuper un homme tout entier.

Quand il eut achevé sa philosophie, son précepteur, qui en avoit l'ordre exprès du comte de Sales, le mit à l'académie, où il lui fit apprendre à monter à cheval, à faire des armes, à danser, et généralement tout ce qui convenoit à un gentilhomme de sa qualité. Le jeune comte, qui avoit dès-lors résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, s'appliqua avec répugnance à

ces exercices, qu'il jugeoit bien lui devoir être un jour fort inutiles ; cependant, comme il se faisoit une loi inviolable de la volonté de ses parents, il ne laissa pas d'y réussir, et il y acquit cet air aisé qu'il conserva toujours depuis, malgré la modestie et la simplicité dont il fit toujours une profession très sincère.

Mais comme il ne s'attachoit à ces exercices que par manière de divertissement, il ne se contenta pas de cultiver ses premières études, il apprit la langue hébraïque, la grecque, et la théologie positive, sous Génébrard et sous le père Maldonat, jésuite, qui enseignoient alors à Paris avec beaucoup de réputation. Six ans se passèrent dans ces occupations. Elles acquirent à François cette capacité que l'on n'a peut-être pas assez estimée, parceque la profonde humilité dont il faisoit profession l'obligeoit à la cacher aux yeux des hommes : j'en donnerai cependant dans cette histoire des preuves si incontestables, que l'on sera forcé d'avouer qu'il a été un des plus savants aussi bien qu'un des plus saints prélats de son siècle.

Cependant les études dont on vient de parler ne faisoient pas sa seule ni même sa principale occupation ; il donnoit une partie considérable de son temps aux exercices de piété : c'étoit sa grande affaire ; il savoit que la véritable dévotion n'a jamais rien gâté, et que le temps qu'on emploie à servir Dieu est récompensé avantageusement par la bénédiction qu'il donne à tout ce qu'on entreprend pour sa gloire. C'étoit l'unique fin que le jeune comte se proposoit dans toutes ses actions. Aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, il se mit sous la conduite d'un directeur habile. Il lui donna toute sa confiance, et ne fit rien de conséquence sans le consulter. Il n'ignoroit pas que si l'on a besoin d'un guide quand on voyage dans un pays inconnu, il est d'autant plus nécessaire quand on s'engage dans le chemin du ciel ; qu'il est sans comparaison plus difficile, qu'on y rencontre plus d'obstacles, et que nous avons dans nous-mêmes des sources d'égarement dont il n'est pas aisé de se défendre. Il s'attacha par son conseil à la lecture de l'Écriture sainte ; il en faisoit ses plus chères délices ; et ce fut dans l'unique vue de s'y rendre habile qu'il apprit, avec un travail incroyable, la langue hébraïque, qui en effet n'a presque point d'autre usage que l'intelligence de ce livre tout divin ; il joignit à cette lecture celle du livre du *Combat spirituel*. Il étoit assidu à la prédication ; il recherchoit la compagnie des

personnes vertueuses ; il se plaisoit sur-tout à celle du père Ange de Joyeuse, qui, admirant de son côté sa pureté et l'innocence de son cœur, n'avoit point à son tour de plus grande joie que de s'entretenir avec lui¹⁵ ; il lui inspiroit le mépris du monde avec d'autant plus d'efficace, qu'ayant joui lui-même de tout ce qu'il a de plus attachant, il avoit su le mépriser, et qu'il pouvoit parler mieux que personne de cette paix du cœur qu'il n'avoit jamais rencontrée ni dans les grandeurs, ni dans les plaisirs, ni dans ce que le monde a de plus capable de séduire. Il lui disoit souvent qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la pratique de la vertu qu'une vie nfolle et oisive ; que la vie pénitente n'étoit pas seulement nécessaire pour réparer les péchés commis, qu'elle étoit encore infiniment utile pour conserver l'innocence ; que, supposé le furieux penchant qu'ont les hommes d'abuser de leur liberté, il étoit souvent avantageux de s'en priver, et que c'étoit ce qui l'avoit obligé de quitter le monde avec éclat, pour n'être plus en état de s'en dédire.

Ces entretiens du père Ange portèrent le jeune comte à ajouter à ses dévotions ordinaires celle de porter le cilice trois jours de la semaine. Il y a même beaucoup d'apparence qu'ils lui firent concevoir le dessein de faire le vœu d'une chasteté perpétuelle ; il l'exécuta dans ce même temps dans l'église de S.-Etienne-des-Grès, où il faisoit volontiers ses prières, parceque c'est un lieu peu fréquenté et très propre au recueillement. Là, prosterné contre terre, après avoir long-temps gémi devant Dieu avec une ferveur extraordinaire, il le pria d'agréer que, suivant le conseil de son apôtre¹⁶, il renonçât pour toujours au mariage, qu'il daignât recevoir le sacrifice qu'il faisoit de son corps, comme il lui avoit fait la grâce de recevoir celui de son cœur, et de lui accorder le secours dont il avoit besoin pour persévérer dans une si sainte résolution. Il se mit ensuite sous la protection particulière de la sainte Vierge. Il la pria d'être son avocate auprès de Dieu, et de lui obtenir les grâces sans lesquelles il avoit appris de ses divines Écritures qu'on feroit de vains* efforts pour garder la continence. Depuis qu'il eut fait ce vœu, il prit la résolution de communier tous les huit jours ; il crut que ce pain céleste seroit sa force, et que ce vin qui fait germer les vierges soutiendrait sa foiblesse contre tous les efforts de ses ennemis.

Il croyoit qu'ils l'attaqueroient par ce même endroit dont il venoit de leur fermer l'entrée ; la tentation vint du côté qu'il ne l'attendoit pas. D'épaisses ténèbres se répandirent insensiblement sur son esprit ; le trouble s'empara de son cœur, une agitation violente succéda tout d'un coup à cette paix profonde dont il avoit joui jusqu'alors ; le dégoût pour tout ce qui avoit accoutumé de faire les chastes délices de son cœur suivit cette agitation ; la sécheresse survint sur ce dégoût, et le rendit insensible à tout ce qu'il pouvoit lire ou entendre de plus touchant. Dieu, qui s'étoit retiré au fond de son cœur, en avoit abandonné, pour ainsi dire, tous les dehors à la tentation. L'ennemi de notre salut, que l'Ecriture sainte nous représente tantôt comme un lion qui nous attaque avec violence, tantôt comme un serpent qui tâche à nous séduire par ses ruses, profita de cette occasion ; il lui persuada que tout ce qu'il faisoit pour se rendre agréable à Dieu lui étoit inutile, que sa perte éternelle étoit résolue, et qu'il l'avoit mis au nombre des réprouvés¹⁷. Le jeune comte fut saisi de toute la frayeur que la persuasion de la damnation est capable de produire dans une ame qui craint Dieu, et qui s'est longtemps flattée de l'espérance de le posséder. Comme il avoit pour lui un amour plein de tendresse, il mouroit de douleur toutes les fois qu'il pensoit qu'il étoit destiné à le haïr et à le blasphémer pendant toute l'éternité, et il y pensoit presque toujours. La crainte de l'enfer, l'agitation de son esprit, et le trouble continuel de son cœur, le jetèrent enfin dans une mélancolie profonde dont rien n'étoit capable de le tirer ; il passoit les jours à pleurer, et les nuits à se plaindre¹⁸. Son corps, quoique robuste, succomba à la fin sous une si rude épreuve ; une jaunisse universelle s'en empara ; il perdit tout d'un coup le boire, le manger, le sommeil. On voyoit sur son visage des marques sensibles d'un désespoir dont il avoit tout à craindre ; et les douleurs cuisantes qu'il sentoit dans tous ses membres faisoient presque désespérer de sa vie. Qui n'a pas éprouvé ce que peut, sur un cœur qui aime Dieu, l'effroyable pensée d'en être séparé pour jamais, soupçonnera sans doute ce récit d'exagération : cependant il n'est rien de plus vrai ; et de tant d'auteurs qui ont écrit la vie de S. François de Sales, il n'y en a pas un qui ne raconte les effets terribles de cette furieuse tentation de la manière qu'on la rapporte ici.

Son précepteur, qui l'aimoit avec autant de tendresse que s'il eût été son fils, ne savoit que penser de l'état pitoyable où il le voyoit réduit : il en cherchoit en vain la cause, il la lui demanda inutilement ; la honte que le jeune comte en avoit lui-même l'avoit fait obstiner à la cacher, et rien ne lui paroissoit plus terrible que d'être contraint d'avouer qu'il étoit un réprouvé. Sans cette mauvaise honte, qui accompagne toujours les tentations pareilles à celles dont on fait le récit, la guérison n'en seroit pas si difficile : un humble aveu, fait à une personne éclairée, suffiroit le plus souvent pour les détruire ; l'obstination à les cacher fait leur force et leur durée.

Mais Dieu, qui n'avoit permis que le jeune comte fut tenté que pour l'éprouver, lui inspirer la défiance de ses forces, et le fortifier dans l'humilité si nécessaire pour la conservation de la sainteté éternelle à laquelle il étoit appelé, le délivra lui-même, sans le ministère des hommes, de cette furieuse tentation. Il lui inspira le dessein de retourner dans la même église de Saint-Étienne-des-Grès, où il avoit voué à Dieu sa chasteté. Le premier objet qui le frappa fut un tableau de la sainte Vierge. Cette vue réveilla la confiance qu'il avoit toujours eue en sa puissante intercession auprès de Dieu ; il se prosterna contre terre, et, se reconnoissant indigne de s'adresser directement au père des miséricordes, au Dieu de toute consolation, il la pria d'être son avocate auprès de lui, de lui procurer la délivrance du mal dont il étoit accablé, et de lui obtenir de sa bonté que, puisqu'il étoit assez malheureux pour être destiné à le haïr éternellement après sa mort, il pût au moins l'aimer de tout son cœur pendant sa vie. Une prière si éloignée des sentiments d'un réprouvé, et qu'on ne peut raisonnablement supposer d'avoir été sans espérance, fut aussitôt exaucée. Le jeune comte avoua depuis que, dans le moment même qu'il l'eut achevée, il lui sembla qu'on lui ôtoit de dessus le cœur un poids qui l'accabloit. Il recouvra en un instant la tranquillité de l'esprit et la paix du cœur. Le corps même se ressentit de ce changement ; et il retourna chez lui en si bon état, que son précepteur et ses amis furent plus en peine que jamais de ce qui avoit causé son mal, et de ce qui avoit pu le guérir si promptement. Le jeune comte, qui n'avait alors que seize ans, ne fit plus de difficulté de leur avouer l'un et l'autre ; et ses amis lui avouèrent à leur tour qu'ils n'avoient point douté qu'une passion violente, qu'il désespéroit de

pouvoir satisfaire, ne l'eût réduit au pitoyable état où ils l'avoient vu ; son précepteur ajouta qu'il s'étoit tourmenté en vain pour découvrir qui l'auroit pu causer. Il le blâma de la mauvaise honte qui l'avoit porté à lui faire un secret de ce qui se passoit dans lui, et lui fit promettre qu'il n'en useroit plus ainsi à l'avenir. Mais il n'eut plus de pareilles confidences à lui faire ; la paix qui venoit de lui être rendue ne fut plus troublée, et il jouit toujours depuis de l'heureuse tranquillité que la sainte Vierge lui avoit obtenue. Cependant le comte de Sales, ayant appris qu'il avoit achevé ses études, lui écrivit de partir incessamment pour voir les plus belles villes de France, et de s'en retourner en Savoie quand il les auroit visitées¹⁹. Mais le peu de sûreté qu'il y avoit à voyager dans le royaume fit que le voyage ne fut pas long.

La guerre civile continuoit toujours avec la même fureur. Le duc d'Alençon, héritier présomptif de la couronne, qui venoit de mourir sans enfants, le roi hors d'espérance d'en avoir, les mouvements divers de ceux qui prétendoient lui succéder, remplissoient tout de troubles et de confusion. Henri de Navarre, qui fut depuis Henri IV, comme plus proche héritier, y prétendoit pour lui-même ; et il avoit dans son parti les calvinistes de France, la reine Elisabeth d'Angleterre, et les princes protestants d'Allemagne, tous prêts à appuyer ses prétentions. Les princes de la maison de Guise, soutenus de la ligue, qui étoit devenue très puissante, et du roi d'Espagne, soutenoient en apparence les droits prétendus du cardinal de Bourbon, et aspiroient en effet à la couronne. La reine-mère, Catherine de Médicis, à qui une longue régence avoit acquis quantité de partisans, vouloit élever sur le trône les enfants de sa fille, mariée au duc de Lorraine, au préjudice de la loi salique. Le roi Henri III faisoit un quatrième parti. Il trouvoit fort mauvais que, n'étant pas dans un âge fort avancé, on osât disputer de sa succession ; et son parti, qui devoit être le plus fort, ayant l'autorité souveraine de son côté, étoit effectivement le plus foible. Il est aisé de s'imaginer la confusion, le trouble et le désordre que des prétentions si opposées étoient capables de produire. Les provinces, les villes, la campagne même, le clergé, la noblesse, les parlements, tout étoit partagé ; les uns tenoient pour un parti, les autres pour un autre ; et l'on voyoit partout des dispositions à une guerre qui ne pouvoit finir apparemment que par

la désolation entière de la France. Mais comme les partis opposés gardoient encore quelque mesure, il ne fut pas difficile au jeune comte d'arriver en Savoie sans avoir couru aucun danger.

(1584). Il avoit pour lors environ dix-huit ans ; il étoit fort bien fait, et les progrès qu'il avoit faits dans les sciences et dans la vertu lui avoient acquis une réputation qui le rendoit infiniment cher au comte et à la comtesse de Sales. Elle croyoit que rien ne seroit plus capable de les séparer, et qu'elle pourroit jouir tranquillement des fruits de l'excellente éducation qu'elle lui avoit donnée. Mais le comte de Sales avoit d'autres vues ; il comptoit pour rien de lui laisser du bien et un grand nom, s'il ne lui procuroit encore les moyens de soutenir l'un et l'autre. C'est ce qui le fit résoudre à l'envoyer étudier en droit à Padoue, où le fameux Pancirole l'enseignoit avec une réputation qui y attiroit les étrangers de toutes les parties de l'Europe.

La comtesse de Sales y consentit avec peine ; mais comme elle s'étoit fait une loi d'obéir à son époux, et qu'il eut soin de lui faire goûter les raisons qui le portoient à se priver encore pour quelque temps d'un fils qui ne lui étoit pas moins cher qu'à elle, le jeune comte partit pour Padoue sous la conduite du même précepteur, fort peu de temps après qu'il fut arrivé à Sales.

Padoue, ville épiscopale de l'état de Venise, sous le patriarcat d'Aquilée, est la plus ancienne ville d'Italie²⁰ : Venise et Rome même lui cèdent en ancienneté. Elle a toujours été très considérable par sa grandeur, par la beauté de ses bâtimens, par sa situation qui est des plus belles, par la fertilité de son terroir, par les grands hommes qu'elle a produits de temps en temps, et particulièrement par son université, l'une des plus célèbres de l'Europe. Elle étoit au plus haut point de sa gloire, lorsque le jeune comte y fut envoyé ; mais entre les grands hommes que sa réputation y avoit attirés, le fameux Gui Pancirole et le savant jésuite Antoine Possevin l'emportoient par-dessus tous les autres. François de Sales prit l'un pour lui enseigner le droit, choisit l'autre pour son directeur ; et ce grand homme, si célèbre par son savoir, et en même temps si fameux par les négociations importantes en Suède, en Pologne, en Moscovie, que les papes lui avoient confiées, ne crut pas qu'il fût au-dessous de lui de s'appliquer à la conduite d'un jeune écolier, l'esprit de Dieu lui faisant connoître qu'il étoit appelé à une sainteté

éminente, et qu'il devoit être un des plus grands prélats de l'Église. En effet, comme il s'entretenoit un jour avec lui de ses études, le jeune comte lui témoigna que, quelque goût qu'il eût pour celle du droit, il se sentoit tout autrement porté à s'appliquer à la théologie²¹ : le père Possevin lui répondit qu'il avoit raison, qu'elle lui seroit beaucoup plus utile que l'autre ; que Dieu ne l'avoit pas destiné à déclamer dans un barreau, mais à porter sa parole à des peuples rebelles, et à être l'appui de la foi et de la religion dans son pays ; qu'il devoit s'appliquer à se rendre capable d'un ministère si sublime ; que la science sans la vertu ne suffisoit pas, ni la vertu sans la science ; que ceux qui n'étoient appelés qu'à travailler à leur sanctification particulière se pouvoient contenter d'être gens de bien, que Dieu demandoit quelque chose de plus de ceux qu'il destinoit au ministère de sa parole ; que les lèvres des prêtres doivent être les gardiennes de la science, et que, devant être des oracles des peuples, ils devoient aussi être toujours prêts à répondre sur une infinité de choses difficiles, sur lesquelles on étoit en droit de les consulter. Il ajouta qu'il avoit reconnu par expérience, dans les voyages qu'il avoit été obligé de faire par l'ordre de sa sainteté dans les états des princes hérétiques, que l'ignorance du clergé avoit plus contribué au progrès que l'hérésie avoit fait dans le dernier siècle que le penchant que les peuples avoient au libertinage ; que dans le fond les hérétiques étoient plus présomptueux que savants, et qu'ils devoient le succès qu'ils avoient eu à l'ignorance profonde dans laquelle l'Europe étoit ensevelie lorsqu'ils avoient paru dans le monde.

Le père Possevin, qui avoit reconnu un fonds admirable d'esprit et de bon sens dans le jeune comte, ne se contenta pas de lui donner ces avis ; il lui offrit d'être le directeur de ses études, aussi bien que de sa conscience. Il lui donnoit tous les jours deux heures de son temps ; il lui expliquoit lui-même la Somme de S. Thomas ; ils lisoient ensemble les Controverses que le cardinal Bellarmin venoit de donner au public, il lui faisoit comprendre la force des objections et des réponses ; il le formoit même à l'éloquence, dans laquelle il étoit lui-même un si grand maître. Le jeune comte répondoit aux soins du père Possevin par un travail et une application capables de vaincre des obstacles qui ne se trouvoient pas en lui. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des grands succès qu'il eut depuis contre les hérétiques : c'est en

vain qu'on voudroit les attribuer à cette douceur charmante dont il étoit si difficile de se défendre ; le cœur, dans ces occasions, ne se gagne qu'après qu'on a su convaincre l'esprit : la douceur peut vaincre l'opiniâtreté ; il n'y a que la science qui puisse l'emporter sur l'erreur, et qui puisse renverser ces obstacles qu'une capacité superbe oppose aux lumières de la vérité.

Mais les soins du père Possevin pour le jeune comte ne se réduisoient pas à le rendre savant. Il lui avoit trouvé un cœur selon celui de Dieu, un cœur pur, un cœur humble et docile, un cœur que la grâce sembloit avoir formé pour la pratique des plus hautes vertus : il s'appliqua à le cultiver, et à le fortifier contre tout ce qui en auroit pu corrompre la pureté. Il lui apprit à regarder Dieu en toutes chose, à s'élever à lui par ces mêmes créatures dont nous prenons si souvent occasion de nous en éloigner, à reconnoître qu'il n'arrive rien qu'il n'ait prévu, qu'il n'ait voulu, ou qu'il n'ait permis ; il le forma ensuite à la prière, à la méditation, à la contemplation ; enfin il ne lui cacha rien de cet art tout divin de la conduite des ames ; il n'épargna rien pour le rendre capable des grands desseins qu'il avoit reconnu que Dieu avoit sur le jeune comte : et nous avons encore des régies de conduite pour la vie spirituelle et civile, que François gardoit exactement à Padoue, qui lui avoient été apparemment prescrites par ce pieux et savant religieux.

Cependant le commerce qu'avoit François de Sales avec le père Possevin ne l'empêchoit pas de s'appliquer à l'étude du droit civil et canonique ; et il y réussissoit d'autant mieux que Pancirole, charmé de la beauté de son esprit, de la sagesse de sa conduite, de son assiduité, et de son application, outre les leçons publiques, se faisoit un plaisir de l'instruire en particulier. Cette préférence lui attira l'envie de ceux qui regardoient sa vie réglée comme une censure secrète du dérèglement de la leur. Ils s'imaginèrent que cette vie retirée dont il faisoit profession venoit de sa timidité ou de la bassesse naturelle de son cœur, et qu'il n'étoit pas possible qu'étant si retenu il pût avoir de la résolution et du courage. Sur ce faux préjugé, un soir qu'il revenoit seul de la promenade, ils l'attaquèrent dans un lieu écarté ; ils s'imaginoient qu'il prendroit la fuite, et qu'ils auroient lieu de le perdre de réputation : mais le jeune comte, qui savoit qu'il étoit permis de se défendre, ayant mis l'épée à la main, et les poussant à son tour d'une manière à laquelle ils ne s'étoient point attendus, ils firent semblant de

s'être mépris, lui firent de grandes excuses, et se retirèrent fort surpris de sa fermeté²².

Cette aventure fut suivie d'une autre assez délicate, mais qui fait trop éclater la vertu du jeune comte pour ne la pas raconter. La chasteté exacte dont il faisoit profession avoit fait assez souvent le sujet de l'entretien de ses compagnons d'étude ; et ne pouvant s'imaginer qu'un jeune homme aussi bien fait pût être, à l'âge de vingt ans, aussi retenu qu'il le paroissoit, ils résolurent de mettre sa vertu à une dangereuse épreuve. Il y avoit en ce temps-là à Padoue une fameuse courtisane, arrivée depuis quelques mois du royaume de Naples. Elle étoit jeune et belle, elle avoit de l'esprit, et il n'y avoit aucun d'eux qui n'eût éprouvé la force de ses charmes, et qui n'y eût malheureusement succombé. Ils lui parlèrent du jeune comte de Sales ; ils lui vantèrent sa bonne mine, sa jeunesse, sa naissance, et n'oublièrent rien de tout ce qui pouvoit porter cette malheureuse à conjurer sa perte. Ils prirent avec elle les mesures nécessaires pour le faire donner dans le piège, et la quittèrent en lui promettant de le lui amener au premier jour. La chose n'eût pas été aisée si le comte eût su où l'on vouloit le conduire. Ils lui en firent un fort grand secret ; et, dans la visite qu'ils lui rendirent, ils ne lui parlèrent que d'un fameux jurisconsulte qu'ils supposèrent être arrivé depuis peu à Padoue ; ils lui dirent que c'étoit un prodige de science, et que Pancirole même, au prix de lui, n'étoit qu'un écolier. Il n'en fallut pas davantage pour faire naître au comte une forte envie de le connoître. Ils lui offrirent de le mener chez lui ; le comte les prit au mot, et ils le conduisirent chez la courtisane, en lui faisant accroire que c'étoit la maison du docteur. La courtisane, faisant semblant d'être sa fille, vint les recevoir ; elle leur dit que son père étoit occupé dans son cabinet à faire une consultation de conséquence avec des personnes de qualité, qu'il l'avoit envoyée pour les entretenir en attendant qu'il pût avoir l'honneur de recevoir leur visite. La conversation étoit à peine engagée, que ceux qui avoient amené le comte s'étant retirés sous divers prétextes, il resta seul avec la courtisane. Il seroit dangereux de raconter tout ce qui se passa dans cette occasion : tout ce qu'on peut en dire est que la courtisane porta l'effronterie jusqu'où elle pouvoit aller, et que Dieu donna la force au comte de lui résister et de conserver sa vertu.

La rage que conçut cette femme de se voir méprisée ne se peut mieux exprimer que par ce qu'elle fit pour s'en venger : elle se mit à crier au voleur ; et les voisins étant accourus à son secours, ils se disposoient à traîner le comte en prison, lorsque ses compagnons, qui n'étoient pas loin, vinrent assez à temps pour le tirer de leurs mains. Le comte les remercia de ce bon office ; mais il leur fit connoître en même temps qu'il n'étoit pas assez dupe pour ne s'être pas aperçu du mauvais tour qu'ils avoient voulu lui jouer, et depuis ce temps-là il n'eut plus de commerce avec eux. Cette aventure le rendit encore plus précautionné qu'il n'avoit été jusqu'alors.

Mais Dieu permet quelquefois que les occasions cherchent ceux qui les fuient. Il y avoit dans ce même temps à Padoue une princesse italienne que quelques affaires domestiques y avoient attirée. L'histoire ne la nomme pas ; elle nous apprend seulement qu'elle étoit fort riche, et qu'elle n'épargnoit rien lorsqu'il s'agissoit de se satisfaire. Elle rencontra un jour le jeune comte dans une eglise ; la cérémonie qui l'y avoit attirée fut longue ; elle eut tout le temps de le considérer : il lui plut, et elle résolut dès-lors de satisfaire sa passion, quoi qu'il lui en pût coûter. Au sortir de l'église, elle le fit suivre jusqu'à son logis ; elle s'informa exactement de ses nouvelles ; elle apprit ce qu'il étoit, et ce qu'il faisoit à Padoue : mais elle sut en même temps qu'il menoit une vie fort retirée, qu'il faisoit profession d'une vertu des plus austères, qu'il n'avoit aucun commerce avec les dames, qu'on avoit même remarqué qu'il les évitoit autant que la civilité le pouvoit permettre, et qu'on le croyoit incapable d'une intrigue.

Ces nouvelles pensèrent désespérer la princesse. Mais il est des passions que les difficultés irritent ; celle de la princesse étoit de ce caractère. Elle crut que la fermeté du jeune comte ne seroit point à l'épreuve de ses offres, que l'argent viendrait à bout de tout, et qu'il lui ouvrieroit enfin le chemin de son cœur. Quelque retiré que fût François de Sales, il ne laissoit pas d'avoir quelque société avec ceux de ses compagnons en qui il avoit remarqué le plus d'esprit et de vertu, et le plus d'application à l'étude ; ils s'alloient quelquefois promener ensemble, et ils prenoient les divertissements innocents qui, sans intéresser la piété, servent à relâcher l'esprit ; et contribuent à lui donner de nouvelles forces. Car enfin la vertu du comte n'étoit point de ces vertus farouches et ennemies de la société ; personne

n'étoit plus agréable que lui dans la conversation ; il aimoit les railleries innocentes, et la douceur de son humeur lui inspirait une complaisance qui le faisoit rechercher de tout le monde. Mais entre ceux qui avoient quelque part à son amitié, il y en avoit un qui lui étoit plus cher que les autres, la conformité d'humeur, d'études, et d'inclinations les avoit unis. Le comte le croyoit solidement vertueux ; mais il faut l'être beaucoup pour être à l'épreuve des artifices et de la profusion d'une personne puissante qui n'épargne rien pour venir à bout de ses desseins. Il se laissa gagner par la princesse ; ses présents l'éblouirent, ses promesses lui corrompirent le cœur ; il conspira avec elle contre l'innocence de son ami, et il lui promit. de ne rien épargner pour le rendre favorable à sa passion.

Son embarras fut grand quand il fallut faire au comte une pareille proposition. Mais enfin, jugeant de son cœur par le sien, et croyant qu'il ne seroit pas à l'épreuve des offres qu'il étoit chargé de lui faire, il lui parla de la princesse, de la passion qu'elle avoit pour lui, et de l'ordre qu'il en avoit reçu de lui offrir, avec sa personne, les grands biens dont tout le monde savoit qu'elle étoit en possession. Il lui promit de sa part que leur intrigue seroit si secrète, qu'elle ne feroit aucun tort à sa réputation ; et il ajouta même qu'il savoit aussi bien que lui que des faveurs offertes par des personnes de ce rang ne se refusoient jamais impunément, qu'une femme puissante, amoureuse et méprisée, étoit capable de tout entreprendre pour se venger de ces mépris, et qu'il trembloit dans la vue des dangers qui le menaçoient, s'il étoit assez foible et assez imprudent pour ne pas profiter de l'occasion qui se présentait, et que tout autre que lui achèteroit bien chèrement.

Le comte étoit si surpris de ce discours, qu'il ne songeoit point à l'interrompre ; mais enfin, ayant fait réflexion qu'il n'avoit déjà que trop duré, que la tentation n'entre pas moins par les oreilles que par les yeux, et qu'il est toujours dangereux d'écouter ce qui ne peut être proposé sans crime : « Que vous aije fait, cruel ami ? lui dit-il ; ou plutôt qu'est-ce que Dieu vous a fait, pour vous joindre ainsi à ses ennemis, pour leur aider à perdre une ame que vous savez qu'il a rachetée de tout son sang ? Il en a fait autant pour la vôtre, et c'est ce qui devoit vous détourner de m'inspirer de pareils sentiments. Vous direz à votre princesse ce qu'il vous plaira ;

mais "pour moi, je vous déclare que je n'aurai plus de "commerce avec vous, et que je n'en aurai jamais avec elle. >> Ces paroles furent un coup de foudre pour ce perfide ami ; il le quitta tout confus, et il a avoué depuis que sa fortune étoit faite s'il eût pu porter le comte à avoir de la complaisance pour la princesse.

Mais il en étoit si éloigné, qu'appréhendant de nouvelles attaques, et de se trouver enfin lui-même d'intelligence avec les ennemis de son salut, il redoubla ses prières et ses austérités. Il se reprochoit à lui-même que son peu de reconnaissance pour les grâces infinies dont Dieu avoit bien voulu le combler, et son peu de fidélité à y correspondre, lui attiroient ces terribles tentations. Les chutes funestes de ses compagnons, qu'on lui rapportoit tous les jours, lui apprenoient à se défier de lui même ; leur foiblesse l'instruisoit de la sienne ; il regardoit avec crainte les périls dont il étoit environné ; de puissants ennemis au-dehors, de plus terribles encore au-dedans de lui-même, lui causoient une sainte frayeur. Il concluoit de ces réflexions que, Dieu seul pouvant être sa force, il devoit mettre en lui toute sa confiance, et qu'il compteroit en vain sur son secours, s'il n'y correspondoit de son côté, et s'il ne s'attachoit à lui préférablement à toutes choses. C'est ainsi que tout contribue à l'avantage de ceux qui cherchent Dieu avec un cœur sincère : les tentations mêmes, qui font succomber tant d'autres, ne servent qu'à les établir plus solidement dans son amour ; et leur salut vient bien souvent des ennemis mêmes qui avoient conjuré leur perte.

Mais comme le jeune comte, en redoublant ses austérités, ne relâchoit rien de ses études, cette grande application lui échauffa si fort le sang, qu'il en tomba malade ; une fièvre violente et continue le mit d'abord dans un très grand danger, et la dyssenterie qui survint fit bientôt désespérer de sa vie. Les médecins de Padoue, qui étoient les plus habiles de toute l'Italie, furent appelés en vain ; leur art ne trouva point de remède contre la violence de son mal. Le bruit de l'extrémité où il étoit, joint à la réputation qu'il s'étoit acquise, attira chez lui tout ce qu'il y avoit dans la ville de personnes de considération : tout le monde pleuroit un jeune gentilhomme si bien fait et si accompli, apparemment destiné à une grande fortune, prêt à mourir dans un pays étranger, éloigné de ses proches, à la fleur de son âge, à la veille de recueillir le fruit de ses travaux et de ses études. Lui seul,

insensible à tant de pertes, uniquement touché du soin de son salut, tranquille même dans la vue des bontés de Dieu qu'il avoit si souvent éprouvées, attentif à profiter des exhortations du père Possevin qui ne le quittoit point, consolait ses amis, et parloit de sa mort comme d'une chose qu'il avoit bien plus lieu de souhaiter que de craindre. Le mal augmentant et ne laissant plus d'espérance, il reçut les sacrements avec des transports de piété qui firent craindre qu'il ne mourût en les recevant.

Cependant son précepteur, qui l'aimoit uniquement, étoit pénétré de douleur pour la perte qu'alloit faire la maison de Sales, à laquelle il étoit fort attaché, et pour celle qu'il étoit près de faire lui-même, l'excellent naturel du comte le lui faisant regarder comme un appui qui ne lui pouvoit jamais manquer. Il ne laissa pas de faire un effort sur lui-même, pour lui demander ce qu'il vouloit qu'on fît de son corps après sa mort. Le comte lui répondit qu'il avoit toujours été très vivement touché de l'impiété des écoliers en médecine, qui déterroient tous les jours des corps dans les cimetières pour en faire des anatomies ; qu'il avoit été témoin des barbaries et des meurtres qui arrivoient à cette occasion entre eux et les parents des morts, qui s'efforçoient avec tant de justice de les en empêcher ; qu'il ordonnoit dans cette vue qu'on leur livrât son corps pour en faire une anatomie ; qu'il seroit trop heureux si, ayant été inutile au public pendant sa vie, il lui pouvoit être de quelque utilité après sa mort.

Depuis cette disposition si charitable, qui fut l'unique que fit le jeune comte, il ne parut plus penser aux choses de ce monde ; il ne s'occupa plus que de celles du ciel. La vue de l'éternité bienheureuse qu'il attendoit delà miséricorde de Dieu lui faisoit souffrir avec quelque sorte d'impatience le peu de moments qu'il croyoit avoir à vivre. Mais son heure n'étoit pas encore venue ; et lorsqu'on s'attendoit qu'il dût rendre le dernier soupir, il s'endormit d'un sommeil tranquille, qui dura assez long-temps, et se réveilla sans fièvre. On regarda sa guérison comme un miracle ; et l'on en fut d'autant plus persuadé, qu'en fort peu de temps il recouvra ses forces, et jouit d'une santé parfaite. Mais cette même guérison, qui le rendoit au monde, l'en sépara effectivement ; il fit dès-lors la résolution de le quitter, et d'embrasser l'état ecclésiastique ; il crut que Dieu ne lui avoit rendu la vie qu'afin qu'il l'employât tout entière à son service, et qu'il ne pouvoit

mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en ne vivant plus que pour lui. Rien ne fut capable de le détourner de cette résolution : on verra dans la suite de cette histoire de quelle manière il l'exécuta.

Il reprit cependant ses exercices de piété avec la même ferveur, et ses études avec la même application. Quelque temps après, ayant achevé son cours, et passé par tous les degrés qui le pouvoient conduire au doctorat, il reçut le bonnet de docteur. Pancirole voulut faire lui-même son éloge, et il ne manqua pas de le louer sur les grands exemples de vertu qu'il avoit donnés à toute l'université ; il le proposa pour modèle à cette nombreuse jeunesse qui aspirait au même honneur, et il lui prédit qu'il seroit un jour la gloire de sa patrie, de l'Église, et de son illustre maison.

(1591) Le comte avoit alors vingt-quatre ans ; et sa dernière maladie n'ayant servi qu'à augmenter sa santé et sa bonne mine, il ne songeoit qu'à retourner en Savoie pour éviter les dangers auxquels il ne pouvoit qu'être exposé dans une ville aussi corrompue que Padoue, lorsqu'il reçut des lettres du comte de Sales, qui lui ordonnoit de faire le voyage d'Italie. Il partit aussitôt pour Ferrare, et se rendit de là à Rome, où il devoit faire un long séjour, et où le comte son père avoit eu soin de lui ménager des amis. Il vit avec beaucoup d'exactitude toutes les raretés de cette grande ville, ces anciens monuments de la magnificence romaine, ces cirques, ces théâtres, ces arcs de triomphe, ces trophées, ces portiques, ces colonnes, ces pyramides, ces statues, ces peintures, et tous ces restes fastueux échappés au temps et à la fureur des barbares, par lesquels ces prétendus maîtres du monde avoient eu dessein de s'immortaliser. Mais il les vit avec les réflexions que la piété avoit coutume de lui inspirer. Il admiroit, dans ces débris de la vanité des anciens Romains, ce flux et reflux continuel de prospérités et d'adversités, la fortune et l'infortune des hommes, la naissance, le progrès et la décadence des empires ; comme ils se succèdent les uns aux autres, et se forment des débris de ceux qui les ont précédés ; comme les vaincus deviennent enfin les maîtres de ceux qui les avoient assujettis ; et comme, parmi ces vicissitudes et ces révolutions continuelles qui entraînent toutes choses, Dieu seul est toujours le même, libre, indépendant, réglant tout, sans être assujetti à aucune loi. Il admirait encore comme la religion chrétienne avoit pu s'établir sur les ruines mêmes de ce

puissant empire, qui, pendant plusieurs siècles, avoit employé toute sa puissance pour la détruire, et comme, par des changements infinis, après avoir été si long-temps la maîtresse de l'erreur, Rome se trouvoit aujourd'hui le centre de la vérité.

Mais comme il donnoit toujours beaucoup moins à la curiosité, quoique innocente, qu'à la piété et à la dévotion, et qu'il ne s'étoit même arrêté à considérer ce que les étrangers ont coutume d'admirer dans Rome que pour satisfaire le comte son père, qui lui avoit demandé une relation de son voyage, il employa la plus grande partie du temps qu'il demeura dans cette fameuse ville à visiter les églises et les catacombes : ce sont les cimetières ou lieux souterrains où les chrétiens, pendant les persécutions, avoient coutume d'enterrer les martyrs, et même de célébrer les saints mystères. A la vue de ces lieux consacrés par la piété de nos pères, et arrosés du sang de tant d'illustres témoins de la vérité, qui ont si généreusement donné leur vie pour le soutien de cette même foi dont nous faisons aujourd'hui une profession si honorable et si tranquille, il s'animoit à la défendre contre ses ennemis ; il concevoit de nouveaux desseins de travailler à la conversion des hérétiques, dès qu'il serait de retour clans son pays ; et, par un pressentiment secret qu'il devoit être l'évêque d'une ville qui est aujourd'hui le centre de l'erreur, comme Rome est celui de la vérité, il offroit à Dieu ses biens, son temps, ses études, et sa vie même, si elle étoit nécessaire au rétablissement de l'ancienne religion.

Il éprouva, dans ce même temps, d'une manière bien sensible, que Dieu n'abandonne jamais ceux qui le cherchent, pendant qu'il laisse périr de mille manières différentes ceux qu'il a livrés aux désirs de leur cœur. Comme il retournoit un soir, fort fatigué de la visite des saints lieux, à un logis qu'il avoit pris sur le bord du Tibre, il trouva ses domestiques aux prises avec son hôte. Le sujet de la contestation étoit que ce dernier vouloit absolument qu'ils allassent loger ailleurs, pour faire place à des personnes de qualité dont l'équipage venoit d'arriver. Ils n'en étoient encore qu'aux injures ; mais la querelle n'en fût pas demeurée là, si le comte, qui étoit la douceur même, ne leur eût ordonné de faire ce que l'hôte souhaitoit. Il fut question de chercher un autre logis, et ce contre-temps n'accommodoit nullement l'extrême lassitude du comte ; mais Dieu n'avoit permis cet

accident que pour le délivrer d'un danger où il auroit infailliblement péri. A peine étoit-il logé, qu'il survint une pluie effroyable : elle dura toute la nuit ; de sorte que le Tibre, qui étoit déjà gros, s'étant furieusement débordé, emporta la maison qu'il venoit de quitter, avec tous ceux qui étoient dedans ; personne ne se sauva ; et quand le fleuve se fut retiré, à peine paroissoit-il qu'il y eût eu dans cet endroit un des meilleurs logis de Rome.

Le comte en partit quelques jours après pour aller à Lorette. C'est une ville épiscopale de l'état ecclésiastique, dont l'évêché est uni à celui de Reccanati. Il avoit fait vœu de faire ce voyage quelques années auparavant, et il s'en acquitta avec sa piété ordinaire. Il y renouvela le vœu de chasteté perpétuelle qu'il avoit fait à Paris, et la résolution qu'il avoit prise à Padoue d'embrasser l'état ecclésiastique. Les historiens de sa vie conviennent qu'il reçut de Dieu, dans cette sainte chapelle, des grâces très particulières, que son esprit y fut éclairé de nouvelles lumières, et que son cœur y fut rempli d'une charité si ardente, que rien ne lui paroissoit impossible lorsqu'il s'agissoit de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Après avoir satisfait à sa dévotion, il partit pour Ancône, qui a un assez bon port sur la mer Adriatique, dans le dessein d'aller par mer à Venise. Il y trouva une felouque prête à mettre à la voile. Elle devoit porter à Venise une dame de qualité, qui l'avoit retenue pour elle seule et pour un grand nombre de domestiques dont elle étoit accompagnée ; elle avoit traité avec le patron à cette condition. Cependant, soit qu'il fût touché de la bonne mine et des manières du jeune comte, ou que l'espérance du gain le portât à manquer de parole, il le reçut dans sa felouque. La dame qui l'avoit louée vint quelque temps après ; et apercevant des étrangers qui n'étoient point de sa suite, elle s'en mit fort en colère, et commanda au patron de les faire sortir. Le comte la pria avec beaucoup de civilité de permettre qu'il profitât de la commodité de son passage ; il lui dit qu'il n'avoit que trois domestiques avec lui et peu d'équipage, qu'il ne l'incommoderoit point, qu'il n'occuperoit que l'endroit qu'il lui plairoit lui marquer, que le lieu le plus incommode seroit assez bon pour lui, et qu'il étoit en danger de ne partir de long-temps si elle n'agréoit qu'il eût l'honneur de l'accompagner. Le patron et les gens mêmes de sa suite joignirent leurs prières aux siennes. La dame n'en rabattit rien de sa

dureté ; elle le fit sortir honteusement de la felouque, et peu s'en fallut qu'elle ne fît jeter ses hardes à la mer. Le comte souffrit cet affront avec sa douceur ordinaire. Son précepteur et ses domestiques en étoient dans une colère qu'ils ne pouvoient dissimuler ; mais le comte, avec cette tranquillité qu'il ne perdoit jamais, leur dit qu'il falloit se soumettre à la volonté de Dieu, que les choses qui paroissent les plus fortuites n'arrivoient que par une disposition particulière de sa providence, et qu'ils se souvinssent de ce qui étoit arrivé à Rome au logis qu'ils avoient été contraints de quitter. « Cette mer, ajouta-t-il, est fort sujette aux tempêtes, et tel quitte ce port qui n'arrive pas où il prétend. »

Sa conjecture se trouva vraie. Le ciel étoit serein, l'air tranquille, la mer calme, le vent favorable, tout sembloit promettre une navigation des plus heureuses ; un moment après le vent changea, il devint impétueux et contraire, le ciel se couvrit de nuages épais, et il se forma un des plus terribles orages que l'on eût vus depuis long-temps : la felouque, furieusement battue de la mer, fit de vains efforts pour regagner le port ; elle coula à fond, à la vue du comte et de sa suite, qui ne l'avoient pas encore perdue de vue, et personne ne s'en sauva.

Ce triste spectacle fut un nouveau motif au comte de mettre toute sa confiance en Dieu, et de s'abandonner aveuglément aux ordres de sa providence. Il admiroit comme elle conduit toutes choses aux fins qu'elle s'est proposées, par des voies imperceptibles et inconnues à toute la prudence des hommes ; comme ce qui paroît être un effet du hasard, une rencontre fortuite des causes secondes, et ce qui semble même contraire à toutes les régies de la sagesse humaine, est très sagement ordonné, et fait toujours éclater ou la miséricorde ou la justice du Tout-Puissant.

Cependant l'orage cessa, l'air devint calme, la mer tranquille, et le comte trouva l'occasion de s'embarquer. L'espérance d'une heureuse navigation avoit inspiré la joie à tous les passagers. Patron, matelots, tout le monde ne songeoit qu'à se divertir et à faire bonne chère : le comte seul, dont les pressentiments ne portoient guère à faux, paroissoit pensif, et ne prenoit aucune part à ce qui se passoit dans le vaisseau. Son précepteur s'en aperçut, et lui en demanda le sujet. « J'admire, lui dit-il, comme, n'y ayant qu'une planche de deux doigts d'épais entre nous et la mort, ces gens ont le

courage de s'abandonner à la joie. Nous venons d'être témoins d'un triste naufrage, rien n'est plus inconstant que la mer, l'orage ne fait que de cesser, ce golfe est fameux par ses tempêtes : qui sait si nous ne sommes pas menacés d'un malheur pareil à celui qui vient d'arriver devant nos yeux ? Prions, ajouta-t-il, celui qui commande aux vents et à la mer, et laissons les autres s'abandonner à une joie profane, et qui a si peu de rapport à l'état où nous nous trouvons. » Le précepteur, qui avoit une haute estime de sa vertu, et qui étoit lui-même un homme d'une très grande piété, lui proposa de dire avec lui l'office divin. A peine l'avoient-ils commencé, que le patron, qui s'en aperçut, se mit à en faire des railleries, ajoutant que les moines et les dévots lui avoient toujours porté malheur. Le vent changea un moment après, et il se forma un orage presque aussi furieux que celui qui avoit fait périr la felouque dont on vient de parler. La joie qui régnoit dans le vaisseau se changea aussitôt en crainte et en désespoir ; il n'y en eut point de si déterminé dans cette troupe qui ne se mît en prière : le patron seul, persistant dans sa brutalité, répétoit souvent, avec d'horribles blasphèmes, qu'il l'avoit prévu, que ces faiseurs de longues prières n'avoient jamais servi qu'à attirer l'orage, et qu'il les falloit jeter dans la mer. Le gouverneur du comte, qui étoit naturellement colère, frappé de son insolence, vouloit lui répondre et le reprendre de ses blasphèmes ; mais le comte, lui faisant remarquer que ces remontrances ne serviroient qu'à aigrir ce brutal, l'en empêcha, et souffrit avec une patience incroyable toutes les injures qu'il continuoit de lui dire.

Cependant le vaisseau s'étant trouvé à l'épreuve des coups de mer, la tempête cessa, et l'on aborda assez heureusement au port de Catholica. Le patron ne pouvant dissimuler la joie qu'il avoit d'être échappé d'un si grand péril, le comte prit ce temps de lui faire la correction qu'il méritoit sur ses blasphèmes. Il lui parla avec beaucoup de force, mais en même temps avec beaucoup de douceur. La brutalité de cet homme ne l'empêcha pas de remarquer que le comte, insensible à toute autre chose qu'à ce qui pouvoit offenser Dieu, ne lui disoit rien de tant d'injures qu'il lui avoit dites ; il ne put s'empêcher d'admirer une si grande modération ; il s'accusa lui-même de ce dont on ne l'accusoit point ; il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et lui promit de se corriger. C'est ainsi qu'une correction, faite à

propos et avec douceur, est presque toujours suivie de son effet : les contre-temps et les mauvaises manières dont on l'accompagne le plus souvent sont pour l'ordinaire ce qui la rend inutile. Il n'est point de remède si amer qu'on ne se résolve de prendre, quand on a l'adresse d'en corriger l'amertume.

Tout le monde s'étant rembarqué, on aborda heureusement à Venise. Le comte y resta autant de temps qu'il lui en falloit pour en remarquer les beautés, et en faire une relation exacte au comte son père, qui le lui avoit recommandé. Il y a peu de villes au monde où il aborde plus d'étrangers : sa situation merveilleuse, sa grandeur, sa magnificence, et la liberté même avec laquelle on y vit, les y attirent. Le comte y rencontra quelques gentilshommes de Savoie et du Piémont que la curiosité y avoit attirés comme lui. ils étoient les sujets d'un même prince, ils eurent bientôt fait connoissance ; mais le comte ayant remarqué qu'ils donnoient dans la débauche, qui régné dans cette ville avec plus d'impunité que par-tout ailleurs, son extrême retenue rompit bientôt une société que le hasard avoit faite, et qui n'étoit point soutenue de la conformité des mœurs. Un seul s'attacha à lui ; mais n'ayant pas assez de force pour résister aux occasions et au mauvais exemple, il se rendit bientôt indigne de son amitié. Le comte apprit, d'une manière à n'en pouvoir douter, qu'entraîné par la mauvaise compagnie, il avoit passé la nuit dans un lieu de débauche, où l'on avoit commis toute sorte d'excès ; il résolut aussitôt de rompre tout commerce avec lui. Mais ayant pitié de la perte d'une ame en qui il avoit remarqué de grandes dispositions à la vertu, il résolut en même temps de ne rien épargner pour le retirer du péril où il se étoit jeté. Il lui parla avec beaucoup de force des suites funestes de l'impureté, des peines que Dieu y a attachées en cette vie et en l'autre, de l'impénitence finale qui la suit presque toujours quand une fois l'habitude est formée, de l'aveuglement et de la dureté de cœur qui en sont les suites inséparables, en un mot de tout ce qui pouvoit troubler une âme qui a encore quelque crainte de Dieu et des jugements terribles dont il menace ceux qui s'abandonnent à un pareil dérèglement.

Dieu bénit les saintes attentions du comte ; et la grâce secondant ses discours, ce jeune homme se reconnut ; il fit une pénitence proportionnée à la grandeur de son crime, et quitta Venise, pour éviter les occasions qui auroient pu le faire retomber.

Le comte en sortit aussi quelque temps après ; il acheva son voyage d'Italie, et arriva heureusement au château de la Tuile, où toute sa famille, avertie de son retour, s'étoit rendue pour le recevoir. Il seroit difficile d'exprimer la joie du comte et de la comtesse de Sales. Ce qu'ils avoient appris du jeune comte leur fils, et ce qu'ils en voyoient eux-mêmes, contribuoit également à leur satisfaction. Il avoit alors vingt-cinq à vingt-six ans, et il est vrai qu'il eût été difficile de trouver un homme plus accompli : il étoit grand, bien fait ; il avoit la complexion robuste, la voix forte, les traits réguliers, la physionomie heureuse, et une douceur charmante répandue sur son visage et dans toutes ses manières, dont il n'étoit pas aisé de se défendre. Ce qu'on a déjà raconté, et ce qu'on racontera dans la suite, sera une preuve incontestable que ce portrait n'est point flatte. L'esprit répondoit au corps ; il l'avoit solide, vif, pénétrant ; il avoit eu soin de le cultiver par tout ce qui en pouvoit augmenter la beauté naturelle ; il savoit les langues, la philosophie, la théologie, le droit civil et canonique ; et bien loin d'avoir négligé les belleslettres et l'éloquence, comme il avoit eu d'excellents maîtres qui ne lui avoient rien caché de cet art si difficile de persuader les hommes, il y avoit fait des progrès qui l'ont rendu un des plus éloquents hommes de son siècle. Il parloit d'ailleurs en public avec beaucoup de grâces, et gagnoit ensuite dans les conversations, par ses manières douces et insinuantes, ceux qu'il n'avoit fait qu'ébranler par ses discours publics²³. Les applaudissements qu'il reçut à Paris et à la cour de France, les affaires difficiles qu'il a traitées avec succès, et soixante et douze mille hérétiques convertis, ne laisseront aucun lieu de douter de ce que j'avance²⁴. Sa profonde humilité l'obligea de cacher une partie de ses grands talents, et de se dérober souvent à lui-même la gloire qui lui étoit due. Un dehors simple et négligé, une attention continuelle à ne rien faire qui lui pût attirer l'estime des hommes, sa vie retirée, ennemie de l'éclat et du bruit, ont dérobé au public la plupart de ses qualités éminentes ; mais il nous en reste encore assez de preuves pour convaincre ceux qui liront cette histoire qu'il a été un des plus grands prélats que Dieu ait donnés à son Église.

²⁵ Cependant, comme ce ne sont, du côté de l'homme, ni les qualités du corps ni même celles de l'esprit qui font les saints, mais le bon usage qu'on

en fait, je dois ajouter qu'il avoit le cœur droit, pur et simple, sincère et désintéressé, parfaitement soumis aux ordres de la Providence, ne cherchant que Dieu en toutes choses, uniquement occupé du soin de lui plaire, infiniment élevé au-dessus de tout ce qui est capable de flatter la vanité ou la cupidité des hommes, genereux, intrépide, à l'épreuve des plus grands dangers, incapable de succomber sous la crainte de la mort même, et rempli d'une douceur que rien n'a jamais été capable d'altérer. De toutes ces qualités, il n'y en a point qui soit plus universellement reconnue que cette dernière. Mais tout le monde ne sait pas que, bien loin de lui être naturelle, il ne l'avoit acquise qu'avec beaucoup de peine, qu'après bien des combats et bien des victoires remportées sur lui-même. Il avoit le naturel vif et porté à la colère ; il l'avoue lui-même : l'on voit encore dans ses écrits un certain feu, et même une sorte d'impétuosité qui ne laisse aucun lieu d'en douter ; et son fiel, qu'on trouva presque tout pétrifié après sa mort, passa pour une preuve incontestable de la violence continuelle qu'il s'étoit faite. Mais à force d'étudier à l'école d'un Dieu doux et humble de cœur, il apprit à le devenir. Il fit sa vertu la plus chérie de celle qui lui avoit le plus coûté à acquérir, et à laquelle il se sentoit moins de penchant. La grâce lui donna ce que la nature lui avoit refusé. Il falloit pour cela qu'elle le changeât en un autre homme ; mais rien ne lui est impossible quand elle rencontre ce cœur docile que Salomon demandoit à Dieu comme la plus insigne faveur qu'il pût recevoir de lui. C'est de ces principes qu'on vient de décrire qu'ont coulé, comme de leur source, ces actions saintes, ces projets si purs, ces motifs si élevés qu'on a déjà vus, et qu'on verra encore dans la suite de cette histoire.

A peine François de Sales avoit eu le temps de se délasser du voyage qu'il venoit de faire, que le comte son père jugea qu'il devoit aller à Annecy saluer l'évêque de Genève, Claude de Granier. C'étoit un saint et savant prélat, d'une douceur et d'une simplicité apostolique, qui mettoit toute sa gloire à s'acquitter de son ministère, et qui étoit intime ami du comte et de la comtesse de Sales. Quoiqu'il n'eût ni meubles ni équipage, et qu'il méprisât cet éclat vain et fastueux que les derniers siècles ont introduit dans l'Eglise, son caractère n'en étoit pas moins respecté ; le clergé, la noblesse, et le peuple avoient pour lui une égale vénération ; et, sans autre appui que

celui de sa vertu, il gouvernoit ce grand diocèse avec une autorité que les avantages temporels n'ont jamais pu donner. Il reçut le jeune comte avec cette bonté et cette douceur qui accompagnoit toutes ses actions ; il s'entretint long-temps avec lui, et en conçut une estime qui lui fit souhaiter d'avoir un successeur qui lui ressemblât ; il admiroit dans une si grande jeunesse, soutenue d'un savoir si peu commun, et de tant de grandes qualités naturelles et acquises, sa retenue, sa prudence, sa modestie, et ce caractère de sagesse et de vertu qui accompagnoit toujours ses actions et ses discours.

L'entretien, qui avoit déjà été long, n'eût pourtant pas fini sitôt si l'on ne fût venu avertir le saint prélat que les théologiens étoient assemblés, et qu'on n'attendoit plus que lui pour commencer l'examen de plusieurs prétendants à un bénéfice. Ce sage évêque n'en conférait jamais qu'aux plus capables ; la science et la vertu étoient la seule recommandation dont on avoit besoin auprès de lui. Le jeune comte voulut se retirer, ne croyant pas qu'il fût de la bienséance qu'un laïque, l'épée au côté, se trouvât dans une pareille assemblée ; mais le saint évêque le retint, et lui faisant donner un siège auprès du sien : « Vous ne nous serez peut-être pas, lui dit-il, aussi inutile que vous pensez, pour la résolution des questions qu'on doit proposer. » La dispute commença ; la contestation fut grande, et, comme il arrive assez souvent, on ne put s'accorder sur quelques questions proposées. Le jeune comte écoutoit avec beaucoup d'attention, mais sans donner la moindre marque qu'il eût envie d'en dire son sentiment. L'évêque ne laissa pas de le lui demander : il s'en défendit d'abord avec beaucoup de modestie ; mais, l'évêque insistant, il le dit, et il expliqua les difficultés avec tant de pénétration et de netteté, que tout le monde s'en tint à sa décision. L'étonnement fut grand quand on vit un jeune gentilhomme, qu'on croyoit ne s'être occupé que des choses qui font l'exercice ordinaire de la noblesse, résoudre avec tant de facilité des difficultés qui avoient embarrassé tant de docteurs. Mais l'évêque prenant la parole : « Je vous avois bien dit, lui dit-il, monsieur “le comte, que vous ne seriez pas aussi inutile à cette conférence que votre modestie vous le faisoit croire. »

La conférence étant finie, il dit à ceux qui étoient présents que ce jeune gentilhomme avoit trop de vertu et de savoir pour rester long-temps dans le

monde, qu'il avoit un pressentiment qu'il seroit un jour son successeur, et qu'il espéroit de la bonté de Dieu qu'il feroit cette grâce à son diocèse Cette pensée le lui rendit depuis extrêmement cher ; il ne l'appeloit plus que son fils ; et il se forma entre eux une liaison étroite qui ne finit que par la mort de ce sage prélat.

Mais le comte de Sales avoit des vues bien opposées pour l'établissement de son fils ; il ne pensoit qu'à l'engager dans le monde par le mariage et par une charge de sénateur au sénat de Chambéri, qu'il prétendoit lui procurer au plus tôt. Sur ce pied, il lui proposa de s'aller faire recevoir avocat au sénat de Savoie ; il lui donna des lettres pour le célèbre Antoine Favre, sénateur, qui étoit lié d'une amitié très étroite avec la maison de Sales, et pria ce grand magistrat de vouloir bien aider son fils dans la poursuite qu'il avoit à faire.

Ces mesures ne s'accordoient ni avec les intentions secrètes du jeune comte, ni avec les engagements qu'il avoit pris avec Dieu, ni avec le vœu de chasteté perpétuelle qu'il avoit fait à Paris et renouvelé à Lorette, ni avec la résolution qu'il croyoit que Dieu lui avoit inspirée d'embrasser l'état ecclésiastique ; il avoit résolu d'exécuter l'un et l'autre, et il croyoit le pouvoir faire d'autant plus aisément que le comte de Sales avoit eu depuis lui plusieurs enfants, qui profiteroient avec joie des avantages qu'il étoit résolu de leur laisser. Mais l'extrême complaisance qu'il avoit pour son père ne lui permit pas pour lors de s'opposer à ses desseins. Il crut qu'il pouvoit faire la démarche dont il s'agissoit sans préjudicier à la résolution qu'il avoit faite de se donner entièrement à Dieu, et qu'il seroit toujours à temps pour s'expliquer avec son père.

Il partit dans ce dessein pour Chambéri. Antoine Favre, qui étoit le plus grand ornement du sénat de Savoie, dont il fut depuis premier président, le reçut d'abord comme le fils d'un de ses plus chers amis. Il le logea, et lui donna tous les jours plusieurs heures d'entretien pour le préparer à sa réception. Il croyoit que le jeune comte auroit besoin de son secours ; mais il s'aperçut bientôt qu'il étoit en état de s'en passer. Ce fut ce qui l'obligea de le présenter sans délai au premier président Pobel, et à tout le sénat ; il en fut reçu avec de grandes marques d'estime, et l'on commit le sénateur Crassus pour l'examiner. Il le fit à la rigueur ; mais cette exactitude ne

servit qu'à faire éclater sa capacité : il en fit au sénat un rapport très avantageux ; et il y fut reçu avec des applaudissements qui n'étoient point ordinaires. Il harangua ce jour-là même le sénat avec une éloquence qui fut admirée de tout le monde ; et le bruit s'étant répandu qu'il seroit bientôt sénateur, lui attira les compliments de toute la ville. Mais Dieu, qui en avoit disposé autrement, le dédommagea de cet honneur en lui procurant l'amitié intime du sénateur Antoine Favre.

Ce magistrat si célèbre, qu'on appelloit ordinairement le baron de Péroges, étoit de Bourg en Bresse ; il avoit étudié à Turin sous le fameux Antoine Manuce, et y avoit acquis cette capacité qui le rendit un des grands hommes de son siècle. Etant de retour en Savoie, son mérite le fit connoître du duc son souverain, qui lui donna des charges considérables. Il s'en acquitta d'une manière qui lui en procura de plus importantes. En effet, il fut juge-mage de la Bresse, avant que cette province eût été unie, comme elle est aujourd'hui, à la couronne de France, président du conseil du Gènevois, sénateur, et enfin président au sénat de Chambéri. On lui confia même les affaires les plus secrètes de l'état ; et il les conduisit avec une intégrité et une prudence qui lui conservèrent toujours l'estime et la confiance de son prince. Nous avons de lui des ouvrages qui sont des preuves incontestables de son savoir. Sa piété répondoit à sa capacité ; et ce fut ce qui l'unit d'une manière si étroite avec François de Sales, que rien ne fut capable de rompre leur union : on en verra les fruits dans la suite de cette histoire.

Le jeune comte partit de Chambéri peu de jours après sa réception ; mais il lui arriva dans le bois de Sonnas une chose qui mérite d'être racontée. Il s'entretenoit avec le même précepteur dont on a déjà parlé, lorsque son cheval broncha si rudement, qu'il le porta par terre, quoiqu'il fût fort bon écuyer. La même chose lui arriva trois fois avant que de sortir du bois, sans qu'il se blessât ou qu'il en fût incommodé ; mais toutes les fois qu'il voulut remonter à cheval, il aperçut que la violence de sa chute avoit fait sortir son épée du fourreau, que le fourreau étoit aussi sorti du baudrier, et que toutes les trois fois l'épée et le fourreau avoient formé une croix aussi exacte que si l'on eût pris à tâche de la faire.

François de Sales y fit réflexion, et le fit remarquer à son précepteur : il étoit dès-lors et a toujours été depuis le moins superstitieux de tous les hommes ; mais il étoit fort attentif à tout ce qui pouvoit lui marquer la volonté de Dieu. Il crut qu'il avoit voulu lui faire connoître par cet accident, qui a en effet quelque chose de singulier, qu'il n'approuvoit pas qu'il prît, comme il faisoit, des engagements dans le monde, qu'il étoit appelé à suivre la croix, et que Dieu n'avoit permis l'aventure dont on vient de parler que pour le faire souvenir de la résolution qu'il avoit faite de quitter le monde et d'embrasser l'état ecclésiastique. Il s'en ouvrit pour la première fois à son précepteur, le pria d'en avertir le comte de Sales, et de ne rien épargner pour obtenir son consentement.

La piété exacte dont le jeune comte avoit fait profession jusqu'alors devoit empêcher le précepteur de trouver rien d'étrange à la proposition qu'il lui faisoit ; il en fut cependant aussi embarrassé que s'il n'avoit pas eu lieu de s'y attendre. Comme il avoit de la piété et du savoir, il appréhendoit d'un côté de s'opposer à la vocation de Dieu, en le détournant de son dessein ; mais comme il avoit de l'autre un fort attachement pour la maison de Sales, il ne pouvoit se résoudre à approuver une résolution qui renversoit toutes les vues qu'elle avoit eues dans l'éducation du jeune comte. Cet embarras lui fit garder quelque temps le silence ; il le rompit enfin, pour lui représenter l'affliction qu'un pareil dessein alloit causer au comte, à la comtesse de Sales, et à toute sa maison, qui le regardoit depuis long-temps comme en devant être l'appui ; que c'étoit dans cette vue qu'on l'avoit fait étudier et voyager avec tant de dépense ; qu'on n'avoit rien épargné pour le rendre capable de soutenir son illustre maison ; et qu'on avoit eu raison de compter sur lui, puisque d'un côté il en étoit l'aîné, et que de l'autre il avoit toutes les qualités nécessaires pour répondre aux desseins qu'on avoit formés sur lui.

A ces raisons d'intérêt il ajouta que la destination que les parents faisoient de leurs enfants à quelque état devoit passer pour une vocation de Dieu, quand cet état n'étoit pas opposé à la religion et au salut ; que Dieu, qui n'étoit pas moins l'auteur de la nature que de la grâce, ne s'expliquoit jamais mieux ni plus infailliblement que par l'ordre naturel, quand il étoit bien gardé ; que de tout temps il avoit destiné les aînés pour soutenir et

perpétuer les familles dont ils étoient les chefs ; que s'il n'étoit pas permis aux enfants de disposer d'une partie des biens qui leur étoient destinés, contre la volonté de leurs parents, il étoit encore moins juste qu'ils disposassent de leur personne d'une manière tout-à-fait opposée à leur choix et au bien de leur famille ; que rien n'appartenoit plus essentiellement aux pères et aux mères que les enfants qu'ils avoient mis au monde ; que le droit qu'ils avoient sur eux étoit de lui-même inaliénable ; qu'il ne falloit pas croire qu'une imagination, et peut-être un caprice, dont il auroit tout le temps de se repentir, pût l'autoriser à se soustraire à une dépendance fondée sur la nature même, c'est-à-dire sur l'ordre établi de Dieu ; que les mieux intentionnés se trompoient souvent au choix des vocations ; que tel croyoit suivre la voix de Dieu, qui ne suivoit en effet que son inclination particulière ; qu'il devoit se défier de l'amour-propre, qu'il prenoit toutes sortes de formes, qu'il se glissoit d'une manière imperceptible dans les résolutions qu'on en estimoit les plus exemptes, et que bien des gens, en croyant renoncer au monde, ne faisoient que s'attacher plus fortement à eux-mêmes ; qu'après tout il ne croyoit pas que, pour être à Dieu et pour faire son salut, il fût nécessaire, contre la volonté d'un père et d'une mère dont il étoit tendrement aimé, d'embrasser l'état ecclésiastique ; que tous les chrétiens, en cette qualité même, et sans rien ajouter à la condition dans laquelle Dieu les avoit fait naître, étoient appelés à une sainteté éminente ; que l'Evangile étoit la plus parfaite de toutes les règles, et qu'il suffisoit de le bien pratiquer pour être de grands saints ; que c'étoit s'abuser, de croire qu'on ne pût pas faire son salut dans l'état séculier ; que le ciel étoit rempli de saints qui n'en étoit point sortis ; et qu'il avoit d'autant moins de raison d'y renoncer, que Dieu l'avoit fait naître d'une famille attachée à la piété, où il avoit toujours vu, où il verroit toujours de grands exemples de vertu, et où, bien loin de trouver des occasions de se perdre, il y trouveroit des obstacles, s'il étoit jamais tenté de s'abandonner aux vices et aux dérèglements du siècle ; que ce seroit une chose étrange si toutes les personnes vertueuses quittoient le monde, qui avoit besoin de grands exemples, et de gens assez fermes pour s'opposer au torrent de la corruption et de la coutume ; qu'enfin, bien loin que le désir qu'il avoit d'être tout à Dieu le portât à approuver sa résolution, c'étoit cela même qui l'obligeoit

de la combattre ; qu'en demeurant dans l'état séculier, avec les sentiments que Dieu lui avoit inspirés, il se sanctifieroit lui-même, et seroit très utile à la sanctification des autres ; que S. Louis, S. Henri, S. Edouard, le bienheureux Amé duc de Savoie, et tant d'autres, qui, étant nés souverains, avoient trouvé dans le monde des obstacles à leur salut qu'il ne rencontreroit jamais, n'avoient pas laissé d'y devenir de grands saints ; qu'on pou voit marcher sûrement sur les pas de pareils guides ; qu'il lui conseilloit de suivre leur exemple, et de ménager mieux un père et une mère dont il étoit tendrement aimé, et qu'une pareille résolution étoit capable de faire mourir.

Le jeune comte, qui avoit cru que son précepteur, étant prêtre et docteur en théologie, faisant de plus profession d'une piété exemplaire, ne désapprouveroit jamais qu'il embrassât un état qu'il avoit choisi lui-même, ne fut pas peu surpris de lui entendre combattre avec tant de force la résolution qu'il avoit prise de quitter le monde pour ne s'occuper que du soin de servir Dieu et de faire son salut. Il le regarda avec cette douceur charmante à laquelle il étoit si difficile de résister, et ne doutant pas que, s'il pouvoit le persuader, il ne fût l'instrument le plus propre à gagner le comte et la comtesse de Sales, qui avoient en lui une confiance particulière, il commença par lui faire des reproches obligeants : « Eh quoi ! lui dit-il, vous pouvez blâmer une réso-lution que vous avez prise vous-même ! Vous vous opposez au choix d'un état que vous avez embrassé !*Vous avez quitté le monde, et vous m'y précipitez lorsque je pense à m'en retirer ! Vous n'avez pas cru y pouvoir faire votre salut, et vous voulez que je l'y puisse faire, moi qui ai bien moins de vertu que vous ! Où est la régie de l'Évangile qui vous oblige d'aimer votre prochain comme vous-même ? Où est la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami ? »

Son précepteur, qui l'ai m oit en effet avec beaucoup de tendresse, et qui se sentit touché de ses reproches, voulut l'interrompre ; mais le jeune comte, qui commençant à parler avec chaleur, ne lui en donna pas le temps. Il répondit par ordre à tout ce qu'il lui avoit dit pour combattre son dessein, et il finit en disant : « Croyez-moi, je me connois mieux que personne ; je suis jeune, mais je ne laisse pas de comprendre que ces mêmes avantages de la nature et de la fortune que vous avez remarqués augmentent le danger

auquel il n'y a point d'homme qui ne soit exposé, par rapport à la grande affaire du salut. Les périls qui m'environnent sont infinis ; j'en vois beaucoup, et j'en crois encore davantage que je n'en vois. Je sais qu'en effet je n'ai de vertu que dans le désir, et que j'ai véritablement au-de-dans de moi-même des sources de séduction et de désordre qui n'ont pas besoin d'être secondées par les attraits du monde, dans lequel vous voulez m'engager. Que me servira-t-il, après tout, de gagner tout le monde, si je me perds moi-même ? Dieu m'a donné depuis long-temps une forte aversion pour le siècle ; il m'a fait la grâce de préférer sa crainte et son amour à toutes choses. Ne vous opposez donc plus au dessein qu'il m'a inspiré. Faites même quelque chose de plus, aidez-moi à l'exécuter ; et comme je sens que les plus grands obstacles vien-dront de ceux qui m'ont donné la vie, et que je dois le plus respecter après Dieu, tâchez de les gagner, et épargnez-moi la douleur que je ressentirois en faisant quelque chose qui pût leur déplaire. »

Le précepteur du jeune comte fut extrêmement touché de son discours. Il admiroit dans une personne si jeune ce profond mépris pour tout ce que le monde a de plus attirant et de plus capable de séduire, cette fermeté à l'épreuve de toutes les tendresses de la nature ; et, persuadé qu'il étoit appelé à la plus haute perfection, il lui répondit que Dieu lui étoit témoin que son salut ne lui étoit pas moins cher que le sien propre, et qu'il ne faisoit point de différence entre son ame et la sienne ; mais que les conseils étoient différents lorsque la vertu n'étoit pas égale ; qu'il avoit quitté le monde, parcequ'il n'avoit pas cru y pouvoir faire son salut, et qu'il ne s'étoit senti ni la force ni la fermeté qu'il lui voyoit pour résister à la corruption du siècle ; que la vertu exacte dont jusqu'alors il lui avoit vu faire une profession si constante l'avoit persuadé qu'il pouvoit rester dans le monde, non seulement sans s'y perdre, mais encore d'une manière utile au salut de plusieurs, que son exemple seroit capable d'attirer à la vertu ; qu'il ne nioit pas même que la complaisance secrète qu'il avoit eue pour les sentiments du comte et de la comtesse de Sales, si opposés aux siens, ne l'eût porté à combattre le choix qu'il vouloit faire ; qu'il avoit cru que l'honneur qu'ils lui avoient fait en lui confiant sa personne, c'est-à-dire ce qu'ils avoient de plus cher au monde, demandoit de lui qu'il secondât les

desseins qu'ils avoient formés pour son établissement ; qu'il étoit vrai d'ailleurs que la plupart des jeunes gens se laissoient entraîner à de fausses lueurs aux premiers mouvements d'une dévotion peu solide, et qu'ils prenoient souvent pour vocation de Dieu la tendresse d'une piété mal réglée, un certain goût pour les choses spirituelles qui n'avoit rien de stable, et qui n'étoit suivi assez souvent que d'un affreux repentir et d'un désespoir secret qui les portoit à des excès dont ils n'eussent jamais été capables s'ils n'eussent point quitté le monde ; que la connoissance qu'il avoit de la solidité de son esprit, de la fermeté de son cœur, sur-tout du soin qu'il avoit eu de conserver l'innocence de son baptême, et des grâces particulières que Dieu lui avoit faites dans tant d'occasions dangereuses où il s'étoit trouvé, lui donnoit de meilleurs sentiments de sa vocation ; qu'il étoit résolu de ne s'y plus opposer ; mais qu'il le prioit de le dispenser d'en faire la proposition à ses parents ; qu'il ne se sentoit pas la force de leur porter un coup si rude ; qu'il jugeoit de leur tendresse par la sienne, et de l'impression qu'une pareille proposition feroit sur eux par celle qu'elle avoit faite sur lui-même.

Cet entretien les conduisit jusqu'au château de la fuile, où le comte et la comtesse de Sales s'étoient rendus pour recevoir le jeune comte. Il y trouva les choses disposées d'une manière bien contraire à ses desseins. Le comte de Sales, qui ne songeoit qu'à le marier avantageusement, avoit pendant son absence jeté les yeux sur mademoiselle de Vegy, fille unique du baron de Vegy, conseiller d'état du duc de Savoie, et juge-mage de la province de Chablais. Elle étoit d'une naissance distinguée, belle, riche, et bien faite ; et il n'y avoit point de seigneur dans toute la Savoie qui ne se fût fait honneur de son alliance. Le comte de Sales avoit ménagé ce mariage pour son fils avec beaucoup d'adresse ; il regardoit l'exécution de ce projet comme le chef-d'œuvre de sa sagesse, et il n'attendoit que le retour du jeune comte pour consommer une affaire qui devoit combler sa maison de biens, d'honneur, et de crédit. Il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il lui en fit la proposition, et lui dit de se tenir prêt pour partir dès le lendemain avec lui pour aller faire la demande de cette demoiselle.

Ce fut un coup de foudre pour le jeune comte. Il fut cent fois prêt de refuser ce parti, et de découvrir à son père le dessein qu'il avoit d'embrasser

l'état ecclésiastique, et autant de fois l'extrême respect qu'il avoit pour lui l'empêcha de le faire. Il trouvoit qu'il y avoit de la malhonnêteté, et même du mépris pour une demoiselle de qualité, de commencer sa recherche avec le dessein forme de ne jamais consentir à l'épouser ; il se disoit là-dessus tout ce qu'un esprit bien fait est capable de suggérer : mais son extrême douceur, et la répugnance invincible qu'il avoit à s'opposer aux volontés de son père dans une conjoncture si délicate, lui ôtoient la force de se déclarer. Le comte de baies, de son cote, s'étoit aperçu de la froideur avec laquelle son fils avoit reçu une proposition qui devoit le combler de joie. Mais comme il étoit très éloigné d'en soupçonner la véritable cause, il l'attribuoit à sa modestie, et ne doutoit point que la beauté de mademoiselle de Vegy ne vînt bientôt à bout d'une indifférence qu'il ne croyoit pas si bien fondée. Le jour du départ arriva, et le jeune comte n'eut jamais la force de découvrir son dessein à son père. Ils furent fort bien reçus dans le château de Sallandre, où le baron de Vegy s'étoit rendu pour conclure ce mariage. Son prétendu gendre lui plut beaucoup, et il plut encore davantage à la demoiselle sa fille. Jamais deux jeunes personnes ne parurent plus faites l'une pour l'autre. Mais le ciel en avoit ordonné autrement. Le jeune comte ne put se contraindre, et il parut si gêné dans toutes ses manières, que son père s'en aperçut ; il lui en fit de sanglants reproches, et il n'y répondit que par un silence obstiné. Cette conduite, à laquelle le comte de Sales ne s'étoit point attendu, l'obligea de partir sans rien conclure. Au retour, les reproches recommencèrent, et le jeune comte n'y répondit qu'en lui disant qu'il étoit au désespoir du mécontentement qu'il lui donnoit. La comtesse de Sales, qui l'aimoit avec une tendresse infinie, employa en vain tout le pouvoir qu'elle avoit sur lui pour le résoudre a ce mariage ; tous les amis de sa maison ne réussirent pas mieux, et il ne resta au comte de Sales, de tant de tentatives inutiles, qu'une extrême perplexité sur ce qui pou voit faire refuser au jeune comte un parti si avantageux.

Mais ce fut bien pis lorsque le baron d'Ermançe lui apporta de Turin des provisions du duc de Savoie d'une charge de sénateur AU sénat de Ghana – béri, que ce prince, informé du mérite de son fils, lui donnoit gratuitement. Le jeune comte la refusa avec une constance invincible, et rien ne fut capable de la lui faire accepter. Le comte de Sales lui témoigna, à cette

occasion, un mécontentement contre lequel il ne put tenir. Il résolut enfin de lui faire déclarer son véritable dessein. Il s'adressa pour cela à Louis de Sales, chanoine de la cathédrale de Genève, son cousin, qu'il savoit avoir beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son père.

Louis de Sales, qui avoit beaucoup de piété, bien loin de combattre son dessein, y applaudit ; il lui promit tout ce qu'il voulut, et le pria seulement de lui donner un peu de temps pour recommander cette affaire à Dieu, et pour ménager les conjonctures favorables pour faire à son père une ouverture qui demandoit beaucoup de précaution. Il avoit en cela un dessein particulier. François Empereur, prévôt de l'église de Genève, et sénateur au sénat de Chambéri, venoit de mourir ; la première dignité de cette cathédrale vaquoit par sa mort. La collation appartenoit au pape. Louis de Sales avoit beaucoup d'amis en cour de Rome, il les employa tous pour obtenir ce bénéfice pour le jeune comte ; il fut bien servi, il l'obtint ; et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il ne lui en parla point, ne doutant pas qu'il ne consentît d'autant plus aisément à accepter cette dignité, qu'il n'auroit point contribué à l'obtenir.

Il ne se trompa pas, les provisions arrivèrent, et il en fit confidence au jeune comte. Mais il fut bien surpris lorsqu'il lui dit qu'en s'engageant dans l'état ecclésiastique il n'avoit point eu dessein de posséder des bénéfices ; qu'il prétendoit vivre dans son patrimoine ; qu'il se croyoit tout-à-fait indigne du rang qu'il lui avoit procuré ; qu'il ne seroit pas juste de mettre tout d'un coup, et sans avoir passé par les degrés inférieurs, un jeune homme comme lui, sans vertu et sans expérience, à la tête du clergé d'un grand diocèse, immédiatement après l'évêque ; que cette place lui convenoit bien mieux, et qu'il le prioit de trouver bon qu'il lui remît son droit, et qu'il se contentât d'être des derniers dans la maison du Seigneur.

Mais Louis de Sales, qui avoit un grand ascendant sur son esprit, lui dit, d'un ton décisif, qu'il louoit l'humilité qui lui faisoit refuser le rang auquel sa sainteté venoit de l'élever ; qu'il demuroit d'accord avec lui qu'il ne falloit point se procurer de bénéfices, qu'il falloit attendre que Dieu y appelât, mais que ce seroit une obstination blâmable de les refuser quand ils se présentent sans qu'on les eût recherchés ; qu'il le connoissoit mieux qu'il ne se connoissoit lui-même ; que Dieu avoit fait naître une conjoncture

si favorable pour lui donner lieu d'obtenir, avec plus de facilité, le consentement de ses parents ; qu'il se rapportât à lui de toutes choses, qu'il en répondroit à Dieu et aux hommes, et qu'il ne doutât point que la Providence n'eût ses vues en l'élevant tout d'un coup, et sans qu'il s'en fût mêlé, à une dignité qui l'approchoit de si près de l'épiscopat.

Le jeune comte étoit l'homme du monde le moins attaché à son sens ; il se rendoit à la vérité, lorsqu'il l'apercevoit, et souvent même à l'autorité, lorsqu'il n'avoit aucun lieu de s'en défier, et qu'il la jugeoit suffisante pour le déterminer. La raison qu'on lui venoit d'alléguer, qu'il ne s'étoit point procuré la prévôté de l'église de Genève, et l'estime qu'il faisoit de Louis de Sales, la lui firent accepter. Il ne lui eut pas plus tôt donné son consentement, que ce charitable parent fut trouver le comte et la comtesse de Sales ; et leur ayant demandé un entretien particulier, il leur montra les bulles de la prévôté de la cathédrale de Genève qu'il venoit d'obtenir pour le comte son cousin. Il leur dit qu'il y avoit déjà quel temps qu'il lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de renoncer au monde pour embrasser l'état ecclésiastique ; que ce n'étoit point une résolution d'un jour, qu'il l'avoit prise dès sa plus tendre jeunesse ; que c'étoit dans la vue de l'exécuter, lorsqu'il seroit en âge, qu'il les avoit priés de lui permettre de prendre la tonsure ; que, sachant le respect qu'il leur devoit, il l'avoit prié de leur demander leur consentement ; qu'il espéroit que leur piété ne leur permettroit pas de mettre obstacle à l'exécution d'un dessein que Dieu lui avoit inspiré, puisqu'il ne cherchoit en cela que son salut ; qu'il ne les quittoit que parcequ'il préféroit le ciel à la terre, et le service de Dieu à celui du monde, et que c'étoit la plus grande récompense qu'ils pouvoient recevoir en cette vie du soin particulier qu'ils avoient eu de lui inspirer la piété dès son enfance ; qu'au reste, il se croyoit obligé de leur dire qu'il s'étoit fortifié dans sa résolution d'une manière à ne la jamais changer, qu'on s'y opposeroit inutilement, et qu'ils en pourroient juger eux-mêmes, puisque c'étoit dans l'unique vue de l'exécuter qu'il avoit refusé le mariage avantageux qu'ils lui avoient ménagé, et la charge de sénateur que le duc de Savoie lui avoit fait offrir.

Jamais surprise ne fut égale à celle du comte et de la comtesse de Sales. Ils se regardoient l'un et l'autre sans pouvoir parler, et, la douleur leur ôtant

la force de répondre, Louis de Sales continua, en leur représentant qu'il avoit examiné lui-même, et fait examiner par des personnes également habiles et vertueuses la vocation du jeune comte ; qu'elles étoient toutes demeurées d'accord qu'elle venoit de Dieu ; que cela étant, on s'y opposeroit en vain ; qu'il avouoit que ce coup étoit rude, qu'il renversoit leurs desseins, qu'il ruinoit leurs espérances, qu'il n'étoit pas possible que la nature n'en murmurât, mais que la foi et la religion devoient lui imposer silence, et la réduire dans les bornes de soumission à l'égard de Dieu dont on ne pouvoit se dispenser sans crime ; qu'après tout, les enfants lui appartenoient bien plus qu'à leurs parents ; que c'étoit un dépôt qu'il avoit mis entre leurs mains, qu'il pouvoit le redemander toutes les fois qu'il lui plaisoit ; qu'ils devoient s'estimer heureux de pouvoir lui faire un pareil sacrifice, et qu'il étoit capable d'attirer sur leur maison plus de biens que tous leurs projets ne pourroient jamais lui en procurer.

Le comte et la comtesse de Sales ne répondant à ce discours que par leurs larmes et leurs sanglots, Louis de Sales, qui connoissoit la piété sincère dont ils faisoient profession, le prit d'un ton plus haut : « Eh quoi ! leur dit-il, voulez-vous le disputer avec "Dieu ? prétendez-vous de l'emporter ? où est la foi ? où est la religion ? Qu'est devenue cette soumission sans bornes que vous lui devez ? Que feriez-vous donc, s'il vous commandoit, comme à Abraham, de lui immoler ce cher fils de vos propres mains ? ou si, comme il le permit à l'égard de Job, la mort "en un seul jour vous enlevait tous vos enfants ? "D'une si nombreuse famille qu'il vous a donnée, il ne vous demande qu'un fils, et vous le lui refusez, après qu'il a livré le sien à la mort pour votre salut ! »

Des paroles si vives rendirent la voix au comte de Sales. « Je sais, répondit-il, que tout ce que j'ai est bien plus à Dieu qu'à moi : il en est le maître absolu ; qui oseroit contester avec lui ? Mais quand mon fils feroit ce que je desire, en seroit-il moins à Dieu²⁶ ? » Une foule de soupirs l'empêcha de continuer ; puis s'étant remis, il dit d'un air plus calme que la comtesse et lui avoient besoin de quelques jours pour se résoudre ; qu'il ne les quittât point, et que dans peu de temps il lui rendroit réponse. Louis de Sales lui demanda s'il ne trouvoit pas bon que le jeune comte lui demandât

lui-même son consentement. « Non, dit-il ; sa vue m'attendriroit ; je vous « avertirai quand il sera temps. »

Mais si le comte de Sales avoit une extrême répugnance à consentir au désir de son fils, la comtesse n'en sentoit pas moins. Elle se retira dans son cabinet, accablée de douleur. Pendant plusieurs jours elle ne fît que pleurer. Enfin la piété prit le dessus de la nature ; et après s'être soumise à la volonté de Dieu, elle eut la force de gagner son époux.

L'heureux jour auquel ils devoient donner leur consentement étant arrivé, Louis de Sales amena le jeune comte. La vue d'un fils qui leur étoit si cher renouvela leur douleur ; les larmes et les soupirs recommencèrent, et Louis de Sales lui-même, avec toute sa fermeté, ne put s'empêcher de donner des marques de sa tendresse. A peine le comte et la comtesse eurent-ils la force de relever leur fils, qui s'étoit jeté à leurs pieds, et qui s'obstinoit à y demeurer. Enfin le comte de Sales, qui avoit naturellement l'ame grande, se faisant un grand effort, lui représenta qu'il prît garde qu'en prétendant suivre la vocation de Dieu, il n'allât contre sa volonté et contre l'ordre qu'il avoit établi dans le monde ; que les aînés étoient naturellement appelés à soutenir et perpétuer leurs maisons ; qu'il lui avoit donné, dans cette vue, une éducation qui allait lui devenir inutile dans l'état qu'il choisissoit, et qui manquoit à ses autres frères ; que sa famille avoit d'autant plus besoin d'appui, qu'elle étoit nombreuse ; qu'il avoit compté qu'il seroit l'appui de sa vieillesse, et que ce n'étoit pas sans une peine extrême qu'il alloit se voir privé du secours qu'il avoit attendu de lui ; qu'il ne voyoit pas qu'il en fût moins à Dieu en demeurant dans une famille chrétienne comme la sienne, où l'on faisoit gloire de craindre Dieu et de le servir ; que cependant sa mère et lui étoient résolus de ne se point opposer à sa vocation ; mais qu'il examinât si Dieu demandoit véritablement de lui une chose qui lui paroissoit si contraire aux obligations de la nature et de l'humanité.

Le jeune comte lui répondit, avec beaucoup de respect, qu'il ne prétendoit pas que l'état qu'il alloit embrasser le dispensât d'aucun des devoirs que la nature exigeoit de lui à son égard et à celui de sa famille ; qu'il ne vouloit point être à l'avenir ni moins soumis, ni moins dépendant de lui ; que toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, il seroit prêt de donner ses soins au bien et à l'avantage de sa famille ; qu'il savoit que rien ne

pouvoit rompre les liens sacrés qui attachoient les enfants à leurs parents ; que Dieu lui étoit témoin qu'il ne pouvoit pas avoir plus d'amour et de reconnoissance qu'il en avoit pour ceux dont Dieu s'étoit servi pour lui donner la vie ; et que l'éducation dont il leur étoit redevable ne lui seroit peut-être pas aussi inutile qu'on pouvoit croire.

Ces dernières paroles donnèrent lieu au comte de Sales de l'interrompre, et de le presser d'accepter la charge de sénateur que le duc de Savoie lui offroit, et il lui en fit d'autant plus d'instance, qu'elle n'étoit pas incompatible avec l'état qu'il vouloit embrasser, et que son prédécesseur tout récemment venoit de lui en donner l'exemple. Mais le jeune comte, se jetant à ses pieds, le pria de lui accorder la grâce toute entière, et de consentir qu'il ne s'occupât le reste de ses jours que des fonctions du ministère auquel Dieu l'appeloit. Il ajouta qu'il avoit prié son cousin de lui rendre compte de sa vocation, et qu'il ne doutoit point qu'il ne l'eût fait beaucoup mieux qu'il n'eût pu le faire lui-même ; qu'il étoit là pour lui demander sa bénédiction et celle de sa mère, et qu'il ne les quitteroit point qu'il ne l'eût obtenue.

Quelque déplaisir qu'eût le comte de lui voir refuser un honneur si conforme aux projets qu'il avoit faits, sa tendresse ne put tenir contre un fils qui lui étoit si cher ; il lui donna sa bénédiction, ce que fit aussi la comtesse. Il le releva et l'embrassa tendrement, en lui disant : « Je prie Dieu, mon fils, qu'il soit votre récompense dans le ciel, comme il va être votre partage sur la terre. » Le jeune comte lui répondit qu'afin que ses souhaits fussent plus infailliblement suivis de leur effet, il le prioit de trouver bon qu'il renonçât à son droit d'aînesse en faveur de Louis de Sales, son frère, qu'il aimoit tendrement pour sa rare vertu ; mais le comte et la comtesse refusèrent d'y consentir, et s'obstinèrent à vouloir qu'il conservât tous ses droits.

Le jeune comte, au comble de la joie, partit aussitôt avec Louis de Sales pour aller prendre possession de la prévôté de Genève. En chemin, Louis de Sales s'aperçut qu'il répandoit des larmes ; il lui demanda s'il se repentoit de ce qu'il alloit faire. François lui répondit qu'il en étoit très éloigné ; qu'il n'avoit jamais eu plus de joie ; mais qu'il ne pouvoit penser à l'extrême affliction qu'il causoit à un père et à une mère qui l'avoient toujours aimé si tendrement sans en être touché ; qu'il ne croyoit pas que le sacrifice qu'il

alloit faire à Dieu lui en fût moins agréable pour être arrosé des larmes que des sentiments si naturels l'obligeoient de répandre. Louis de Sales, bien loin de le blâmer, lui avoua qu'il avoit été lui-même si touché de la douleur que son dessein avoit causée au comte et à la comtesse de Sales, qu'il avoit été prêt plus d'une fois d'abandonner son parti, et de se mettre avec eux contre lui pour l'obliger à rester dans le monde, mais que la fermeté qu'il lui avoit vue l'y avoit retenu.

Etant arrivés à Annecy, Louis de Sales fit assembler le chapitre de la cathédrale. François de Sales présenta ses bulles (elles étoient datées du 7 mars, l'an huitième du pontificat de Clément VIII), ses preuves de noblesse, et les lettres qui faisoient foi de ses études et de sa capacité. Le chapitre les examina, et le reçut ensuite avec d'autant plus d'honneur, que la réputation de sa vertu et de son savoir lui avoit acquis beaucoup d'estime. La compagnie en corps l'ayant mis en possession, il fit un discours plein de douceur et de piété qui acheva de lui gagner tous les cœurs. Cette nouvelle s'étant répandue dans la ville, où la maison de Sales étoit fort considérée, tout le monde en témoigna d'autant plus de joie que François de Sales en particulier y étoit fort estimé. Mais il n'y eut personne qui parût y prendre plus de part que le saint évêque de Genève ; il le reçut, quand il le vint voir, comme un homme que Dieu lui avoit fait connoître qui seroit un jour son successeur, et qui édifieroit toute l'Eglise par l'éclat de sa sainteté. Il lui donna, quelque temps après, les quatre moindres et le sous-diaconat, et, les quatre-temps d'après, le diaconat. L'humble François vouloit garder les interstices réglés par l'Eglise ; mais le saint évêque, qui connoissoit à fond la pureté de son cœur et l'éminence de sa piété et de son savoir, et qui avoit une passion extrême de l'entendre prêcher, voulut absolument l'en dispenser : le respect qu'il avoit pour son prélat ne lui permit pas de contester avec lui. Il prêcha n'étant que diacre ; et il le fit avec tant de succès, qu'il parut dès-lors que Dieu l'avoit choisi pour convaincre et pour gagner les hérétiques dont le diocèse de Genève étoit rempli. Trois gentilshommes calvinistes, d'une qualité et d'un savoir distingué, le seigneur d'Avully, celui de Bursin, et un autre que l'histoire ne nomme pas, qui assistèrent à ce premier sermon, avouèrent qu'ils en avoient été touchés, qu'ils en avoient conçu meilleure opinion de la foi catholique qu'ils

n'avoient eue jusqu'alors. En effet, l'on remarqua qu'ils s'abstinrent depuis des railleries qu'ils avoient accoutumé d'en faire. On verra dans la suite de son histoire les fruits que cette première semence produisit en son temps, et la bénédiction que Dieu y donna.

Ce sermon fut suivi de quelques autres, qui lui attirèrent une réputation extraordinaire ; et, dans la vérité, il possédoit de grandes qualités naturelles et acquises pour ce saint ministère : il avoit l'air grand et modeste, la voix forte et agréable, l'action vive et animée, sans faste et sans affectation. Il ne négligeoit pas l'éloquence, sur-tout dans ces commencements ; et il avoit coutume de dire que, si on l'employoit pour établir l'erreur, on devoit, à plus forte raison, s'en servir pour faire triompher la vérité et pour briser la dureté des cœurs.

Ces qualités extérieures, qui ne sont pas à négliger, étoient soutenues d'une onction qui faisoit bien voir qu'il donnoit aux autres de la plénitude et de l'abondance de son cœur, et qu'il s'étoit rendu le disciple de Jésus-Christ pour devenir le maître des hommes. Avant que de prêcher il avoit soin de se renouveler toujours devant Dieu par des gémissements secrets et par des prières ferventes²⁷. Il avoit toujours devant les yeux ces paroles que le Sauveur a dites de son précurseur : *Il étoit une lampe ardente et luisante* ; et elles lui avoient appris que, pour pouvoir luire utilement, et éclairer les autres par la parole de vérité, il faut brûler de l'amour de Dieu et du zèle du salut des âmes. Il étudioit aux pieds du crucifix pour le moins autant que dans les livres ; et il étoit persuadé qu'un prédicateur ne sauroit faire de fruit s'il n'est homme d'oraison, et s'il ne pratique lui-même le premier ce qu'il enseigne aux autres.

Mais, quelque saintes que fussent ses occupations et ses études, dès qu'il vit approcher le temps auquel il devoit être ordonné prêtre, il les quitta pour ne s'occuper plus que de Dieu seul. Il destinoit, avant ce temps-là, plusieurs heures de la journée à l'étude de la scolastique et de la controverse ; il changea de méthode : il ne s'appliqua plus qu'à l'étude de cette divine théologie qui s'apprend par la prière et par la méditation de l'Ecriture, dont le Saint-Esprit est l'unique maître. Il avoit appris par expérience qu'il arrive que plus l'entendement cherche à connoître la grandeur de Dieu par la subtilité des écoles, plus la volonté s'éloigne de son amour ; que la vraie

sagesse s'acquiert par la crainte de Dieu, par la bonne vie, par la pratique des vertus chrétiennes, et par la méditation continuelle de la loi de Dieu ; que plusieurs desirent d'avoir l'esprit éclairé, qui n'ont en même temps que du mépris pour la vertu et pour la justice ; et comme il souhaitoit avec bien plus d'ardeur d'être saint que savant, il se régiona sur cette maxime de S. Augustin, que *ceux qui ont appris de Jésus-Christ à être doux et humbles de cœur avancent bien plus dans la connoissance de Dieu par la méditation et la prière que par l'étude et par la lecture*²⁸.

Dans cette vue il travailloit à devenir savant, en la même manière que les saints Pères le sont devenus ; et, sachant que Dieu est la pureté même, et ne peut être vu que par des yeux purs, il travailloit sans cesse à purifier son ame par l'exercice de toutes les vertus, afin qu'elle devînt susceptible des lumières de Dieu, et de cette onction intérieure qui enseigne toutes choses²⁹.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si, ayant apporté de si saintes dispositions à la prêtrise, il reçut dans son ordination, avec abondance, la plénitude de cet esprit principal, qui fait le véritable caractère des prêtres et toute la force des pasteurs ; et si, toutes les fois qu'il célébroit les redoutables mystères, on voyoit dans ses yeux et sur son visage un feu qui marquoit extérieurement celui dont son cœur brûloit au-dedans³⁰.

Depuis ce temps-là on lui vit fuir avec soin tout ce qui pouvait lui attirer l'applaudissement des hommes. Content de plaire à Dieu, et uniquement attentif à procurer sa gloire, il prêchoit rarement dans les villes ; mais on le voyoit parcourir les hameaux et la campagne pour instruire une infinité de pauvres gens qui vivoient dans le christianisme presque sans le connoître. Il se faisoit un plaisir, à l'exemple de Jésus-Christ, de converser avec ces ames simples ; et il les trouvoit d'autant mieux disposées à recevoir les lumières de l'Évangile, qu'elles n'avoient le cœur corrompu ni par l'ambition, ni par les richesses, ni par ces autres passions qui sont les sources malheureuses de l'aveuglement et de la corruption du cœur.

Il pouvoit, comme dit S. Paul, recevoir au moins le nécessaire de ceux à qui il distribuoit si abondamment les richesses spirituelles ; mais il aima mieux suivre son exemple que d'user de la permission qu'il donne. Bien loin d'être à charge à ces peuples, il leur donnoit libéralement les aumônes, ou qu'il fournissoit du sien, ou que des personnes charitables lui avoient

confiées. Le désintéressement est une des choses qui peuvent le plus contribuer à autoriser le ministère des pasteurs, comme, au contraire, l'avarice et l'intérêt ne manquent jamais de l'avilir dans l'esprit des peuples. S'ils aperçoivent une fois qu'on prétende s'enrichir à leurs dépens ; si même l'on exige ce qui est dû avec trop de dureté ; si l'on affecte une domination odieuse et si absolument défendue dans l'Écriture sainte, il n'est pas possible qu'ils ne perdent cette estime et cette confiance si nécessaires pour gagner les cœurs, et pour les porter, malgré les répugnances de la nature, à la pratique des vertus chrétiennes. Le mépris succède infailliblement à la perte de l'estime ; la haine suit de près le mépris, et il n'est presque pas possible qu'on ne se règle bien plus sur l'exemple que sur les discours du pasteur.

Le désintéressement n'étoit pas la seule chose qui acquit à François l'estime et la confiance des peuples : il avoit une douceur infinie que rien n'étoit capable de rebuter ; il les regardoit comme ses enfants, et il vivoit parmi eux comme leur père ; sensible à tous leurs besoins, plein de compassion pour leurs misères, il se faisoit tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ. Ainsi, dans peu de temps, les environs d'Annecy changèrent de face, et l'on vit refleurir la piété dans les lieux mêmes où le mélange des hérétiques avoit presque introduit l'irreligion.

Mais François de Sales ne donnoit pas tellement ses soins aux peuples de la campagne, qu'il abandonnât la ville d'Annecy : il y visitoit les malades et les prisonniers ; il terminoit les procès, à quoi la connoissance qu'il avoit du droit civil et canonique lui étoit fort utile ; et il n'épargnoit rien pour éteindre les inimitiés, et pour réconcilier les ennemis les plus irréconciliables. Dieu donna en cette occasion une bénédiction toute particulière à ses travaux, et il y eut peu de cœurs assez durs pour tenir contre sa douceur et contre ses manières charitables et insinuanes.

(1593) Il établit cette même année dans Annecy une confrérie, sous le titre de la Croix, d'une très grande utilité³¹. Les obligations des confrères étoient d'instruire les ignorants, de visiter et consoler les malades, de leur apprendre le bon usage qu'ils peuvent faire de leurs maux, et de leur donner les moyens de les supporter chrétiennement ; de les ensevelir et les enterrer après leur mort ; de visiter, consoler et assister les prisonniers : ils étoient

encore obligés d'aller à la campagne instruire et soulager les pauvres ; ils devoient, sur toutes choses, éviter les procès, comme autant d'écueils où la charité chrétienne ne manque presque jamais de faire naufrage. S'il en naissoit malgré eux, ils étoient obligés de les terminer, autant qu'il dépendoit d'eux, par l'arbitrage des confrères mêmes, qui y devoient donner tous leurs soins ; et il leur étoit très particulièrement recommandé de donner l'exemple d'assister aux offices divins et aux instructions qui se faisoient dans les paroisses des confrères ; François de Sales n'ayant jamais cru que des dévotions particulières dussent retirer les fidèles des églises où ils ont reçu, par le baptême, une nouvelle naissance en Jésus-Christ, ni les soustraire aux instructions de leurs pasteurs légitimes.

Il leur dressa des règlements et des instructions pleines de sagesse et de piété, mais accommodées à l'état séculier, dont la plupart des confrères faisoient profession. Il en fut le premier prieur ; mais il l'étoit bien plus par l'exemple qu'il leur donnoit que par le rang qu'il tenoit parmi eux, personne n'ayant jamais moins affecté la supériorité que lui, et ne s'étant éloigné avec plus de soin de tout ce qui peut flatter le penchant naturel qu'ont tous les hommes de s'élever au-dessus des autres. Enfin les bonnes œuvres de ces nouveaux confrères se répandirent bientôt dans les provinces, voisines avec tant de réputation, que les peuples d'Aix et de Chambéri établirent clans leurs villes des confréries sur le modèle de celle d'Annecy, et lui demandèrent les instructions et les règlements qu'il avoit faits pour la conduite de ses confrères.

L'érection de la confrérie de la Croix donna lieu à un ministre du voisinage d'écrire contre l'honneur que les catholiques ont coutume de rendre à ce signe de notre salut, dont la vue est si capable de rappeler dans les esprits le souvenir de la charité infinie qui a pu porter un Dieu à verser son sang pour les hommes.

François, à l'occasion de cet écrit, reprit l'étude de la controverse qu'il avoit interrompue. Il répondit ensuite au ministre par un ouvrage qui a pour titre *l'Etendard de la Croix*, divisé en quatre livres, que nous avons parmi ses œuvres. Il y fait voir que l'honneur que les catholiques rendent à la croix n'est pas nouveau ; que les chrétiens des premiers siècles en ont usé, et il en rapporte les preuves ; que l'adoration, dans un certain sens, selon

l'Écriture sainte même, peut être rendue aux créatures, mais qu'il y en a un aussi auquel elle n'est due qu'à Dieu ; que c'est celui qui est marqué dans le décalogue ; que les catholiques n'usent de l'adoration, prise en ce sens, qu'à l'égard de Dieu ; qu'ainsi ils ne peuvent être idolâtres, comme les calvinistes leur reprochent ; qu'enfin tout le culte que les catholiques rendent à la croix et aux choses saintes n'est que relatif, et se rapporte entièrement à Dieu. On ne répondit point à cet écrit, et les catholiques regardèrent ce silence comme une preuve de l'excellence de l'ouvrage de François.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, il reprit ses premiers exercices. Il n'y avoit rien de plus réglé, de plus simple et de plus uniforme que sa manière de vivre ; il évitoit avec soin ces singularités affectées qui ne tendent le plus souvent qu'à attirer l'estime des hommes, ces dehors vides qui, en réglant l'extérieur, ne touchent point au cœur, et ne servent qu'à en imposer par une fausse apparence de sainteté. Il étoit propre, mais modeste dans ses meubles, dans sa table et dans ses habits ; il avoit la conversation douce, agréable et aisée, sans affectation et sans gêne ; il étoit bon et même chaud ami, sincère et sans fard, mais pourtant prudent et secret ; on voyoit dans ses yeux et sur son visage un air tranquille et serein, véritables marques de la pureté et de la paix de son cœur ; il étoit civil, et même naturellement poli, sachant fort bien vivre, et ne se dispensant jamais des bienséances, sans pourtant les affecter d'une manière trop scrupuleuse.

Il avoit coutume de dire que la véritable piété n'excluoit pas les vertus civiles et morales, ni généralement toutes celles qui pouvoient rendre la société douce et commode ; que, pour être dévot, il n'étoit point nécessaire d'être malpropre, brusque, mal poli, barbare, sans humanité et sans douceur ; qu'au contraire, il falloit gagner les hommes par des manières qui leur fissent aimer la vertu ; qu'une tristesse sombre et scrupuleuse n'étoit point non plus du caractère de la vraie piété ; qu'il falloitservir Dieu avec joie et avec une sainte liberté, et qu'il n'y avoit rien de plus opposé au véritable christianisme que la gêne, la contrainte et l'esclavage ; que c'étoit pour cette raison que Dieu nous obligeoit de l'appeler tous les jours notre père ; qu'il falloit avoir en lui une confiance tendre et filiale, et que nous ne pouvions trop compter sur sa bonté, tant que par nos péchés nous ne le

forcerions pas d'avoir recours à sa justice ; qu'il falloit croire même que, quand il étoit obligé de nous punir, il le faisoit à regret, étant de sa nature la bonté même, et n'étant sévère que par l'occasion que nous lui fournissons nous-mêmes d'exercer sa sévérité.

Mais ce dehors de François de Sales, où il ne paroissoit rien que de commun, étoit soutenu au-dedans par une innocence de mœurs qu'il n'avoit jamais violée, par un cœur pur, désintéressé, soumis aux ordres de Dieu, toujours occupé de sa présence, plein d'ardeur et de zélé pour sa gloire, et uniquement pénétré du soin de lui plaire ; et du désir de le posséder.

Ceux qui connoissent le véritable caractère de S. François de Sales ne trouveront rien à redire à la peinture qu'on en vient de faire ; sa vie n'est qu'une longue preuve de tout ce que l'on vient d'avancer.

Cependant la réputation de François se répandoit de tous côtés ; et quoiqu'il ne souffrît l'estime publique qu'afin de s'attirer plus de confiance, et d'avoir plus d'autorité pour augmenter la gloire de Dieu, cette estime s'attachoit malgré lui à sa personne. Ce fut ce qui lui attira une nouvelle marque de l'estime de son prince ; il lui fît faire des nouvelles instances d'accepter la charge de sénateur dont il l'— voit pourvu³².

On lui représenta de sa part qu'elle lui donneroit les moyens de servir Dieu plus utilement que dans une condition privée ; on lui fit connaître les injustices qu'il pourroit empêcher, ayant l'esprit éclairé, le cœur droit et incorruptible comme il l'avoit ; on lui parla des pauvres, qu'on savoit être après Dieu le plus cher objet de sa tendresse, et de leurs intérêts qu'il seroit plus en état de soutenir ; on ajouta que cet emploi n'interromprait point les exercices de sa piété ; qu'au contraire, sa naissance, sa vertu, son savoir ne pouvant que lui acquérir beaucoup d'autorité dans le sénat, il seroit en état de protéger l'innocence et de réprimer le vice. Enfin l'on mit cette affaire dans tous les jours les plus avantageux qu'elle pouvoit avoir.

Mais l'humble François persista dans son refus. Il remercia son souverain d'une manière qui augmenta l'estime qu'il avoit pour lui ; et il répondit à ceux qui lui avoient parlé de sa part, que, puisque Dieu l'avait appelé à servir son Église, il ne devoit point prendre d'engagements qui pussent l'en détourner ; que qui ne croyoit pas que le ministère ecclésiastique pût occuper un homme tout entier ne connoissoit pas l'étendue que la charité

est capable de lui donner ; qu'à la vérité il étoit obligé de reconnaître que Dieu lui avoit donné assez de droiture et de fermeté pour ne se pas laisser entraîner à l'injustice ; mais qui lui répondroit qu'il pût toujours se défendre des surprises auxquelles on est continuellement exposé dans ces sortes d'emplois ? que d'avoir à décider en dernier ressort des biens et de l'honneur des hommes étoit quelque chose de bien périlleux ; que Jésus-Christ lui-même n'avoit pas voulu juger le différent qui étoit entre deux frères pour la succession de leur père ; qu'il étoit résolu de suivre son exemple ; qu'après tout, c'étoit le plus sûr et le plus conforme à la vie paisible, éloignée du bruit et du tumulte, qu'il avoit embrassée, et dans laquelle il espéroit que Dieu lui ferait la grâce de persévérer jusqu'à la mort.

Le comte et la comtesse de Sales s'étoient flattés qu'il ne résisterait pas à cette seconde tentative ; et comme ils n'avoient pas les vues aussi épurées que lui, ils avoient cru qu'après que le premier feu de sa dévotion seroit passé, il seroit plus traitable, et qu'il n'auroit plus tant de répugnance à allier deux choses qui ne leur paroissent nullement incompatibles. L'usage de presque tous les états de la chrétienté, où les ecclésiastiques ne font pas de difficulté de posséder des magistratures, les exemples de tant de grands hommes qui les ont exercées avec tant d'intégrité, et sans aucun préjudice de leur salut, et la complaisance même qu'il avoit pour leurs sentiments, leur avoient persuadé qu'il se rendroit à des instances soutenues de l'autorité et des sollicitations de son souverain. Mais les voies de Dieu sur ses élus ne sont pas toujours les mêmes ; et s'il en appelle quelques uns aux charges publiques, il inspire au plus grand nombre une sainte aversion pour ces emplois tumultueux, si opposés d'eux-mêmes à la paix de l'ame et à la solitude du cœur, dont les plus grands saints ont toujours fait leurs plus chères délices.

Dieu avoit même des vues particulières sur S. François de Sales, qui ne s'accordoient pas avec l'emploi qu'on lui offroit. Elles demandoient un homme tout dévoué à son service, et qui n'eût point d'autre engagement que celui de procurer sa gloire, et de travailler au salut des ames. C'est ce que l'on verra dans la suite de cette histoire.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE SECOND.

Le duc de Savoie recouvre trois bailliages usurpés sur lui par les Genevois et par les Suisses ; il fait dessein d'y établir la religion catholique, qu'ils en avoient bannie ; il en écrit à l'évêque de Genève. S. François de Sales est choisi pour l'exécution de ce grand dessein ; le comte et la comtesse de Sales n'oublient rien pour l'en détourner. Il part pour le Chablais, accompagné de Louis de Sales, son cousin. Manière apostolique dont il entreprend cette fameuse mission. Avis plein de prudence que lui donne le baron d'Hermance, gouverneur de la province pour le duc de Savoie. S. François de Sales arrive à Thonon. Il y est en danger de sa vie ; il l'évite par sa douceur, par sa prudence, et par sa fermeté. Il travaille long-temps sans aucun succès. Sa patience et sa confiance en Dieu. Le baron d'Hermance, averti des conspirations qu'on faisoit contre sa vie, veut lui donner une escorte ; il la refuse. Grands dangers où il se trouve exposé. Sa piété et sa patience au milieu des contradictions qui lui arrivent de tous côtés. Il convertit la garnison de la forteresse des Allinges. Il gagne, par sa modération et par de grands exemples de vertu, l'affection du peuple de Thonon. Il entreprend avec beaucoup de zèle des conférences et des controverses : il justifie la doctrine de l'Église catholique. Il offre de conférer à l'amiable avec les ministres de la religion prétendue réformée sur les points contestés ; mais bien loin d'accepter la conférence, on traite avec des assassins pour se défaire de lui ; il évite ce danger par sa fermeté et par sa douceur. Il établit sa demeure à Thonon ; ses travaux apostoliques ; il convertit un grand nombre de calvinistes. On conspire de nouveau contre sa vie, et il n'évite la mort que par une protection particulière de Dieu. Les dangers continuels où il étoit exposé obligent le comte de Sales et tous ses amis à lui écrire pour l'obliger à abandonner la mission du Chablais ; belle

réponse qu'il leur fait. Piété et grande charité de la nouvelle Église du Chablais. Nouveaux progrès de S. François de Sales ; il n'épargne rien pour porter les ministres à une conférence publique. Ils l'acceptent et s'en dédisent honteusement, ce qui donne lieu à la conversion de plusieurs personnes de marque. Un ministre est puni de mort pour avoir embrassé la religion catholique ; une conduite si violente est également condamnée par les catholiques et les calvinistes ; elle donne lieu à de nouvelles conversions. S. François de Sales entreprend celle du seigneur d'Avully ; il y réussit, et cet exemple est suivi d'un grand nombre de conversions.

LA ville de Genève n'eut pas plus tôt quitté la religion catholique, et changé la forme de son gouvernement, en se révoltant contre son évêque et contre le duc de Savoie, qui en dispuoient entre eux depuis long-temps la souveraineté, que les Suisses, qui l'avoient aidée à exécuter ces deux projets, formèrent celui de dépouiller les ducs de Savoie des terres qu'ils possédoient aux environs de cette petite république. Elles consistoient au pays de Vaud, au duché de Chablais, et aux bailliages de Gex, Terny et Gaillard.

Le pays de Vaud étoit si fort à la bienséance du canton de Berne, qu'il étoit difficile de résister à la tentation de s'en emparer ; et le Chablais et les bailliages serraient de si près la ville de Genève, qu'il étoit moralement impossible qu'elle se maintînt long-temps dans son indépendance prétendue, si l'on n'éloignoit le duc de Savoie de son voisinage, en faisant la conquête de ces petits états qui la tenoient comme assiégée. La guerre qui survint entre François I^{er} et le duc de Savoie leur fournit l'occasion d'exécuter ce dessein. Le Chablais et les bail-* liages furent conquis. La religion catholique en fut bannie, et l'on y commit tous les désordres que l'on a décrits au commencement de cette histoire.

La paix ayant été conclue entre Henri II, fils de François I^{er}, et Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, les Suisses furent contraints de rendre au duc le Chablais et les bailliages ; mais on eut soin d'insérer dans le traité la clause expresse que la religion catholique n'y pourroit être rétablie. Les choses demeurèrent en cet état pendant la vie d'Emmanuel-Philibert ; mais Charles-Emmanuel, son fils, lui ayant succédé, les Gênois, qui

supportaient impatiemment le voisinage d'un si puissant prince, portèrent les Suisses à rompre le traité qu'ils avoient fait avec son père. Ils mirent sur pied une armée capable de reconquérir le Chablais et les bailliages, et s'en emparèrent pour la seconde fois.

Cette usurpation ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut au duc pour lever une armée. Les Suisses et les Gênois, trop foibles pour lui résister, furent contraints de céder. Le duc recouvra ce qu'il avoit perdu, et mit partout des garnisons qui facilitèrent dans la suite le rétablissement de la religion catholique. En effet, le duc, ne se croyant plus obligé à l'exécution d'un traité que ses ennemis avoient violé les premiers, persuadé même que tant que ses sujets seroient d'une religion différente de la sienne, il ne pourroit jamais s'assurer de leur fidélité, pensa sérieusement rétablir la religion catholique dans le Chablais et dans les trois bailliages. Les avantages qu'il avoit remportés sur ses ennemis le mettoient en état d'user de la force, comme ils avoient fait eux-mêmes pour contraindre ces peuples à abandonner la religion de leurs pères ; mais il préféra la voie de la douceur, ou plutôt il crut devoir commencer par elle, se réservant d'employer des moyens plus forts si elle ne suffisoit pas.

(1594) Dans cette vue, il écrivit à l'évêque de Genève de choisir de bons sujets, savants, d'une conduite édifiante, et qui eussent les qualités requises, pour travailler avec succès à la conversion des peuples du Chablais et des trois bailliages ; il leur promit sa protection, et qu'il seconderoit leurs travaux de tout ce qui dépendroit de son autorité ; il lui envoya même toutes les patentes qui pouvoient faire foi que ces missionnaires travailloient par ses ordres ; et il manda aux gouverneurs des places de les appuyer de tout leur pouvoir dans les fonctions de leur ministère.

L'évêque de Genève³³, ayant reçu ces lettres de son souverain, remercia Dieu de ce qu'il lui ouvroit enfin le chemin pour aller chercher des brebis qui, pour être égarées, n'en étoient pas moins de son troupeau³⁴. Ensuite il assembla le clergé de la cathédrale, de la ville, et de la campagne ; et leur ayant lu les lettres du prince, il leur dit que le Chablais et les trois bailliages, qui étoient la plus belle partie du diocèse de Genève, et la plus peuplée, gémissoient depuis plus de soixante ans sous le joug de l'hérésie ; que Dieu, après avoir abandonné ces peuples pendant un si long temps à l'esprit

d'erreur et aux désirs de leur cœur, les avoit enfin regardés des yeux de cette miséricorde que les plus grands crimes ne sont pas capables de lasser ; qu'il avoit touché le cœur de leur prince ; qu'il se servoit de sa voix pour les inviter à la conquête spirituelle de ces pays désolés ; qu'on ne pouvoit, sans se rendre coupable de la prévarication la plus honteuse, refuser de l'écouter et d'y obéir ; qu'il demandoit des ouvriers pour réparer les ruines du peuple de Dieu ; qu'il étoit prêt de marcher à leur tête, qu'il ne prétendoit pas que son âge et ses incommodités l'en dispensassent ; qu'il les avoit assemblés pour choisir des seconds qui l'accompagnaient dans cette sainte entreprise ; qu'il n'ignoroit pas qu'il n'y eût beaucoup à souffrir, mais qu'il pouvoit dire, comme S. Paul, que sa vie ne lui étoit pas si chère que son ame ; qu'il étoit prêt de la sacrifier pour satisfaire aux obligations de son ministère ; que, les y ayant associés, il les croyoit dans des sentiments et des dispositions toutes pareilles ; qu'il ne s'agissoit point d'aller chercher des terres inconnues, ni de prêcher à des peuples dont ils ne connoissoient ni les mœurs ni le langage ; qu'il n'étoit question que de travailler à la conversion de leurs compatriotes, sujets du même prince, vivants à peu près sous les mêmes lois, et que le baptême qu'ils avoient reçu rappeloit naturellement dans le sein de l'Eglise qu'ils avoient quittée ; qu'il ne falloit point tant regarder le travail, qu'on n'eût aussi en vue la récompense dont leurs peines seroient suivies, et que le même Dieu qui les appelloit au secours de leurs frères seroit leur guide, leur force, leur protecteur, et leur couronne³⁵.

Le discours de l'évêque, bien loin d'inspirer à ceux qui l'écoutoient la même ardeur dont il étoit rempli, ne servit qu'à jeter l'effroi dans tous les cœurs. Un morne silence lui succéda ; chacun tenoit les yeux baissés, et sembloit craindre de rencontrer ceux du généreux prélat ; la vue des peines et des dangers auxquels on prévoyoit que ceux qui seroient choisis pour la mission du Chablais alloient être exposés empêchoit qu'aucun ne s'offrît ; et, bien loin de suivre et de seconder le zélé du saint évêque, tous paroisoient prêts à l'abandonner.

Le seul François de Sales parut touché de son discours. Au lieu de l'étonnement qu'on voyoit peint sur tous les visages, on ne vit dans ses yeux et dans tout son air qu'une sainte émotion et une impatience pleine de zélé de seconder les pieuses intentions de son prince et de son prélat. Aussi

le saint évêque ne se fut pas plus tôt tourné de son côté pour lui demander son avis, qu'il répondit qu'il n'étoit pas seulement prêt de le suivre, mais qu'il s'offroit encore, s'il l'en jugeoit capable, d'être lui-même le chef de la mission ; qu'il se croyoit obligé de lui représenter que son âge et ses incommodités ne lui permettoient pas de s'exposer aux peines et aux fatigues dont l'entreprise qu'il proposoit seroit infailliblement accompagnée ; que, s'il étoit évêque, il étoit homme, et qu'il devoit considérer que la mesure de ses forces devoit être celle de ses entreprises ; que Dieu n'en demandoit pas davantage ; qu'il étoit vrai qu'il commandoit la charité en général, et aux pasteurs plus qu'à tous autres ; mais qu'il commandoit aussi la discrétion, et qu'il vouloit que le zélé fût conduit par la prudence ; que, s'il se croyoit obligé de donner sa vie pour la partie rebelle de son troupeau, il ne la devoit pas moins à celle qui avoit toujours été fidèle ; et qu'il suffisoit dans cette occasion qu'on travaillât sous ses ordres, et qu'il imitât Moïse, qui prioit sur la montagne pendant que Josué combattoit dans la plaine.

Il ajouta qu'il ne croyoit pas qu'il fût nécessaire d'envoyer d'abord beaucoup de missionnaires dans le Chablais ; qu'un petit nombre suffiroit pour faire la découverte du pays, et sonder les dispositions que les peuples pourroient avoir à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique ; que, selon le succès, on pourroit daïns la suite y en envoyer un plus grand nombre, et que l'évêque même pourroit venir mettre la dernière main à cette sainte entreprise ; qu'il s'offroit cependant d'entrer le premier dans les provinces révoltées contre l'Eglise, et qu'il ne demandoit qu'un petit nombre de bons sujets, qui eussent de la fermeté et de la patience, et qui ne se rebutassent pas des premières difficultés.

Tout le monde ayant été de l'avis de François, et le saint prélat même s'étant rendu aux remontrances que toute l'assemblée lui fit sur son grand âge et sur ses infirmités, François fut choisi pour ouvrir la mission, et pour en être le chef. Mais quand il fut question de lui donner des associés, il ne se présenta personne que le seul Louis de Sales, dont on a déjà parlé dans le premier livre de cette histoire. L'évêque de Genève ne pouvoit se résoudre à laisser entrer François dans le Chablais, si peu accompagné ; mais ce saint missionnaire lui ayant témoigné qu'un plus grand nombre n'étoit pas

nécessaire pour commence ! cette importante mission, il se rendit à ses raisons, et l'assemblée finit par des prières ferventes pour l'heureux succès de cette sainte entreprise³⁶.

On vit, dans cette occasion, quelque chose de semblable à ce qui se passa autrefois à Milet à l'égard de S. Paul. Les fidèles, frappés des dangers et de la mort même dont l'apôtre étoit menacé s'il alloit à Jérusalem, et des prophètes lui ayant prédit qu'il seroit lié et chargé de chaînes, et qu'il y souffriroit de grands maux, n'oublièrent rien pour le dissuader d'un voyage qui devoit apparemment le ravir à l'Église ; mais comme ils virent qu'il demeurait inflexible dans la résolution d'y aller, et que son zèle l'emportait sur la crainte des plus grands maux, ils se soumirent enfin à l'ordre du ciel, et le congédièrent, les larmes aux yeux, en disant : *Que la volonté du Seigneur soit accomplie*³⁷ !

Le bruit s'étant répandu dans Annecy que Francois de Sales avoit été choisi pour la mission du Chablais, et qu'il étoit résolu de partir au premier jour, ses amis, qui jugeoient de ce que les hérétiques étoient capables de faire pour conserver leur religion par ce qu'ils avoient fait pour l'établir, et qui ne doutoient point que ce ne fût s'exposer à une mort certaine que d'entreprendre, presque seul et désarmé, ce que le duc de Savoie, à la tête d'une armée, n'avoit pu faire, prirent l'alarme³⁸. Il n'y en eut point qui ne fît les derniers efforts pour le détourner de la résolution qu'il avoit prise. Ils lui représentèrent, mais en vain, de la manière la plus vive, les fatigues et les dangers qu'il alloit courir, et le peu d'apparence qu'il réussît dans son entreprise. Ils en écrivirent même au comte et à la comtesse de Sales, dont il devoit aller prendre congé. Il eût bien souhaité de le faire par lettres, pour éviter les combats qu'il prévoyoit qu'il auroit à soutenir contre les deux personnes du monde qui lui étoient les plus chères ; mais le château de Sales, où ils faisoient leur demeure, se trouvant sur son chemin, il ne put éviter de leur rendre ce devoir en personne.

Ce fut dans cette occasion qu'il eut à se delendre contre tout ce que la tendresse naturelle a de plus fort pour ébranler un cœur. Le comte de Sales, qui n'approuvoit point, en général, la mission destinée pour le Chablais, et qui désapprouvoit encore plus qu'on eût choisi son fils et son neveu pour une entreprise dont il n'espéroit aucun succès, nepargna rien pour les en

détourner. Son âge, son expérience, les grandes affaires même qu'il avoit ménagées avec beaucoup de prudence, lui avoient acquis une estime et une autorité qui donnoit un nouveau poids à ses raisons. Il n'usa point de ménagements ; il traita la mission du Ghablais de dessein mal conçu, et encore plus mal entrepris, où il entroit plus de zèle que de prudence, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, et dont raisonnablement on ne pouvoit espérer aucun fruit. Il représenta vivement les obstacles qu'ils rencontreroient, les dangers qu'ils auroient à essuyer, la honte, enfin, de s'être engagés dans une entreprise où il y avoit si peu d'apparence de réussir. Il ajouta que, s'il ne voyoit pas entre leurs mains les ordres du duc et de l'évêque, il ne croiroit jamais que deux personnes si sages eussent approuvé un pareil dessein ; qu'il écriroit à l'un et à l'autre pour leur en représenter les inconvénients, et pour les porter à prendre des mesures plus justes ; et que cependant il leur défendoit, par l'autorité que Dieu lui avoit donnée sur eux, de passer outre, et de s'obstiner à une entreprise qui étoit si fort au-dessus de leurs forces.

Pendant que le comte parloit, la comtesse versoit des larmes capables de toucher un cœur moins sensible que celui de son fils. Mais la foi qui fait vivre le juste, cette confiance en Dieu qui forme ses sentiments, et qui régle toutes ses actions, l'emportant sur les sentiments naturels, François leur représenta, avec sa douceur ordinaire, qu'à prendre les choses de la manière dont ils les prenoient, le dessein que les apôtres avoient formé, et qu'ils avoient ensuite exécuté si heureusement, de prêcher l'*Évangile à toutes les nations de la terre, et d'entreprendre la conversion du monde, devoit avoir eu quelque chose de bien extravagant ; qu'il y avoit bien moins d'apparence que douze pauvres pêcheurs, sans savoir, sans éloquence, sans biens, et sans appui, ayant même toutes les puissances du monde pour ennemies, réussissent dans une pareille entreprise, qu'il n'y en avoit à espérer quelque succès de la mission du Chablais ; que, s'ils avoient écouté tout ce que la raison humaine pouvoit opposer à un si grand projet, nous languirions encore dans les ténèbres du paganisme ; qu'il demeurait d'accord qu'il y avoit bien de la différence entre Louis de Sales, lui, et ces grands hommes, qui étoient remplis du Saint-Esprit, confirmés en grâce, et soutenus du pouvoir de faire des miracles, mais qu'il n'y avoit pas non plus de

comparaison entre ce qu'ils avoient entrepris et la mission dont il s'agissoit ; qu'il n'étoit question que de parler à des peuples de la part du Dieu qu'ils adoroient, et du prince dont ils respectaient l'autorité, à des chrétiens sortis du sein de la même Église où on les invitoit de rentrer, à des chrétiens qui avoient reçu le même baptême, qui recevoient les mêmes Écritures saintes, qui professoient les anciens symboles, et qui avoient tant de choses communes avec nous, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre d'en être regardés comme des étrangers qui venoient leur annoncer des divinités inconnues, et leur ravir la plus chère de leurs espérances ; que, bien loin d'être traversés dans ce dessein par les puissances de la terre, elles leur étoient favorables ; que la maison même dont ils étoient sortis y étoit considérée ; qu'ils trouveroient dans le Ghablais des alliés, des parents et des amis qui ne souffriroient pas qu'on usât de violence à l'égard de deux personnes désarmées, qui ne respiroient qu'après leur salut, et qui étoient même revêtues de l'autorité du souverain : qu'il convenoit cependant que leur entreprise n'étoit pas sans difficulté ; qu'il y auroit des dangers à courir et des fatigues à essuyer ; qu'il pourroit même arriver que la mort seroit la récompense de leurs travaux, comme elle l'avoit été de ces deux apôtres dont ils tâchoient d'être les imitateurs ; mais qu'on ne couroit pas à la guerre de moindres risques pour une fin bien moins importante ; et qu'on ne devoit point trouver étrange qu'ils fissent, pour acquérir une couronne immortelle, ce que tant de gens faisoient tous les jours pour une gloire fragile qui mouroit avec eux, et que souvent même on n'étoit pas assuré d'obtenir.

Quoique le comte fût touché des raisons de son fils, il ne laissa pas de repartir que, s'il se croyoit appelé à la mission du Ghablais, il ne prétendoit pas s'y opposer ; mais qu'il souffriroit au moins qu'on prît des mesures pour sa sûreté, et les précautions nécessaires pour faire valoir l'autorité de l'Église et du prince, qu'il étoit si dangereux d'exposer au mépris des peuples, qui n'avoient déjà que trop de penchant à y résister.

Mais François, qui ne pouvoit souffrir qu'on donnât trop à la prudence humaine lorsqu'il étoit question des intérêts de Dieu, répondit, avec émotion, qu'il étoit surprenant qu'il ne fût permis d'être lâche que lorsqu'il s'agissoit de la cause de Dieu ; que s'il avoit suivi la profession des armes,

comme sa naissance et sa qualité d'aîné sembloient l'y appeler, on l'eût blâmé si la vue du péril l'eût empêché de faire son devoir ; qu'au contraire ayant embrassé l'état ecclésiastique, et s'étant engagé dans cette sainte milice, où l'on est obligé de combattre, quoiqu'avec d'autres armes, les ennemis de Dieu et de l'Eglise, on ne lui parloit que d'éviter leur rencontre, que de précautions et de mesures, comme s'il étoit moins honteux de fuir dans ces sortes d'occasions que lorsqu'il s'agissoit du service du prince : que le bras de Dieu n'étoit point racourci, ni sa puissance diminuée ; qu'il n'avoit pas besoin du secours des hommes ; que les instruments les plus foibles lui suffisoient pour faire réussir les plus grandes entreprises ; et que, l'autorité de l'Eglise et celle du prince venant également de lui, il sauroit bien ou prévenir ou empêcher l'atteinte qu'on pourroit leur donner.

Ayant dit ces paroles, il se mit en état de partir ; et prenant Louis de Sales par la main : « Allons, lui dit-il, où Dieu nous appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne gagne la victoire que par la fuite. Un plus long séjour ne serviroit qu'à nous affoiblir ; et d'autres, plus généreux que nous, pourroient bien gagner la couronne qui nous étoit préparée. »

Le comte, étonné de la fermeté de son fils, n'eut pas la force de le retenir : il se contenta de le suivre de loin ; et, l'ayant perdu de vue, il revint pour consoler la comtesse, qui étoit pénétrée de la douleur la plus vive, dans la vue des périls auxquels elle étoit persuadée que ce fils, qui lui étoit si cher, alloit être exposé.

Cependant François étant arrivé sur la frontière du Chablais, il se sentit rempli d'un nouveau zélé ; et, se jetant à genoux et fondant en larmes, il pria Dieu de bénir leur entrée et leur séjour dans cette province, d'être lui-même leur guide et leur force, de mettre dans leur bouche des paroles de vie, et dans leur cœur une charité si ardente, qu'elle se trouvât à l'épreuve des contradictions des hommes, et des obstacles mêmes que les démons seraient capables de former contre la réunion de ces peuples à l'Eglise catholique, à laquelle ils venoient les inviter. La prière finie, il se tourna du côté de Louis de Sales, et l'embrassant tendrement, Il me vient, lui dit-il, une pensée : nous entrons dans cette province pour y faire les fonctions des apôtres ; si nous y voulons réussir, nous ne pouvons trop les imiter. Renvoyons nos chevaux, marchons à pied, et nous contentons comme eux

du nécessaire. Louis de Sales y ayant consenti, ils arrivèrent à pied aux Allinges : c'est une place forte et bien munie, située au haut d'une petite montagne détachée de toutes les autres. Le baron d'Hermance, gouverneur de la province pour le duc de Savoie, y faisoit sa résidence, et tenoit tout le pays dans le devoir par le moyen d'une forte garnison que le duc y entretenoit. Comme il étoit intime ami de la maison de Sales en général, et de François en particulier, il reçut ses deux hôtes avec une joie extraordinaire, et leur fit un accueil proportionné à l'estime qu'il faisoit d'eux. Après les premiers compliments, François lui rendit trois lettres, l'une du duc de Savoie, l'autre de l'évêque de Genève, et la troisième du comte de Sales.

Le duc de Savoie lui ordonnoit de recevoir et d'appuyer de toute l'autorité qu'il avoit dans la province les missionnaires qui lui seraient envoyés par l'évêque de Genève pour travailler à la conversion des peuples du Chablais³⁹. L'évêque lui nommoit ceux qu'il avoit choisis pour cet emploi, et le prioit de les prendre en sa protection. Et le comte de Sales le conjurait, au nom de l'intime et ancienne amitié qui étoit entre eux, d'avoir soin de son fils et de son neveu, et de les aider de ses conseils et de son autorité.

Le baron d'Hermance, ayant lu ces lettres, répondit qu'il exécuterait ponctuellement, et avec beaucoup de plaisir, ce qui étoit ordonné par son prince, et recommandé par ses plus chers amis. Il les conduisit ensuite sur une plate-forme qui étoit au haut du château, d'où l'on découvroit tout le pays ; et leur faisant voir les canons en batterie, et la garnison sous les armes : « J'espère, dit-il, que nous n'aurons pas besoin de tout cela si les calvinistes peuvent se résoudre à vous entendre⁴⁰. » Mais François étoit occupé d'un spectacle qui le frappoit bien plus vivement ; il remarquoit de tous côtés des églises abattues, des monastères ruinés, des croix renversées, des villes, des bourgs et des châteaux détruits ; suites funestes de l'hérésie et de la guerre qu'elle avoit attirée dans cette belle province. A la vue de ces tristes restes de la religion catholique, qui avoit autrefois régné avec tant d'éclat dans le Chablais, il ne put retenir ses larmes ; et n'étant occupé que de sa douleur : « Seigneur, s'écria-t-il, les peuples révoltés contre vous et contre votre Christ sont entrés dans votre héritage ; ils ont profané vos

temples, aboli votre culte, ruiné votre sanctuaire. Levez-vous, Seigneur, jugez vous-même votre cause ; mais jugez-la dans votre miséricorde. » Il resta ensuite quelque temps sans parler, versant toujours une grande abondance de larmes ; puis se tournant du côté du baron d'Hermance : « Voici, lui dit-il, de grands maux, il faut un grand médecin pour les guérir. »

Ils conférèrent ensuite de ce qui étoit à faire pour réussir dans la mission qu'ils alloient entreprendre. Le baron d'Hermance leur donna d'excellents avis. Ce n'étoit pas seulement un fort brave homme, à qui les qualités militaires et les services rendus à l'état avoient acquis l'estime et l'affection de son prince ; il avoit une expérience consommée, et connoissoit mieux que personne le génie des peuples qu'il avoit à gouverner. Il étoit encore très zélé pour la religion catholique ; et les preuves qu'il en avoit données avoient porté le duc de Savoie à lui donner le gouvernement du Chablais.

Il leur représenta avec beaucoup de prudence les difficultés de l'entreprise dans laquelle ils alloient s'engager, et ce qu'il croyoit qu'il falloit faire pour les surmonter. Il leur dit qu'ils auroient à faire à des peuples qui étoient dans le fond de fort bonnes gens, simples, grossiers, mais d'une obstination invincible quand ils s'étoient une fois entêtés de quelque chose ; qu'ils étoient persuadés que la conservation de leur liberté et de leurs privilèges dépendoit de celle de leur religion ; que cela seul étoit capable de leur faire tout entreprendre pour la maintenir ; que le voisinage de Genève et des Suisses, toujours prêts à favoriser leur révolte, les rendoit hardis et entreprenants ; que le commerce continuel qu'ils avoient avec eux, et la forme du gouvernement ecclésiastique que Calvin et ses disciples avoient introduite, les rendoient ennemis de l'état monarchique ; qu'ils n'obéissoient qu'à regret au duc de Savoie ; qu'ils en avoient secoué le joug toutes les fois qu'ils l'avoient pu, et qu'ils le feroient encore quand ils croiraient le pouvoir faire avec succès ; que le rétablissement de la religion catholique dissiperait avec le temps ces semences de rébellion, et les affectionnerait enfin à leur prince légitime ; mais qu'il s'y falloit conduire avec d'autant plus de précaution, qu'on en avoit fait à ces peuples une peinture des plus affreuses ; que le pape passoit constamment parmi eux pour l'antechrist, les évêques et les prêtres pour ses suppôts, la messe pour une profession publique de l'idolâtrie, les catholiques pour des idolâtres, et

les lois de l'Eglise pour une tyrannie insupportable ; qu'ils auraient d'ailleurs affaire aux ministres, gens pour la plupart présomptueux, qui regardaient ces peuples comme leur conquête, et qui mettraient tout en usage pour empêcher qu'on ne la leur enlevât.

Le baron d'Hermance conclut de ce qu'il venoit de dire qu'il falloit user de beaucoup de ménagement, de douceur, et de condescendance ; s'attacher à l'essentiel, éviter la singularité, et tout ce qu'un zélé qui n'est pas conduit par la prudence est capable d'inspirer ; qu'ils avoient besoin de beaucoup de patience ; que la moindre précipitation étoit capable de tout gâter ; et que le temps et la bénédiction que Dieu donnerait à leurs travaux amèneraient enfin toutes choses au point qu'ils le pouvoient souhaiter.

Il ajouta qu'il falloit commencer par Thonon, capitale de la province, qui n'étoit pas si éloignée des Allinges qu'ils ne pussent s'y retirer tous les jours pendant la nuit ; qu'outre qu'il ne serait pas sûr pour eux de rester à Thonon, ils ne trouveroient d'abord personne qui voulut ou qui osât les loger ; qu'il seroit encore plus dangereux d'entreprendre d'y dire d'abord la messe ; qu'il leur offroit la chapelle du château pour satisfaire à leur dévotion, et que tout s'y passeroit avec plus de sûreté et de décence.

François, qui avoit l'esprit du monde le plus modéré et le plus doux, approuva tout ce que le baron d'Hermance venoit de lui représenter ; il en dressa même des mémoires qu'il suivit depuis avec beaucoup d'exactitude, et partit pour Thonon, accompagné de Louis de Sales, et d'un seul domestique dont il connoissoit le zélé et la fidélité. Son équipage consistoit en un sac où il n'y avoit qu'une bible et un bréviaire qu'il portoit assez souvent lui-même ; il marchoit à pied, un bâton à la main, et faisoit tous les jours deux grandes lieues, par un pays fort rude, pour revenir coucher aux Allinges ; il n'en parloit point sans avoir célébré la sainte messe, et s'être nourri du pain des forts. Comme il étoit d'un tempérament robuste, et qu'il s'étoit fait une habitude du jeûne, il s'accoutuma dans peu de temps à souffrir la faim, la soif, et toutes les fatigues qui étoient inséparables d'un ministère aussi pénible que celui dont il s'étoit chargé. Son habit étoit simple, mais n'avoit rien d'affecté ; et comme c'étoit l'usage de ce temps-là de porter des bottines, il s'en servoit d'ordinaire ; de sorte que les cheveux courts et la barbe touffue étant pour lors à la mode, il étoit à l'extérieur fort

peu différent des séculiers mêmes qui se piquoient de quelque modestie. Cela servit à lui donner entrée chez plusieurs calvinistes, qu'il acquit enfin à l'Église. D'autres missionnaires qu'on lui donna dans la suite pour adjoints, ayant négligé cette précaution, et faisant même gloire de n'avoir aucune complaisance pour ces peuples dans les choses les plus indifférentes, trouvèrent des obstacles qu'ils eurent bien de la peine à surmonter : tant il est vrai que les moindres choses auprès des personnes prévenues sont souvent capables de ruiner les plus grands desseins. François de Sales avoit coutume de dire à cette occasion « qu'il ne devoit pas être indifférent de s'attacher obstinément à la pratique des choses indifférentes, lorsque le prochain ne les regardoit pas avec des yeux indifférents. »

Par la même raison d'une charitable condescendance, il résolut de n'user jamais de termes injurieux en parlant des hérétiques et de leur doctrine, et de n'opposer à leurs outrages et à leurs mauvais traitements qu'une douceur et une patience invincibles. Ses associés à la mission du Chablais l'en blâmèrent depuis, et l'accusèrent de trop de complaisance pour les hérétiques, et de n'avoir pas fait assez valoir l'autorité du prince, dont tout le monde savoit qu'il étoit appuyé ; mais ils pensèrent eux-mêmes, en s'éloignant de sa conduite, ruiner le grand dessein qu'on avoit de réunir ces peuples à l'Église ; et il ne réussit en effet que par la sage conduite de François, à qui on en donna depuis toute la gloire,

La première démarche qu'il fit, étant arrivé à Thonon, fut d'aller saluer les magistrats, et de leur rendre les lettres que le baron d'Hermance leur écrivoit : elles contenoient en abrégé celles que le duc de Savoie lui avoit écrites au sujet de la mission du Chablais et des bailliages ; et il ajoutoit du sien qu'il mettoit François et Louis de Sales, leurs domestiques, et ceux qui pourroient leur être associés dans la suite, sous leur protection ; qu'il les chargeoit du soin de leurs personnes, et qu'il les rendroit responsables de tout ce qu'on pourroit attenter contre eux.

Les magistrats de Thonon reçurent ces lettres en apparence avec beaucoup de respect, et promirent d'y obéir ; mais le bruit s'en étant répandu dans la ville et aux environs, le peuple pensa se soulever. On disoit hautement qu'il falloit chasser ces envoyés du pape, qui venoient les troubler dans la possession paisible où ils étoient de leur religion ; qu'il

falloit les traiter d'une manière qui leur fît perdre l'envie de revenir ; que la modération étoit-dangereuse dans une occasion où il s'agissoit de perdre la liberté de conscience, qui leur avoit tant coûté à acquérir ; que le duc lui-même seroit obligé de dissimuler, et que le grand nombre des coupables empêcheroit qu'on n'en fît aucune recherche, et qu'on n'osât en entreprendre la punition⁴¹ .,

Pendant que ces choses se passoient à Thonon, on opinoit à Genève, qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieues, avec bien plus de dureté contre les deux mis sionnaires. On prétendit que le duc de Savoie ayant violé, en les envoyant, les derniers traités de paix, on n'étoit plus obligé de les observer ; qu'il falloit implorer le secours des Suisses, qui en étoient les garants ; qu'on étoit en droit de reprendre les armes ; et que cependant il falloit se défaire des deux mis sionnaires, de quelque façon que ce fût ; et même qu'il étoit permis de les tuer, si on ne pouvoit autrement les obliger de se retirer.

Ces nouvelles étant venues à Thonon redoublèrent l'emportement du peuple contre les deux mis sionnaires ; et l'on porta les choses à des extrémités qui ébranlèrent la constance de Louis de Sales. Il demandoit à François ce qu'il prétendoit qu'ils fissent parmi ce peuple mutiné ; quelle apparence il y avoit qu'ils en fussent écoutés ; que, s'il y avoit du danger de paroître en public, il y avoit de la témérité à entreprendre quelque chose de plus. Il ajoutoit qu'il ne prétendoit pas qu'on abandonnât tout-à-fait une si sainte entreprise ; mais qu'il croyoit qu'il la falloit îemettie à un autre temps, jusqu'à ce qu'on eût mieux pris ses mesures : et que, s'il arrivoit qu'on violât en leurs personnes la majesté du prince, et les droits de l'hospitalité, on les accuseroit d'avoir, par leur indiscretion, attiré la guerre dans leur patrie, et qu'ils seroient en quelque sorte coupables des désolations qui en étoient les suites ordinaires.

Mais François, l'embrassant tendrement, lui représenta qu'il ne leur étoit encore rien arrivé à quoi ils n'eussent dû s'attendre ; qu'il ne pensoit pas qu'il eût cru que ces peuples viendroient au-devant d'eux, et que, renonçant tout d'un coup à leurs préjugés, ils courraient en foule pour les entendre ; qu'ils étoient encore aussi sains que lorsqu'ils étoient partis de chez eux, et qu'on y penseroit plus d'une fois avant que de rien attenter contre leurs personnes : que la coutume du peuple étoit de faire beaucoup de bruit ; mais

que quand on avoit assez de fermeté pour ne s'en pas étonner, il s'accoutumoit de lui-même aux choses qui lui avoient paru d'abord les plus étranges ; qu'après tout, Dieu avoit tiré ses serviteurs de dangers beaucoup plus grands, et que, tant qu'il seroit leur protecteur, ils ne devoient rien craindre de la fureur des hommes, toujours impuissante lorsqu'il s'agissoit de lui résister.

Il ajouta qu'il croyoit cependant qu'ils en avoient assez fait pour ce jour-là, et qu'il étoit à propos de retourner aux Allinges rendre compte au baron d'Hermance de ce qui s'étoit passé à Thonon. « Mais, ajouta-t-il d'une manière agréable, vous m'en laissez faire le récit ; car, comme la peur grossit les objets, je craindrois, si vous le faisiez, que le mal ne parût beaucoup plus grand qu'il n'est en effet. »

Le baron d'Hermance, ayant appris d'eux-mêmes la manière dont ils avoient été reçus à Thonon, ne fut pas d'avis, ni qu'on abandonnât la mission, ni qu'on la remît à un autre temps ; il crut, au contraire, qu'il y alloit de l'honneur du duc de Savoie qu'elle ne fût point interrompue. Mais il crut aussi qu'il falloit pourvoir à leur sûreté, et qu'il ne devoit pas les abandonner aux insultes d'une populace aveugle, obstinée dans ses erreurs, et animée par les émissaires de Genève. Sur cela il leur offrit une bonne escorte de sa garnison. François la refusa absolument, et protesta au baron d'Hermance, qui s'obstinoit à la leur donner, qu'il abandonneroit plutôt la mission, que de souffrir qu'on fît la moindre violence à ceux de Thonon, ou qu'on leur donnât sujet de publier qu'on avoit voulu user de contrainte à leur égard⁴². Il ajouta qu'ils étoient entrés en apôtres dans le Chablais, qu'ils prétendoient continuer comme ils avoient commencé, et qu'ils n'emploieroient jamais d'autres armes contre les hérétiques que celles de la parole de Dieu ; qu'il demuroit d'accord que les princes temporels avoient été souvent contraints d'en employer d'autres, et l'avoient même fait avec succès ; mais qu'il n'en étoit pas de même des personnes de leur caractère ; qu'ils faisoient la fonction des apôtres, et qu'ils devoient en imiter la conduite.

Le baron répondit qu'il feroit connoître à la ville de Thonon que l'escorte qu'il prétendoit lui donner n'étoit point destinée à la contraindre, mais seulement à tenir le peuple dans le respect, et l'empêcher de se porter à

quelque extrémité qui pourroit peut-être attirer sa ruine. Mais François demeura ferme dans son refus ; et tout ce que le baron put obtenir de lui fut qu'avant qu'il retournât à Thonon, il écrirait une seconde lettre au conseil de la ville, pour lui faire connaître ses véritables intérêts, et le tendre de nouveau responsable de tout ce qui pourroit arriver contre les intentions et l'autorité de leur souverain, et qu'il ne partirait point qu'il n'eût reçu de réponse.

En conséquence de cette résolution, le baron d'Hermance écrivit au conseil de Thonon que le duc de Savoie, en envoyant François de Sales dans la province, n'avoit point eu intention de donner atteinte à la liberté de conscience, ni à aucun autre de ses privilèges ; qu'une preuve qu'il ne pensoit pas à les contraindre étoit qu'il n'y avoit envoyé que deux simples prêtres, sans suite, sans train, et sans autres armes que celles de la parole de Dieu ; qu'eux et leurs alliés ayant violé les premiers le traité qui portoit qu'on n'innoveroit rien dans la religion, le duc de Savoie n'étoit plus obligé de l'observer ; qu'il vouloit bien cependant n'user d'aucune contrainte à leur égard, et leur laisser une liberté tout entière sur un point si important ; mais qu'il y avoit plusieurs personnes dans le Chablais qui souhaitoient d'être instruites de la religion catholique, qu'elles n'avoient quittée que par la violence dont on avoit usé envers elles ; que le duc prétendoit qu'elles le pussent être en toute liberté, et que pour cela il étoit nécessaire qu'il y eût dans le pays des personnes capables de les instruire ; qu'ils ne parloient que de liberté de conscience, mais qu'effectivement ils n'en vouloient point, puisqu'ils ne pouvoient souffrir que ceux qui se sentoient portés à embrasser la religion catholique pussent le faire en toute sûreté ; qu'il leur déclaroit cependant que le duc prenoit ces personnes en sa protection qu'il entendoit que François de Sales pût prêcher sans aucun trouble la doctrine catholique ; qu'on ne forceroit personne à l'aller entendre, mais qu'il n'étoit pas juste aussi qu'on en empêchât ceux qui voudroient y aller : enfin il leur déclaroit qu'il les rendoit dès à présent responsables de tout ce qui pourroit arriver de mal à François de Sales, et à ceux qui pourroient lui être associés dans la suite.

Le conseil répondit à ces lettres, en rejetant ce qui s'étoit passé sur la populace, dont on n'est pas toujours maître dans les occasions imprévues,

comme étoit celle dont il s'agissoit, et en promettant d'employer son autorité pour faire exécuter les intentions du prince avec tout le respect qui leur étoit dû.

En effet, François étant retourné à Tlionon, il y fut reçu avec plus de considération : mais il n'y fut pas long-temps sans apprendre qu'on avoit fait des défenses très secrètes et très rigoureuses de l'aller entendre, et d'avoir aucun commerce avec lui. Elles furent exécutées si ponctuellement, qu'il se vit au milieu de Thonon, aussi abandonné et aussi solitaire que s'il eût été au milieu d'un désert. Il ne laissoit pas d'y venir tous les jours des Allinges avec autant de ponctualité que s'il y eût eu les affaires les plus pressantes ; et il partoît souvent par des temps si rudes et si fâcheux, que les paysans les plus robustes n'osoient pas se mettre en chemin. La pluie, la neige, les glaces, les vents les plus terribles, la nuit même, n'étoient pas capables de l'empêcher de se mettre en chemin⁴³. Le froid le saisissoit quelquefois jusqu'à le rendre presque immobile, et le mettre en danger d'en mourir ; mais rien n'étoit capable d'arrêter, ni même de modérer son zélé. On avoit beau lui représenter les dangers apparents et assez inutiles auxquels il s'exposoit ; il répondoit toujours ces paroles du Sauveur : « Ne savez-vous pas que je ne suis ici que pour faire les affaires de mon père qui est au ciel⁴⁴ ? » Il ajoutoit qu'il savoit seul le temps et le moment qu'il avoit marqué pour la conversion de ce pauvre peuple, qu'il arriveront lorsqu'on y penseroit le moins, qu'ainsi il devoit toujours se tenir prêt pour en profiter.

L'hiver de cette année fut si rigoureux, et le froid si orand, que ses pieds et ses jambes en étaient toutes crevassées⁴⁵. Il arriva, dans ce même temps, quelque chose d'encore plus étrange, et qui auroit refroidi un zèle moins ardent que le sien. Un jour, qu'il étoit parti plus tard que de coutume de Thonon pour s'en retourner aux Allinges, la nuit le surprit ; il s'égara, et, après avoir fait inutilement bien du chemin, il arriva fort tard dans un village dont toutes les maisons étoient fermées. La terre étoit couverte de neige, et le froid si violent, que, même pendant le jour, les paysans étoient contraints de demeurer renfermés avec leurs troupeaux. Il fiappa à toutes les portes, conjurant les habitants, par tout ce qui étoit le plus capable de les toucher, de ne le pas laisser périr de froid : mais ils n'avoient garde de lui ouvrir, ils étoient tous calvinistes ; et, pour surcroît de malheurs, son valet

l'avoit nommé, croyant leur donner de la considération. Mais Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, lui fit rencontrer, dans cette extrémité, le four du village, qui étoit encore chaud ; ils s'y logèrent comme ils purent ; et ce fut ce qui leur sauva la vie, qu'ils ne pouvoient autrement éviter de perdre⁴⁶.

Il pensa périr encore une autre fois, par la dureté des habitants d'un autre village. Il étoit arrivé de nuit par une pluie furieuse ; mais il ne put jamais obtenir qu'on le mît à couvert, quelque prière qu'il en pût faire ; et il fut contraint de passer la nuit exposé à la pluie, louant Dieu, comme les apôtres, de ce qu'il l'avoit jugé digne de souffrir pour la gloire de son nom⁴⁷.

Des contre-temps si fâcheux auroient porté tout autre moins soumis aux ordres de Dieu, et moins zélé pour sa gloire, à prendre des précautions pour éviter de pareilles extrémités ; mais François, incapable de ménager sa vie lorsqu'il s'agissoit du salut des ames, tomba encore quelque temps après dans un inconvénient qui ne cédoit guère aux deux que l'on vient de raconter. A la sortie de Thon on, comme il se retiroit aux Allinges, il rencontra un calviniste qui l'attendoit, et qui lui dit qu'il étoit touché de ses bons exemples, de sa patience, de sa douceur, et des peines incroyables qu'il prenoit tous les jours pour procurer le salut d'un peuple qui les reconnoissoit si mal ; que, comparant sa vie avec celle de ses ministres, il avoit cru que la pureté de la doctrine pourroit bien être du côté où se trouvoit celle des mœurs ; qu'il s'adressoit à lui pour en être instruit, et qu'il le conjuroit, par le sang de Jésus-Christ répandu pour le salut de son ame, d'avoir pitié de lui, et de ne pas différer son instruction.

La nuit approchoit, et il étoit d'autant plus dangereux pour François de retarder son départ, qu'il avoit une forêt à traverser ; il paroissoit naturel de remettre cette instruction au lendemain : c'étoit le sentiment de Louis de Sales ; et le domestique même, qui ne le quittait point, et qui avoit couru avec lui de si grands dangers, l'en conjuroit instamment. Mais François leur répondit que personne n'étoit assuré du lendemain ; et qu'il se reprocheroit toute sa vie d'avoir négligé le salut d'une ame par l'appréhension de maux qui n'arriveroient peut-être pas, et dont Dieu auroit la bonté de les préserver.

Ce que Louis de Sales avoit prévu arriva ; François demeura si longtemps avec le calviniste que la nuit les surprit à l'entrée de la forêt, et devint si obscure qu'il fut impossible de trouver le chemin ; cependant, les hurlements des loups, les cris des ours et des autres bêtes sauvages descendues des montagnes voisines, avoient quelque chose de si terrible, qu'il n'était pas possible de n'en être pas effrayé ; le domestique mouroit de peur ; Louis de Sales n'étoit guère plus assuré : le seul François, plein de confiance en Dieu, les consolait, et leur promettoit, de sa part, qu'il les délivreroit de ce danger, comme il avoit délivré Daniel de la fosse des lions, où il couroit un péril beaucoup plus grand que celui auquel ils se trouvoient exposés pour n'avoir pas voulu refuser à une ame le secours qu'elle leur demandoit en son nom. Dans ce même temps la lune s'étant levée, il aperçut qu'ils n'étoient pas loin d'un bâtiment ruiné, où il y avoit encore quelque reste de voûte qui pouvoit les mettre à couvert des injures du temps ; ils y entrèrent, et y passèrent le reste de la nuit ; mais il fut impossible à François de prendre le moindre repos⁴⁸. La lune, qui étoit devenue plus claire, lui fit apercevoir que ces ruines étoient celles d'une église que les hérétiques avoient détruite⁴⁹. Cette vue rappela dans son esprit l'état déplorable où se trouvoit la religion dans le Chablais, les temples renversés, les prêtres chassés, l'ancien culte aboli, l'hérésie triomphante, la vérité bannie, l'aveuglement du peuple, sa dureté et son obstination, presque invincible, à résister à la voix de Dieu, qui le rappeloit au sein de l'Église catholique, dont l'erreur et la séduction l'avoient si violemment arraché. Dans cet état, assis sur les ruines de ce temple, comme autrefois Jérémie sur celles de Jérusalem, pénétré, comme ce prophète, d'une sainte douleur, il s'écrioit à peu près comme lui : « Que sont devenus ces solitaires qui peuploient autrefois ces forêts, et qui les faisoient retentir, jour et nuit, des louanges du Seigneur ? Où sont ces vierges qui suivoient par-tout l'agneau sans tache, ces prêtres occupés à son service, ces temples dédiés à sa gloire⁵⁰ ? Comment l'or est-il obscurci ? comment sa belle couleur est-elle ternie⁵¹ ? Comment les pierres du sanctuaire sont-elles répandues à l'entrée de toutes les places publiques ? A qui vous comparerai-je, fille de Jérusalem ? A qui dirai-je que vous êtes devenue semblable, ô vierge, fille de Sion ? Comment pourrai je vous consoler ? car votre douleur est grande

comme la mer. Qui pourra donner quel-que remède à vos maux ? Vos prophètes n'ont eu pour vous que des visions fausses et extravagantes ; ils ne vous ont pas découvert votre iniquité, afin de vous exciter à la pénitence ; ils 11'ont vu pour vous, dans leurs visions, que de fausses élévations et de fausses défaites de vos ennemis. Jérusalem, Jérusalem, convertissez-vous enfin au Seigneur votre Dieu. »

Le jour trouva François occupé de ces saintes pen= » sées ; il réveilla ses compagnons qui s'étoient endormis ; ils retrouvèrent leur chemin, et arrivèrent enfin aux Allinges. Ceux qui, remplis de l'esprit du monde, sont incapables d'être vivement touchés d'autres objets que de ceux de leurs passions, auront de la peine à croire qu'on puisse être si sensible aux intérêts de la gloire de Dieu. Mais les hommes apostoliques, ceux qui ont goûté combien le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit, ne trouveront rien, dans ce qu'on vient de rapporter, que de très conforme à ce qu'ils ont ressenti eux-mêmes dans de semblables occasions. Quoi qu'il en soit, ce sont les sentiments, et à peu près les paroles que les historiens de S. François de Sales lui mettent dans le cœur et dans la bouche, lorsqu'il passa la nuit dans cette église ruinée⁵².

Mais si ces travaux paroissent inutiles à l'égard du peuple du Ghablais, ils ne l'étoient pas l'égard de la garnison des Allinges. Sa piété, son zèle pour le salut des ames, et son extrême douceur, lui avoient acquis l'estime et la confiance des officiers et des soldats ; il s'en servit pour les gagner à Dieu, et faire régner parmi eux sa crainte et son amour. Il commença par convertir à la foi catholique quelques soldats calvinistes qui s'étoient enrôlés avec les autres ; et, Dieu bénissant ses soins, leur conversion fut si parfaite, qu'ils changèrent de vie, et furent aussi réglés dans leurs mœurs qu'ils l'étoient devenus dans leur créance. Ils l'aidèrent même à ramener les soldats catholiques à une meilleure vie.

T rois grands désordres régnaient alors parmi les gens de guerre : le blasphème, les duels, et l'ivrognerie⁵³. François entreprit d'y remédier, et le succès passa ses espérances. Ses historiens rapportent qu'il régla si bien cette garnison, que les officiers et les soldats paroissent plutôt des religieux que des gens de guerre⁵⁴. Ce n'est pas qu'il les portât à la pratique des vertus qui ne convenoient point à leur état ; jamais homme n'a mieux su

que S. François de Sales régler chacun selon sa condition ; mais il leur inspira si fortement la crainte des jugements de Dieu, et leur persuada si bien que plus la profession des armes les engageoit à exposer leur vie, plus ils dévoient être en état de ne point craindre les suites funestes d'une mauvaise mort, qu'il les changea en d'autres hommes, et leur inspira cette droiture de cœur et cette piété sincère qui, bien loin d'être incompatible avec le courage et la valeur, ne contribue pas peu à l'augmenter, et à la faire paroître avec plus d'éclat.

On vit dans cette occasion quelque chose de semblable à ce qui se passa du temps des apôtres dans la conversion des gentils. Les gens de guerre furent les premiers appelés à la foi, en la personne de Corneille, capitaine de cent hommes, et de quelques uns de ses soldats, Dieu voulant faire voir qu'il n'y a point d'état incompatible avec la sainteté. De même la conversion du Chablais commença par celle de la garnison des Allinges, comme si Dieu eût voulu autoriser la mission de François, en rendant ses suites si conformes à celles de la mission des apôtres.

(1595) Enfin le temps que Dieu avoit marqué pour la conversion du Chablais arriva. Genève eut beau s'y opposer par ses émissaires ; et les ministres calvinistes, par leurs cabales, leurs calomnies, et leurs prédications séditieuses, y formèrent en vain des obstacles. Il n'est ni force ni conseil qui puisse empêcher l'exécution de ce que le Seigneur a une fois résolu ; et la manière dont il agit sur les cœurs est d'autant plus infailliblement suivie de son effet, que, venant d'une cause toute-puissante, elle ne laisse pas de s'accommoder avec leur liberté.

Quelque prévenus que les habitants de Thon on fussent contre François, ils ne laissoient pas d'être touchés de sa piété, de sa douceur, de sa patience invincible, et de son zélé infatigable pour le salut des âmes. En vain les ministres calvinistes attribuoient tout ce qu'il faisoit à une ambition cachée, qui alloit à ses fins par un chemin rude, à la vérité, mais qui y conduisoit d'autant plus infailliblement qu'il paroissoit s'en éloigner : l'éclat de sa vertu, son désintéressement, et le peu de soin même qu'il avoit de repousser les calomnies dont on s'efforçoit de le noircir, l'appui du prince dont il étoit assuré et dont il se prévaloit si peu, sa confiance en Dieu qui paroissoit être son unique espérance, l'innocence et la simplicité de ses actions infiniment

éloignées des vues et des prétentions humaines, parloient si hautement en sa faveur, que les plus endurcis ne pouvoient s'empêcher de l'entendre.

D'ailleurs, comme les officiers et les soldats de la garnison des Allinges venoient assez souvent à Thonon, ils y parlaient de la vertu et des grandes qualités de François avec une liberté que rien n'étoit capable d'empêcher ; mais leur conduite faisoit son éloge d'une manière bien plus convaincante. Au lieu de cette licence effrénée, de ce libertinage dont ils faisoient gloire, de ces blasphèmes qui faisoient horreur, de ces duels si fréquents qui ravissoient tant d'ames à Dieu, et tant de bons sujets au prince et à l'état ; on les voyoit réglés dans leurs discours, retenus dans leurs actions, doux, équitables, soumis aux lois, et d'autant plus exacts à tout ce qui étoit de leur devoir, qu'ils agissoient par des motifs plus purs et plus relevés, et qu'ils faisoient par conscience ce qu'ils n'avoient fait jusques alors que par un respect purement humain. On ne pouvoit s'empêcher d'admirer un changement où la main du Très-Haut paroissoit d'une manière si visible ; mais on ne pouvoit aussi s'empêcher d'estimer l'instrument dont il s'étoit servi pour le produire. C'est ainsi que Dieu disposoit les cœurs en faveur de son serviteur, et qu'il ouvroit le chemin aux grandes choses que l'on va raconter.

En effet, François s'étant aperçu que l'aversion que le peuple du Chablais avoit pour lui diminuoit tous les jours, et qu'on n'évitoit plus sa rencontre avec tant de soin, il crut qu'il pouvoit aller dans les maisons des particuliers leur rendre des visites de civilité ; il n'y parloit que des choses indifférentes, et se contentoit de les accoutumer insensiblement à le souffrir. Il est certain que son extrême douceur donnoit des charmes à sa conversation, dont il n'étoit pas aisé de se défendre ; on se sentoit prévenu en sa faveur dès qu'il ouvroit la bouche ; et il gagnoit en même temps l'estime et l'affection de ceux qu'il fréquentoit, sans qu'il fût possible de s'en défendre. Les manières brusques et impérieuses des ministres contribuoient à relever les siennes ; et la dureté avec laquelle ils le traitaient quand ils se rencontroient avec lui, les injures dont ils l'accabloient, ne servoient qu'à relever avec plus d'éclat sa modération et sa douceur, et à lui acquérir une nouvelle estime dans l'esprit de ceux qui étoient tous les jours les témoins des

emportements de ses adversaires, et de la patience avec laquelle il les souffrait.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on vint dire à François que deux gentilshommes de sa connoissance venoient de sortir de la ville pour s'aller battre en duel à la campagne. Il y courut avec ce zèle qui ne l'abandonnoit jamais. Ils se portoient déjà de terribles coups ; et la fureur qui étoit peinte sur leurs visages ne laissoit aucun lieu de douter que ce combat ne finît par la mort d'un des combattants, ou peut-être même de tous les deux. François les sépara au péril de sa vie, et sut leur représenter si vivement l'énormité de ces combats singuliers que les lois divines et humaines condamnent également, et le danger où ils s'étoient mis de se perdre éternellement pour un point d'honneur mal entendu, qu'il les réconcilia sur-le-champ, et les obligea de s'embrasser. Mais la grâce que Dieu avoit, pour ainsi dire, attachée à son ministère, fit quelque chose de plus : elle les changea en d'autres hommes ; ils lui firent tous deux une confession générale de leurs péchés, et changèrent de vie. L'un des deux particulièrement, encore plus vivement touché que l'autre, abandonna le monde, et se retira dans une maison de campagne assez agréable qu'il avoit proche de Thonon : c'étoit tout ce qui lui étoit resté du débris de sa fortune.

Là, détrompé de tous ces vains objets pour lesquels il avoit pensé tant de fois perdre son ame, il repassoit dans l'amertume de son cœur ces jours malheureux qu'il avoit passés dans l'abandon de Dieu, et dans l'oubli presque entier de son salut. François, qui l'avoit gagné à Dieu, et qui lui avoit conseillé cette retraite, ne le perdoit point de vue, et le visitoit tous les jours. Il savoit que les personnes nouvellement converties, comme les jeunes arbres, ont besoin d'être cultivées avec beaucoup de soin, et qu'il est presque toujours dangereux de les laisser trop à elles-mêmes. Mais ce qu'il y eut de singulier est qu'il lui inspira une vertu semblable à celle dont il faisoit profession. De fier, d'emporté, de vindicatif qu'il étoit, il devint doux, patient, complaisant, honnête. Comme il étoit déjà avancé en âge, il lui avoit fallu vaincre pour cela des habitudes invétérées : cependant la pratique des vertus contraires à son tempérament et à ses penchants paroissoit en lui si naturelle, qu'il sembloit ne se faire aucune violence.

Comme ce gentilhomme avoit servi long-temps dans les armées avec beaucoup de réputation, et qu'il y avoit acquis cette expérience si nécessaire dans la plupart des fonctions de la vie civile, la noblesse des environs et les plus considérables de Thonon lui rendoient de fréquentes visites. Il leur parloit avec beaucoup de reconnoissance de la grâce que Dieu lui avoit faite, et avec une estime extraordinaire de François, dont il s'étoit servi pour le retirer de ses égarements ; il leur inspiroit l'envie de le connoître et de l'entretenir. François secondoit ses desseins ; et, Dieu secondant lui-même leurs saintes intentions, cette maison devint le rendez-vous de tous ceux dont Dieu avoit touché le cœur.

François commença à y tenir des conférences réglées. Il fit d'abord convenir l'assemblée que le schisme étoit un des plus grands maux qui pût arriver à l'Église ; qu'à moins d'avoir eu des raisons indispensables de se séparer, il étoit seul capable de perdre pour jamais, et ceux qui en étoient les auteurs, et ceux qui les avoient suivis, et qui persistoient encore dans la séparation⁵⁵ ; que, si ceux qui étoient sortis les premiers du sein de l'Église catholique avoient eu tort de le faire, ceux qui n'avoient fait que les suivre étoient obligés d'y retourner ; et qu'il n'y avoit ni intérêts temporels, ni liaisons, ni consolations humaines, ni estime pour leurs pasteurs, ni tendresse pour ceux qu'ils avoient jusques alors regardés comme leurs frères, ni crainte, ni menaces, ni mauvais traitements, qui les en pussent dispenser.

Il soutint ensuite qu'il n'en étoit pas à leur égard de l'Église catholique comme des autres sociétés qui faisoient profession de croire en Jésus-Christ ; que leurs pères y avoient vécu, et y étoient morts ; que plusieurs d'entre eux y avoient reçu le baptême ; qu'ils avoient été nourris et élevés dans son sein ; et qu'ils lui étoient redevables des Ecritures saintes, qu'elle avoit conservées, et qu'elle leur avoit mises entre les mains. Il ajouta qu'il ne vouloit point faire valoir, ni l'étendue, ni l'antiquité, ni la succession du ministère, qui étoient pourtant des marques si essentielles de la véritable Église, mais qu'ils ne pouvoient pas nier qu'il n'y eût une dureté prodigieuse à condamner, sans connoissance de cause, ceux dont ils avoient reçu la vie aux flammes éternelles, et une injustice criante à prononcer, sans

l'entendre, contre une Église à qui, malgré leur haine, ils avoient de si grandes obligations ;

Que cela étoit d'autant plus injuste, que cette Église se plaignoit hautement qu'on lui faisoit tort ; qu'on l'accusoit mal à propos d'avoir altéré le dépôt de la foi, et abandonné la créance de ses pères ; et qu'on faisoit d'elle des peintures affreuses qui la défiguroient, et qui l'avoient fait méconnoître à ses enfants ; qu'il étoit prêt de la justifier avec la dernière évidence, et d'une manière qui conviendrait aux personnes les moins intelligentes, puisqu'il ne falloit pour cela qu'exposer nettement et simplement sa véritable doctrine.

Comme ce que François de Sales prétendoit étoit plein d'équité, on l'écouta avec une fort grande attention : il en profita, et, continuant son discours, il leur dit qu'il y avoit long-temps qu'on accusoit l'Église catholique d'être idolâtre, de ruiner la médiation et la satisfaction de Jésus-Christ, et de rendre aux saints, à leurs images, et à leurs reliques, un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu. Ceux qui assistoient à la conférence demeurèrent d'accord que c'étoit là en effet les principaux motifs de leur séparation. François de Sales repartit qu'il n'en falloit pas de moindres pour autoriser un schisme qui avoit causé tant de révoltes, fait répandre tant de sang, et dont les suites avoient été si funestes ; mais que, par malheur pour ceux qui l'avoient fait, ces accusations étoient fausses, et que l'Église catholique n'étoit point coupable sur tous ces chefs ; que, pour en être convaincu, il ne falloit qu'apprendre ses véritables sentiments sur tous ces points, non de ses ennemis, qui s'étoient fait un capital de les déguiser, mais d'elle-même ;

Qu'il leur déclaroit donc en son nom, et qu'il étoit prêt de le signer de son sang, que l'Église catholique n'adoroit qu'un seul Dieu, créateur et Seigneur de toutes choses ; qu'elle faisoit consister cette adoration, principalement à croire avec une foi constante, humble, et soumise, tout ce qu'il lui a plu de nous révéler ; à s'attacher à lui par l'espérance, et à l'aimer par-dessus toutes choses, de toutes les puissances de notre ame, comme le seul et véritable bien, et qui peut seul par sa possession faire notre bonheur éternel ; qu'elle regardoit tout ce qui n'étoit point Dieu comme des êtres finis et dépendants, qui tenoient tout de lui ; et que, bien loin de croire qu'il fût permis d'user de l'adoration, qui n'est due qu'à Dieu seul, à l'égard de

toute autre chose quelle qu'elle pût être, l'Église catholique le condamnoit comme une impiété exécrable.

Quant à la médiation de Jésus-Christ, il dit que l'Église catholique, bien loin de la ruiner, faisoit profession de lui devoir tout ; qu'elle croyoit n'avoir de vie et d'espérance qu'en Jésus-Christ seul ; qu'elle demandoit tout, qu'elle espéroit tout, qu'elle rendoit grâces de tout par lui-même, et qu'elle mettoit en ce médiateur de Dieu et des hommes toute l'espérance du salut. Il ajouta qu'elle croyoit encore que tous nos péchés nous sont pardonnés par une pure miséricorde, à cause de Jésus-Christ ; que nous devons à une libéralité toute gratuite la justice qui est en nous par le Saint-Esprit ; que toutes les bonnes œuvres que nous faisons sont autant de dons de sa gloire ; que la vie éternelle doit être proposée aux fidèles, et comme une grâce qui leur est miséricordieusement promise par le moyen de Jésus-Christ, sauveur et rédempteur de tous les hommes, et comme une récompense qui est fidèlement rendue à leurs bonnes œuvres, en vertu de cette promesse ; mais que l'Église catholique enseignoit, en même temps, que ces bonnes œuvres sont des dons de Dieu, que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, mais que nous pouvons tout en celui qui nous fortifie, et que toute notre confiance doit être en Jésus-Christ.

Jamais surprise ne fut pareille à celle des calvinistes qui assistoient à cette conférence ; ils avoient ouï toute leur vie attribuer à l'Église catholique des sentiments bien différents de ceux que François protestoît être les siens ; ils l'avoient entendu accuser, par leurs ministres, de rendre à des créatures un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu, de ruiner la médiation de Jésus-Christ en lui donnant des coadjuteurs auprès de Dieu, d'élever trop le libre arbitre aux dépens de la grâce, et d'affoiblir la satisfaction du Sauveur par la doctrine qu'elle enseigne de la nécessité des bonnes œuvres pour le salut.

Mais leur étonnement fut bien plus grand quand François ajouta que l'Église catholique enseignait encore que Jésus-Christ, dieu et homme, étoit seul capable, par sa dignité infinie, d'offrir à Dieu pour nos péchés une satisfaction suffisante ; que cette satisfaction étoit infinie ; que le Sauveur avoit payé le prix entier de notre rachat ; que rien ne manquoit à ce prix puisqu'il étoit infini, et que les réserves des peines qu'il fait dans la

pénitence ne provenoient d'aucun défaut de paiement, mais d'un ordre qu'il a établi pour retenir les hommes dans leur devoir par de justes appréhensions, par une réparation proportionnée aux scandales qu'ils pourroient donner, et par une discipline salutaire.

Ce dernier éclaircissement acheva de donner à ceux qui assistoient à la conférence des sentiments tout autres qu'ils n'avoient eu jusqu'alors de la doctrine de l'Église catholique. Ils commencèrent à croire qu'on lui faisoit tort ; que leurs ministres, ou n'étoient pas assez instruits de ses sentiments, ou avoient leurs raisons pour les déguiser, et qu'il ne seroit pas plus difficile de détruire leurs calomnies sur les autres points qu'on avoit proposés, qu'il l'avoit été de les réfuter sur ceux dont on venoit de les éclaircir. Mais François, qui ne vouloit pas trop charger leur mémoire, remit à une autre conférence l'éclaircissement qu'il leur avoit promis sur les autres chefs qu'il avoit lui-même proposés : ainsi finit cette assemblée. Elle fut suivie de plusieurs autres, qui n'eurent pas un succès moins avantageux.

Cependant le bruit de ces assemblées s'étant répandu dans Genève, dans Thonon, et dans tout le Chablais, les sentiments furent fort partagés sur la manière dont François y avoit exposé la doctrine de l'Église catholique : les uns disoient que la fréquentation qu'il avoit eue avec les calvinistes lui avoit donné de meilleurs sentiments, et qu'avec le temps il pourroit être tout-à-fait des leurs ; d'autres prétendoient qu'il n'avoit pas expliqué fidèlement les sentiments de son Église, et que si ce qu'il avoit avancé devenoit public il en seroit désavoué ; et d'autres vouloient que l'envie de faire des conversions et de s'acquérir de la réputation dans son parti l'avoit porté à déguiser ses sentiments, et à se rapprocher autant qu'il avoit pu de la doctrine des prétendus réformés, et prétendoient, comme les autres, qu'il n'oseroit jamais soutenir en public ce qu'il avoit avancé dans ces assemblées particulières, en présence d'un petit nombre de témoins gagnés et prévenus en sa faveur. Mais ce qu'il y avoit de singulier est que les plus habiles même d'entre les ministres ou savoient si peu les sentiments de l'Église catholique, ou étoient tellement prévenus contre elle, qu'ils ne pouvoient ou ne vouloient pas reconnoître sa doctrine dans ce que François de Sales avoit avancé : preuve certaine que l'esprit de parti, la prévention et l'animosité ont plus de part que tout le reste aux différens qui sont entre

nous, et que, si les prétendus réformés aimoient sincèrement la paix de l'Église, nous serions bientôt d'accord.

François, ayant appris ce qu'on disoit de ses conférences et de ses sentiments, crut qu'il devoit y répondre, de peur que son silence, interprété en mauvaise part, ne fît quelque impression désavantageuse sur l'esprit des foibles. Ce fut ce qui l'obligea de publier un écrit sur ce qui s'étoit passé dans les assemblées qu'il avoit tenues.

Il y représentait, avec sa douceur ordinaire, qu'il n'étoit ni de la fidélité qu'il devoit à son ministère, ni de son caractère particulier, d'altérer la doctrine de l'Eglise catholique, ou de déguiser ses sentiments ; que la manière dont il avoit vécu parmi eux devoit leur avoir donné meilleure opinion de sa bonne foi ; qu'il souhaitoit, à la vérité, avec beaucoup de passion, leur retour à l'Église catholique, mais que cette passion n'iroit jamais jusqu'à le rendre prévaricateur, et à le porter à employer de mauvais moyens pour le procurer ; qu'en conséquence de cela, il avoit exposé la foi de l'Eglise catholique, non seulement selon ses propres sentiments ou selon ceux de quelques docteurs particuliers, mais selon ceux du concile de Trente ; qu'on ne pouvoit pas accuser le concile, ou de n'avoir pas su la doctrine de l'Église catholique qu'il représentoit, ou de l'avoir altérée et falsifiée ; qu'on ne pouvoit pas non plus reprocher à l'Église de ne pas suivre la doctrine de ce concile, puisqu'une partie de la haine que les prétendus réformés avoient pour elle venoit de la profession publique qu'elle faisoit de s'en tenir à ce qu'il avoit décidé ; qu'on ne pouvoit donc pas nier qu'il n'eût expliqué la doctrine catholique avec toute la fidélité et l'exactitude possible ; mais qu'ils dévoient eux-mêmes avouer de bonne foi que ce qui leur avoit fait méconnoître cette doctrine étoit qu'ils ne la connoissoient que par les peintures affreuses qu'on leur en avoit faites ; qu'accoutumés à la forme terrible qu'on lui donnoit dans leurs prêches, ils ne la reconnoissoient plus quand on la leur faisoit voir dans son naturel ; que plus on l'exposoit dans sa pureté, plus ils s'obstinèrent à vouloir qu'on la changeât et qu'on la déguisât, et qu'ils s'imaginoient qu'on revenoit à eux lorsqu'on les désabusoit de leurs préventions.

Après cette espèce de préface, il exposoit la doctrine catholique sur l'adoration due à Dieu seul, sur la médiation et la satisfaction de Jésus-

Christ, de la manière qu'on vient de rapporter ; et il citoit les endroits du concile de Trente qui justifioient ce qu'il avoit avancé, afin qu'ils pussent eux-mêmes les vérifier, et qu'ils cessassent de l'accuser d'avoir déguisé ou altéré les sentiments de l'Eglise, et de prétendre qu'il seroit désavoué de sa communion, comme ayant mal expliqué sa doctrine.

Il expliquoit ensuite avec la même fidélité ce que l'Eglise catholique croit sur l'intercession et l'invocation des saints, et sur l'honneur qu'on rend à leurs images et à leurs reliques. Il disoit à cette occasion que l'Eglise catholique faisoit profession de croire que les saints qui régneront avec Jésus-Christ, bien loin d'avoir rien perdu de cette charité qui les obligeoit de prier pour l'Eglise lorsqu'ils étoient sur la terre, étoient dans l'état d'une charité consommée, offroient des prières pour nous, mais qu'ils les offroient par Jésus-Christ, qu'elle les prioit dans le même esprit que nous prions nos frères qui sont sur la terre de prier avec nous et pour nous notre commun Seigneur, au nom de notre commun médiateur, qui est Jésus-Christ ; que, lorsqu'elle s'adressoit à Dieu, elle lui disoit, *Ayez pitié de nous, écoutez-nous* ; au lieu qu'elle se contentoit de dire aux saints, *Priez pour nous* ; qu'en quelques termes que fussent conçues les prières qu'elle leur adressoit, elle ne prétendoit point qu'elles eussent d'autre sens que celui qui est renfermé dans ces paroles, *Priez pour nous*.

Que, bien loin que cette manière de prier transférât à des créatures ce que Dieu s'est réservé, elle ne pouvait jamais s'adresser à l'être indépendant ; que si ces paroles adressées aux saints, *Priez pour nous*, diminuoient la confiance qu'on doit avoir en Dieu, S.P nul n'auroit pas dit si souvent, *Mes frères priez pour nous*⁵⁶, puisqu'elles ne seroient pas moins condamnables à l'égard des vivants qu'à l'égard des morts.

Qu'au reste l'Eglise catholique n'attribuoit aux saints ni l'immensité, ni la connoissance du secret des cœurs, ni aucune des perfections divines, comme faisoient les idolâtres, et comme on l'en accusoit fausement ; qu'elle croyoit seulement que Dieu leur faisoit connoître nos besoins et nos prières, ou de la manière dont il avoit découvert aux prophètes les choses futures, dont la connoissance lui est absolument réservée, ou de quelque autre dont il s'étoit réservé la connoissance, sur laquelle l'Eglise catholique ne s'expliquoit pas ; mais qu'elle reconnoissoit constamment que les saints

n'avoient aucun avantage, ni aucune connoissance des choses humaines, ni aucun pouvoir de nous assister par leurs prières, qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de le leur communiquer ; qu'après une pareille déclaration on ne pouvoit l'accuser d'être idolâtre dans l'honneur qu'elle rendoit aux saints.

Pour ce qui est des images, François rapportait les paroles expresses du concile de Trente⁵⁷, qui défend d'y reconnoître aucune divinité ou vertu pour laquelle on les doive révéler, de leur demander aucune grâce, et d'y attacher sa confiance, et veut que tout l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent, comme celui des originaux mêmes se doit rapporter à Dieu, qui les a sanctifiés et glorifiés, puisqu'il est la fin et l'objet principal de tout le culte religieux.

Il ajoutoit que les prétendus réformés ne pouvoient pas qu'ils ne demeuraient d'accord avec lui que Dieu ne défendoit pas l'usage de toutes sortes d'images, mais seulement de celles qui étoient faites *pour figurer Dieu et pour le démontrer présent*⁵⁸, et qu'on sert dans cet esprit, comme pleines de vertu et de divinité. Il soutenoit que l'Église catholique n'en souffroit point de cette sorte ; qu'elle ne prétendoit point représenter Dieu tel qu'il est, un être spirituel, invisible et infini ne pouvant être représenté ; mais qu'elle croyoit pouvoir innocemment l'exposer aux yeux des fidèles sous les figures sous lesquelles il avoit bien voulu lui-même paroître aux yeux des prophètes ; qu'en un mot l'Église catholique ne servoit point les images, mais qu'elle se servoit d'elles pour nous élever aux originaux qu'elles représentent, et que ces sentiments la distinguoient si fort des idolâtres, qu'on ne pouvoit sans injustice la confondre avec eux.

Pour ce qui est de l'honneur qu'elle rendoit aux reliques des saints, François prétendoit qu'il étoit si ancien, qu'il avoit été pratiqué dans l'Église dès les premiers siècles si universellement et si constamment, qu'il avoit été autorisé de Dieu par des miracles si éclatants et si certains, tels qu'étoient ceux que S. Augustin rapporte comme en ayant été témoin oculaire, qu'on ne pouvoit le condamner sans témérité ; qu'au reste il étoit si éloigné de nous détourner du culte que nous devons à Dieu seul, que nous ne regardons les reliques que comme des restes précieux des corps qui, comme parle l'apôtre S. Paul, avoient porté et glorifié Dieu.

Enfin François offroit de justifier l'Église catholique avec la même évidence sur tous les points contestés, ou par écrit, ou dans des conférences réglées, au choix des ministres, et les prioit de lire cet écrit sans aigreur, et avec le même esprit de charité qui l'avoit porté à le faire.

Mais ils étoient bien éloignés de ces dispositions pacifiques ; ils ne se contentèrent pas de renouveler leurs anciennes calomnies et d'en ajouter de nouvelles, on résolut de faire assassiner le gentilhomme qui avoit prêté sa maison à François pour y tenir les conférences dont on a parlé, dans le dessein d'empêcher les autres, par ce terrible exemple, d'avoir avec lui de pareilles liaisons. Un gentilhomme calviniste de ses parents, aveuglé d'un faux zèle pour sa religion, se chargea de l'exécution⁵⁹. Il y a bien de l'apparence qu'il ne conçut pas ce dessein tout seul, puisque le gentilhomme catholique en fut averti ; on lui conseilloit de prendre des précautions capables de le rendre supérieur à son ennemi ; et il ne manquait pas d'amis qui fussent accourus à son secours sur le moindre avis qu'il leur eut donné du danger dont il étoit menacé. Mais il répondit que, si son ennemi venoit seul, il n'avoit pas besoin de secours pour se défendre ; que, s'il étoit accompagné, il auroit toujours assez de temps pour prendre ses mesures. Le jour d'après que l'avis eut été donné, le gentilhomme calviniste vint chez lui avec tous les airs d'un ami qui ne cherche qu'à se divertir ; il étoit seul, et ne paroissoit point avoir d'autres armes que son épée. Le catholique le reçut avec sa douceur et son honnêteté ordinaire ; ils passèrent ensemble tout le reste du jour, et le calviniste n'entreprit rien, soit qu'il eût de la peine à exécuter un crime si honteux à un gentilhomme, ou qu'il ne trouvât pas l'occasion favorable à l'exécution de son mauvais dessein.

Le lendemain le gentilhomme catholique, qui vouloit lui parler en liberté, l'invita à s'aller promener à la campagne ; ils sortirent seuls, et le catholique, l'ayant mené dans un endroit où il ne craignoit pas d'être interrompu, lui déclara qu'il savoit son dessein : le calviniste changea de couleur ; mais le catholique l'assura qu'il n'avoit rien à craindre de son ressentiment, que, si la religion calviniste le portoit à assassiner ses parents et ses amis, la catholique l'obligeoit, à l'exemple de Jésus-Christ, de pardonner à ses plus mortels ennemis. Il l'embrassa ensuite avec une cordialité qui acheva de confondre le calviniste ; il lui avoua son mauvais

dessein, lui en demanda pardon, et lui protesta qu'il n'auroit point à l'avenir de meilleur ami que lui.

Mais le temps des miséricordes de Dieu pour ce gentilhomme étoit venu ; et la même grâce qui avoit fait autrefois le plus zélé des apôtres du plus ardent persécuteur de l'Église agissant dans son cœur, il demanda de lui-même à parler à François. Ce saint homme acheva dans des entretiens particuliers ce que l'exemple du gentilhomme catholique avait commencé ; il abjura ses erreurs, et devint un défenseur aussi zélé de la religion catholique qu'il l'avoit été de la calviniste.

La conversion de ce gentilhomme fit d'autant plus de bruit dans le monde, qu'on savoit qu'il étoit partisan du calvinisme jusqu'à se porter aux violences les plus extraordinaires pour le maintenir, et l'on ne pouvoit concevoir comme il avoit pu passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre. Ceux qui donnoient tout aux moyens humains, et qui ignoient la force que la grâce de Dieu avoit comme attachée au ministère de François, publioient qu'il avoit été gagné à force de promesses ; et d'autres vouloient qu'on lui eût compté une somme d'argent considérable : mais ces bruits faisoient d'autant moins d'impression, qu'on savoit que François faisoit cette mission à ses dépens, et que les aumônes qu'il faisoit aux nouveaux catholiques le réduisoient assez souvent à manquer du nécessaire.

Mais si cette conversion faisoit du bruit dans le Chablais, l'écrivit que François venoit de publier y en faisoit bien davantage. On y voyoit la doctrine de l'Eglise catholique justifiée d'une manière si claire qu'il n'étoit pas possible d'y répondre : car enfin il eût fallu pour cela prouver, ou que le concile de Trente l'avoit ignorée, ou que François l'avoit ou mal cité ou falsifié, ou que l'Église catholique ne suivoit pas les sentiments de ce concile ; mais ces réponses avoient si peu d'apparence, que les ministres eux-mêmes ne crurent pas devoir s'en servir. Cependant leur silence faisoit une impression si désavantageuse au calvinisme dans l'esprit des peuples, qu'il se faisoit tous les jours de nouvelles conversions ; elles n'étoient plus même si secrètes, et l'on ne se cachoit presque plus quand on alloit entendre François ; les amis y menoient leurs amis, les pères leurs enfants, les maîtres leurs domestiques, et ceux de la campagne venoient exprès à Thonon pour assister à ses sermons. Ces progrès étonnoient d'autant plus

les calvinistes, que les nouveaux catholiques faisoient paroître tant de zèle pour la conservation de François, qu'il n'étoit pas aisé d'attenter à sa vie. On ne laissa pas de l'entreprendre ; on gagna deux assassins, on leur compta une partie de l'argent dont on étoit convenu, on leur promit le reste après l'exécution, et on convint avec eux qu'ils l'assassineroient sur le chemin des Allinges lorsqu'il y retourneroit ; mais comme François avoit des partisans qui n'étoient pas connus parmi les calvinistes, ce complot ne put être si secret que les nouveaux catholiques n'en fussent avertis⁶⁰. Les uns le pleuraient déjà comme mort, les autres délibéroient sur les moyens de le sauver ; mais tous ensemble étoient persuadés que, quelques précautions qu'on put prendre, les calvinistes l'immoleroient enfin à leur haine et à la sûreté de leur religion.

Prévenus de ces tristes pressentiments, ils le furent trouver, et lui apprirent, les larmes aux yeux, le danger auquel il étoit exposé ; mais François leur parla avec tant de force et d'onction de la confiance en Dieu, de la gloire et du bonheur du martyre, qu'il les remplit de cette consolation dont il étoit lui-même pénétré au milieu des périls dont il étoit environné. Il reçut cependant l'offre que quelques uns d'entre eux lui faisoient de l'accompagner jusqu'aux Allinges : ils partirent ensemble ; mais à peine furent-ils entrés dans un bois par où il falloit nécessairement passer, que les deux assassins sortirent d'entre les buissons où ils s'étoient cachés, et l'abordèrent l'épée nue à la main (2). Dans cet extrême danger, François ne perdit rien de sa fermeté ordinaire ; il défendit à ceux qui l'accompagnaient de se servir de leurs armes ; et allant au devant de ces assassins avec cette tranquillité et cette douceur qui ne l'abandonnoit jamais : « Vous vous méprenez, mes amis, leur dit-il ; apparemment vous n'en voulez pas à un homme qui, bien loin de vous avoir offensés, donnerait de tout son cœur sa vie pour vous. »

Ce peu de paroles calma dans le moment la rage dont ces furieux étoient transportés : Ils demeurèrent quelque temps immobiles ; puis, se jetant à ses pieds, ils lui demandèrent pardon, et lui protestèrent qu'à l'avenir il n'auroit point de serviteurs plus fidèles ni plus disposés à le suivre par-tout. François les releva, leur pardonna, les embrassa tendrement, et leur conseilla de s'éloigner pour éviter les poursuites du gouverneur de la province, qui

n'auroit pas tant d'indulgence que lui s'ils tomboient une fois entre ses mains. Ceux qui accompagnoient François, et qui attribuoient le repentir apparent de ces deux scélérats à l'impuissance où ils s'étoient trouvés d'exécuter leur mauvais dessein en présence de tant de témoins, ne pouvoient souffrir qu'ils en fussent quittes à si bon marché ; ils se sentoient assez forts pour les arrêter, et vouloient absolument les conduire aux Allinges et les mettre entre les mains du gouverneur. Le domestique de François paroissoit le plus échauffé, et s'obstinoit à lui représenter qu'ils seroient tous les jours exposés à de pareils attentats si on négligeoit de les punir ; mais François, se servant de toute son autorité, voulut absolument qu'on les laissât aller, et défendit même de parler de cette aventure.

Mais, étant arrivés aux Allinges, le domestique ne se crut pas obligé de lui obéir ; il raconta ce qui s'étoit passé au baron d'Hermance. Il en conclut que c'étoit fait de son autorité, s'il souffroit qu'on commît de pareils crimes à la vue de sa forteresse, et pour ainsi dire sous ses yeux ; et il alloit ordonner un détachement pour courir après ces assassins, et les lui amener vifs pu morts : mais François, à qui il ne pouvoit rien refuser, s'y opposa si fortement, qu'il fut contraint de fermer les yeux à un attentat qui, dans la vérité, pouvoit avoir de terribles suites. Ce fut pourtant à une condition qu'il jugeoit absolument nécessaire, et que François ne laissa pas de refuser : il prétendit qu'il n'iroit plus à Thonon et qu'il n'en reviendrait plus sans une escorte. François s'en défendit en vain ; le baron voulut absolument que six soldats bien armés, commandés par un sergent, l'accompagnassent par-tout. Ils le firent malgré lui ; mais François, qui ne pouvoit souffrir ces précautions, ne fut pas long-temps sans trouver le moyen de s'en délivrer.

Il proposa au baron le dessein qu'il avoit de s'établir à Thonon. Il disoit, pour l'appuyer, que c'étoit l'unique moyen de lui épargner la peine de faire tous les jours deux grandes lieues, souvent par un temps très fâcheux ; qu'il emploierait plus utilement celui qu'il étoit obligé de mettre à faire ce chemin ; que les nouveaux catholiques le souhaitoient ; que, quand il serait continuellement sur les lieux, il pourrait profiter de bien des occasions que son absence lui faisoit peut-être manquer ; que les nuits même quelques nouveaux catholiques pouvaient mourir ; qu'il se reprocherait continuellement de n'être pas en état de les assister dans la conjoncture où

ils avoient le plus besoin de son secours ; que les jours ne suffisoient pas pour l'instruction de ceux qui se présentoient pour être instruits, et que tel qui feroit difficulté de le venir trouver pendant le jour n'en feroit aucune de se rendre chez lui pendant la nuit.

Quelque plausibles que parussent les raisons de François, le baron d'Hermance ne fut pas de son sentiment : il lui représenta le danger où il s'exposoit en s'enfermant dans Thonon pendant la nuit ; que c'étoit se mettre à la discrétion des calvinistes, dont la haine lui étoit connue ; que, s'ils avoient entrepris de l'assassiner pendant le jour, la nuit ne serviroit qu'à les rendre plus hardis ; que les nouveaux catholiques étoient trop foibles pour le défendre, ou que, s'ils l'entreprenoient, ils seroient infailliblement accablés par le grand nombre des hérétiques, qui prendroient avec plaisir cette occasion de se venger d'eux ; que, le duc de Savoie l'ayant pris sous sa protection, il ne lui pouvoit rien arriver de fâcheux où son autorité ne fût commise ; que les choses pourroient . aller si loin, qu'elles entraîneroient la ruine de Thonon, que le temps amèneroit toutes choses au point qu'il pouvoit souhaiter, et qu'en se hâtant moins on feroit des établissemens plus solides. Le baron ajouta encore plusieurs réflexions politiques prises du voisinage de Genève et des Suisses, avec qui le duc ne vouloit pas rompre, et dont il falloit éviter, sur toutes choses, d'attirer les armes dans le pays.

Mais François, qui, en acceptant la mission du Chablais, avoit abandonné sa vie aux soins de la Providence, et qui étoit d'ailleurs plein de confiance en Dieu, et en la toute-puissance de sa grâce, lui promit de conduire toutes choses avec tant de douceur et de circonspection, qu'il n'arriveroit aucun des inconvénients qu'il croyoit. avoir lieu de craindre. Le baron fit encore quelques instances ; mais enfin, touché de la peine qu'il avoit à aller et à revenir tous les jours de Thonon, il consentit qu'il allât s'y établir, et écrivit de nouveau aux magistrats pour les rendre responsables de tout ce qui pourroit lui arriver de fâcheux.

Les catholiques reçurent François avec une joie qui ne se peut exprimer ; le respect, l'estime et la confiance qu'ils avoient en lui ne pouvoient aller plus loin ; ils le regardoient comme un homme véritablement apostolique, plein de grâce et de force, infiniment éloigné de tous les intérêts humains, et

qui n'avoit en vue que la gloire de Dieu et leur salut⁶¹. François de son côté soutenoit son ministère, comme parle l'apôtre, d'une manière digne de Dieu : rien n'échappoit à sa charité et à ses soins ; il donnoit les jours à l'instruction et aux conférences, à la visite des pauvres et des malades, et les nuits à l'étude, à la prière et à la réconciliation des pécheurs. Sa vie soutenoit ses prédications, et ses prédications achevaient ce que ses bons exemples avoient commencé.

Une manière de vie si apostolique eut le succès dont Dieu avoit béni la mission des apôtres ; rien ne ressembloit mieux à l'Eglise naissante, que la petite Eglise de Thonon : même charité pour les frères, même zélé pour la foi, pureté toute pareille dans les mœurs ; car enfin François comptoit pour peu de chose qu'on abjurât ses erreurs, si l'on ne changeoit pas de vie, si la grâce ne surabondoit pas où le péché avoit abondé ; et la bénédiction que Dieu avoit attachée à son ministère alloit tout à-la-fois à éclairer l'esprit et à changer les cœurs. Mais rien ne frappoit plus les yeux des hérétiques qui n'étoient pas tout-à-fait endurcis, que la manière dont les pauvres et les malades étoient secourus ; François y employoit tout ce qu'il avoit pour vivre, de sorte qu'après avoir nourri les autres, il étoit souvent réduit à souffrir la faim ; il sollicitoit sans cesse ses parents et ses amis d'assister les pauvres fidèles du Chablais. Il recevoit souvent des sommes considérables en elles-mêmes, mais qui étoient peu de chose par rapport à sa charité. Les catholiques secondoient son zélé jusqu'à se contenter du nécessaire, et l'on voyoit régner parmi eux une sainte épargne, qui n'a voit point d'autre vue que le soulagement des pauvres.

L'éclat de tant de vertus attiroit tous les jours à l'Eglise quelque nouveau fidèle, mais il augmentait en même temps la fureur que les hérétiques avoient conçue contre lui. « Que faisons-nous ? disoient-ils, comme les Juifs disoient autrefois de Jésus-Christ : voici un homme qui gagne insensiblement l'estime du peuple ; on le regarde comme un apôtre, et nous perdons tous les jours quelque chose de notre crédit. Attendons-nous qu'il nous ait réduits à mendier notre pain, et qu'il ait établi le papisme sur les ruines de nos temples ? Si nous le laissons aclié-ver ce qu'il a commencé, le duc de Savoie viendra, et, se prévalant du petit nombre auquel nous allons

être réduits, il établira son autorité sur la ruine de nos privilèges, et nous réduira dans une triste servitude. »

Un préjugé tout pareil et aussi intéressé fit résoudre autrefois la mort du Sauveur. *Il vaut bien mieux*, disoient les Juifs, *qu'un seul homme meure que de voir périr toute notre nation*. Les calvinistes de Thonon en usèrent de même à l'égard de François ; la conclusion du raisonnement qu'on vient de rapporter fut qu'il falloit s'en défaire, et que le plus tôt seroit le mieux.

En conséquence de cette délibération, la nuit suivante, comme François, selon sa coutume, en employoit une partie à la prière, il entendit un bruit d'armes, et ensuite celui de plusieurs personnes qui parloient bas⁶². Il jugea aussitôt que sa maison étoit investie, qu'il étoit impossible de se sauver, et qu'on en vouloit à sa vie. Il imita dans cette occasion la conduite du Sauveur, qui, sachant que son heure n'étoit pas venue, se déroba à la fureur des Juifs en se cachant, comme il alla au-devant d'eux lorsque le temps marqué par son père fut arrivé.

François avoit à peine pourvu à sa sûreté, que la porte de son logis fut enfoncée, et les séditieux, y entrant avec de grands cris, le cherchèrent partout sans le pouvoir trouver ; ils s'imaginèrent sur cela qu'ils s'étoient mépris, et que François devoit être chez quelqu'un des catholiques, occupé à son instruction, ou au soulagement de quelque malade ; il ne faisoit pas sûr pour eux dans cette maison ; quelque favorables que les magistrats leur fussent en secret, ils ne pouvoient se dispenser, pour s'acquitter de leur charge, de venir au secours de François ; ils en sortirent donc au plus vite⁶³. Ce saint homme, ayant évité un si grand danger, n'en eut pas moins de zèle, et le péril qu'il venoit de courir ne servoit qu'à augmenter la confiance qu'il avoit en Dieu.

Cependant le baron d'Hermance, informé de ce nouvel attentat, n'oublia rien pour en découvrir les auteurs, dans le dessein d'en faire une sévère punition ; mais comme tous ceux qui pouvoient être témoins étoient complices, il n'en put avoir aucune connoissance. François fit dans cette occasion une action d'une charité héroïque : il en avoit reconnu quelques uns du lieu où il étoit caché ; non seulement il ne les découvrit pas, mais il n'épargna rien pour apaiser le baron d'Hermance, et pour empêcher qu'on ne connût les auteurs de cette horrible action.

Mais ces scélérats, bien loin d'être touchés d'une générosité qui a si peu d'exemples, en prirent occasion de l'accuser d'être sorcier⁶⁴. Ils avoient appris qu'il étoit dans sa maison lorsqu'ils l'y avoient cherché ; ils publièrent qu'à moins d'avoir eu le secret de se rendre invisible, il lui eût été impossible de leur échapper. Il se trouva même un habitant de Thonon qui, sans faire réflexion au contre-coup qu'un pareil témoignage portoit contre lui-même, assura publiquement avec serment qu'il l'avoit vu au sabbat, et qu'il y étoit fort considéré. C'est ainsi que les Juifs accusaient le Sauveur de chasser les démons au nom de Béelzébuth leur prince.

François, ayant appris cette horrible calomnie, n'en fit que sourire ; puis faisant le signe de la croix, « Voilà, dit-il, tous les charmes dont je me sers ; c'est par ce signe que j'espère vaincre l'enfer, bien loin d'être d'intelligence avec lui⁶⁵.

Mais si la foi dont François étoit animé le rendoit intrépide au milieu des plus grands dangers, il n'en étoit pas de même de ses parents et de ses amis. Le bruit étoit si grand dans toute la Savoie que les calvinistes avoient juré sa perte, et que, quelque précaution qu'il pût prendre, il ne pouvoit manquer d'être assassiné, qu'ils en prirent l'alarme⁶⁶. Le président Faure, l'évêque de Genève même, et sur-tout le comte de Sales, son père, lui écrivit fortement pour l'obliger de quitter le Chablais, et de revenir à Annecy, où son zèle ne manquerait pas d'occupation⁶⁷.

Il lui représentoit tout ce qu'il lui avoit dit autrefois, lorsqu'il étoit venu prendre congé de lui, le peu de succès qu'il avoit eu jusqu'alors, les peines qu'il lui avoit coûté, et le danger de perdre la vie qu'il avoit couru si souvent, ou par la violence, ou par la dureté des calvinistes. Il prétendoit qu'il les connoissoit mieux que lui ; qu'ils n'étoient pas seulement attachés à leur religion, parcequ'ils la croyoient bonne, mais parcequ'elle étoit commode ; et qu'ils regardoient la religion catholique comme un moyen politique de leur ôter l'appui de leurs voisins, et de les réduire enfin en servitude ; que, tant que ce préjugé, qu'il n'étoit pas aisé de détruire, régneroit parmi eux, on ne feroit rien de solide et qui fût de durée : qu'après tout il falloit tant de choses pour faire subsister la religion catholique dans le Chablais, quand même il seroit assez heureux pour l'y rétablir ; qu'il falloit des églises, des gens pour les servir, des pasteurs savants et d'une vie

irréprochable, des collèges même pour l'instruction de la jeunesse ; que, la moindre de ces choses manquant, son projet tomberait de lui même. Il lui demandoit ensuite aux dépens de qui ces églises et ces collèges seroient bâtis, qui fourniroit à l'entretien des pasteurs et de ceux qui enseigneroient dans les collèges ; et il ajoutoit qu'il doutoit fort que l'épargne du prince, épuisée par tant de guerres qu'elle avoit été obligée de soutenir, fût en état d'y contribuer ; que si on l'exigeoit du peuple, c'étoit le vrai moyen de le faire révolter, et de lui faire abandonner la religion catholique, quand même il l'auroit embrassée. Le comte concluoit de toutes ces réflexions qu'il ne pouvoit mieux faire que d'abandonner un projet qui n'avoit aucune apparence de succès, et qui pourroit enfin lui coûter la vie, et il finissoit sa lettre en lui disant ce qu'il avoit déjà dit à l'évêque de Genève, « qu'il s'estimerait fort heureux d'avoir des saints dans sa maison, mais qu'il aimeroit mieux que ce fût des confesseurs que des martyrs⁶⁸. »

François étoit bien éloigné de ces sentiments ; les obstacles qu'il rencontrait ne serraient qu'à augmenter son zèle. Il n'étoit pas de ces esprits impétueux qui s'attirent des affaires par des empressements mal réglés ; mais il étoit infiniment éloigné de cette basse timidité qui se figure des dangers où il n'y en a point, qui grossit les médiocres, et qui s'effraie des moindres apparences. Il n'alloit pas défier ni irriter ses ennemis ; mais il ne fuyoit pas devant eux, et il alloit même les chercher lorsque la cause de Dieu et les fonctions de son ministère l'exigeoient de lui. La crainte de la mort ne l'a jamais empêché de faire son devoir : on en a déjà vu des preuves, et l'on verra dans la suite de cette histoire que le martyr lui a plutôt manqué qu'il n'a manqué au martyr.

Conformément à ces sentiments, il écrivit au comte son père et à ses amis que les bruits publics étoient de mauvais garants de la vérité ; qu'ils avoient augmenté les dangers auxquels on le croyoit exposé, mais qu'ils avoient aussi diminué le succès que Dieu avoit bien voulu accorder à ses travaux : que les uns n'étoient point si grands qu'on l'avoit publié, ni le nombre des hérétiques qui étoient déjà rentrés dans l'Eglise, ou qui étoient prêts d'y rentrer, si peu considérable qu'on se l'étoit imaginé ; mais que, quand il seroit beaucoup moindre, et que Dieu ne se fût servi de lui que pour la conversion d'une seule ame, il estimeroit toutes ses peines bien employées ;

qu'il ne falloit pas juger des entreprises par la promptitude du succès ; qu'après trois ans au moins de prédications continuelles, qu'après tant de miracles et de prodiges que le Sauveur avoit faits, il n'avoit converti qu'environ cinq cents personnes ; que l'Eglise n'étoit pas composée d'un plus grand nombre après sa résurrection ; qu'elle s'étoit cependant répandue peu de temps après par toute la terre, et que les peuples y étoient entrés en foule ; que Dieu ne demandoit de ses ministres que le travail, et qu'il s'en réservoir le succès ; que Jésus-Christ n'avoit pas dit à ses apôtres, Allez, convertissez toute la terre ; mais, « Allez, prêchez, apprenez à toutes les nations du monde ce que je vous ai enseigné ; » qu'il demeuroit d'accord que quand la religion catholique seroit une fois rétablie dans le Chablais, il faudroit bien des choses pour l'y maintenir ; mais que ces choses n'étoient pas si difficiles à procurer qu'on pouvoit se l'imaginer ; qu'il en avoit déjà fait le projet, et qu'il espéroit l'envoyer dans peu de temps à l'évêque de Genève et au duc de Savoie ; qu'il étoit conçu de telle sorte qu'il ne seroit à charge ni au prince ni au peuple ; qu'après tout il étoit sur les lieux, qu'il voyoit les choses de plus près, et qu'il avoit lieu d'espérer que Dieu donneroit bientôt une grande bénédiction à son travail.

En effet, le bruit de l'assassinat projeté contre François, dont on vient de parler, s'étant répandu par-tout, fit sur l'esprit des moins prévenus tout le mauvais effet qu'on avoit lieu d'en attendre. On disoit hautement que si les ministres se sentoient assez forts pour répondre à François, on n'auroit pas recours à de telles violences ; que d'employer les assassinats dans une pareille conjoncture, c'étoit une preuve évidente qu'ils se défioient de leur cause, et qu'ils étoient trop foibles pour la soutenir : que c'étoit une chose étrange qu'aux portes de Genève, qui étoit comme le centre de la religion calviniste, un seul homme vînt attaquer tous les ministres, sans que personne osât se présenter pour défendre la cause commune ; que si François enseignoit des erreurs, il falloit l'en convaincre, et que les ministres se trompoient s'ils croyoient qu'on les crût sur leur parole, lorsqu'ils donnoient eux-mêmes tant de lieu de s'en défier.

Il n'y avoit personne qui ne crût qu'après de pareils reproches les ministres prendroient le parti de la dispute, et qu'ils emprunteroient plutôt du secours de leurs voisins que de demeurer plus long-temps dans un

silence qui faisoit tant de tort à leur réputation, et dont le contre-coup portoit contre la religion qu'ils enseignoient, et qu'ils avoient tant d'intérêt de conserver. Mais il est plus aisé d'accuser l'Église catholique d'enseigner des erreurs que de l'en convaincre ; ce n'étoit plus le temps où les pasteurs ignorants s'étoient trouvés trop foibles pour la défendre, et il y avoit alors autant de danger à se commettre avec un homme aussi éclairé et d'une vie aussi exemplaire que celle de François, qu'il avoit été aisé autrefois de séduire un peuple conduit par des pasteurs déréglés dans leurs mœurs, timides, intéressés, et qui savoient à peine les premiers principes de la doctrine catholique, bien loin d'être assez savants pour repousser les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de la noircir. Il n'y a rien de plus aisé que de vaincre un ennemi qui ne se défend pas : la religion catholique, abandonnée, avoit succombé ; le calvinisme devoit à cet abandon tous ses succès. Il n'en faut point d'autre preuve que ce qui se passa en ce temps-là à Thonon, c'est-à-dire aux portes mêmes de Genève. Le seul François se présente pour justifier l'Église catholique ; personne n'ose plus l'attaquer.

En effet, quelque honte qu'il y eût pour les minis⁶⁹ très à continuer de se taire dans une occasion où il leur étoit si important de parler, et de mettre au moins les apparences de leur côté, ils s'obstinèrent à garder le silence ; ils se contentoient de déclamer dans leurs prêches contre la doctrine catholique, et contre François qui la défendoit ; mais quand on leur proposoit d'entrer en conférence avec lui, et de convenir d'une dispute réglée, personne ne se présentait, et ils trouvoient toujours de nouveaux prétextes pour s'en dispenser⁶⁹. Cependant, comme le mal pressoit, et qu'ils ne pouvoient se dispenser d'y appliquer quelque remède qui pût au moins en retardei le cours, ils firent des défenses très sévères d'aller entendre François, et d'avoir aucun commerce avec lui.

Mais ces défenses ne firent qu'augmenter la curiosité du peuple : on couroit en foule à ses sermons ; et il témoigna lui-même, dans une lettre qu'il écrivit en ce temps-là à Louis de Sales, son frère, qu'un reste de considérations politiques, qui apparemment ne dureroit pas long-temps, avoit empêché le baron d'Avully, homme de qualité, habile, d'un mérite distingue, et très considéré des calvinistes, de le venir entendre

publiquement avec les syndics de la ville ; que les plus considérables du parti ne cachent plus la passion qu'ils avoient d'être éclaircis sur les points contestés ; qu'ils avoient été fort ébranlés d'un sermon qu'il avoit fait sur la réalité, et que ceux qui n'avoient osé venir à découvert l'avoient entendu d'un lieu secret⁷⁰.

Voilà ce que l'humilité de François lui permit de mander à un frère pour qui il n'avoit d'ailleurs point de secret : mais on apprend des historiens de sa vie qu'il prêcha sur la réalité avec tant de force, qu'il s'éleva un bruit confus dans son auditoire, comme de gens qui se sentoient entraînés par la force de la vérité, et que ce sermon convertit six cents personnes.

Ce succès étonna d'autant plus le consistoire, qu'il étoit aisé déjuger qu'il seroit bientôt suivi d'un plus grand, si l'on ne trouvoit les moyens de l'arrêter. On proposa là-dessus divers expédients : les uns étoient d'avis qu'on donnât de part et d'autre la confession de foi par écrit, et qu'on s'assemblât pour en conférer de bonne foi et sans aigreur ; d'autres vouloient qu'on chargeât le ministre Viret, qui avoit de la réputation dans le parti, de conférer seul avec François ; et d'autres prétendoient qu'on lui associât d'autres ministres⁷¹.

Tous ces avis n'étoient pas sans difficulté dans l'exécution. Pour le premier qui regardoit la confession de foi, il supposoit qu'on en fût bien d'accord, ce qui n'étoit pas, comme on l'a vu depuis par les différents qui se sont élevés entre les calvinistes. L'avis qui portoit que le ministre Viret confèreroit seul avec François avoit ses inconvénients : on disoit sur cela qu'il étoit dangereux de confier la cause de la foi à un seul homme ; que François étoit habile, exercé dans la controverse, qu'il se possédait extrêmement, qu'il ne perdoit jamais de vue son sujet, et qu'il auroit trop d'avantage à conférer avec un homme seul. Cet avis rejeté réduisoit nécessairement à prendre le troisième parti ; mais on y trouvoit à redire qu'il faisoit trop d'honneur à François de Sales ; qu'il donnerait lieu de croire qu'on le redoutoit ; qu'il n'avoit déjà que trop de réputation, sans l'augmenter encore par l'appareil d'une dispute qui ferait d'autant plus de bruit dans le monde que plus de gens y auraient accouru.

Il est rare qu'on convienne de quelque chose dans les assemblées composées de plusieurs personnes qui ont à peu près une égale autorité ;

soit que chacun se pique de faire prévaloir son sentiment, et qu'il croie qu'il y a de la honte à céder à celui d'autrui, soit qu'il s'y trouve plus de gens propres à former des difficultés qu'il ne s'en trouve de capables de les résoudre.

Ce fut ce qui arriva dans le consistoire tenu à Thonon ; on y proposa des difficultés et des expédients, mais on ne put s'accorder. François témoigne lui-même, dans sa lettre écrite à Louis de Sales, dont on a déjà parlé, que les ministres étoient fort embarrassés à son occasion ; qu'il les avoit réduits à la nécessité d'en venir à une conférence, mais qu'ils ne pouvoient prendre sur cela aucune résolution⁷². Cet embarras devint bien plus grand lorsque François, qui connoissoit leur foible, et qui étoit résolu d'en profiter, les pressa lui-même par plusieurs écrits publics d'accepter la conférence, comme une chose absolument nécessaire pour terminer leurs différends, et pour remédier au scandale que leur silence avoit causé dans l'esprit du peuple⁷³.

Un défi si public ne se pou voit dissimuler ; et il étoit d'ailleurs trop dangereux de tromper plus long-temps l'attente des catholiques et des calvinistes, pour le refuser⁷⁴. La conférence fut donc acceptée ; on convint du jour, du lieu, des matières qui y seroient traitées, et de tout ce qui pourroit en procurer un heureux succès.

Le bruit s'en étant répandu attira à Thonon une foule de gens qui s'y rendirent de Genève, des villes voisines, et de tout le Chablais⁷⁵. François se rendit le premier au lieu destiné pour la conférence. On s'attendoit que les ministres ne manqueroient pas de s'y trouver, et les calvinistes publioient déjà leur victoire. Mais ils furent bien surpris lorsqu'au lieu de comparoître ils envoyèrent s'excuser sur ce qu'on n'avoit pas eu la précaution d'obtenir la permission du duc de Savoie pour tenir cette assemblée. Ce respect apparent pour l'autorité du souverain, dont on savoit qu'ils s'étoient eux-mêmes dispensés dans des occasions bien plus délicates, ne satisfit aucun des deux partis ; on disoit hautement qu'il avoit été aisé de prévoir cet inconvénient et d'y remédier ; qu'on ne pou voit douter que le duc de Savoie, par l'ordre duquel on savoit que François étoit venu dans le Chablais, n'approuvât tout ce qu'il jugeroit à propos de faire dans l'étendue de son ministère ; qu'il ne se seroit pas rendu lui-même le premier à la

conférence s'il n'avoit été bien assuré qu'il ne faisoit rien en cela qui pût déplaire au prince et choquer son autorité ; qu'enfin l'excuse des ministres n'étoit qu'une pure défaite, également injurieuse à la religion et au parti des calvinistes⁷⁶.

Cependant, comme ce prétexte, tout vain qu'il étoit, ne laissoit pas de pouvoir paroître plausible, François reçut cette excuse avec beaucoup d'honnêteté, et fit dire aux ministres qu'il répondoit de tout, qu'il se chargeoit d'obtenir la permission du duc, et de lui faire approuver tout ce qu'on auroit fait avant que de l'avoir obtenue⁷⁷. Les ministres répondirent que sa caution n'étoit pas suffisante, et que, dans les choses qui pouvoient aller contre l'autorité du souverain, on ne pouvoit prendre trop de précautions. François repartit à cette seconde excuse qu'en attendant la permission du duc on pouvoit se contenter de celle du baron d'Hermance, gouverneur de la province, à qui ce prince avoit donné tout pouvoir pour les choses qui concernoient la religion, et qu'il se chargeoit de l'obtenir.

Il sembloit qu'il n'y eût plus moyen de reculer, et tout le monde s'attendoit que les ministres se rendroient enfin à la conférence. Cependant, comme ils avoient résolu de ne se point commettre avec François, méprisant tout ce qu'on pouvoit penser d'une fuite si honteuse, et qui mettoit au moins les apparences du côté des catholiques, ils répondirent qu'ils ne reconnoissoient l'autorité du baron d'Hermance que pour les affaires purement civiles ; mais qu'étant question d'une assemblée ou il s'agissoit de la religion, il falloit absolu ment la permission du prince ; que si les choses ne réussissoient pas selon ses intentions, il en seroit quitte pour désavouer le gouverneur, et qu'on ne manqueroit pas de traiter leur assemblée d'attentat contre l'autorité du souverain.

Cette conduite, où il paroissoit d'un côté si peu de bonne foi, et de l'autre tant de défiance de la cause des calvinistes, ne pouvoit qu'affermir les nouveaux catholiques dans la foi, et scandaliser étrangement les calvinistes. Ce scandale fut si loin, qu'un des ministres même, ayant honte de la mauvaise foi de ses confrères, vint trouver François en particulier, et lui dit qu'il vouloit tenir la parole qu'on lui avoit donnée, et conférer avec lui. Cette conférence n'eut point tant d'éclat, et ne fit pas tant de bruit qu'en auroit fait celle dont on vient de parler ; mais comme on agissoit de part et

d'autre de bonne foi, elle eut un succès que l'autre apparemment n'auroit pas eu⁷⁸.

La méthode que François de Sales suivit dans cette occasion, fut la même dont il s'étoit déjà si bien trouvé, et qui avoit si fort embarrassé les ministres. Il fit convenir celui avec lequel il conféroit que, sans s'arrêter aux choses qu'ils traitoient eux-mêmes d'indifférentes, il falloit s'attacher aux essentielles, dont ils avoient fait le fondement de leur séparation, qu'ils avoient déclarées être le véritable motif de leur rupture avec l'Église catholique. Ce point gagné, ils convinrent aisément des deux autres ; l'un qu'il ne falloit point attribuer aux catholiques les conséquences de leur doctrine qu'ils désavouoient eux-mêmes ; l'autre qu'il ne falloit point prendre les sentiments de l'Église dans les écrits de quelques docteurs particuliers, mais dans les sources mêmes, comme dans le concile de Trente, assemblé exprès pour terminer les différents dont il s'agissoit, et qu'on ne pouvoit accuser d'avoir ignoré ou altéré la doctrine de l'Église catholique.

Le ministre ne put se dispenser de passer ces trois points ; mais il ne lui fut pas aisé dans la suite d'en éviter les conséquences.

En effet, François de Sales lui fit voir si clairement qu'on avoit imposé à l'Église, qu'on avoit défiguré sa doctrine, qu'on lui attribuoit des sentiments qu'elle n'avoit point, et des conséquences de ses véritables sentiments qu'elle avoit toujours désavouées, en un mot, qu'elle n'enseignoit rien que de sain et d'orthodoxe quand il étoit bien entendu, que le ministre fut obligé de se rendre.

Sa conversion ne put être si secrète que le parti contraire n'en eût connoissance. Il comprit aussitôt qu'elle ne pouvoit qu'avoir d'étranges suites, si on n'avoit soin de les arrêter. On employa ses parents et ses amis pour le faire rentrer dans la communion qu'il venoit de quitter. On lui fit en vain des promesses et des menaces. Enfin on le fit mettre en prison, on lui mit en tête de faux témoins, on lui supposa des crimes qu'il n'avoit point commis, et l'on employa tour-à-tour tout ce qui pouvoit flatter l'espérance ou exciter la crainte. Gomme ce ministre étoit d'une probité reconnue, on ne pouvoit s'imaginer qu'on poussât la chose plus loin : mais on vit dans cette occasion, d'un côté ce que peut un faux zélé, et de l'autre ce que peut

la grâce dans un cœur à la conversion duquel les intérêts humains n'ont point concouru. L'injustice fut poussée à l'extrémité. Le ministre fut condamné à mort ; et la sentence fut exécutée avec tant de précipitation, que François n'eut pas le temps de recourir à la grâce du prince comme il en avoit dessein.

Cette violence fit également horreur aux catholiques et aux calvinistes ; elle fit même un effet tout contraire à celui qu'on avoit prétendu, qui étoit d'empêcher le cours des conversions. L'avocat Poncet homme de réputation, qui étoit également considéré dans Genève et dans tout le Chablais, et le baron d'Avully, dont on a déjà parlé, ne purent souffrir qu'après avoir refusé les voies pacifiques, on eût recours à de pareils moyens pour conserver la religion ; la calviniste leur devint suspecte ; ils crurent que ce qu'on s'efforçoit de maintenir par des cabales et des moyens purement humains pourroit bien avoir été établi de la même manière⁷⁹. Au contraire, la conduite tout apostolique de François, exempte du moindre soupçon d'intérêt, sa douceur incomparable, infiniment éloignée de tout ce qui pouvoit avoir la plus foible apparence de violence, sa piété, sa charité, sa patience, ce zèle infatigable pour le salut des ames que rien n'étoit capable de rebuter, étoient autant de voix fortes et efficaces dont Dieu se servoit pour les inviter à rentrer dans le sein de l'Église catholique. Mais les préjugés de la naissance, les commodités d'une religion qui flattoit autant les sens que l'Eglise catholique s'attachoit à les combattre, la honte qu'ils se fîguroient à changer de religion, ce qu'on pourroit dire de ce changement, les ennemis qu'il leur feroit, en un mot la perte du crédit et de l'autorité qu'ils avoient acquise dans un parti puissant et qui dominoit dans leur province, étoient autant de chaînes qui les retenoient dans l'erreur, et qui des empêchoient de suivre les mouvements de leur conscience.

L'avocat Poncet passa le premier sur toutes ces considérations ; il vint trouver François, il conféra long-temps avec lui ; et l'on peut dire qu'il ne se rendit que lorsqu'il ne put plus se défendre. Il voulut cependant que sa conversion fût secrète ; et il exigea expressément qu'il n'y auroit que deux témoins lorsqu'il feroit l'abjuration de ses erreurs. Mais François qui prévoyoit les suites avantageuses de la conversion d'un homme de sa réputation, après avoir eu pour lui cette complaisance, lui représenta si

fortement qu'il ne falloit point user de ces ménagements dans les choses du salut, qu'il n'y avoit qu'une mauvaise honte qui pût l'empêcher de reconnoître publiquement la grâce que Dieu venoit de lui faire, que Jésus-Christ ne vouloit point de ces disciples cachés qui n'osoient le reconnoître publiquement pour leur maître, et qu'il n'avoueroit point pour siens devant son père ceux que des intérêts humains auroient empêchés de le confesser devant les hommes, qu'il fit enfin une profession publique de la foi catholique.

Son exemple fut suivi de la conversion d'un grand nombre de personnes de toute sorte de condition ; mais il n'y en eut point qui fît plus d'éclat que celle du baron d'Avully. Il étoit comme le chef du parti calviniste dans le Chablais ; et il y avoit acquis, par ses grandes qualités, une réputation extraordinaire dans Genève et dans les provinces voisines. Il avoit épousé une demoiselle catholique d'une naissance illustre, mais beaucoup plus considérable par sa vertu. La complaisance, la douceur, la charité et la piété de cette dame furent les premiers attraits dont Dieu se servit pour tirer son époux de l'erreur où sa naissance, bien plus que son choix, favoit engagé. Il ne put croire que Dieu, dont les miséricordes sont infinies sur les plus grands pécheurs, eût abandonné une personne si vertueuse à l'illusion et au mensonge. Dans cette prévention il tâcha, par des manières adroites et pleines de douceur, de l'attirer à la religion des calvinistes ; mais cette dame, instruite par François de Sales, lui fit paroître tant de fermeté dans sa foi, qu'il lui promit de ne la plus inquiéter. Ce point gagné, elle en obtint un autre, qui fut qu'il iroit entendre François qui prêchoit le carême à Thonon. Ils y furent ensemble ; et François, qui avoit été averti, prêcha avec tant de force sur les marques de la véritable Eglise, que d'Avully en fut ébranlé. Dans ce même temps le ministre dont on a parlé fut exécuté à mort, au grand scandale des deux partis. D'Avully, qui avoit beaucoup de droiture, désapprouva publiquement cette violence ; on le paya de méchantes raisons, ce qui acheva de lui faire perdre l'estime qu'il avoit eue jusqu'alors pour les ministres.

Mais il y avoit encore bien du chemin à faire : d'Avully étoit habile ; il avoit été jusqu'alors calviniste de bonne foi. Le refus honteux ; que les ministres avoient fait de conférer avec François les lui avoit rendus

suspects, leur violence à l'égard du ministre converti avait augmenté ses défiances ; mais comme il n'étoit pas juste de décider de la bonté d'une religion sur la mauvaise conduite de ceux qui l'enseignent ou qui en font profession, il demeuroit dans un équilibre qui ne lui permettait pas de se déclarer en faveur d'une des deux religions au préjudice de l'autre. Les entretiens qu'il eut avec François le tirèrent de ce dangereux état, et le firent pencher du côté de la religion catholique. La dame d'Avully, son épouse, secondoit les soins de cet homme apostolique, par des aumônes, par des prières ferventes, et par des larmes continuelles qu'elle répandoit devant Dieu, pour en obtenir la conversion de son mari. Le Père des miséricordes se laissa fléchir, il exauça les prières pleines de foi de cette vertueuse épouse : d'Avully reconnut que ce n'étoit pas elle, mais lui-même qui étoit engagé dans l'illusion et dans l'erreur : enfin le mari infidèle, comme parle l'apôtre, fut sanctifié par la femme fidèle.

Cette conversion coûta à François plus que celle de tous les autres ensemble. Comme la démarche que d'Avully avoit à faire étoit de la dernière conséquence, et qu'elle devoit faire un grand éclat dans le monde, il voulut n'avoir rien à se reprocher. Il conféroit souvent avec François : il mettoit par écrit ses doutes et ses réponses ; il les examinoit ensuite avec toute l'attention d'un homme qui craint de se tromper dans celle de ses affaires qui lui importe le plus. Tout cela ne le satisfaisant point, et ne pouvant conférer avec lui à Thonon avec la liberté et le secret qu'il souhaitoit, il lui donna rendez-vous dans une forêt qui est à une lieue de Thonon ; ils s'y rendoient de part et d'autre plusieurs fois la semaine, et y conféroient en liberté de tous les points qui sont en contestation entre les catholiques et les calvinistes⁸⁰. Enfin, d'Avully étant prêt de se rendre, il lui vint en l'esprit qu'il devoit encore prendre une autre précaution qui l'exemptât des reproches qu'on lui pourroit faire de ne s'être rapporté qu'à lui-même du choix important qu'il avoit à faire de la religion dans laquelle il prétendoit vivre et mourir. Il proposa à François de rédiger par écrit les principaux points de leurs entretiens, et de les envoyer à Genève et à Berne, pour voir ce que les plus fameux ministres qui étoient dans ces deux villes auroient à y répondre. François lui repartit qu'il n'avoit jamais eu dessein ni de tromper ni de surprendre personne ; qu'il approuvoit sa proposition, et

qu'il l'assuroit par avance, ou qu'on ne lui répondrait pas, ou qu'on ne lui répondrait rien qui pût détruire ce qu'il avoit avancé ; mais qu'il le prioit à son tour qu'après qu'il auroit fait cette dernière tentative, il ne différât plus à faire une profession publique de la religion catholique. D'Avully le lui promit. Les conférences qu'ils avoient eues ensemble furent mises par écrit, et envoyées aux ministres de Genève et de Berne⁸¹.

Ce que François avoit prévu arriva ; d'Avully ne reçut point de réponse : il prit leur silence pour un aveu de l'impuissance où ils étoient de le satisfaire ; et déplorant leur obstination et leur aveuglement, il renonça au schisme et fut reçu dans l'Église catholique.

Mais ce fut d'une manière qui dédommagea avantageusement François des peines que cette conversion lui avoit coûtées. D'Avully, qui ne faisoit rien à demi, voulut qu'on sût dans tout le pays, et à Genève même, le jour qu'il devoit faire son abjuration ; il y invita tout autant de monde qu'il put ; et, le jour arrivé, il déclara publiquement les motifs de sa conversion, exhorta tout le monde à suivre son exemple, et à se rendre digne de la grâce que Dieu venoit de lui faire⁸². Il abjura les erreurs de Calvin, et fut reçu à la communion catholique, en présence de tout le peuple de Thonon, et d'un grand nombre de calvinistes de Genève, qui y étoient venus exprès, pour être les témoins d'une chose qu'ils n'eussent pu croire s'ils ne l'eussent vue de leurs yeux.

Une conversion si authentique combla les catholiques de joie, et les calvinistes d'une confusion d'autant plus grande qu'elle fut suivie d'un si grand nombre d'autres, que, François n'y pouvant plus suffire, on fut obligé de lui envoyer du secours. Il arriva dans ce même temps une chose qui acheva de faire perdre aux ministres le peu de crédit qui leur étoit resté. Les affaires d'Avully l'obligeoient d'aller souvent à Genève. Comme il faisoit gloire de sa conversion, et qu'il étoit d'ailleurs trop puissant pour y appréhender quelque insulte, il paroissoit aussi publiquement et parloit avec autant de liberté qu'il eût pu faire avant son changement ; la considération qu'on avoit pour lui empêchoit même qu'on ne lui en parlât. Un ministre nommé La Faye, qui avoit eu autrefois beaucoup de part à son estime, entreprit de le faire : mais d'Avully lui repartit qu'il s'en avisoit trop tard ; qu'il devoit avoir répondu à l'écrit qu'il avoit envoyé aux ministres de

Genève et de Berne ; que lui et ses confrères étoient des lâches qui n'avoient osé défendre leur religion contre le seul François de Sales, qui les avoit défiés si souvent et si publiquement⁸³. Le ministre, qui se sentit piqué, répondit qu'il étoit prêt d'aller à Thonon disputer contre François, et qu'il se faisoit fort de le convaincre en sa présence qu'il l'avoit trompé par une fausse exposition de la doctrine catholique, qui étoit en effet bien différente des tours et des explications que François y donnoit.

D'Avully le prit au mot ; on convint du jour qu'il se rendroit à Thonon, et d'Avully partit pour avertir François qu'il auroit bientôt à faire à un adversaire digne de lui, François répondit qu'il seroit le bienvenu, qu'il ne manqueroit pas à l'assignation ; mais qu'il avoit de la peine à croire que, les ministres de Thonon ayant refusé de conférer avec lui, ceux de Genève voulussent l'entreprendre. En effet, La Faye manqua de parole ; et, quoique le baron d'Avully fût allé trois ou quatre fois à Genève pour le sommer de la tenir, il trouva toujours de nouveaux prétextes pour s'en dispenser⁸⁴.

Ce refus obstiné ne pouvoit venir plus à propos pour confirmer d'Avully dans la foi qu'il avoit embrassée ; mais, comme il n'étoit pas homme à lâcher aisément prise, il proposa à François d'aller lui-même à Genève offrir à ce ministre de conférer avec lui. François répondit qu'il lui paroissoit que ce seroit un peu trop se commettre ; que sa mission ne s'étendoit point jusqu'à Genève, qui n'étoit point sujette au duc de Savoie ; qu'elle étoit bornée au Ghablais et aux trois bailliages ; que, cette conférence se faisant sans ordre et sans témoins, les ministres pourroient s'en attribuer tout le succès, quand même il ne leur auroit pas été favorable ; et que, s'il arrivoit même qu'on lui fit quelque insulte ou quelque mauvais traitement, on auroit raison de dire qu'il se le seroit attiré par son imprudence ; qu'il connoissoit le peuple de Genève, qu'il étoit naturellement séditieux, ennemi de la religion catholique jusqu'à n'en pouvoir souffrir les moindres apparences, et qu'il prendroit infailliblement pour une injure qu'on allât attaquer ses pasteurs jusque dans l'enceinte de ses murailles.

D'Avully répartit que ces inconvénients seroient à craindre, si la conférence qu'il lui proposoit se faisoit avec éclat et dans les formes, ou qu'il parût même qu'on avoit en cela un dessein formé ; qu'il lui demandoit

seulement qu'il voulût bien venir rendre avec lui une visite de civilité au ministre La Faye ; qu'il engageroit lui-même la dispute insensiblement ; qu'en un mot il lui répondoit des suites, et qu'il avoit encore assez de considération et d'amis dans Genève pour empêcher qu'on ne lui fît aucune insulte.

Comme François ne souhaitoit rien avec plus de passion que d'affermir d'Avully dans la foi ; et qu'il appréhendoit d'ailleurs qu'en persistant dans son refus on n'y donnât le mauvais sens, qu'on avoit donné à celui du ministre, et qu'on ne l'interprétât au désavantage de la religion catholique, il lui accorda ce qu'il lui demandoit. Ils partirent pour Genève, accompagnés de quelques amis de d'Avully, qui pussent, en cas de besoin, rendre témoignage de tout ce qui se seroit passé dans la visite qu'ils alloient rendre⁸⁵.

Jamais surprise ne fut égale à celle du ministre, lorsqu'il se vit en tête le fameux François de Sales, qu'il redoutait en effet bien plus qu'il n'en faisoit semblant. La conférence dura trois heures ; mais quoi que François pût faire pour obliger le ministre à vider une question avant que de passer à une autre, comme il trouvoit son avantage à ne rien approfondir, il proposa tant de questions qu'on n'en put vider aucune. On y parla donc de l'unité de l'Eglise, du sacrement de l'eucharistie, des bonnes œuvres et des satisfactions humaines, du purgatoire, de l'intercession et de l'invocation des saints, et même de quelques autres points controversés ; matières si amples, qu'à peine trois jours eussent suffi pour les examiner comme il faut. Mais on ne pouvoit se dispenser de suivre le ministre, qui, se sentant pressé sur une question, passoit aussitôt à une autre, mais avec tant de désavantage, qu'ayant remarqué sur le visage des assistants le peu de satisfaction qu'on avoit de ses réponses, il rompit la conférence par un torrent d'injures les plus atroces qu'il dit à François de Sales⁸⁶.

Ceux qui assistèrent à la conférence, indignés de l'insolence du ministre, suggéroient à François des réponses piquantes qu'il lui donnoit lui-même lieu de lui faire. Mais il leur répondit, avec sa douceur ordinaire, que s'il avoit de bonnes raisons à dire il n'auroit pas recours aux injures, qu'un homme qui se noie est en droit de s'en prendre où il peut, et qu'il n'avoit jamais répondu durement à personne qu'il ne s'en fût repenti.

L'on peut juger cependant combien le succès de cette conférence fut avantageux à François et à l'Eglise catholique par ce que fit ensuite le baron d'Avully : il composa un livre des motifs de sa conversion, qu'il fit imprimer à Lyon, où il parle avec beaucoup d'avantage de François de Sales, pour ne laisser aucun lieu de croire qu'il le regardât comme un homme qui l'avoit trompé, et qui lui avoit mal expliqué la doctrine de l'Eglise catholique. Il pouvoit cependant se dispenser de le faire, s'il eût eu du dessous à la conférence dont on vient de parler, ou, pour mieux dire, s'il n'en eût pas remporté tout l'avantage⁸⁷.

FIN DU SECOND LIVRE.

LIVRE TROISIÈME.

Les grands succès de S. François de Sales dans le Chablais lui attirent de tous côtés des lettres de félicitation : le président Favre lui écrit de la part du duc de Savoie ; le nonce du pape à Turin, et le pape même, lui écrivent. Mort du baron d'Hermance ; Jérôme de Lambert lui succède ; mais il n'a pas, a beaucoup près les grandes qualités de son prédécesseur, ce qui cause de grands embarras à S. François de Sales. Il reçoit un ordre du duc de Savoie de se rendre à Turin pour conférer avec lui sur les affaires du Chablais, et en même temps un bref du pape, qui lui ordonne d'aller à Genève conférer avec Théodore de Bèze. Il préfère le voyage de Turin, parcequ'il le croit plus avantageux à la religion catholique ; il passe les Alpes, au grand danger de sa vie, au plus fort de l'hiver. Conférences secrètes et publiques qu'il a avec le duc de Savoie ; il lui persuade de rétablir la religion catholique dans tous ses états. Grands obstacles qu'il a à surmonter pour en venir à bout ; zèle et désintéressement qu'il fait paroître dans cette occasion. Il repasse les Alpes, et se rend à Thonon par un temps des plus rudes. Il communique les ordres du duc de Savoie, pour le rétablissement de la religion catholique, aux syndics et aux magistrats de Thonon ; la ville se soulève et prend les armes ; grand danger où se trouve S. François de Sales ; il vient à bout de la sédition par sa fermeté, et rétablit le culte de la religion catholique dans Thonon et dans tout le Chablais. Il rend compte au duc de Savoie de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Le duc, irrité contre la ville de Thonon, envoie le régiment du comte Martinenguc pour la châtier ; S. François de Sales s'y oppose, et fait en sorte que le peuple n'est point maltraité. Il va à Genève, par ordre du pape, pour conférer avec Bèze ; entretien remarquable qu'il a avec lui, mais sans succès. Il en rend compte au pape, qui lui ordonne de retourner à

Genève, et de faire à Bèze des offres avantageuses de sa part. S. François de Sales a encore deux conférences avec lui, mais sans effet par rapport à sa conversion. L'évêque de Genève se rend à Thonon avec un bon nombre de missionnaires. Le duc de Savoie y arrive lui-même quelque temps après, pour autoriser par sa présence le rétablissement de la religion catholique. Le cardinal Médicis, légat du pape, y arrive presque en même temps. Grands exemples de piété que le duc et le légat donnent comme à l'envi ; estime qu'ils font l'un et l'autre de S. François de Sales. Départ du légat. Arrivée des ambassadeurs des Suisses et de Genève, pour s'opposer au rétablissement de la religion catholique ; ce qui se passa dans cette occasion. Belle action du duc de Savoie. Tout le Chablais se réunit à l'Église catholique. Mesure que le duc prend avec François de Sales pour la conservation de la foi catholique.

LE bruit des grands succès de François, et des avantages qu'il venoit de remporter sur les hérétiques, se répandit bientôt dans toute la Savoie ; il passa les monts, il fut jusqu'à Rome ; le duc de Savoie et le pape même en furent informés. Plus cet homme, véritablement apostolique, s'efforçoit, pour ainsi dire, de se les cacher à lui-même, et en renvoyoit toute la gloire au père des lumières, à l'auteur de tout bien, d'où découlent, comme de leur source, tous ces dons excellents que les hommes admirent souvent sans remonter jusqu'à leur cause ; plus ce même Dieu, qu'il servoit d'une manière si épurée, se plaisoit à faire éclater la gloire d'un serviteur fidèle qui n'avoit que ses intérêts en vue. On ne parloit que de son zèle, de sa fermeté, de sa douceur, de sa capacité, de son adresse à s'insinuer dans les esprits, et de sa constance dans les travaux apostoliques. Ce fut ce qui lui attira de tous côtés tant de lettres de félicitation⁸⁸. L'évêque de Genève, à qui il avoit toujours rendu un compte exact de tout ce qui s'étoit passé dans le Chablais, et sans l'avis duquel il n'avoit rien entrepris, lui écrivit le premier. Ses lettres furent suivies de celles du président Favre, qui le félicitoit, tant en son nom, qu'en celui du duc de Savoie. Le baron d'Hermance, le fameux père Possevin, jésuite, L'archevêque-de Bary, nonce du pape à Turin, firent la même chose. Le président Favre fit encore quelque chose de plus ; car ce fut dans ce temps-là qu'il lui dédia son

douzième livre des Conjectures sur le droit civil. On ne peut rien ajouter aux louanges qu'il lui donne dans l'épître dédicatoire ; et elles font d'autant plus d'honneur à François, que son seul mérite les lui avoit attirées, ce grand homme n'en étant pas d'ailleurs prodigue. (1596) Enfin le pape lui écrivit lui-même une lettre⁸⁹ pleine d'estime, par laquelle il l'ex^h horte à continuer ses travaux apostoliques, et à achever la conversion du Chablais, qu'il avoit si heureusement commencée.

Mais il n'y eut rien qui lui fit plus de plaisir qu'un bref plein de considération que le pape lui adressa pour le baron d'Avully. C'est de ce bref qu'on apprend combien la dame d'Avully avoit contribué à la conversion de son époux. On y voit encore la considération où ce seigneur étoit auprès du duc de Savoie et dans tout le pays ; car après que Clément VIII l'a félicité sur son heureux retour à l'Eglise catholique, il l'exhorte à protéger l'Eglise naissante du Chablais, et à imiter l'apôtre des gentils, qui, après avoir été un des plus ardents persécuteurs de la foi, étoit devenu, par sa correspondance fidèle à la grâce, un de ses plus zélés défenseurs.

Il n'y a rien de plus séduisant que les louanges ; et, quelque modestie qu'on affecte au dehors, il est rare qu'on ne succombe point au-dedans à la tentation de s'attribuer au moins une partie de ce qui appartient entièrement à Dieu. François étoit bien éloigné de ce défaut, et la manière dont il reçut les lettres dont on vient de parler, ne laisse aucun lieu d'en douter. Il répondit aux uns, comme l'apôtre, que n'ayant rien que nous n'eussions reçu de Dieu, nous n'avions aucun droit de nous glorifier ; aux autres, que celui qui plante ou qui arrose n'est rien, mais que le succès est dû tout entier à Dieu qui donne l'accroissement ; que c'est en vain que les hommes parlent au-dehors si Dieu ne parle point au cœur, et que celui qui avait fait tout de rien pouvoit bien faire quelque chose avec les instruments les plus vils. Sa conduite répondoit à ses sentiments : il ne pouvoit souffrir qu'on eut pour lui plus de déférence qu'à l'ordinaire ; il n'en étoit ni moins accessible, ni moins familier avec les pauvres ; il laissoit aux autres les fonctions les plus éclatantes, et se réservoir toujours les plus basses et les plus pénibles ; sa douceur et sa patience augmentoient tous les jours, au lieu de diminuer ; jamais il ne se prévalut ni des avantages que donne la naissance, ni de son crédit, ni de l'estime, ni de la confiance que le

souverain avoit en lui ; on l'offensoit toujours impunément, et il paroissoit insensible à toute autre chose qu'aux intérêts de Dieu et de l'Eglise.

Il continuait ainsi sa mission avec un succès qui ne lui laissoit presque rien à desirer ; mais il n'est point de situation si heureuse qui ne soit quelquefois troublée par des contre-temps imprévus. Le baron d'Hermance, ce seigneur si sage et si zélé pour la religion catholique, tomba malade dans ce temps-là, et mourut quelques jours après, lorsqu'on avoit le plus besoin de ses conseils et de l'autorité qu'il s'étoit acquise⁹⁰. Il aimoit François de Sales comme son ami, et l'honorait comme son père, toujours prêt à seconder ses bons desseins ; et il avoit un crédit dans la province qui faisoit réussir les choses qu'on croyoit les plus difficiles. François l'assista pendant toute sa maladie et à la mort ; et l'on doit regarder comme une récompense anticipée de sa vertu, d'avoir vécu long-temps avec un si saint homme, et d'être mort entre ses bras.

Sa perte fut d'autant plus regrettée, que celui qui lui succéda étoit très éloigné de lui ressembler ; ce fut Jérôme de Lambert : il étoit homme de mérite, mais il n'avoit pas à beaucoup près les grandes qualités du baron d'Hermance ; il étoit dur, il faisoit les choses de hauteur, et, sous prétexte de faire valoir l'autorité du prince, il mécontentoit tout le monde, et se faisoit autant haïr que son prédécesseur s'étoit fait aimer. François, qui s'accommodoit de tout, souffrit beaucoup de ce gouverneur, sans s'en plaindre. Ce n'est pas qu'il manquât de considération pour lui ; le duc de Savoie le lui avoit trop recommandé : mais ses manières hautes et sévères ne s'accommodoient point avec son extrême douceur ; et François aimoit souvent beaucoup mieux que les choses ne se fissent point, que de souffrir qu'on les fît d'une manière qui lui attirât l'aversion du peuple.

Ce fut par cette raison que, n'osant pas encore dire la messe dans Thonon, il alloit tous les jours la dire dans une chapelle assez éloignée de la ville. L'hiver étoit des plus rudes, et un torrent qu'il lui falloit passer étoit aussi extraordinairement enflé par la fonte des neiges, qui avoit emporté tous les ponts. Il ne laissoit pas de le passer et repasser tous les jours sur une planche toute couverte de glace, en se glissant dessus les mains et les genoux, au grand danger de sa vie⁹¹. Le péril auquel il s'exposoit effrayoit tous ceux qui en étoient témoins ; mais rien n'étoit capable d'arrêter le zèle

de cet homme apostolique ; et il trouvoit d'ailleurs tant de consolation et tant de force, en participant ainsi au pain des forts, que de plus grands dangers ne l'en eussent pas empêché. Il se faisoit même un plaisir d'avouer qu'il avoit plus avancé la conversion du Chablais par ses prières ferventes et continuelles, que par tous les autres talents qu'il avoit plu à Dieu de lui donner. « Les apôtres, disoit-il, joignoient toute jours la prière à la prédication ; et le peuple de Dieu ne vainquit pas moins ses ennemis par les prières de Moïse que par les combats de Josué. On se trompe si l'on prétend convertir les peuples par d'autres voies que celles que Jésus-Christ et les apôtres ont employées ; le changement du cœur ne peut venir que de Dieu, et c'est ce qu'on ne sauroit trop lui demander. »

Le baron d'Hermance, touché du danger qu'il couroit tous les jours de tomber dans un torrent des plus rapides, et qui l'eût emporté sans qu'on pût lui donner aucun secours, avoit ménagé de son vivant, avec beaucoup d'adresse, le rétablissement de la messe dans Thonon ; il en fût venu à bout apparemment sans violence et du consentement même de ceux qui avoient le plus d'intérêt à l'empêcher. Mais son successeur n'ayant ni sa prudence ni son crédit, François aima mieux s'exposer tous les jours au danger de perdre la vie, que de voir ruiner un ouvrage qui lui avoit tant coûté, par une conduite tout opposée à celle qu'on avoit tenue jusqu'alors.

Cependant ses succès augmentant tous les jours, le duc de Savoie, qui avoit un intérêt très considérable à la conversion du Chablais, crut qu'il en devoit conférer avec lui. Il lui écrivit sur cela une lettre pleine d'estime et de reconnoissance, et y joignit un ordre exprès de se rendre incessamment à Turin, pour conférer avec lui des moyens qui pouvoient avancer un ouvrage tel que celui qu'il avoit commencé, et qui importoit également à l'Eglise et à l'état.

François, qui étoit persuadé que ce prince avoit jusqu'alors un peu trop négligé ses intérêts, et que le concours de l'autorité du souverain, ménagé avec douceur, ne pouvoit faire qu'un excellent effet, remercia Dieu de ce qu'il lui avoit enfin ouvert les yeux et touché le cœur ; et il se disposoit à partir, lorsque le père Esprit de Baumes, prédicateur capucin, arriva à Thonon ; il étoit chargé d'un bref du pape adressé à François, et d'une négociation importante qu'il avoit à lui proposer de la part de sa sainteté.

Ce bref⁹², qui étoit daté du premier jour d'octobre, n'étoit qu'une lettre de créance, par laquelle le pape Clément VIII, après lui avoir témoigné l'estime qu'il faisoit de sa prudence et de sa capacité, et la confiance qu'il avoit en son zélé pour le saint-siège, le renvoyoit au père Esprit, qui devoit lui proposer de sa part une négociation délicate, qu'il avoit jugé à propos de lui confier, comme à une personne très capable de la faire réussir. Il s'adressa sur cela au père Esprit, et lui demanda ce que sa sainteté lui avoit donné ordre de lui dire : il répondit que le pape souhaitoit qu'il ménagât une conférence avec Théodore de Bèze ; qu'il n'épargnât rien pour l'engager à rentrer dans l'Église catholique ; et que, s'il pouvoit le gagner, il l'assurât de la part de sa sainteté de tous les avantages qu'il pourroit souhaiter, à l'exclusion des dignités ecclésiastiques qu'il ne vouloit point qu'on lui offrît, et qu'on lui donneroit toutes les sûretés et toutes les cautions dont il pourroit lui même s'aviser.

Tout le monde sait que Bèze étoit le plus fameux ministre du parti calviniste. Du vivant de Calvin, il avoit partagé son autorité, et elle lui étoit revenue tout entière après sa mort. Il étoit, sans contredit, un des plus beaux esprits de son siècle ; il parloit et écrivoit en prose et en vers avec la dernière politesse, et, s'il n'étoit pas si savant que Calvin, il l'emportoit sur lui par tant d'autres endroits qu'il avoit plus d'une fois excité sa jalousie. Les calvinistes le regardoient comme un homme extraordinaire ; sa réputation parmi eux étoit à un point à ne pouvoir augmenter. Il étoit alors fort avancé en âge, mais il n'avoit rien perdu de sa belle humeur ; et la douceur de ses mœurs, les agréments de sa conversation lui avoient acquis un si grand nombre d'amis, qu'il étoit également honoré et aimé dans tout le parti. Il avoit lui-même fait assez long-temps profession de la religion catholique, dans laquelle il étoit né ; et ce fut peut-être ce qui fit croire au pape qu'il ne seroit pas si difficile de l'engager à y retourner.

Les historiens qu'on a pu consulter n'en rendent point d'autre raison ; mais il n'y a pas d'apparence qu'un pape aussi habile que Clément VIII se fût fondé sur une conjecture si faible, et eût sur cela donné des ordres exprès de travailler à sa conversion. Quoi qu'il en soit, la commission ne pouvoit être plus honorable pour François ; et l'on ne peut donner de meilleure preuve de la haute réputation où il étoit à la cour de Rome, qui est

sans contredit la plus éclairée de toute l'Europe, et où l'on juge mieux, du mérite des hommes.

Ces deux ordres opposés, l'un du pape qui lui ordonnoit d'aller à Genève, l'autre du duc de Savoie qui l'appeloit à Turin, embarrassèrent extrêmement François. Le père Espiit étoit d'avis qu'il exécutât celui du pape. Il disait sur cela que le temps n'étoit pas propre à passer les monts, qu'il avoit pensé lui-même y périr de froid ; que les chemins étoient devenus impraticables par la chute des neiges qui étoient tombées cette année en quantité ; que le mois de décembre, qui approchoit, les rendroit encore plus mauvais ; et que le duc de Savoie ne pouvoit qu'approuver une excuse si légitime ; qu'elle n'avoit pas lieu pour Genève qui étoit fort proche, et où l'on pouvoit aller le long du lac, par le plus beau chemin du monde ; que le pape, qui étoit très éclairé, avoit indubitablement ses raisons pour donner des ordres si précis de travailler à la conversion de Bèze ; qu'il y avoit des conjonctures favorables que le temps détruisoit ; que quand on n'en profitoit pas dans le moment, on n'y étoit bien souvent plus à temps ; que Bèze étoit vieux, qu'il pouvoit mourir pendant le voyage qu'il feroit à Turin, et qu'on perdrait par sa mort un grand exemple qui ne pouvoit que contribuer à la conversion de bien des gens ; que quand cela n'arriveroit pas, la volonté des hommes étoit changeante et qu'il étoit peut-être alors dans des dispositions où l'on ne le trouveroit plus pour peu qu'on tardât à en profiter.

Un homme moins zélé que François n'eût pas hésité un moment à se rendre aux raisons du père Esprit ; il n'étoit pas venu en poste, et, depuis qu'il étoit parti de Rome, la saison étoit devenue si fâcheuse, qu'il ne pouvoit, sans un danger manifeste de sa vie, entreprendre de passer les monts. D'ailleurs le raisonnement du père Esprit étoit pressant ; et il ne pouvoit pas nier que, s'il pouvoit porter Bèze à rentrer dans l'Eglise catholique, ce retour n'eût des suites aussi avantageuses que tout ce qu'il pourroit négocier auprès de son altesse royale. Mais cet homme apostolique alloit toujours au plus grand bien ; et il comptoit pour rien tout ce qu'il lui en pouvoit coûter, et sa vie même, lorsqu'il s'agissoit du salut des âmes.

Ce fut ce qui l'obligea de répondre au père Esprit qu'il demeurait d'accord que la conversion de Bèze ne pouvoit être que très glorieuse pour lui et très avantageuse à l'Eglise catholique, si elle pouvoit réussir, mais que

cela était fort incertain ; que cependant il voyoit le Chablais et les trois bailliages disposés à se convertir, pour peu qu'il fût secondé de l'autorité du prince ; que, dans le retour de Bèze à l'Eglise catholique, il ne s'agissoit précisément que du salut d'une seule ame, parcequ'il n'étoit pas certain que son exemple fût suivi ; que, dans celui du Chablais et des trois bailliages, il étoit question de celui d'un grand nombre, dont la moindre n'avoit pas moins coûté à Jésus-Christ que celle de Béze, avec tout le mérite qu'il avoit aux yeux des hommes ; qu'il ne pouvoit croire que, si le pape eût pris sur cela quelques mesures que le délai pût détruire, il ne les leur eût pas communiquées pour leur donner lieu d'en profiter ; qu'il s'ensuivoit de là qu'il y seroit encore à temps à son retour de Turin ; qu'il étoit vrai que les volontés des hommes étoient changeantes, mais que celles des princes l'étoient encore plus que celles du reste des hommes, parcequ'ils étoient obligés de les accommoder aux intérêts de leurs états, qui changeaient souvent malgré eux ; qu'il étoit de la dernière importance d'engager au plus tôt le duc à favoriser la conversion du Chablais d'une manière éclatante, parceque, quand il auroit fait la première démarche, il ne pourroit plus se résoudre à reculer ; qu'enfin les choses étoient dans un état où l'on ne se pouvoit plus passer de l'autorité du prince ; que le grand nombre de convertis avoit besoin d'églises pour s'assembler, de pasteurs pour les instruire, de collèges pour former la jeunesse, et d'une infinité d'autres choses, pour lesquelles le concours du souverain étoit absolument nécessaire. « Il est vrai, ajouta-t-il en souriant, que la saison n'est pas fort favorable : mais combien de soldats et de marchands passent tous les jours ces terribles monts, pour des intérêts infiniment inférieurs à ceux que nous avons à ménager ! »

Il n'y avoit rien de plus convaincant que ce que disoit François, et tout autre que le père Esprit se fût rendu ; mais il est de certains génies qui n'écoutent plus rien quand ils se sont une fois entêtés d'un dessein. Le père Esprit s'étoit fait une belle idée de la conversion de Béze ; il étoit même comme associé à cette importante négociation, et il n'avoit aucune part à celle dont il s'agissoit auprès du duc de Savoie. On a beau faire, on se retrouve toujours, et il est rare que le zèle soit assez épuré pour n'être accompagné d'aucun retour sur nous-mêmes. Le père Esprit ne pouvoit

donc goûter les raisons de François ; il relevoit de son mieux l'autorité du pape et l'obligation indispensable où sont particulièrement les ecclésiastiques de lui obéir, sur-tout quand il s'agit du bien de l'Eglise.

Mais François, qui n'avoit pas moins de fermeté que de douceur, lui répondit qu'il étoit persuadé que les vues de sa sainteté alloient toujours au plus grand bien ; que si elle étoit sur les lieux, elle lui ordonneroit ce qu'il étoit résolu de faire ; qu'il lui rendroit compte de sa conduite, et qu'il ne doutoit point qu'il ne voulût bien lui-même l'aider à le justifier.

Le père Esprit cependant ne se rendoit point, quoi que pût faire François pour le faire entrer dans ce sentiment, lorsqu'il reçut tout à propos de secondes lettres du duc, plus pressantes que les premières, par lesquelles ce prince, toutes raisons cessantes, lui ordonnoit de se rendre à Turin pour conférer avec lui et avec le nonce du pape des affaires du Chablais⁹³. Ces lettres terminèrent le différent ; et le père Esprit, qui avoit dans le fond de bonnes intentions, jugea lui-même qu'il ne pouvoit plus différer de partir. Ainsi la négociation avec Bèze fut remise à un autre temps, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

On étoit alors à la fin de novembre ; la quantité des neiges qui étoient tombées, et une furieuse bise qui souffloit, rendoient le froid insupportable ; les chemins, que la neige avoit comblés, ne se connoissoient plus, et les précipices dont ils sont bordés faisoient horreur aux habitants mêmes de ces pays sauvages qui y étoient le plus accoutumés : il venoit tous les jours des nouvelles de gens morts de froid qu'on avoit trouvés par les chemins. Ces obstacles étonnaient les plus déterminés ; et il n'y avoit personne qui ne fût très persuadé que l'intention de son altesse royale n'étoit point que François se mît en chemin par une saison si fâcheuse. Mais cet homme apostolique ne connoissoit point les dangers quand il s'agissoit de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Le petit nombre d'amis à qui il avoit communiqué son voyage s'y opposa en vain ; il partit lorsqu'on y pensoit le moins, accompagné d'un seul domestique, dont il avoit plus de compassion que de lui-même : mais il lui étoit absolument impossible de s'en passer.

Il est aisé de s'imaginer ce que François eut à souffrir pendant ce terrible voyage. Il alloit la plu part du temps sans guide, tout ce qu'il pouvoit leur offrir ne pouvant les obliger à marcher par un temps si fâcheux ; et il étoit le

plus souvent obligé de s'en rapporter à la connoissance générale que lui et son domestique avoient de ce terrible pays. Enfin, après des fatigues incroyables, il arriva par une furieuse tempête au monastère du mont Saint-Bernard, lui, son domestique et leurs chevaux à demi morts de froid. Ce fut une surprise étrange pour les religieux du monastère de voir arriver un homme de son caractère par un temps si terrible que les ours mêmes, dont ce pays est rempli, sortoient à peine de leurs tanières⁹⁴. Il avoit recommandé à son domestique de ne point dire son nom, pour éviter les soins et la considération que sa naissance et sa réputation lui auroient attirés ; mais le domestique, qui ne se croyoit pas toujours obligé de lui obéir, et qui ne s'accommodoit point des maximes que sa profonde humilité avoit coutume de lui inspirer, commença par dire qui il étoit, et les motifs qui l'obligeoient de marcher par un temps si fâcheux.

Il n'en fallut pas davantage pour obliger les religieux à le recevoir avec toute la considération qu'il méritoit, et à lui faire tout le bon traitement dont ils se purent aviser. Sa réputation étoit allée jusqu'à eux, et ce qu'il avoit fait dans le Chablais étoit si public que personne ne l'ignoroit. Ils le regardoient comme un saint des premiers siècles de l'Église, et ils s'estimoient heureux de posséder un hôte de son mérite. François reçut leurs soins avec cette honnêteté et cette douceur qui lui gagnoient tous les cœurs. On s'imagine d'ordinaire que les saints sont sévères pour autrui comme ils ont coutume de l'être pour eux-mêmes : François n'étoit point de ce caractère ; sa conversation étoit charmante, ses manières douces et aisées, et, dans les choses indifférentes et permises, il avoit pour les autres autant de complaisance qu'il en avoit peu pour lui-même.

Il fut cependant impossible à ces religieux de le retenir aussi long-temps qu'ils l'eussent souhaité. Dès que la tempête dont on a parlé fut un peu passée, il se remit en chemin, et arriva à Turin après avoir souffert tout ce que les chemins les plus rudes et la saison la plus fâcheuse peuvent apporter d'incommodité aux voyageurs.

Le duc de Savoie le reçut avec toute la considération qu'un souverain peut marquer à un sujet ; il lui donna devant toute sa cour toutes les louanges qu'il méritoit, et le présenta au nonce du pape comme un homme extraordinaire, et qui avoit rendu à l'Église les services les plus importants ;

il lui fit même une espèce d'excuse de ce qu'il l'avoit obligé de partir par une saison si fâcheuse ; et lui dit en particulier et en secret que, prévoyant qu'il pourroit aller bientôt en personne dans le Chablais, il n'avoit pas cru le devoir faire sans avoir conféré avec lui, et pris toutes les mesures nécessaires pour l'entière conversion du pays, qu'il étoit résolu d'appuyer de toute son autorité.

L'audience publique fut suivie de plusieurs audiences particulières, où le duc de Savoie, qui étoit un prince fort éclairé, l'entretint long-temps seul à seul de l'état des provinces de delà les monts⁹⁵. François lui en rendit compte d'une manière qui fit bien connoître qu'il n'étoit guère moins habile dans la politique que dans la science des saints. Pour ce qui regarde en particulier les lieux où la mission s'étendoit, il lui dit que le menu peuple du Chablais n'étoit attaché à la religion calviniste que parcequ'il n'en connoissoit point d'autre ; que ceux d'un état médiocre, comme les marchands et les artisans, y étoient engagés d'assez bonne foi ; mais qu'ils avoient bien plus d'aversion pour la religion catholique qu'ils n'avoient d'attachement à la calviniste ; que cette aversion venoit des peintures affreuses qu'on leur avoit faites de la doctrine de l'Église, et des erreurs qu'on lui attribuoit fausement ; qu'on pouvoit gagner les uns et les autres en leur envoyant des pasteurs et des prédicateurs zélés, qui fussent capables de les retirer de leurs préventions mal fondées, et de réfuter les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de noircir l'Église catholique ;

Qu'il n'en étoit pas de même des ministres et des principaux du parti calviniste ; que le libertinage, l'indépendance, et des intérêts purement humains, étoient les véritables motifs qui les tenoient attachés à leur religion ; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que le refus constant qu'ils avoient fait de conférer avec lui, que la manière obstinée dont ils avoient nié que la doctrine catholique fût telle qu'il l'avoit exposée, quoiqu'il eût pris cette exposition dans le concile de Trente même, qui étoit la règle de la foi sur les points contestés ; qu'on pouvoit ajouter à cela leurs contestations perpétuelles sur leur confession de foi, dont ils n'avoient encore pu bien convenir, la manière violente dont ils retenoient les gens dans leur religion, comme il avoit paru par le supplice du ministre qu'ils avoient fait mourir sur de fausses accusations parcequ'il étoit rentré de bonne foi dans l'Église

catholique, l'esprit de calomnie qui régnoit parmi eux contre les catholiques, leurs liaisons avec les ennemis de l'état, et l'assassinat résolu à Genève et tenté tant de fois contre lui-même ; qu'il n'en rappeloit pas le souvenir pour en solliciter la vengeance, qu'il leur avoit pardonné de bon cœur, et qu'il étoit persuadé qu'il falloit dissimuler cet attentat ; mais qu'on ne pouvoit pas nier que ceux qui employoient de pareilles voies, lorsqu'on offroit celles de la douceur, ne se rendissent extrêmement suspects de mauvaise foi sur un point aussi important et qui demandoit autant de sincérité et de droiture que celui de la religion ; que la haine qu'ils avoient contre la catholique rejaillissoit sur le gouvernement politique ; que les calvinistes étoient naturellement républicains, et ennemis de l'état monarchique ; que le voisinage de Genève et des Suisses, et le commerce perpétuel qu'ils avoient avec eux, la conformité même de religion, entretenoient cette haine ; qu'ils la regardoient comme un lien qui leur assuroit la protection de leurs voisins ; et qu'ils n'avoient point de plus puissants motifs pour y retenir les peuples que la conservation de leurs libertés et de leurs privilèges, qu'ils faisoient dépendre de celle de la religion calviniste ; qu'ils publioient hautement qu'on ne vouloit rétablir la catholique que pour les en dépouiller ; que si les calvinistes n'employaient que la prédication et l'instruction pour s'attacher les peuples, il croiroit qu'on ne devoit pas employer d'autres voies ; mais que, puisqu'ils avoient recours aux moyens purement humains pour soutenir l'erreur, on pouvoit aussi s'en servir pour rétablir la vérité.

Le duc, qui crut qu'il vouloit lui persuader d'employer la force pour obliger ses sujets calvinistes à rentrer dans l'Église catholique, l'interrompit, pour lui dire qu'il ne falloit point toucher cette corde, qu'elle étoit dangereuse, et qu'elle attireroit infailliblement les armes des Gênois et des Suisses dans le Chablais ; ce qui ne s'accommodoit point avec l'état présent des affaires. En effet, après bien des révolutions, Henri-le-Grand, s'étant fait catholique, jouissoit paisiblement de la couronne de France. Il redemandoit le marquisat de Saluces, fief du Dauphiné, que le duc avoit usurpé pendant les guerres civiles de France ; et comme il étoit résolu de le retenir, il prévoyoit qu'il auroit bientôt sur les bras les armes des François, et que, s'il s'attiroit encore celles des Suisses, il ne pourroit pas résister à

ces deux puissances, et courroit risque d'être dépouillé de ses états comme son père l'avoit été : l'exemple étoit récent, et frappoit ce prince d'autant plus vivement, que les François, réunis sous un chef de la réputation du grand Henri, n'étoient que trop capables, sans le secours des Suisses, de le renouveler.

Mais François, qui n'avoit pas même eu la pensée de lui faire une pareille proposition, reprenant son discours, lui dit que, quoique les Suisses et les Genevois eussent employé la force pour bannir la religion catholique de leur état et des siens mêmes avant qu'il eût succédé au duc son père, il étoit très éloigné de lui donner de pareils conseils ; qu'un grand prince comme lui savoit comme il devoit user de l'épée que Dieu lui avoit mise entre les mains ; mais que pour lui il n'avoit entendu par les moyens humains que les charges, la protection, les récompenses qui devoient être toutes pour les catholiques, et les libéralités qu'on devoit exercer à leur égard ; qu'un prince chrétien ne pouvoit pas seulement, mais qu'il étoit obligé d'employer de pareils moyens pour établir et pour maintenir la véritable religion, dont il faisoit la même profession ; et que dans la vérité les nouveaux catholiques étoient assez persécutés par les hérétiques pour avoir besoin de la protection et des libéralités de leur prince ; qu'après tout il prendroit la liberté de lui dire que les Gênois et les Suisses n'étoient pas si à craindre qu'on pouvoit se l'imaginer ; qu'une petite république comme Genève n'avoit pas besoin de s'attirer les armes d'un aussi puissant prince que lui ; que, tout occupée de son commerce, elle ne souhaitoit que la paix ; et que, tant qu'on ne l'attaqueroit pas, elle ne s'aviseroit point de quereller ses voisins ; qu'à la vérité la protection de la France la rendoit insolente, mais que cette même protection, qui étoit bien plus pour la défensive que pour l'offensive, et qu'elle ne pouvoit trop ménager, la retiendrait dans le devoir ; que le roi très chrétien, qui étoit rentré depuis peu dans l'Église catholique, et qu'on ne soupçonnoit déjà que trop de favoriser les hérétiques, étoit trop bon politique pour approuver que de simples bourgeois comme ceux de Genève s'ingérassent de contrôler la conduite qu'un prince catholique gardoit dans ses états ; qu'en temps de guerre on profitoit de tout, mais que, la paix faite, les princes reprenoient leurs véritables maximes, et ne concevoient que trop les conséquences qu'il y avoit à appuyer des sujets contre leurs princes

légitimes ; que les républiques, qui avoient le même intérêt, avoient aussi ou devoient avoir les mêmes sentiments ;

Que les Suisses en particulier, épuisés par la furieuse guerre civile que le changement de religion avoit causée parmi eux, ne respiroient que la paix ; que tout ce qu'ils avoient de bonnes troupes étoit au service des rois de France et d'Espagne, à des conditions trop avantageuses pour leur république pour les rappeler sans une nécessité aussi pressante que celle de se défendre eux-mêmes s'ils étoient attaqués : qu'un prince comme lui, qui n'avoit à rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul, devoit donc agir dans cette occasion selon ses véritables intérêts, qui consistoient à rétablir la religion catholique dans ses états ; et qu'il n'avoit sur cela à consulter que ses lumières, son honneur et sa conscience.

Le duc fut d'autant plus satisfait de ce discours qu'il ne l'attendoit pas d'un homme de l'âge de François, qui paroissoit fort jeune, et qui n'avoit en effet qu'environ trente ans. Il le croyoit fort habile dans la théologie et dans la controverse ; mais il ne s'étoit point attendu de lui trouver tant de lumières sur les affaires politiques. Cependant, s'il ne les eut pas eues, il en eût été moins propre aux fonctions auxquelles Dieu l'avoit destiné : l'état civil et la religion sont si étroitement liés, qu'on ne peut toucher à l'un sans intéresser l'autre ; on ne peut donc faire que de grandes fautes en ne s'instruisant que de ce qui peut convenir à l'une, sans se mettre en peine de ce qui peut procurer le repos à l'autre. Ces connoissances ne sont pas d'ailleurs si incompatibles qu'on pourrait croire : quand Dieu, en donnant des lois au peuple juif, établit l'état du monde le mieux policé, il mit l'autorité sacrée et politique entre les mains des prêtres ; et dans la religion chrétienne même, la qualité d'ecclésiastique et de pasteur ne détruit pas celle de citoyen, de membre de l'état, et de sujet du prince. Ou il ne faut se mêler d'aucune fonction où le public soit intéressé, ou l'on est obligé de s'instruire de ce qui peut lui convenir ou lui nuire ; et il sera toujours dangereux de mettre les affaires mêmes de la religion entre les mains de gens qui ne seront pas assez instruits de l'intérêt que l'état y peut prétendre, ou qui n'y auront pas assez d'intérêt.

François étoit d'autant plus obligé d'entrer dans ces considérations, qu'ayant affaire à un peuple qui étoit rentré depuis peu sous l'obéissance de

son souverain, qui faisoit profession d'une religion différente de la sienne, et qui avoit même de grandes liaisons avec ses ennemis, il falloit user de beaucoup de ménagement pour ne point commettre l'autorité du prince, et ne pas troubler la tranquillité publique en rétablissant l'ancienne religion.

Aussi le duc de Savoie, prenant une nouvelle confiance en lui, ne se contenta pas des avis généraux qu'il venoit de lui donner, il voulut qu'il lui dît en particulier tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement et à la perfection du grand ouvrage qu'il avoit entrepris. François le fit ; et le duc en fut si content, qu'il lui ordonna de le mettre en écrit, et de le présenter au conseil d'état qu'il assembleroit dès le lendemain, pour être examiné en sa présence.

François s'étant rendu au conseil, où l'archevêque de Bary, nonce du pape, avoit été invité, il redit à peu près les mêmes choses qu'il avoit dites en particulier au duc de Savoie, et y présenta le mémoire qu'il lui avoit ordonné de dresser. Il contenoit en substance :

Qu'il falloit obliger les ministres calvinistes à sortir des états du duc de Savoie, et sur-tout celui de Thonon, qui étoit d'une humeur plus emportée et plus séditeuse que les autres ; qu'ils n'empêchoient pas seulement la conversion du peuple, mais qu'ils lui inspiroient encore des sentiments de désobéissance, et qu'ils avoient des liaisons secrètes avec les ennemis de l'état ; que tant qu'ils seroient dans le Chablais et les bailliages du ressort de sa mission, on ne feroit rien de solide ; qu'après s'être donné beaucoup de peine pour instruire ceux qui paroisoient avoir de bons sentiments, une mauvaise raison ou une menace d'un ministre détruisoit tout, et les engageoit dans leur premier égarement avec plus d'obstination qu'ils n'en avoient jamais eu ; qu'après qu'on leur avoit offert, de la part de leur prince, pendant plus de deux ans, les voies de la conférence et de la douceur, qu'ils avoient toujours refusées avec une opiniâtreté invincible, ils n'auraient aucun droit de se plaindre de cette rigueur qu'ils avoient eux-mêmes rendue nécessaire ; qu'un prince catholique étant obligé de procurer le salut de ses sujets, il ne pouvoit se dispenser d'éloigner d'eux ceux qui ne travailloient qu'à les corrompre et à les perdre pour toute une éternité⁹⁶ ;

Que, par la même raison, il falloit faire une recherche exacte des livres hérétiques, et en défendre absolument la lecture, parcequ'ils faisoient à peu

près le même effet que les prédications des ministrès, et qu'ils entretenoient le peuple dans l'erreur et dans la désobéissance ; que ces livres supprimés et bannis, il falloit en substituer d'autres qui pussent instruire le peuple de la vérité catholique, et le former aux bonnes mœurs et à la vertu ; que plus un peuple étoit fidèle à Dieu, plus il étoit exact à rendre à son prince ce qu'il lui devoit ; et qu'on avoit toujours remarqué que les bons citoyens et les bons sujets se formoient des personnes les plus vertueuses ; que le débit de ces livres se feroit aisément et à bon marché, s'il plaisoit au duc d'établir un imprimeur catholique à Annecy, avec quelque privilège et quelque prérogative particulière qui l'aidât à soutenir sa profession ;

Que, par la même raison encore du salut des peuples, il falloit priver les hérétiques des charges, honneurs, emplois et dignités, et les donner à des catholiques ; que les calvinistes s'en servoient pour appuyer l'erreur, et empêcher le progrès de la foi ; qu'ils se faisoient une obligation de défendre leur parti ; qu'ils suscitoient secrètement contre les catholiques, et contre ceux qui avoient du penchant à le devenir, des affaires fâcheuses, pour jeter la terreur dans l'ame des foibles ; et qu'on n'éprouvoit que trop qu'ils étoient plus touchés des maux présents que de ceux de l'éternité ; qu'abusant ainsi de leur autorité, il étoit juste qu'ils en fussent privés ;

Que, ce qui pouvoit favoriser l'erreur ayant été retranché, il falloit rétablir ce qui pouvoit maintenir la religion et les bonnes mœurs, c'est-à-dire les anciennes paroisses et les pasteurs ; qu'il ne falloit pour cela que faire faire une recherche exacte des revenus des bénéfices usurpés par les hérétiques, ou possédés injustement par des personnes sans titre et sans caractère ; que la restitution des fruits injustement reçus seroit destinée à rebâtir les églises ruinées, et que le revenu courant suffiroit à l'entretien des pasteurs ;

Que pendant quelques années, outre les pasteurs ordinaires, il faudroit au moins huit prédicateurs choisis, qui ne fussent attachés à aucun lieu particulier, mais qui allassent prêcher par toute la province ; que leur entretien ne seroit point à charge à l'état, puisqu'on pourroit le prendre sur le fonds destiné à payer les pensions des ministres calvinistes ;

Que, la ville de Thonon étant la capitale de la province, et y ayant déjà un fort grand nombre de catholiques, sans compter ceux dont on avoit lieu

d'espérer la conversion, il ne croyoit pas qu'on se pût dispenser de rendre aux catholiques l'église de Saint-Hippolyte, et d'y rétablir incessamment la sainte messe et l'office divin.

Enfin François de Sales ajoutoit que, n'y ayant rien qui pût plus contribuer à la conservation de la religion et des bonnes mœurs que la bonne éducation de la jeunesse, il croyoit absolument nécessaire de fonder à Thonon un collège de jésuites ; qu'il seroit comme une espèce de boulevard contre les entreprises de Genève, et un remède perpétuel contre l'hérésie, qui avoit jeté de trop profondes racines dans les cœurs pour n'en pas craindre le retour ; que ce collège seroit comme une espèce de séminaire d'où il sortirait dans peu de temps bon nombre de personnes bien instruites, et capables de confirmer leurs frères dans la foi : qu'il ne connoissoit point de gens plus propres à opposer aux hérétiques que ces religieux accoutumés à les combattre, et dont la conduite réglée et irréprochable les mettoit à couvert des calomnies dont ils avoient accoutumé de noircir ceux qui s'opposoient à leurs erreurs : que, si ce projet agréoit, on n'aurait pas de peine à trouver les moyens de l'exécuter,

François ayant achevé de lire le mémoire qu'on vient de rapporter, le nonce du pape ne se contenta pas de l'approuver, mais il promit encore, au nom de sa sainteté, tout ce qui dépendrait de son autorité pour en procurer une prompte exécution. Plusieurs des conseillers d'état approuvoient bien en général le mémoire de François, mais ils étoient d'avis qu'on ne précipitât rien, et qu'on remît l'exécution, au moins d'une partie des articles, à un autre temps. Ils disoient, pour appuyer leur sentiment, qu'il en étoit à peu près du corps politique comme du corps humain ; qu'une santé ruinée ne se rétablissoit pas tout d'un coup ; qu'il falloit laisser aux remèdes le temps dont ils avoient besoin pour agir, et qu'il ne falloit pas trop l'en surcharger ; qu'on devoit donner beaucoup à la nature et au temps, et laisser agir l'un et l'autre ; qu'il y avoit même des temps et des circonstances auxquelles il n'étoit pas à propos de faire aucun remède ; qu'en voulant précipiter la guérison, on ruinoit souvent la santé : qu'il n'étoit pas à propos d'en user à l'égard des provinces frontières comme on pourroit en user à l'égard de celles qui étoient au cœur de l'état, et qui étoient éloignées du secours des ennemis : que Genève et les Suisses voisins du Chablais ne

verroient point d'un œil tranquille ce qu'on proposoit d'y exécuter ; que le moins qui en pourroit arriver seroit qu'une partie des sujets de son altesse royale déserteroit, se retireroit chez les étrangers, et achéveroit de ruiner ses provinces, et de les rendre inutiles à l'état : qu'avant que de prendre ainsi les choses de hauteur, il falloit au moins attendre qu'on eût terminé avec la France le différent qu'on avoit avec elle touchant le marquisat de Saluces.

François, qui avoit prévu que son mémoire ne passeroit pas sans opposition, demanda au duc la permission de justifier ce qu'il avoit avancé ; et l'ayant obtenue, il représenta, avec sa douceur ordinaire, que s'il y avoit des maux qu'il ne falloit point aigrir, il y en avoit aussi qu'il ne falloit point ménager ; qu'en voulant laisser trop faire à la nature, elle succombait quelquefois sous la violence du mal ; et que le temps, bien souvent, loin de guérir les maux, ne servoit qu'à les rendre incurables ; que, pour passer de ces maximes générales à ce qu'on proposoit touchant le Chablais et les bailliages, on ne pouvoit pas dire qu'on eût rien précipité, et qu'on n'eût pas étudié le temps et les circonstances propres aux remèdes qu'il proposoit ; qu'il y avoit plus de deux ans qu'il étoit dans le Chablais par ordre exprès du prince ; qu'il n'y avoit aucune voie de douceur et d'accommodement qu'il n'eût proposée, et qui n'eût été rejetée avec une obstination invincible : qu'il ne conseilleroit jamais qu'on usât de violence ; mais qu'on se trompoit assurément, si l'on croyoit établir la religion catholique dans le Chablais en n'employant pas d'autres moyens que ceux dont on avoit usé jusques alors ; que Genève et les Suisses y penseroient plus d'une fois avant que d'en venir à une rupture ouverte avec le duc ; que, quand ils y viendroient, il n'avoit pas lieu de les craindre ; qu'ils n'avoient pas plus de droit de se mêler de la manière dont il gouvernoit ses peuples, que le duc de Savoie de s'ingérer de ce qui se passoit dans leurs états ; que, comme ils trouveroient mauvais qu'il entreprît d'y régler un point aussi important que celui de la religion, ils ne pouvoient pas prétendre qu'on dût s'en rapporter à eux dans une conjoncture toute pareille : qu'ils pourroient se plaindre, intercéder, négocier, menacer même ; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils fissent quelque chose de plus : qu'à la vérité, il pourroit arriver que les calvinistes les plus obstinés et les plus factieux abandonneroient le pays ; mais que l'état y gagneroit plus qu'il n'y perdrait ; et que ces gens-là

même, après avoir essuyé la dureté et la jalousie des étrangers, et éprouvé tout ce qu'un exil, quoique volontaire, a de rude et de fâcheux, seroient trop heureux de revenir dans leur pays, aux conditions qu'il plairoit à leur souverain de leur prescrire.

S'adressant ensuite aux conseillers d'état qui n'étoient pas d'avis qu'on exécutât son mémoire dans tous ses chefs, il leur demanda quel temps pouvoit jamais être plus propre pour cette exécution que celui où ils étoient ; qu'ils vivoient dans une paix profonde, sous un prince puissant, estimé et redouté de ses voisins, vainqueur de ces mêmes peuples dont on lui vouloit faire appréhender l'union, respecté et aimé de ses sujets, et en état d'entreprendre tout ce qu'il croiroit être à l'avantage de ses peuples ; qu'il savoit mieux que personne si l'affaire de Saluces étoit un obstacle à ce qu'on proposoit pour le Chablais, mais que tout le monde savoit aussi que le roi très chrétien avoit consenti qu'elle fût remise à l'arbitrage de sa sainteté ; et qu'il dépendoit du duc de la terminer par la voie de la douceur.

François ayant achevé de parler, le duc se leva, lui accorda sur-le-champ tout ce qu'il lui avoit demandé, à la réserve de deux articles, dont il lui promit que l'exécution ne seroit pas retardée pour long-temps. Il lui permit en particulier de se mettre en possession de l'église de Saint-Hippolyte, d'y célébrer la messe et le service divin ; il lui promit des lettres pour les officiers de la ville, qui leur feroient connoître sa volonté, et pour le gouverneur du Chablais, afin qu'il tînt la main à l'exécution de ses ordres ; et lui recommanda, quand il seroit de retour sur les lieux, de lui rendre souvent compte de toutes choses,

François eut encore plusieurs entretiens particuliers avec le nonce du pape : il lui parla des ordres qu'il avoit reçus de sa sainteté touchant Théodore de Bèze, et des raisons qu'il avoit eues d'en remettre l'exécution à son retour. Le nonce approuva sa conduite, lui promit de la faire agréer à sa sainteté, l'assura de l'estime et de la confiance qu'elle avoit en lui, et lui promit d'être son solliciteur auprès du pape et du duc de Savoie pour l'exécution des choses qu'on lui avoit promises. « Vous en aurez besoin, ajouta-t-il : le prince a de bonnes intentions ; mais il a auprès de lui des conseillers timides ou gagnés par les hérétiques : tout leur fait peur ; et ils

n'épargneront rien pour le détourner de ses bons desseins. Mais il vous a donné sa parole, et je n'épar-gnerai rien pour l'obliger à la tenir. »

Cependant François, ayant disposé toutes choses pour son retour, eut sa dernière audience du duc. Ce prince lui remit en main les lettres qu'il lui avoit promises, et en ajouta d'autres pour prendre sur son domaine tout ce qui seroit nécessaire pour l'entretien des missionnaires, et pour le sien⁹⁷. Il s'attendoit qu'il lui demanderoit quelque grâce pour lui-même, ou à tout le moins d'être remboursé de ce qu'il avoit avancé ; mais voyant qu'il n'en faisoit rien, il lui en fit lui-même l'ouverture avec des témoignages de bienveillance dont bien d'autres n'auroient pas manqué de profiter.

François en prit occasion, non pas de ménager ses propres intérêts, mais ceux du chapitre de Genève, à la tête duquel il se trouvoit. Il représenta donc au duc les besoins extrêmes de cette compagnie depuis que ses biens avoient été usurpés par les Gênois, et l'impuissance où elle se trouvoit de faire l'office divin avec la décence requise dans la première église d'un diocèse ; que les papes Pie IV et Grégoire XIII, y ayant égard, les avoient exemptés du paiement des décimes pour quelque cause que ce fût ; que ses officiers cependant ne laissoient pas de les exiger ; qu'il le supplioit de permettre au chapitre de jouir de cette immunité, et de lui accorder de rentrer dans les biens usurpés qui se trouveroient dans l'étendue de ses états, et nommément dans le prieuré d'Armoy, pour lequel ils avoient des titres incontestables.

Le duc, touché de son désintéressement, lui accorda sur l'heure ce qu'il demandoit, et lui en fit expédier les patentes ; il l'assura de nouveau qu'il iroit dans peu seconder en personne ses bons desseins ; il lui déclara qu'il n'avoit remis que jusqu'à ce temps-là l'exécution des deux articles de son mémoire qui regardoient les ministres et les magistrats calvinistes ; et le congédia avec mille témoignages d'estime et de bienveillance.

Cependant l'hiver continuoit et ne relâchoit point de sa rigueur ; et les Alpes, chargées de nouvelles neiges qui étoient tombées depuis son arrivée à Turin, sembloient s'opposer à son retour. Le duc de Savoie, le nonce du pape, et tous les amis qu'il s'étoit faits à la cour, étoient d'avis qu'il attendît, une saison plus commode ; mais François, qui n'étoit pas accoutumé à se ménager lorsqu'il s'agissoit des intérêts de Dieu, et qui étoit

d'ailleurs persuadé que sa présence étoit nécessaire à Thonon, ne put être retenu par aucune considération. Toute la précaution qu'il prit fut de passer par le petit Saint-Bernard, où il trouva en effet le chemin un peu moins rude. Étant arrivé à Thonon, il alla voir tous les catholiques, et reconnut avec beaucoup de joie qu'ils n'avoient rien perdu de leur zélé pendant son absence. Il recommanda à leurs prières le rétablissement public de la religion catholique dans Thonon et dans tout le Chablais ; il leur fit voir l'ordre qu'il en avoit du duc, et passa lui-même plusieurs jours en prières et en jeûnes pour demander à Dieu que ce rétablissement se fît sans trouble, et qu'il lui plût de détourner les extrémités auxquelles le duc de Savoie seroit obligé de se porter si on s'opposait à l'exécution de ses volontés.

Noël approchoit ; et comme François et tous les catholiques souhaitoient avec passion que l'église de Saint-Hippolyte, dont il lui étoit permis de se mettre en possession, fût rétablie, pour y pouvoir célébrer la messe le jour de cette grande fête, il se hâta de rendre au gouverneur du Chablais et aux syndics de Thonon les lettres que le duc leur écrivoit à cet effet. Le gouverneur l'assura de toute la protection dont il pourroit avoir besoin, et le pria de l'avertir exactement de tout ce qui se passeroit à Thonon.

Mais les syndics n'eurent pas plus tôt reçu les lettres du duc, par lesquelles il leur étoit ordonné de rendre aux catholiques l'église de Saint-Hippolyte, et de n'apporter aucun trouble au service divin qui s'y devait faire par son ordre, qu'ils excitèrent eux-mêmes la sédition. Un moment après les portes de la ville furent fermées pour empêcher le gouverneur et les catholiques de la campagne de venir au secours de ceux de la ville : en même temps les calvinistes coururent aux armes ; une partie investit l'église de Saint-Hippolyte, et l'autre, courant la ville, menaçoit de faire main basse sur tous les catholiques, et de brûler tout vif François de Sales au milieu de la ville⁹⁸. Les catholiques, alarmés de leur propre péril, et plus encore de celui de leur pasteur, prirent les armes de leur côté ; et, ne reconnoissant point d'autre chef que lui, et en sa personne le duc leur souverain, dont il exécutait les ordres, menaçoient à leur tour de vendre bien chèrement leur vie, et que la tête des syndics mêmes leur répondroit de celle de François. Ils étoient en assez grand nombre et assez bien armés pour n'être pas méprisés ; l'autorité du prince, qui étoit de leur côté, leur augmentoit le

courage ; et le désespoir où la violence des calvinistes les réduisoit, ne leur laissant plus rien à ménager, donnoit lieu de tout craindre de leur ressentiment. Il parut même que quelque homme de commandement donnoit les ordres sous main ; car ils s'emparèrent avec beaucoup d'ordre des postes les plus avantageux, où un petit nombre pouvoit faire tête à un plus grand. La sûreté de François fut un de leurs premiers soins : ils environnèrent sa maison ; et, quoi qu'il leur pût dire, qu'il ne prétendoit point opposer la force à la force, et qu'il ne pouvoit pas lui arriver un plus grand bonheur que de mourir pour une cause aussi juste que celle qu'il défendoit, il ne fut pas en son pouvoir de les faire retirer.

Cependant la nuit vint, et les calvinistes, qui avoient investi l'église de Saint-Hippolyte, s'étant retirés pour prendre quelque repos, les catholiques s'en emparèrent à leur tour ; et François, qui tenoit des ouvriers tout prêts, commença de la faire réparer. Les calvinistes ne l'eurent pas plus tôt su, qu'ils reprirent les armes ; et les deux partis, après s'être long-temps menacés, étoient prêts à se charger, lorsque François, dont l'extrême douceur ne pouvoit souffrir la moindre violence, se jeta entre les deux partis au grand péril de sa vie⁹⁹. Sa présence arrêta les catholiques, et suspendit la fureur de leurs ennemis. Il demanda les syndics ; et, leur parlant d'une voix haute et qui pouvoit être entendue de tout le monde, il leur représenta avec beaucoup de force que, s'il entreprenoit de son autorité particulière de rendre aux catholiques l'église de Saint-Hippolyte, ils auroient quelque droit de s'y opposer ; qu'encore ce devoit être en justice réglée, et non pas les armes à la main, qu'il n'étoit permis de prendre que par la permission du prince, pour son service, et non pas contre ses intentions ; qu'ils savoient mieux que personne qu'il ne faisoit rien que par les ordres du souverain ; qu'il les leur avoit remis lui-même entre les mains ; que cependant, bien loin de les faire exécuter comme leur charge les y obligeoit, on voyoit par leur ordre, ou du moins de leur consentement, les habitants armés les uns contre les autres, la sédition formée, et les ordres du prince foulés aux pieds ; qu'on n'en avoit déjà que trop fait, et que, pour peu que les choses allassent plus loin, une pareille faute ne se pourroit expier que par la ruine entière de leur ville ; qu'il ne prétendoit pas être leur accusateur, mais qu'étant chargé des ordres du prince, il ne pouvoit se dispenser de lui faire

savoir la manière dont on les auroit exécutés ; que l'intention du duc n'étoit pas de leur ôter la liberté de conscience qui leur avoit été accordée ; mais qu'il étoit juste qu'ayant tant d'autres lieux pour s'assembler, les catholiques, qui étoient en grand nombre, en eussent au moins un pour faire les exercices de leur religion ; qu'on ne prenoit rien du leur, qu'ils n'avoient pas fait bâtir l'église dont il s'agissoit, qu'elle avoit appartenu aux catholiques pendant plusieurs siècles, et qu'ils ne faisoient que rentrer dans un bien qu'on leur avoit fait perdre par une violence dont ils auroient lieu de se plaindre si on en usoit d'une pareille à leur égard ; qu'il étoit inoui qu'un souverain, dans ses états, ne pût pas donner à ceux de ses sujets qui faisoient profession de sa religion un lieu pour s'assembler ; qu'il les conjuroit donc, par l'amour qu'ils devoient à leur commune patrie, par le soin qu'ils devoient avoir de leur propre conservation, d'ouvrir les yeux au danger auquel ils s'exposaient en continuant de désobéir à leur prince ; qu'il s'offroit d'être leur médiateur auprès de lui s'ils vouloient rentrer dans leur devoir, mais qu'ils avoient tout à fraindre de sa justice s'ils continuoient à s'opposer à l'exécution de ses volontés.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements du côté des catholiques ; mais, de celui des calvinistes, on n'y répondit que par des injures : on entendoit par-tout des voix confuses qui l'appeloient papiste, idolâtre, sorcier, perturbateur du repos public, ennemi déclaré de la patrie ; et l'on étoit prêt de se porter aux dernières violences, lorsque les moins emportés du conseil jugèrent à propos de proposer un accommodement : cette ouverture suspendit la fureur du peuple. Ils entrèrent ensemble dans la maison de François, qui étoit assez proche de là ; ils lui firent cent propositions différentes ; mais comme elles alloient toutes à suspendre l'exécution des ordres du prince jusqu'à ce qu'ils lui eussent fait leurs remontrances et qu'ils eussent reçu sa réponse, François les rejeta avec une fermeté qui les étonna¹⁰⁰. Il prétendit à son tour qu'on devoit exécuter par provision les volontés du souverain ; et il ajouta que, s'ils recevoient une réponse favorable, on n'auroit pas besoin de prendre les armes pour l'obliger à obéir. Les conseillers, au désespoir de ne pouvoir rien obtenir, le menacèrent de le faire assassiner par quelque calviniste qui feroit semblant de se convertir¹⁰¹ : mais François leur répondit, avec une assurance qui

acheva de les confondre, qu'ils avoient pu reconnaître qu'il n'appréhendoit pas la mort, et que tout le regret qu'il auroit en perdant la vie pour une si bonne cause étoit que la vengeance en seroit terrible, et qu'aucun d'eux n'échapperoit au ressentiment du prince – qu'ils y pensassent, et qu'au lieu de persister dans leur obstination, ils tâchassent de faire rentrer le peuple dans son devoir. Les conseillers firent encore quelques instances ; mais enfin ils se retirèrent, après avoir fait leurs protestations de tout ce qui pourroit arriver, s'il s'obstinoit à passer outre.

Cependant, ayant fait réflexion aux suites fâcheuses que pourroit avoir cette affaire, ils dirent au peuple qu'on étoit convenu d'écrire de part et d'autre ; qu'ils ne doutoient point que le prince mieux informé ne leur rendît justice ; et que cependant, pour lui témoigner le respect qu'on avoit pour ses ordres, on avoit résolu de les exécuter, sans préjudice de leur opposition. Ainsi François se mit en possession de l'église de Saint-Hippolyte ; il la fit réparer et orner avec une diligence incroyable, et. tout fut prêt pour la fête de Noël.

La nuit de cette grande fête, les catholiques y étant accourus, non seulement de la ville, mais encore des bourgs voisins, il célébra en leur présence les saints mystères, qui en avoient été bannis depuis près d'un siècle ; huit cents personnes y communierent de sa main ; il y prêcha avec son zèle ordinaire ; et toute la nuit se passa à louer Dieu, qui, après les avoir abandonnés si long-temps aux désirs de leurs cœurs, les avoit enfin rappelés à son admirable lumière. Les fêtes suivantes il continua les mêmes exercices de piété ; et le ciel répandit une bénédiction si abondante sur ses travaux, que les habitants de trois bourgs voisins vinrent en corps abjurer publiquement l'hérésie.

Il n'est pas aisé de concevoir comme un seul homme pouvoir suffire à tant de fatigues. A mesure que le nombre des catholiques augmentoit, il multiplioit aussi ses conférences et ses instructions ; il recevoit toutes sortes de personnes, tant en public qu'en particulier, sans aucune crainte des menaces des hérétiques, qui étoient eux-mêmes étonnés de son courage et de sa fermeté. Il assistoit aux funérailles, il secouroit les malades, il alloit lui-même dans les hameaux et dans les chaumières visiter les personnes abandonnées : rien n'échappoit à ses soins ; sa charité s'étendoit par-tout. Il

étoit aussi assidu auprès des gens de la plus basse condition, qu'auprès des personnes les plus considérables par leur naissance ou par leurs emplois : il se faisoit tout à tous ; et comme il ne regardoit que Dieu en toutes choses, et qu'il savoit que toutes les âmes lui étoient également chères, il avoit autant de soin du pauvre que du riche, et mesuroit sa charité aux besoins et non pas à la qualité des personnes¹⁰².

Après avoir passé le jour dans des fonctions aussi pénibles, la nuit n'étoit pas pour lui un temps de repos ; il en employait une partie à porter les sacrements aux malades. Il craignoit que les hérétiques pendant le jour ne leur manquassent de respect, et qu'il ne se vît obligé par là de leur faire des affaires auprès du duc, qui avoit ordonné très expressément qu'on ne troublât point les catholiques dans l'exercice de leur religion ; il appréhendoit donc de se commettre, et que la haine qu'il pourroit s'attirer par les plaintes qu'il seroit obligé de faire ne rejaillît sur l'Eglise catholique, et n'empêchât le progrès de la foi. Ainsi il étoit toujours rempli d'égards charitables pour des gens qui, bien loin de le ménager, ne se ménageoient pas eux-mêmes. Après avoir pris un peu de repos, le plus souvent tout habillé, il passoit le reste de la nuit en prières, ou à préparer les instructions qu'il avoit à faire pendant le jour. La bonté de son tempérament l'empêcha de se ressentir pour lors d'un travail sous lequel tout autre auroit succombé ; mais il est certain qu'il abrégea sa vie de plusieurs années : tout se retrouve ; et la vieillesse, où il ne parvint pas, ne manque jamais de se ressentir des travaux de la jeunesse. Ses amis l'exhortoient souvent à se ménager, mais il leur répondait : « Il n'est pas nécessaire que je vive, mais il est nécessaire que l'Eglise soit servie. »

(1597) Les occupations que l'on vient de rapporter ne l'empêchèrent pas pourtant d'écrire au duc de Savoie ce qui s'étoit passé à Thonon. Il en écrivit en même temps au nonce, le priant de lui procurer une réponse favorable. Les syndics écrivirent aussi de leur côté. Mais le duc n'avoit pas besoin d'être sollicité pour appuyer François dans une occasion où l'on avoit fait un mépris si visible de son autorité. La première marque de son indignation contre la ville de Thonon fut de ne point faire de réponse aux syndics. Celle qu'il fit à François ne pouvoit être plus favorable. Il y louoit son zèle et sa prudence ; il approuvait tout ce qu'il avoit fait, et tout ce qu'il

jugeroit à propos de faire dans la suite pour le rétablissement de la religion catholique, et lui ordonnoit de faire voir sa lettre aux syndics et au conseil¹⁰³. François la leur envoya, et ils en furent aussi mortifiés que s'ils n'avoient pas eu lieu de s'attendre que leur conduite seroit désapprouvée.

Mais leur surprise fut bien plus grande quand ils virent arriver à Thonon, sans en avoir été avertis, le régiment du comte de Martinengue, lieutenant général des armées du duc, qui fut logé dans la ville, en attendant les ordres qu'il devoit recevoir de la cour¹⁰⁴. François prêchoit alors le carême en différents endroits du Chablais, où il s'occupoit à rompre les mesures des hérétiques, à fortifier les nouveaux catholiques, qui étoient exposés à de grandes persécutions, et à faire tous les jours quelque nouvelle conquête pour l'Église catholique.

Il ne fut pas plus tôt de retour à Thonon, que les officiers du régiment de Martinengue le vinrent voir en corps ; ils lui dirent qu'ils avoient ordre de ne rien faire sans sa participation, et d'agir même dans les occasions comme il le jugeroit à propos. Mais François, qui ne se prévaloit jamais qu'à l'extrémité des avantages temporels, lorsqu'il s'agissoit des fonctions de son ministère, ne se prévalut de leur déférence que pour les obliger à vivre dans l'ordre, et à être le moins à charge qu'il se pourroit aux habitants de Thonon. Comme il vit même qu'ils étoient fort assidus à ses sermons, il changea de méthode – et, au lieu des matières de controverse qui en faisoient le sujet ordinaire, il crut qu'il devoit prêcher une morale qui pût être également utile aux anciens et aux nouveaux catholiques. Il prit les vérités capitales de la religion chrétienne, c'est-à-dire celles qui sont communes à tous les états du christianisme ; et il les soutint avec tant de force, et d'une manière en même temps si populaire, que tout le monde y couroit en foule.

Dieu bénit la vue particulière qu'il avoit eue de travailler à la conversion des officiers et des soldats ; on vit dans peu de temps un changement semblable à celui qu'on a raconté de la garnison des Allinges. Il n'y eut presque point d'officiers ni de soldats qui ne fît une confession générale, et qui ne reçût la communion de ses mains¹⁰⁵. Il arrive assez souvent que ces changements ne sont pas de durée ; les habitudes insensiblement reprennent, de nouvelles forces, parcequ'on n'a pas assez de soin de les

combattre ; et les mauvais exemples, aussi bien que les occasions, sont si fréquents dans la profession des armes, qu'il est fort difficile de ne s'y pas laisser entraîner. François prévint ces inconvénients, et leur donna sur cela des conseils si salutaires, qu'ils le prièrent de les mettre par écrit, pour les pouvoir consulter de temps en temps ; il le fit, et leur donna en même temps des régies de vie si chrétiennes et si accommodées à leur état, qu'aucun ne se dispensa de les pratiquer¹⁰⁶. Ainsi tout étant paisible dans le Chablais, et la religion catholique y faisant tous les jours de nouveaux progrès, François se mit en devoir d'exécuter la commission qu'il avoit reçue de sa sainteté touchant Théodore de Bèze.

Mais ce projet n'étoit pas aisé à exécuter. Bèze, qui étoit alors âgé de soixante et dix ans, ne sortoit plus de Genève : il étoit, pour ainsi dire, gardé à vue ; et soit que les Gênois se défiassent de lui, ou que ce fût par l'estime qu'ils en faisaient, et par le plaisir qu'ils prenoient à sa conversation, sa maison étoit toujours remplie de monde, et il eût été d'autant plus difficile de le trouver seul, que François ne jugeoit pas à propos de l'avertir de la visite qu'il avoit dessein de lui rendre. De plus, François étoit fort connu à Genève, et ce qui s'étoit passé dans le Chablais l'y avoit rendu si odieux qu'il ne pouvoit être que très dangereux pour lui d'y aller. Le motif de son voyage augmentait encore le péril : une négociation aussi délicate que celle dont il s'agissoit ne se pouvoit pas terminer en une seule visite ; il ne pouvoit se dispenser d'y faire plusieurs voyages ; et il étoit moralement impossible que les Gênois n'apprirent enfin quelque chose de son dessein. Ils l'eussent infailliblement regardé comme un attentat qui méritoit punition ; et il ne leur étoit pas difficile de se défaire de François, d'une manière si secrète, qu'il eût été impossible d'apprendre ce qu'il étoit devenu. Dans un état populaire comme celui de Genève, où la subordination n'est jamais si bien établie que dans le monarchique, il ne manque point de gens hardis et entreprenants ; et personne n'ignore ce qu'un zèle aveugle, conduit par le plus puissant de tous les motifs, qui est celui de la religion, est capable de faire entreprendre.

Le petit nombre d'amis à qui François communiqua son dessein ne manqua pas de faire ces réflexions, et n'épargna rien pour l'en détourner ; mais il ne connoissoit point les dangers quand il s'agissoit de la gloire de

Dieu. Il se contenta d'en écrire à l'évêque de Genève, au chapitre, et à tout ce qu'il connoissoit de personnes vertueuses et capables de secret, pour les prier de recommander à Dieu l'heureux succès de cette entreprise ; il redoubla lui-même ses jeûnes et ses prières ; et comme il savoit que la conversion d'un pécheur endurci ne peut venir que du Père des lumières, qui, des pierres mêmes, quand il lui plaît, fait naître des enfants d'Abraham, il employa plusieurs jours à lui demander cet esprit de force et de circonspection qui fait réussir les affaires les plus difficiles¹⁰⁷. Ainsi plein de zélé et de confiance, et remettant à Dieu le soin de sa vie qu'il alloit exposer pour son service, il partit pour Genève.

Heureusement Béze étoit seul quand François arriva chez lui¹⁰⁸. C'étoit une occasion précieuse dont il falloit profiter : ainsi, après les premiers compliments, François, prenant la parole, dit à Bèze que, n'ayant pas l'honneur d'être connu de lui, il le prioit de n'en point juger par les peintures affreuses qu'on lui en avoit pu faire ; qu'il aimoit plus que personne du monde la bonne foi ; qu'il ne venoit point pour le surprendre, ni dans le dessein de publier ce qui se seroit passé entre eux ; que pour peu qu'il lui plût d'examiner son air et ses manières, il étoit assuré qu'il les trouverait pleines de candeur et de sincérité ; que Dieu avoit comme gravé sur le visage le caractère du cœur et de l'esprit ; et que, quand il auroit à tromper quelqu'un, ce qu'il étoit incapable de faire, il ne s'adresserait pas à un homme de son mérite et de sa réputation¹⁰⁹.

François avoit en effet une physionomie si heureuse, et un si grand air de droiture et de probité, qu'il ne courait point de risque en se rapportant au jugement qu'on pouvoit faire de lui en le regardant ; et les mauvais contes qu'on avoit faits de lui dans tout Genève ne lui permettoient pas de prétendre à la confiance de Béze, qui lui étoit si nécessaire pour réussir dans son dessein, sans détruire les fâcheuses impressions qu'on avoit pu lui donner de lui. Bèze de son côté se piquoit de beaucoup de franchise ; on aime presque toujours les gens du caractère dont on est, et le chemin du cœur le plus sûr est la conformité des humeurs. Ce début de François ne déplut point à Béze. Il lui répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il l'avoit toujours connu pour un homme de qualité et d'un mérite distingué ; que ses ennemis mêmes convenoient de sa capacité et de son savoir ; qu'en son

particulier il en étoit d'autant plus touché, qu'il étoit très rare qu'à son âge on eût autant de lumières qu'il en avoit ; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de regretter qu'il employât tant de talents pour la défense d'une aussi mauvaise cause que celle de l'Église romaine.

François, qui n'avoit point de temps à perdre, prit occasion de ces dernières paroles d'entrer tout d'un coup en matière, et il le fit en le conjurant de lui dire s'il étoit véritablement convaincu qu'on ne pût faire son salut dans l'Eglise catholique. Cette demande étoit une suite naturelle de ce que Bèze venoit de dire : cependant il en fut si embarrassé, qu'après avoir été quelque temps sans répondre, il pria François de lui permettre d'entrer un moment dans son cabinet, pour penser plus sérieusement à ce qu'il avoit à lui répondre¹¹⁰. Il y fut environ un quart d'heure, s'y promenant à grands pas, avec un trouble sur le visage qui marquoit l'agitation de son cœur et le trouble de sa conscience. François employa ce même temps à prier Dieu avec une ferveur extraordinaire, qu'il lui plût d'user de miséricorde envers cet homme, à qui il avoit déjà fait tant de grâces, et qui, par son grand âge, étoit si près de tomber entre les mains de sa justice.

Mais il est des crimes dont on ne revient presque jamais : les auteurs des hérésies et des schismes ne l'ont que trop éprouvé, et l'on n'en voit guère qui retournent sincèrement à l'Église après qu'il l'ont une fois abandonnée. Bèze en est un exemple qu'on peut ajouter à tant d'autres. Il revient enfin, encore tout troublé des remords de sa conscience ; et s'adressant à François : « Vous m'avez demandé, lui dit-il, si l'on pouvoit faire son salut dans l'Église catholique. Nous sommes seuls ; je puis vous dire mes véritables sentiments : oui, je crois qu'on s'y peut sauver¹¹¹. »

François, profitant d'une réponse qui lui donnoit tant d'avantages sur Bèze, lui dit qu'il croyoit donc que l'Église catholique étoit la véritable Eglise, parce que, si elle ne l'étoit pas, il n'étoit non plus possible d'y faire son salut qu'il l'avoit été du temps du déluge de s'en sauver sans être dans l'arche. Bèze ne répondant rien, François continua de le presser, en lui demandant, puisqu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise catholique, pourquoi donc il l'avoit quittée, pourquoi il avoit renoncé à sa communion, sollicité et entraîné tant de peuples à suivre son exemple ; qu'il n'y avoit

que l'impossibilité d'y faire son salut qui put autoriser une séparation qui avoit eu et qui avoit encore des suites si funestes.

Bèze répondit qu'ils n'étoient point les auteurs du schisme ; qu'il falloit s'en prendre à l'Eglise catholique, qui les avoit excommuniés, rejetés hors de son sein, condamnés comme des hérétiques avec qui elle ne vouloit avoir aucune communication.

François prétendit à son tour que l'Eglise catholique n'avoit fait que ce que les calvinistes l'avoient mise dans la nécessité indispensable de faire ; que dans toutes les sociétés réglées il y avoit un juge en dernier ressort de tous les différends qui s'y pouvoient élever, soit sur la doctrine, soit sur toute autre chose ; que les calvinistes eux-mêmes reconnoissoient cette autorité suprême, et la mettoient dans le synode national, comme les catholiques dans le concile général ; que tous les particuliers qui composoient la société étoient obligés de se soumettre au jugement du juge en dernier ressort ; que, quand il avoit prononcé, on devoit s'en tenir à sa décision ; qu'autrement les disputes seroient éternelles, et qu'on ne pourroit terminer le moindre différent ; que s'il arrivoit cependant que quelques particuliers obstinés persistassent dans leurs premiers sentiments, qu'ils ne voulussent pas déférer au jugement du juge en dernier ressort, et que, sur cela, ils se séparassent du reste de la société pour en faire de particulières, on ne pourroit pas accuser de cette séparation le corps de la société, qui n'auroit fait qu'user de son droit, et suivre les lois établies reconnues ; mais que la faute seroit tout entière du côté des particuliers qui n'auraient pas voulu se soumettre aux lois du corps entier de la société.

Il ajouta qu'il falloit appliquer ces maximes générales au fait dont il s'agissoit ; que lorsque Calvin et quelques uns de ses disciples, qui n'étoient que des particuliers nés et élevés dans le sein de l'Eglise catholique, soumis à ses lois et obligés de reconnoître son autorité, s'étoient élevés contre elle, l'avoient accusée de plusieurs erreurs fondamentales, et d'avoir corrompu la parole de Dieu, il n'étoit pas justé qu'ils se rendissent juges du différent, comme ils avoient fait, qu'il falloit avoir recours au juge en dernier ressort ; que les catholiques l'avoient fait : qu'on avoit assemblé le concile de Trente ; qu'il avoit parlé, réglé, décidé ; que les catholiques, selon l'ordre établi, s'étoient soumis à ses décisions ; que les calvinistes devoient en faire

autant ; que cela eût été dans les règles ; que les différents auroient fini, et qu'on vivroit encore dans la même communion : mais que, bien loin de suivre sur cela les régies établies par Jésus-Christ même, qui renvoie à l'Eglise le jugement définitif de tous les différents, ils s'étoient rendus juges dans leur propre cause ; qu'ils avoient fait pis, qu'ils avoient renversé les temples consacrés au Dieu même qu'ils adoroient, ou qu'ils s'en étoient violemment emparés, en chassant les anciens ministres qui en étaient en possession, qu'ils en avoient bâti d'autres, qu'ils avoient élevé autel contre autel, qu'ils s'étoient emparés du ministère, et qu'après avoir soustrait une partie de l'Europe à leurs pasteurs ordinaires et légitimes, ils s'étoient eux-mêmes établis pasteurs des peuples, malgré les oppositions de cette même Eglise qu'il reconnoissoit lui-même pour être la véritable, et dans laquelle il avouoit qu'on pouvoit faire son salut¹¹². Quelle apparence y avoit-il après cela d'accuser l'Eglise catholique d'être la cause du schisme, et d'avoir contraint les calvinistes, par des excommunications injustes et précipitées, de sortir de son sein ?

François, voyant que Bèze ne l'interrompoit point, lui demanda comment il en useroit dans sa communion à l'égard des particuliers qui entreprendroient contre elle ce que les calvinistes avoient entrepris contre l'Eglise catholique.

Bèze répondit qu'on ne les condamnerait pas sans les entendre, comme l'Eglise catholique avoit fait à l'égard des calvinistes ; et que, si l'on étoit obligé d'en venir à une condamnation, on suivrait la véritable régie de la foi, ce que le concile de Trente n'avoit pas fait.

François, qui s'étoit attendu à cette réponse, répliqua que, quand il s'agissoit de la condamnation des dogmes, il n'étoit pas absolument nécessaire d'entendre ceux qui en étoient les auteurs ; qu'autrement un livre publié sans nom d'auteur, quelque impie qu'il pût être, ne pourroit être condamné : mais qu'il y avoit quelque chose de plus à l'égard des protestants ; qu'on les avoit invités au concile de Trente, qu'on les y avoit attendus long-temps, qu'il n'avoit tenu qu'à eux de s'y rendre et d'y être entendus ; qu'on leur avoit offert pour cela des sauf-conduits dans la meilleure forme, et toutes les sûretés qu'ils auroient pu souhaiter ; qu'à leur défaut, leurs ouvrages, qui étoient publics, et dont on ne pouvoit ignorer le

véritable sens, avoient été consultés, et qu'on n'avoit pas cru que le refus qu'ils faisoient de comparoître pour les défendre dût en empêcher la condamnation ; qu'on en usoit ainsi dans toutes les justices réglées, et qu'eux-mêmes dans une semblable occasion n'en useroient pas autrement.

Bèze répliqua que les protestants avoient été fondés dans le refus qu'ils avoient fait de se rendre au concile de Trente ; qu'il est vrai qu'on leur avoit offert des sauf-conduits, mais que tout le monde savoit que les catholiques tenoient pour maxime qu'on n'étoit pas obligé de garder la foi donnée aux hérétiques ; que le violement fait par le concile de Constance du sauf-conduit accordé aux Hussites en étoit une preuve si publique qu'il n'y avoit aucun moyen de la nier ; qu'après un pareil exemple, ceux que les catholiques regardoient comme des hérétiques ne pouvoient plus se fier aux sûretés qu'on pourroit leur offrir, puisqu'il n'y avoit jamais eu de sauf-conduit plus ample ni en meilleure forme que celui que l'empereur Sigismond avoit accordé à Jean Hus, et que néanmoins le concile de Constance n'avoit pas laissé de le violer dans la personne du même Jean Hus et de Jérôme de Prague, son disciple.

François répondit que le reproche qu'on faisoit aux catholiques de croire qu'on pouvoit manquer de foi aux hérétiques étoit une vieille calomnie qu'on avoit tant de fois réfutée, qu'il ne savoit comme on pouvoit encore y avoir recours ; que les catholiques étoient si persuadés qu'on devoit garder la foi à qui que ce fût qu'on l'eût donnée, que l'exemple du concile de Constance, quand il seroit tel qu'il prétendoit, ni tout autre, quel qu'il pût être, n'étoit pas capable de les faire changer de sentiment.

Il ajouta que la passion des ennemis de l'Église avoit relevé avec trop d'aigreur ce qui s'étoit passé à Constance, et n'avoit pas même permis qu'on examinât ce fait avec assez d'équité : que dans la vérité le sauf-conduit accordé par l'empereur avoit été violé ; mais que Constance étant alors une ville libre, et son magistrat étant souverain, il n'y avoit que lui qui pût donner valablement un sauf-conduit dans l'étendue de la ville et de son ressort : qu'en effet Jean Hus en avoit obtenu un de ce magistrat ; mais qu'étant conditionné, et Jean Hus et ceux de sa suite ayant manqué aux conditions qui y étoient expressément marquées, le concile avoit cru qu'il n'étoit plus obligé d'y avoir égard, et qu'il ne manqueroit pas à la foi

publique, en condamnant Jean Hus et Jérôme de Prague, qui l'avoient reconnu pour juge, et qui s'étoient soumis à son jugement ; mais que, quoi qu'il pût être de cet exemple, il ne faisoit point règle dans l'Église catholique, et qu'on étoit très convaincu que quand on avoit donné parole à qui que ce pût être, on étoit obligé de la tenir. Bèze ne répliquant rien, François de Sales lui demanda quelle étoit cette règle de la foi qu'il prétendoit que le concile de Trente n'avoit pas suivie ? Bèze répondit que la seule Écriture sainte étoit la véritable régie de la foi ; que cependant le concile, dans plusieurs de ses décisions, en avoit suivi une autre¹¹³.

François ne jugea pas à propos d'entrer dans le discours de ce fait ; il s'en tint au droit, et répondit à Bèze que l'Écriture sainte pouvant avoir plusieurs sens, et ne s'expliquant point elle-même, il falloit qu'il y eût dans l'Église quelque autorité qui eût droit de l'expliquer, et d'en déterminer le sens.

Bèze répliqua que cette autorité n'étoit pas nécessaire, que chaque fidele l'avoit, que l'Écriture sainte n'étoit point obscure, et que le Saint-Esprit inspiroit suffisamment tous les fidèles pour en avoir l'intelligence.

François ne manqua pas de profiter de cette réponse, qu'il lui avoit été aisé de prévoir. Le point étoit essentiel : il s'agissoit de la réglé de la foi, c'est-à-dire du fondement de toutes les disputes, lequel étant une fois mal établi, tout ce qu'on bâtissoit dessus se détruisait de soi-même. Il lui demanda donc, puisque l'Écriture sainte étoit si claire, d'où venoit que les protestants avoient fait eux-mêmes tant de commentaires si différents, et souvent même si opposés ; pourquoi Luther, qui passoit parmi eux pour un homme inspiré de Dieu, avoit entendu les paroles de l'institution de l'eucharistie dans le sens de la réalité, et Calvin dans le sens de figure, qui sont si opposés ; quelles preuves il pouvoit donner de ces inspirations du Saint-Esprit accordées à tous les fidèles ; quelle apparence il y avoit qu'il les eût plutôt données à Calvin qu'à l'Église, que l'Écriture sainte appelle la *colonne*, c'est-à-dire le soutien *de la vérité* ; quelle assurance on pouvoit avoir que ces inspirations prétendues fussent du Saint-Esprit, et non pas de l'esprit d'erreur, qui, selon la même Ecriture, se transforme souvent en ange de lumière pour séduire les fidèles. Béze se trouva embarrassé de toutes ces demandes, qui étoient autant de preuves convaincantes de la fausseté de ce qu'il avoit avancé : mais, comme dans la chaleur de la dispute on aime

mieux d'ordinaire répondre mal que de ne rien dire, il prétendit que, l'intelligence de l'Écriture sainte étant absolument nécessaire à l'Église, c'est-à-dire aux fidèles qui la composent, il ne falloit point douter que le Saint-Esprit, qui la gouverne invisiblement, ne la leur fît entendre par des inspirations secrètes, puisque c'étoit la manière dont il avoit coutume d'éclairer les esprits, et de toucher les cœurs.

Comme c'étoit répondre toujours la même chose, François continua de lui demander si le Saint-Esprit donnoit des inspirations à tous ceux qui lisent l'Écriture sainte avec un désir sincère de la bien entendre ou seulement à quelques uns. S'il les donne à tous, ajouta-t-il, d'où vient que les catholiques ne les ont point, et qu'ils sont obligés de courir à l'Eojise, à *la colonne de la vérité*, pour en avoir la véritable intelligence¹¹⁴ ? Dira-t-on que par le moyen de ces inspirations chacun en particulier connoît la vérité ; et qu'étant tous assemblés en corps, ils ne la connaissent plus ? Que si au contraire tous n'ont pas ces inspirations, mais seulement quelques uns, il faudroit avoir des marques assurées pour les connoître ; car qui que ce soit en particulier aurait beau assurer qu'il les a, on ne serait pas obligé de le croire sur sa parole.

Ces inconvénients étoient plus que suffisants pour détruire les prétendues inspirations de Béze ; mais François, qui vouloit achever de le convaincre que, bien loin que les calvinistes pussent se vanter d'être les réformateurs de la foi, ils ne savoient pas même quelle en étoit la véritable règle, continua à le presser, en lui prouvant que, supposé les inspirations prétendues, on ne pouvoit éviter d'avouer que le Saint-Esprit en donnoit de contraires. Il alléqua sur cela Luther, qui rejette certains livres de l'Écriture sainte que Calvin reconnoît pour canoniques, et qui trouve dans la même Écriture la réalité, pendant que le Saint-Esprit n'y découvre à Calvin que la figure. Il prétendit ensuite qu'il n'étoit pas même vraisemblable que Dieu eût abandonné pendant tant de siècles tons les fidèles à l'erreur, et qu'il eût réservé ses inspirations pour quelques particuliers du dernier siècle ; qu'il se fût caché à tant de docteurs humbles et savants, qui faisoient toute leur occupation de la recherche de la vérité, pour se découvrir au seul Calvin, et lui développer la vérité de notre créance.

François conclut de toutes ces réflexions que, bien loin que les calvinistes fussent en droit de faire le procès à l'Église catholique au sujet de sa doctrine, et d'accuser le concile de Trente de n'avoir pas suivi la véritable règle de la foi, eux-mêmes ne la connaissaient pas ; qu'en supposant que l'Écriture sainte étoit si claire que tout le monde pouvoit l'entendre sans aucun secours extraordinaire, et qu'en donnant à tous les particuliers le droit de l'interpréter, c'étoit le véritable moyen de ne convenir jamais de rien, et d'introduire autant de religions qu'on s'en pourroit imaginer ; qu'en admettant au contraire sans aucun fondement les inspirations particulières, outre les inconvénients qu'il avoit marqués, c'étoit ouvrir un chemin qui conduisoit tout droit au fanatisme.

Tout alloit bien jusque-là, et Bèze, qui se piquoit d'une grande modération, et qui avoit toujours blâmé les emportements dans les disputes de religion, avoit conféré avec François avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, lorsque, pour achever de le convaincre, par un exemple pris des calvinistes mêmes, des inconvénients qu'il venoit de lui marquer, il crut qu'il devoit ajouter ce que plusieurs particuliers, qui vivoient encore, avoient oui dire plusieurs fois au duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Ce prince, continua François, racontoit qu'il avoit assisté au colloque de Cormasse¹¹⁵ ; qu'il s'y étoit rendu un grand nombre de ministres, et qu'aucun des plus fameux n'y avoit manqué : qu'il avoit été question, avant toutes choses, de produire leur confession de foi ; mais que, n'en ayant pu convenir, ils étoient tous sortis de l'assemblée, les uns après les autres, personne ne voulant céder, et ayant tous des sentiments fort différents sur un point si important : que le colloque avoit fini de la sorte, sans avoir produit d'autre fruit que d'exposer les calvinistes à la risée des catholiques¹¹⁶. Le duc, ajouta François, qui avoit beaucoup d'esprit, concluait de lui-même que, bien loin que parmi les calvinistes tout le monde entendît l'Écriture sainte, leurs docteurs mêmes ne convenoient pas de son sens, et qu'il falloit que leurs inspirations fussent bien opposées, puisqu'ils ne pouvoient les accorder ; il ajoutoit qu'il n'avoit jamais vu les protestants d'accord que sur la haine qu'ils avoient tous pour l'Église catholique, pendant qu'ils vivoient paisiblement avec des sectes qu'ils condamnoient eux-mêmes d'erreur et d'impiété.

Ce trait d'histoire aigrit Bèze plus que tout ce que François avoit dit jusque-là. Il fut sur le point de donner un démenti au duc de Savoie ; mais le fait étant si public qu'il n'y avoit aucun moyen de le nier, tout son ressentiment tomba sur François, qu'il traita assez mal. Mais cet homme véritablement humble, qui ne se piquoit point du vain avantage de l'emporter sur un homme de la réputation de Bèze, et qui ne songeoit qu'à le gagner à Jésus-Christ, lui répondit avec tant de douceur, que Bèze eut honte de son emportement : il lui en fit des excuses : la conférence finit ; et Bèze, plein d'estime pour François, le pria de le venir revoir, l'assurant qu'il le pourroit toujours faire en toute sûreté.

François, étant de retour à Thonon, écrivit au pape pour lui rendre compte de l'état de la religion catholique dans le Chablais, et de la conférence qu'il avoit eue par son ordre avec Théodore de Bèze. Il assure dans cette lettre sa sainteté que Bèze n'étoit point éloigné des sentiments catholiques ; que l'aveu qu'il lui avoit fait qu'on pouvoit faire son salut dans l'Église romaine, ne laissoit aucun lieu d'en douter, mais que la réputation qu'il avoit acquise parmi les calvinistes, et sur-tout l'établissement considérable qu'il y avoit, le retenoient plus fortement dans l'hérésie que toutes les raisons dont il se servoit pour la défendre ; qu'il supplioit sa sainteté de lui mander là-dessus ses intentions ; que la conversion de Bèze étoit un ouvrage digne de son pontificat et de ses soins ; et que, quelques offres qu'on fît à Bèze, l'avantage qui reviendrait de son retour à l'Eglise catholique ne pouvoit être trop considéré.

Le pape répondit à cette lettre par un bref daté du 29 mai, et du sixième an de son pontificat. Il y félicite François sur le progrès de la religion catholique dans le Chablais, dont il reconnoît qu'on est redevable à son zélé ; il l'exhorte à continuer ses travaux apostoliques, et ses soins pour la conversion de Bèze ; et il lui donne tout pouvoir de traiter avec lui, et de lui faire les offres dont on parlera dans la suite¹¹⁷,

Pour satisfaire aux ordres de sa sainteté, François retourna deux fois à Genève, où il eut deux conférences avec Bèze ; la première sans témoins, la seconde en présence du président Favre, qui voulut l'y accompagner. On y parla de la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, de la coopération du libre arbitre à la grâce, et de plusieurs autres points des plus importants¹¹⁸. A

la vérité, Bèze ne se rendit pas, mais il fut si fort ébranlé, qu'en prenant congé de François, dont la douceur l'avoit charmé, il lui serra la main, et levant les yeux au ciel avec un grand soupir : « Si je ne suis pas, dit-il, dans le bon chemin, je prie Dieu tous les jours que, par son infinie miséricorde, il lui plaise de m'y mettre. »

Ces dernières paroles de Bèze firent résoudre François de Sales de retourner une quatrième fois à Genève pour conférer avec lui sans témoins. Il lui dit d'abord qu'il ne venoit point pour disputer avec lui, mais pour lui parler à cœur ouvert de la plus importante affaire qu'il eût au monde, qui étoit son retour à l'Eglise catholique ; qu'il le prioit de lui permettre de lui dire avec liberté tout ce qu'il pensoit, et d'attribuer à l'estime qu'il avoit pour lui, et à l'extrême passion qu'il avoit de procurer son salut, tout ce que son zèle pourroit lui inspirer pour le ramener au point dont son bonheur ou son malheur éternel dépendoit absolument.

Bèze, qui avoit conçu une véritable estime pour François, et qui n'avoit pu se dispenser de sentir pour lui cette tendresse dont il étoit si difficile de se dispenser quand il avoit entrepris de gagner un cœur, lui répondit qu'il lui feroit plaisir ; qu'il étoit assuré de la sincérité de ses intentions ; qu'il n'y avoit personne au monde qu'il écoutât plus volontiers que lui ; qu'il n'avoit pu lui refuser ni son estime ni sa confiance ; et qu'il ne feroit pour personne ce qu'il ne feroit pas pour lui.

François, assuré des bonnes dispositions de Bèze à son égard, résolut de s'en prévaloir ; et, prenant les choses de plus loin, il lui dit que, quelque passion qu'il eût en son particulier de le voir rentrer dans la communion catholique, il n'avoit pourtant rien fait jusqu'alors que par l'ordre exprès du pape ; qu'il avoit sur lui les brefs qui en pourroient faire foi ; qu'il en avoit encore reçu un depuis peu, qu'il avoit apporté pour le lui faire voir, par lequel sa sainteté lui offroit une retraite honorable par-tout où il lui plairoit, quatre mille écus d'or de pension, de lui payer ses meubles et ses livres tout ce qu'il lui plairoit de les estimer, et de lui donner toutes les sûretés qu'il jugeroit à propos de prendre¹¹⁹.

Un pareil début surprit Bèze ; et l'ayant rendu fort attentif, François continua de lui dire que le pape n'avoit pas cru qu'il fût juste de lui proposer d'abandonner les avantages qu'il avoit dans la communion

calviniste, sans lui en proposer d'autres qui pussent rendre sa condition encore meilleure qu'elle n'étoit ; que les offres qu'il lui faisoit de sa part ne tendoient point à le corrompre ; qu'on étoit persuadé qu'un homme aussi éclairé que lui ne se gouvernoit pas par l'intérêt dans une affaire où la conscience devoit uniquement être écoutée ; que ce n'étoit qu'une compensation qu'il auroit droit d'exiger, si on ne la lui avoit jamais offerte ; mais aussi qu'après avoir pourvu aussi honnêtement à sa subsistance, les considérations humaines ne devoient plus l'arrêter ; qu'il étoit d'un âge à songer sérieusement à son salut ; que le temps des miséricordes alloit passer, pour faire place à celui de la justice ; que Dieu lui parloit par sa bouche peut-être pour la dernière fois, et qu'il regretteroit sans doute un jour, mais trop tard, mais en vain, de ne l'avoir pas écouté ; qu'en lui proposant de rentrer dans l'Eglise catholique, on ne lui proposoit rien de fort extraordinaire ; qu'il ne s'agissoit point de quitter une religion qu'il eût reçue de ses pères, et qu'il eût sucée avec le lait, mais dè reprendre celle dans laquelle Dieu l'avoit fait naître, dans laquelle il avoit été élevé, et de laquelle il avoit fait si long-temps profession ; qu'il savoit mieux que personne les vues qui l'avoient obligé de la quitter ; qu'il auroit beau les pallier ; qu'il pourroit tromper les hommes, et s'abuser peut-être lui-même, mais qu'on ne pouvoit tromper Dieu ; que rien n'échappoit à sa lumière, non plus qu'à sa justice ; et que c'étoit une chose terrible de tomber entre ses mains, après avoir rejeté si souvent les offres de sa grâce ; qu'il le prioit de se souvenir qu'il lui avoit avoué qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise catholique ; que cela devoit d'autant plus le déterminer à y retourner, que les catholiques, qui étoient en si grand nombre, parmi lesquels il y avoit tant de gens et savants et vertueux, n'en disoient pas autant de la communion calviniste ; que dans une affaire de l'importance du salut il falloit toujours prendre le plus sûr, et que lorsque l'on avoit fait une mauvaise démarche, il n'y avoit que de la gloire à retourner sur ses pas.

Pendant que François tenoit ce discours, Bèze, cet homme d'autant plus à plaindre que, connoissant la vérité, il ne pouvoit se résoudre à la suivre, les yeux baissés contre terre, gardoit un morne silence, et se sentoit déchirer le cœur par tous les reproches qu'une conscience alarmée est capable de faire dans une pareille occasion. Mais d'un autre côté le respect humain,

l'habitude, la honte de se dédire, des engagements secrets dont on n'eût jamais soupçonné un homme de son âge, l'empêchoient de se déterminer, et le retenoient dans un parti dont il reconnoissoit le foible mieux que personne¹²⁰.

François attendoit où aboutiroit cette irrésolution ; et, jugeant du cœur de Bèze par le sien, il espéroit qu'il se rendroit enfin à ses propres lumières : mais que peut la raison humaine contre une volonté séduite, abandonnée à ses passions, accablée du poids d'une habitude invétérée, captive sous la loi du péché ? Pour vaincre de pareils obstacles il faut des grâces du premier ordre, telles que celles qui ont converti un S. Paul et un S. Augustin ; mais il est rare que Dieu les accorde aux auteurs des hérésies et des schismes. Bèze l'éprouva comme beaucoup d'autres : ainsi, au lieu de la réponse favorable que François attendoit, il lui dit qu'il étoit persuadé à la vérité qu'on pouvoit faire son salut dans l'Église catholique, mais qu'il ne désespéroit pas aussi de le faire dans la communion calviniste. François ne jugea pas à propos de le presser davantage ; il crut qu'il falloit lui donner le temps de faire réflexion aux propositions qu'il lui avoit faites ; et il s'attendoit d'achever, dans une autre visite, ce qu'il croyoit avoir si heureusement commencé¹²¹.

Mais il n'y fut plus à temps ; ses fréquentes visites avoient donné de furieux ombrages à ceux de Genève : il apprit que, s'il y retournoit, on avoit résolu de se défaire de lui, et qu'on observoit Bèze d'une manière à ne lui en plus permettre l'accès.

Quelques années après ce ministre tomba malade ; et, comme il se sentit proche de la mort, il souhaita de parler à François¹²². Cette satisfaction lui ayant été refusée, on assure qu'il se repentit d'avoir quitté l'Eglise catholique, et qu'il rétracta ses erreurs ; mais, étant mort au pouvoir des calvinistes, il est difficile de pouvoir dire quelque chose de certain sur un fait de cette importance.

Il y a bien de l'apparence que le libertinage ne contribua pas peu à l'apostasie de Théodore de Bèze ; certains ouvrages qu'il publia depuis ne laissent aucun lieu d'en douter. Voici un fait que rapporte l'historien anonyme de S. François de Sales, qui n'en est pas une preuve moins convaincante¹²³. Il dit donc que Henri IV envoya à Genève le sieur

Deshayes, gouverneur de Montargis, pour quelques affaires secrètes ; il y fit connoissance avec Bèze ; et comme ils avoient tous deux l'humeur fort gaie, ils devinrent bientôt bons amis, et n'eurent plus de secret l'un pour l'autre. Deshayes étant un jour en conversation fort familière avec Béze, il s'avisa de lui demander qu'est-ce qui l'attachoit le plus à la secte des calvinistes. Bèze ne répondit rien ; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demouroit avec lui, « Voilà, lui dit-il, la raison qui me convainc le plus de ma religion. » Deshayes fut d'autant plus surpris de cette réponse, que Béze étoit alors dans un âge fort avancé et qui devoit l'avoir guéri de pareilles foiblesses. Après cela il faudroit que la religion chrétienne eût bien changé de caractère depuis la venue de Calvin, si Dieu avoit choisi de pareilles gens pour réformer son Église, et pour leur découvrir des vérités inconnues à tant de saints si éclairés, si humbles, si détachés du monde, uniquement occupés de lui et de l'espérance de l'autre vie.

François fut touché d'autant plus vivement de la mort de Béze, qu'il n'avoit jamais désespéré de son retour à l'Église catholique. Mais Dieu le récompensa bientôt de cette perte par la bénédiction qu'il lui plut de donner à ses travaux apostoliques : trois ministres et le premier syndic de Thonon furent reçus à la communion catholique, et leur exemple fut suivi comme à l'envi par les habitants de Thonon ; de sorte que le nombre des catholiques étant enfin devenu plus grand que celui des calvinistes, le premier syndic prétendit que la ville devoit passer pour catholique : sur cette prétention il écrivit au pape, au nom de la ville, pour le prier d'en regarder les habitants comme ses enfants, et pour lui rendre en cette qualité ce qu'on doit au père commun¹²⁴.

Les succès n'étoient pas moindres dans le reste du Chablais et dans les bailliages : les paroisses en corps venoient abjurer l'hérésie ; et l'on voyoit tant de dispositions à une conversion générale, que l'évêque de Genève crut y devoir contribuer lui-même de sa présence et de ses soins. Il se rendit à Thonon, accompagné d'un bon nombre de savants jésuites, de capucins et d'ecclésiastiques, destinés pour le gouvernement des paroisses qu'on ne pouvoit plus différer de rétablir.

Ce secours vint tout à propos ; car François n'ayant pu se dispenser d'accompagner l'évêque de Genève à son retour à Annecy, il y tomba

malade des fatigues continuelles qu'il s'étoit données pour la conversion du Cliablais¹²⁵. Sa maladie fut violente, mais elle ne fut pas longue ; et l'on s'attendoit de le revoir dans le Chablais, lorsqu'on reçut la nouvelle que la peste commençoit à ravager la Savoie, et qu'Annecy même n'en étoit pas exempt. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire prendre le dessein de se dévouer au service des pestiférés. Il disoit sur cela qu'il falloit aller au plus pressé ; qu'il y avoit dans le Chablais des gens plus capables que lui ; qu'ils étoient en état de se passer de son secours ; qu'il n'en étoit pas de même des pestiférés ; qu'ils couroient risque d'être abandonnés de tout le monde ; que la crainte de ce terrible fléau faisoit de si étranges impressions sur les esprits, qu'on voyoit souvent les pères abandonner leurs enfants, les enfants leurs pères, les femmes leurs maris, et, qui pis est, les pasteurs leurs ouailles, qui mouroient sans sacrements et privés des secours que Dieu avoit établis pour faciliter le passage du temps à l'éternité ; qu'il y avoit peu d'occasions où l'on pût pratiquer la charité d'une manière plus exempte des vues et des intérêts humains ; qu'elles en devoient être d'autant plus précieuses ; et qu'il n'importoit pas de vivre, mais qu'il étoit de la dernière importance de bien mourir.

L'évêque de Genève, qui savoit combien la présence de François étoit nécessaire dans le Chablais, ne put apprendre sa résolution sans étonnement et sans chagrin ; et il ne fallut pas moins que son autorité pour l'empêcher de l'exécuter. Mais François n'étoit pas de ces entêtés qui ne peuvent se déprendre de ce qu'ils ont une fois conçu, qui marchent avec obstination dans les voies qu'ils se sont eux-mêmes prescrites, et qui ne connaissent plus de supérieur ni de subordination, quand ils ont tant fait que de s'imaginer que Dieu les appelle aux choses pour lesquelles ils n'ont point en effet d'autre vocation que leur propre volonté. Dangereuse illusion, et qui corrompt souvent tout le fruit des plus saintes entreprises.

François étoit trop persuadé du mérite de l'obéissance pour ne pas déférer à l'autorité de son évêque dans une occasion où il ne pouvoit espérer de réussir sans une particulière vocation de Dieu. Il lui représenta, avec sa modestie ordinaire, les raisons qui le portoient à se dévouer au service des pestiférés ; mais ce prélat ne lui eut pas plus tôt témoigné qu'il n'approuvoit pas ce dessein, et qu'il croyoit que Dieu demandoit de lui qu'il retournât

dans le Chablais, qu'il se disposa à partir pour y aller reprendre le travail que sa maladie l'avoit obligé d'interrompre.

On reçut dans ce même temps une nouvelle qui obligea l'évêque de Genève de retourner dans le Chablais. Elle portoit que le duc de Savoie avoit passé les monts, et qu'il devoit se rendre à Thonon pour y attendre le cardinal de Médicis qui revenoit de France, où il avoit été envoyé en qualité de légat.

Après dix années de guerres civiles et étrangères, le cardinal venait d'y conclure la paix de Vervins. Le duc de Savoie y avoit été compris, et le différent touchant le marquisat de Saluces avoit été remis au jugement du pape, qui devoit le terminer dans un an. Le cardinal de Médicis, instruit à fond de cette affaire, pouvoit contribuer plus que personne à la faire tourner à l'avantage du duc ; et l'on ne doutoit point que sa sainteté ne format son jugement sur l'avis du légat¹²⁶. Il lui étoit donc de la dernière importance de le gagner ; et c'étoit dans cette vue qu'il étoit parti de Turin pour le recevoir à l'entrée de ses états. C'étoit tout l'honneur qu'il eût pu faire à l'empereur ou au roi de France, s'ils fussent venus le visiter en personne

La providence de Dieu sur le Chablais parut d'une manière éclatante dans cette occasion : le chemin de France en Italie n'étoit pas par Thonon ; on ne s'étoit point encore avisé de passer par cette ville pour y aller ; c'étoit prendre le plus long de beaucoup. Mais la peste dont on a parlé, qui infectoit les autres endroits par où l'on eût pu passer, obligea le légat à prendre ce détour, et le duc de Savoie à se rendre en cette ville pour le recevoir. Rien ne pouvoit arriver plus à propos pour favoriser la conversion générale du Chablais et des bailliages ; et il ne falloit pas moins que la présence du duc et du légat pour achever ce grand ouvrage, de la manière qu'on va le raconter.

Le duc, qui mesurait sa marche sur celle du légat, venoit comme lui à petites journées, et s'arrêtoit même souvent pour ne l'attendre pas trop longtemps à Thonon. Ce retardement donna lieu à l'évêque de Genève de faire célébrer les prières de quarante heures, ce qui fut fait avec beaucoup de piété et de magnificence¹²⁷. Le bruit de l'arrivée du duc et du légat avoit attiré à Thonon une infinité de monde de l'une et de l'autre religion ; ce fut pour édifier les uns et les autres qu'on célébra les prières dont on vient de

parler. A toutes les heures du jour et de la nuit, il y avoit un sermon, ou controverse, ou instruction familière, ou catéchisme, ou méditation, ou prières publiques ; l'on y voyoit les catholiques en foule, l'évêque de Genève et François à leur tête, demander à Dieu qu'il lui plût de toucher le cœur de ce peuple, et ramener enfin dans le sein de son Église ce qui restoit de ceux qu'un schisme si funeste en avoit séparés, l'on avoit fait à ce dessein des prières en françois, fort touchantes, et presque toutes tirées de l'Écriture sainte. Pendant qu'un du clergé les prononçait à haute voix, l'évêque et le clergé étoient prosternés contre terre, et le peuple à genoux répondoit à chaque verset de ces prières : « Seigneur écoutez-nous, « Seigneur exaucez-nous. » On prioit ainsi et le jour et la nuit, pendant que des personnes choisies distribuoient des aumônes considérables, visitoient les malades et les prisonniers, et travailloient à accommoder les différens, et à reconcilier tous ceux que l'esprit de discorde avoit divisés ; on ne faisoit en cela aucune distinction de religion, et la charité se répandoit également sur les catholiques et sur les calvinistes.

Tant de prières humbles et ferventes, tant d'actions de charité ne pouvoient être sans effet : le Père des miséricordes les entendit et les exauça ; et neuf cents personnes, qui se convertirent pendant ces trois jours, remplirent cette nouvelle Église de joie, et François de l'unique satisfaction qu'il attendoit en ce monde¹²⁸.

Les prières de quarante heures étoient à peines finies que le duc de Savoie arriva à Thonon. Ce fut un coup de foudre pour les hérétiques. Ils s'étoient flattés jusque-là de l'espérance que quelque accident romproit son voyage ; mais le voyant sur les lieux, ils ne doutèrent plus de ce qui arriva dans la suite. La hauteur et la froideur avec laquelle il répondit à leurs compliments, et les caresses qu'il fit aux catholiques, de quelque condition qu'ils fussent, achevèrent de les en convaincre.

Cependant les premiers soins du duc furent de faire meubler superbement la maison-de-ville, où le légat devoit loger, de faire dresser des arcs de triomphe par où il devoit passer, d'orner les portes et les places publiques, et de disposer toutes choses pour une réception des plus magnifiques ; mais ce qu'il y eut de plus édifiant, c'est qu'il eut le même soin des deux églises de Saint-Hippolyte et de Saint-Augustin. Les plus excellents peintres

d'Italie, qui l'avoient suivi, furent employés à les peindre, et tout ce qu'il avoit de plus précieux à les orner¹²⁹.

Il voulut ensuite qu'en attendant le légat on recommençât les prières de quarante heures ; il n'oublia rien pour rendre cette cérémonie des plus augustes, mais il n'oublia pas aussi que son exemple auroit plus de force, pour la conversion de ses sujets, que tout ce qu'il pourroit faire d'ailleurs s'il ne marchoit pas lui-même par le chemin où il vouloit les faire entrer¹³⁰. Il n'y eut rien de plus édifiant que sa conduite dans cette occasion. Il assistoit avec toute sa cour aux prédications et aux prières publiques, avec une modestie et un respect dont tout le monde étoit édifié ; après y avoir donné une partie du jour, il y retournoit encore pendant la nuit ; il faisoit lui-même de grandes aumônes ; il écoutoit les plaintes de ses sujets, et leur rendoit sur-le-champ la justice qu'ils attendoient depuis long-temps, et qu'ils n'avoient pu obtenir des juges qu'il avoit établis. Il traitoit les prêtres et les moindres ministres de l'Église avec une distinction particulière, surtout François, qu'il avoit presque toujours à ses côtés, bien persuadé que l'honneur qu'il lui faisoit retourneroit à l'avantage de la religion catholique. Dieu accorda à la piété de ce prince ce qu'il souhaitoit avec tant de passion : il fut témoin lui-même du concours des habitants de plusieurs bourgs du Focigny, qui venoient en foule abjurer l'hérésie ; les paroisses de Bellevaux et de Saint-Sergues y vinrent aussi chacune au nombre de trois cents personnes¹³¹. L'évêque de Genève ne pouvant plus suffire à recevoir tant de monde, on fut obligé de nommer un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux pour le soulager. Le duc étoit d'autant plus étonné du changement de ces peuples, qu'on n'avoit employé pour les ramener à l'Eglise que la voie de l'instruction et du bon exemple ; les courtisans admiraient leur zèle, les moins sensibles à la piété en furent touchés ; et, s'il faut en croire les apparences, la dévotion fit un si grand progrès dans cette cour, que tout le monde en donna des marques par des aumônes, des restitutions, des réconciliations, et par une réformation de mœurs qui dura au moins tant que le duc fut à Thonon ; tant il est vrai que l'exemple du prince est la chose du monde la plus efficace pour inspirer la piété à ceux mêmes qui s'y sentent le moins portés. Il faut avouer pourtant que l'exemple du duc ne fut pas l'unique cause de ce grand changement : les prédications pleines de zèle de

François n'y contribuèrent pas peu ; tout le monde le vouloit pour directeur ; et son extrême douceur, soutenue de son éminente piété, convertissoit autant de catholiques qu'elle rappeloit d'hérétiques dans le sein de l'Église.

Les choses étoient en cet état lorsque le duc reçut la nouvelle que le légat étoit près d'arriver sur les frontières de France ; il partit aussitôt avec toute sa cour, pour l'aller recevoir à l'entrée de ses états. Le légat y arriva presque aussitôt que lui ; mais après les premiers compliments, le duc revint à Thonon par un autre chemin que celui que tenoit le légat, pour être en état d'aller encore au-devant de lui, quand il approcheroit de cette ville.

(1598) Le lendemain, dernier jour de septembre, le légat étant arrivé à une lieue de Thonon, l'évêque de Genève, accompagné de plusieurs évêques de Savoie et du Dauphiné, qui s'y étoient rendus pour saluer le légat, et précédé du clergé, fut au-devant de lui. Le duc de Savoie partit aussi quelque temps après, et rencontra le légat à une demi-lieue de Thonon ; il l'accompagna jusqu'à l'église de Saint-Hippolyte, où il fut descendre, et où il fut assez long-temps en prières. Le duc vouloit le conduire à son logis par les rues et les places où il y avoit des concerts et des arcs de triomphe ; mais le légat, qui avoit de la vertu, le pria de trouver bon qu'il n'y passât qu'à la suite du Saint-Sacrement ; il ajouta qu'on ne pouvoit se dispenser de lui faire une espèce de réparation publique, et de le ramener comme en triomphe dans une ville d'où il avoit été banni pendant plus de soixante et dix ans d'une manière si honteuse. Il fallut donc se rendre à l'hôtel-de-ville par des rues détournées.

Le légat y reçut les compliments de tous les corps. Mais le duc, qui ne le quittoit point, ayant aperçu François qui, bien loin de se produire, étoit mêlé dans la foule, l'en fut tirer lui-même, et le présentant au légat : « Voilà, lui dit-il, l'apôtre de mes états : c'est à lui, après Dieu, à qui nous devons tous les grands succès dont j'ai déjà entretenu votre éminence. » Le légat s'avança quelques pas pour le recevoir ; et François ayant mis un genou en terre pour lui baiser le bas de la robe, il ne le voulut pas souffrir ; il le releva et l'embrassa : puis se tournant du côté du duc de Savoie, il lui dit qu'avant qu'il lui en parlât il avoit été informé de son mérite, qu'il lui étoit en son particulier très obligé des peines infinies qu'il s'étoit données pour faire

rentrer ces peuples dans l'Église catholique, qu'il en parleroit au pape avec les éloges qui lui étoient dus, et que, quoiqu'il n'y eût que Dieu qui pût être sa récompense, il devoit tout attendre de la reconnaissance de sa sainteté.

Le lendemain de l'arrivée du légat, on recommença les prières de quarante heures, comme on l'avoit souhaité ; on en fit l'ouverture par une procession du Saint-Sacrement, qu'on fit passer sous tous les arcs de triomphe qu'on avoit élevés pour le légat, qui n'y passa en effet qu'à pied et à sa suite. L'évêque de Genève fit la cérémonie. Le légat suivoit le dais, qui étoit porté par le duc, par don Amé, légitimé de Savoie, et par les deux ambassadeurs de Fribourg. Les calvinistes, qui ne connoissoient les cardinaux et les évêques que par les satires piquantes et les peintures affreuses qu'on leur en avoit faites, ne pouvoient se lasser d'admirer la modestie et la piété du légat et des prélats qui l'accompagnoient. Un grand nombre en fut touché . et la prédication que fit François sur la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie ayant achevé de les convaincre, ils demandèrent de faire abjuration entre les mains du légat : il étoit déjà tard, la cérémonie ayant duré fort long-temps ; il ne laissa pas de les recevoir et de les embrasser tous avec une bonté qui les charma.

Les ministres avoient publié par avance, dans leurs prêches, qu'on connoîtroit au faste, au luxe, et à la mollesse du légat et de sa suite, qu'il étoit un véritable ministre de l'Antechrist : mais on fut bien surpris quand on vit ce même légat, quoique fatigué d'un long voyage, assister jour et nuit aux prédications et aux prières publiques ; s'employer à la réconciliation des hérétiques, dont il reçut lui-même un fort grand nombre pendant tout le temps que durèrent les prières de quarante heures ; leur faire des discours solides et pathétiques ; donner de grandes aumônes aux pauvres de la ville et de la province, qui étoient accourus à Thonon ; parler au duc en faveur de tous ceux qui voulurent employer le crédit qu'il avoit auprès de ce prince ; et que ceux qui l'observèrent de plus près le trouvèrent toujours occupé à quelque chose d'utile, sans qu'il eût donné un seul moment au divertissement le plus innocent¹³² .

La malignité des ennemis de l'Église s'efforça en vain de donner un mauvais sens à toutes les actions du légat ; on lui rendit justice, et il n'y eut qu'un petit nombre de calvinistes entêtés, qui s'obstinèrent à dire que dans

sa conduite aussi bien que dans celle du duc, il entroit plus de politique que de véritable zélé pour la religion.

Cependant François, qui avoit compté sur un plus long séjour du légat, apprit avec chagrin qu'il avoit dessein de partir dès que les prières de quarante heures seroient finies : il jugeoit sa présence et son entremise si avantageuses au rétablissement de la religion catholique, qu'il résolut de le prier, au nom de la nouvelle Eglise du Chablais, de retarder son départ au moins de quelques jours. Il lui demanda sur cela une audience particulière ; et l'ayant obtenue sur le champ, il lui dit tout ce qu'il crut de plus capable de l'arrêter. Le légat lui répondit avec beaucoup de bonté qu'il avoit des ordres du pape si précis de se rendre incessamment à Rome qu'il ne pouvoit se dispenser de les exécuter, et que l'hiver qui approchoit l'obligeoit de passer les Alpes avant que les neiges lui en eussent fermé le passage. Il ajouta qu'il voyoit le duc si bien intentionné pour le rétablissement de la religion catholique, qu'on ne devoit pas douter qu'il n'employât toute son autorité pour en venir à bout, sans qu'il fût besoin de l'en solliciter.

François répondit qu'il étoit vrai que les intentions du duc étoient les meilleures du monde, mais qu'il n'en étoit pas de même de son conseil ; qu'étant à Turin, il l'avoit trouvé contraire à quelques propositions qu'il avoit faites, et dont l'exécution étoit absolument nécessaire ; qu'il étoit averti que les ambassadeurs des Suisses protestants, et les députés de Genève, devoient arriver au premier jour ; qu'ils avoient ordre de solliciter avec chaleur que la liberté de conscience fût conservée dans le Chablais et les bailliages ; et que, les malintentionnés du conseil se joignant à eux, il avoit lieu de craindre qu'ils ne l'emportassent sur toutes les bonnes intentions du duc.

Le légat lui demanda par écrit les propositions dont il venoit de lui parler, qui étoient les mêmes qui avoient été faites à Turin. François, qui les avoit apportées, les lui remit. Le légat les lut ; et ayant achevé de les examiner avec attention, il lui dit, en le congédiant, qu'elles étoient en effet un peu fortes, mais qu'il croyoit comme lui qu'on ne pouvoit se dispenser de les exécuter ; qu'il en parlerait au duc comme de lui-même ; qu'il recommanderait cette affaire au nonce de sa sainteté ; et qu'il voyoit tant de choses où l'on aurait besoin du concours de l'autorité du pape, qu'il serait

peut-être plus utile à Rome qu'à Thonon pour l'exécution de ses bons desseins.

Le légat partit le lendemain, et fut reconduit avec les mêmes honneurs. Mais il ne manqua pas de parler au duc et au nonce, comme il l'avait promis à François ; et le succès fit voir qu'il n'avait pu se passer de prendre cette précaution.

Après le départ du légat, les ambassadeurs de Fribourg, qui étoient arrivés les premiers, furent conduits à l'audience du duc. Ils le complimentèrent de la part de leur canton sur le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais, et l'exhortèrent à achever un si saint ouvrage, si digne d'un grand prince comme lui.

Les ambassadeurs du canton de Berne et les députés de Genève, qui venoient d'arriver, eurent ensuite audience ; ils parlèrent avec beaucoup de force en faveur de la liberté de conscience, et prièrent le duc de leur faire une réponse précise, parcequ'ils avoient ordre de leurs supérieurs de les informer de ses intentions. Le duc répondit qu'il ne partiroit point de Thonon sans avoir réglé les affaires de la religion ; qu'il alloit assembler son conseil pour en délibérer, et qu'il leur feroit savoir ce qu'il y auroit résolu. L'audience finie, le duc entra au conseil, et voulut que François y assistât.

Il expliqua en peu de mots l'affaire dont il s'agissoit ; il en représenta l'importance, témoigna qu'on lui feroit plaisir d'opiner en toute liberté ; qu'il n'avait point encore pris de résolution, et qu'il se régleroit uniquement sur ce qu'on lui feroit connoître devoir être le plus à la gloire de Dieu, et le plus avantageux au bien de l'état.

Les opinions furent d'abord partagées ; mais enfin le plus grand nombre fut d'avis qu'on permît la liberté de conscience, et qu'on laissât les choses à l'égard de la religion à peu près dans l'état où elles étoient alors¹³³. On disoit, pour appuyer ce sentiment, que le duc nepouvoit défendre, dans le Chablais et les bailliages, la profession publique du calvinisme sans contrevenir au traité de Nion ; qu'il étoit de la dernière importance de ne point donner aux Suisses et à la république de Genève l'exemple de la violer ; qu'ils se porteroient infailliblement aux dernières extrémités pour maintenir l'exécution de l'article qui promettait la liberté de conscience ;

qu'ils étoient d'autant plus à craindre, que si on reprenoit les armes on ne devoit pas douter qu'ils ne fussent secourus par les calvinistes de France, accoutumés à la guerre, et qui s'ennuyoient déjà de la paix ; que Henri, leur souverain, qui seul le pouvoit empêcher, étoit trop éclairé pour ne pas profiter de l'occasion de se défaire d'une infinité d'esprits inquiets et remuants qui, n'ayant point d'autre moyen que la guerre pour subsister, troubleroient tôt ou tard la tranquillité de l'état ; qu'on avoit lieu de croire qu'il s'opposeroit d'autant moins à ces secours, qu'il seroit toujours en état de les désavouer, et que par là il mettroit le duc dans la nécessité de lui restituer la ville de Berre en Provence, et le marquisat de Saluées, conformément au traité de Vervins ; qu'il falloit être bien assuré du dedans avant que d'entreprendre au-dehors des changements de cette importance ; que la paix de Vervins, qui n'étoit point encore exécutée à l'égard du duc, donnoit lieu de tout craindre des forces de la France, réunies sous un aussi grand prince que Henri¹³⁴ ; que, quand on auroit à entreprendre ce dont il s'agissoit, il falloit au moins le remettre à un autre temps ; qu'on pourroit cependant procurer le retour des calvinistes à l'Eglise catholique par les mêmes moyens dont on s'étoit servi jusqu'alors ; que personne n'auroit droit de s'en plaindre ; qu'on iroit, à la vérité, plus lentement au but qu'on s'étoit proposé, mais qu'on iroit aussi plus sûrement.

Ce sentiment étoit directement opposé à celui de François ; c'est pourquoi le duc ne lui eut pas plus tôt fait signe de parler, qu'il prit le contre-pied, et représenta

Que le plus ferme appui des états étoit l'uniformité dans la créance ; qu'une secte comme celle des calvinistes, qui rendoit les particuliers juges en dernier ressort de ce qu'ils devoient à Dieu, n'étoit guère propre à leur inspirer le respect et la fidélité inviolable qu'ils devoient à leur souverain ; qu'il n'en étoit point des calvinistes comme des autres sectes qui s'étoient élevées de temps en temps dans l'Eglise ; que les autres, en attaquant pour la plupart seulement quelques points spéculatifs de la foi, en avoient laissé les fondements inébranlables ; qu'ils n'avoient touché ni à la morale ni au culte ; qu'à la réserve de quelques sentiments particuliers, ils étoient demeurés pour tout le reste dans une uniformité assez exacte ; que les calvinistes, plus entreprenants et plus téméraires, n'avoient presque rien

laissé d'entier ; qu'ils s'en étoient pris également à la foi au culte, à la morale, à la discipline, à l'autorité de l'Eglise, et qu'ils n'avoient guère plus respecté celle des souverains ; qu'il ne falloit, pour s'en convaincre, que considérer ce qu'ils avoient fait dans l'Europe depuis que leur secte s'y étoit établie : qu'ils avoient soustrait une partie des Pays-Bas à l'obéissance du roi d'Espagne, et en avoient fait une république ; qu'en Écosse ils avoient presque anéanti l'autorité royale ; qu'ils travailloient à en faire autant dans l'Angleterre ; qu'ils venoient de faire à Nantes des demandes au roi de France qui n'alloient à rien moins qu'à établir une république au milieu du royaume, et qu'on prévoyoit cependant qu'il ne pourroit les refuser sans exciter une nouvelle guerre civile ; que, sans aller si loin, ils s'étoient révoltés à Genève contre leur prince légitime, s'étoient de leur autorité érigés en république libre et indépendante, et qu'on voyoit encore dans le Chablais les marques funestes de leur révolte ; qu'après cela il ne comprenait pas comme on pouvoit prétendre qu'il y avoit du danger à bannir le calvinisme des états de son altesse royale ; que s'il y avoit du péril dans la résolution qu'il s'agissoit de prendre, il consistoit tout entier à y souffrir les calvinistes ; qu'un souverain catholique leur seroit toujours suspect ; qu'ils ne pourroient s'empêcher de le regarder comme étant opposé à leur religion, et toujours disposé à la détruire ; que ces défiances produisoient enfin la haine contre le prince, les intelligences secrètes avec les ennemis, et enfin la révolte ; qu'elle étoit d'autant plus à craindre dans la conjoncture présente, que si le duc reculoit, après les démarches qu'il avoit déjà faites, les calvinistes ne manqueroient pas de publier qu'il n'avoit pas osé pousser les choses plus loin ; qu'il n'auroit après cela d'autorité dans la province qu'autant qu'il leur plairoit ; et que, dès qu'il voudroit agir en souverain, on le menacerait des Suisses et de Genève ; qu'il falloit, une fois pour toutes, leur faire connoître qu'ils n'avoient de ressources qu'en la bonté de leur prince ; qu'on avoit d'autant moins d'égard pour ces intercessions étrangères, qu'ils s'en prévalaient trop ; et que, bien loin d'obtenir quelque chose, elles n'étoient capables que d'avancer leur ruine.

Il ajouta que le traité de Nion, qu'on faisoit tant valoir, n'établissoit pas absolument le calvinisme dans le Chablais ; mais qu'il permettoit seulement à ceux qui en faisoient profession d'y avoir trois ministres, et encore par

provision et par tolérance, jusqu'à ce que le duc de Savoie y eût autrement pourvu ; que Genève et les Suisses n'étoient pas assez puissants pour faire là-dessus la loi au duc dans ses propres états ; que le roi de France avoit trop de besoin de Rome, et la ménageoit trop, pour souffrir que ses sujets prissent les armes contre un prince catholique, dans la seule vue d'empêcher le rétablissement de la religion dont le pape étoit le chef ; et qu'après tout les souverains n'avoient rien plus à cœur que de se maintenir mutuellement dans l'indépendance, et clans le droit de disposer de leurs sujets de la manière qu'ils jugeaient la plus convenable au bien de leurs états.

L'artifice de ce discours consistoit à prendre le duc de Savoie par son foible. C'étoit un prince d'un fort grand mérite, mais extrêmement jaloux de son autorité, et qui ne pouvoit souffrir qu'on eut le moindre soupçon qu'il ne pût ou n'osât pas la faire valoir dans toute son étendue. C'est pourquoi il n'y eut personne dans le conseil qui ne jugeât que François obtiendrait infailliblement tout ce qu'il prétendoit.

Mais cet homme apostolique, qui avoit toujours le cœur plein de cette piété sincère qui éclatoit dans toutes ses actions et dans tous ses discours, et qui n'avoit employé les raisons de politique que pour répondre à ceux qui avoient parlé avant lui, s'adressant au duc, lui dit avec beaucoup de respect qu'un prince chrétien devoit au moins, lorsqu'il s'agissoit des intérêts de Dieu, donner quelque chose à sa providence ; que si Constantin, Théodose, et tant d'autres princes qui avoient banni l'idolâtrie et l'hérésie de leurs états, avoient toujours écouté la politique, le paganisme et tant d'hérésies dont on connoissoit à peine le nom régneraient encore dans le monde ; que Dieu étoit toujours l'appui des trônes, quand les princes qui les occupoient s'employoient à le faire régner sur leurs sujets ; et qu'il ne doutoit pas que, pour récompenser le zèle qu'il ferait paraître en rétablissant la religion catholique, il ne comblât son règne d'une longue suite de prospérités.

Le duc, qui avoit écouté François avec beaucoup d'attention, fut si touché de son discours, qu'il lui accorda sur-le-champ ; ce qu'il lui demandait ; il se fit même représenter les articles dont on a parlé dans la négociation de Turin, et il ordonna qu'ils seroient exécutés incessamment. Comme ils contenoient, en termes exprès, « que les ministres seroient chassés des états

de Savoie ; que les calvi-nistes seroient privés des charges et des dignités qu'ils possédoient, et qu'elles seroient données aux catholiques ; qu'on feroit une recherche exacte des revenus de tous les bénéfices usurpés par les hérétiques, ou possédés injustement par d'autres personnes sans titre et sans caractère, pour être employés à la réparation des églises, et à la subsistance des pasteurs et des missionnaires catholiques ; qu'on fonderait incessamment un collège de jésuites à Thonon ; et que, dans le Chablais et les bailliages, on ne souffrirait point d'autre exercice public que celui de la religion catho-lique : »

Comme, dis-je, ces articles paroissent un peu forts pour être exécutés tout-à-la fois, il y eut sur cela de grandes contestations dans le conseil : mais le duc, qui se souvenoit de ce qu'il avoit promis au légat, et qui avoit pris son parti, ordonna qu'ils seraient tous exécutés sans délai ; et il envoya faire part de cette résolution aux ambassadeurs des Suisses et aux députés de Genève.

Une manière d'agir si haute, et même si peu attendue, les étonna sans les déconcerter : ils retournèrent à l'audience ; et après avoir fait inutilement les plus fortes instances pour maintenir les choses dans l'état où elles étoient, ils se réduisirent au traité de Nion, et demandèrent qu'il fût au moins permis aux calvinistes d'avoir trois ministres dans le Chablais. Mais le duc leur répondit qu'ils savoient mieux que personne que ce règlement n'étoit que provisionnel ; que cependant il y consentiroit volontiers, pourvu qu'ils voulussent, à leur tour, recevoir à Berne trois prêtres catholiques à son choix. Cette alternative, à laquelle ils n'avoient pourtant rien à dire, paroissant plus dure qu'un refus, ils prirent congé du duc, et partirent dès le lendemain, pour n'être pas témoins de ce qui alloit se passer dans le Chablais au désavantage de leur religion.

Le jour d'après, le duc ayant fait publier que tous ceux qui faisoient profession de la religion prétendue réformée eussent à se rendre à l'hôtel-de-ville, il y alla lui-même, précédé de ses gardes, et suivi de toute sa cour¹³⁵. Une partie du régiment de Martinengues se saisit en même temps des portes et des places publiques, et le reste forma une double haie le long des rues qui conduisoient du logis du duc à l'hôtel-de-ville. Ces préparatifs, qui avoient en effet quelque chose d'étonnant, jetèrent parmi les calvinistes

tout l'effroi qu'il est aisé de s'imaginer ; et il n'y en eut point qui ne crût que le duc alloit se porter aux dernières extrémités, pour les obliger à changer de religion. Mais, si la crainte et le trouble régnoient parmi le peuple, les plus considérables, qui se voyoient enfermés dans l'hôtel-de-ville, n'étoient pas moins embarrassés.

En effet, le duc ayant fait faire silence, leur dit que, quoiqu'il eût pu dès le commencement n'employer que la voie de l'autorité souveraine pour les obliger à rentrer dans l'Église catholique, il avoit pourtant bien voulu jusqu'alors ne se servir que de celle de la douceur ; que dans cette vue, depuis quatre années consécutives on n'avoit usé que d'exhortations et de remontrances, qu'on ne lui avoit suggéré aucun de ces moyens qui sont capables de gagner les cœurs les plus durs, qu'il n'eut embrasse avec joie, pour les obliger à se porter d'eux-mêmes à prendre le parti qui leur étoit sans comparaison le plus avantageux en toutes manières, et qu'il les y avoit exhortés lui-même en public et en particulier ; qu'à la vérité ce n'avoit pas été sans fruit, et qu'il voyoit avec plaisir le plus grand nombre d'entre eux réuni à l'Eglise catholique ; mais qu'il leur déclaroit qu'il ne vouloit plus souffrir qu'un petit nombre de rebelles, sourds aux exhortations de l'Église, leur mère et de leur prince, se fissent un malheureux point d'honneur de ne pas suivre l'exemple des autres, et de se perdre eux-mêmes pour le temps et pour l'éternité ; qu'il regardoit ces endurcis comme les ennemis de Dieu, et les siens en particulier ; qu'ils avoient eu assez de temps pour penser à ce qu'ils avoient à faire qu'il étoit question de se déclarer ; que ceux qui étoient résolus d'être de la religion de leur prince passassent à sa droite, et que ceux qui voudraient persister dans leur endurcissement passassent à sa gauche.

Le duc ayant cessé de parler, ceux des catholiques qui étoient présents se mirent à exhorter leurs amis d'ouvrir enfin les yeux, et de ne se pas perdre eux-mêmes par une obstination à contre-temps, et dont ils seroient les premiers à se repentir. François, qui étoit présent, et qui savoit ce que le duc avoit résolu de faire, s'empressoit plus que personne à représenter à ces malheureux l'importance du choix qu'ils avoient à faire : on ne faisoit qu'aller et venir des deux côtés. Enfin le plus grand nombre passa à la droite du duc ; mais il en resta pourtant d'assez considérables à sa gauche.

Le duc reprenant alors la parole, et s'adressant à ceux qui avoient passé à sa droite, leur dit qu'il les regardoit à l'avenir comme ses bons et fidèles sujets, et qu'il n'y avoit point de grâces, qu'ils ne dussent attendre de son affection. Puis se tournant du côté de ceux qui étoient restés à sa gauche, les regardant avec des yeux pleins de colère et d'indignation : « C'est donc vous, malheureux, leur dit-il, qui osez en ma présence vous déclarer les ennemis de Dieu “et les miens. Allez, sortez d'ici ; je vous dépouille de vos charges et dignités, et vous bannis pour jamais de mes états. J'aime mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir comme vous, dont j'aurois toujours à me défier. » Il fit en même temps signe à ses gardes, qui les chassèrent honteusement de sa présence.

Quelque juste que la sévérité du duc parût après tant de voies de douceur inutilement employées, François ne laissa pas d'en être touché. Son extrême douceur ne lui permit pas de voir ces malheureux, bannis si honteusement de la présence de leur prince, partir pour un triste exil, sans prier le duc de lui donner encore ce jour pour les ramener à leur devoir.

Il lui dit sur cela qu'il connoissoit assez les calvinistes pour l'assurer que rattachement qu'ils avoient pour la plupart à leur religion n'étoit pas si grand qu'ils voulussent abandonner une fortune assurée, dans l'espérance de trouver un secours ordinairement incertain et toujours fort à charge ; qu'étant tous établis dans le Chablais, pour peu qu'on les aidât, ils ne pourroient se résoudre à quitter leurs biens pour être vagabonds parmi ceux de leur parti, sans feu, sans lieu, exposés à toute sorte de nécessités ; qu'ainsi, s'il l'agréoit, il espéroit avant la fin du jour lui rendre bon compte de la plupart de ces gens qui avoient paru si fermes.

Le duc, qui n'avoit usé qu'à regret de la sévérité dont on vient de parler, lui permit tout ce qu'il voulut ; et François fut assez heureux, avant la fin du jour, pour persuader à la plupart de se conformer aux intentions de leur prince. Un fort petit nombre, qui se croyoit plus de fermeté qu'il n'en avoit en effet, abandonna le Chablais pour passer à Nion, de l'autre côté du lac.

Mais il est plus aisé de souffrir un prompt supplice que de s'accoutumer à de longues souffrances, quoique moins rigoureuses. Les bannis du Ghablais, qui s'étoient attendus que la vue de leur misère et leurs sollicitations continuelles porteroient enfin les Suisses et ceux de Genève à prendre les

armes pour rétablir le calvinisme dans le Chablais, ne se furent pas plus tôt aperçus qu'on ne songeoit à rien moins qu'à se brouiller avec le duc de Savoie, et qu'ils commençoient à devenir à charge, qu'avant que le duc eût quitté Thonon, ils écrivirent à François pour le prier de ménager leur retour et leur rétablissement dans leurs biens, qui avoient été confisqués, François obtint aisément l'un et l'autre ; les bannis revinrent, et furent fort bien reçus du prince¹³⁶.

Ainsi, tous s'étant réunis dans la profession d'une même foi, le duc ne songea plus qu'à établir les choses d'une manière si solide qu'il ne fût pas aisé de les changer. Pour cet effet il mit par-tout de bonnes garnisons, pour empêcher les émissaires de Genève d'exciter des soulèvements. Il donna ordre qu'on rebâtît les églises paroissiales ; il pourvut à la subsistance des pasteurs et d'un bon nombre d'habiles missionnaires qui devoient rester encore quelques années dans la province. Il assigna un fonds pour établir le collège des jésuites dont on a parlé. Enfin il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit empêcher le retour de l'hérésie dans le Chablais et dans les trois bailliages.

Mais ce dont on ne peut assez louer ce sage prince, est la conduite réglée qu'il garda constamment, aussi bien que tous ceux de sa cour, pendant les six semaines qu'il fut à Thonon, et les grands exemples de piété qu'il y donna. Comme il étoit convaincu que l'exemple du souverain est plus capable de persuader que tout ce qu'on peut faire d'ailleurs, il se confessoit et communiait souvent ; il assistoit aux prédications et aux prières publiques avec toute sa cour, mais avec une assiduité et une modestie dont, les plus endurcis étoient touchés ; et il fit de si grandes aumônes que toute la province s'en ressentit long-temps après son départ¹³⁷.

Quand la politique est soutenue par la piété, il n'y a rien dont elle ne vienne à bout. On en vient de voir un exemple dans le rétablissement paisible de la religion catholique dans le Chablais ; il sera suivi de beaucoup d'autres, qu'on pourra remarquer dans la suite de cette histoire.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

LIVRE QUATRIÈME.

Troubles en Italie qui obligent le duc de Savoie de quitter le Chablais et de repasser les monts. L'évêque de Genève fait dessein de demander S. François de Sales pour son coadjuteur et son successeur ; il le lui propose : il le refuse d'abord avec une fermeté qui a peu d'exemples ; et il y consent enfin pour ne pas résister à l'ordre de Dieu. Il part pour Rome ; aventure singulière et dangereuse qu'il a en chemin, mais qui ne sert qu'à faire éclater sa vertu. Il arrive à Rome ; il est parfaitement bien reçu des cardinaux et du pape. Sa sainteté veut l'examiner elle-même en présence d'un grand nombre de cardinaux et de prélats ; il satisfait à l'examen avec une capacité qui lui attire l'estime de toute la cour de Rome ; louanges que le pape lui a données. Les cardinaux Baronius, Bellarmin et Borghèse, se distinguent entre ses amis ; il obtient par leur crédit toutes les bulles dont il avoit besoin pour l'entier rétablissement de la religion catholique dans le Chablais. Il retourne à Turin par Lorette ; il communique au duc de Savoie les bulles qu'il avoit obtenues du pape. Les ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare s'opposent à leur exécution. S. François de Sales obtient enfin du duc de Savoie tous les ordres nécessaires pour les faire exécuter. La guerre que Henri IV est obligé de faire au duc de Savoie, pour la restitution du marquisat de Saluces, met de grands obstacles à l'exécution de ses bons desseins. Grands dangers que court la religion catholique pendant cette guerre. Zèle, vigilance, fermeté que S. François de Sales fait paroître dans cette occasion ; il est fait prisonnier et relâché avec honneur. La paix se fait : et ses bulles sont exécutées dans toute leur étendue. Il fait un voyage à la cour de France pour obtenir de Henri IV le rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex ; grandes difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de ce projet ; il les surmonte par

sa prudence et par son zèle. Grande estime où il est à Paris et à la cour. On l'accuse d'y être venu pour renouveler la conspiration du maréchal de Biron ; fermeté et confiance en Dieu qu'il témoigne en cette occasion. De quelle manière il s'en justifie dans l'esprit du roi ; l'estime de ce grand prince redouble pour lui ; offres avantageuses qu'il lui fait faire pour l'arrêter en France. Grands exemples qu'il donne de générosité et de désintéressement. Il prêche à la cour et devant le roi avec de grands applaudissements ; conversions remarquables qu'il fait à Paris et à la cour. Il obtient du roi le rétablissement de la religion catholique. Il part pour s'en retourner à Annecy ; il apprend en chemin la mort de l'évêque de Genève. Manière pleine de piété dont il se prépare à son sacre. Règles de vie qu'il se prescrit, et qu'il garda toujours avec une fidélité inviolable.

PENDANT que ce que l'on vient de raconter se passoit en-deçà des monts, toutes choses au-delà se dispoient à de grandes brouilleries ; et tous les princes d'Italie, prêts à prendre les armes les uns contre les autres, étoient à la veille de troubler cette profonde paix dont elle jouissoit depuis si long-temps, et qu'ils ont tant d'intérêt de conserver.

La cause de ce mouvement fut le refus que fit le pape Clément VIII à César d'Est de l'investiture de Ferrare, et la réunion de cette ville au saint-siège¹³⁸. Les princes alliés de la maison d'Est prirent parti pour elle : le pape ne manqua pas de partisans. Tout prit les armes ; et ce fut ce qui obligea le duc de Savoie, dont la présence eût encore été fort nécessaire dans le Chablais, de repasser les monts. L'Italie fut ainsi agitée pendant quelque temps de divers mouvements.

(1599) Mais pendant qu'elle recouvre sa première tranquillité, il arriva une chose qui jeta François dans le plus grand embarras où il se fût vu de sa vie. Il avoit quitté le Chablais, sa présence n'y étant plus si nécessaire, et s'étoit rendu à Annecy pour rendre compte à l'évêque de Genève de l'exécution des ordres du duc et des siens. Il s'en étoit acquitté avec son exactitude ordinaire, lorsque ce saint prélat, qui avoit depuis long-temps conçu le dessein d'en faire son coadjuteur, et qui étoit assuré du consentement du duc de Savoie, résolut de lui en faire la proposition. Ayant

donc écouté tout ce qu'il avoit a lui dire touchant les affaires du Chablais, il lui dit à son tour qu'il connoissoit mieux que personne que son âge et ses incommodités, qui augmentoient tous les jours, le mettoient hors d'état d'agir dans un temps où son diocèse, accru d'une province entière, demandoit de lui plus d'action et de vigilance que jamais ; qu'il ne pouvoit plus se passer de secours, et qu'il avoit jeté les yeux sur lui pour en faire son coadjuteur et son successeur ; qu'il ne doutoit pas que son humilité ne lui fît croire qu'il étoit indigne d'une si grande charge, mais que c'étoit cela même qui l'en rendoit digne ; qu'il ne l'offriroit à un autre qu'en tremblant, mais que pour lui il étoit assuré qu'il s'en acquitteroit très dignement ; qu'il le prioit de lui rendre ce service, ou plutôt à Jésus-Christ même, qui l'avoit choisi et qui lui parlait par sa bouche, et de le délivrer de l'inquiétude où il se trouvoit lorsque son âge et ses incommodités le mettoient hors d'état de satisfaire aux obligations de sa charge¹³⁹.

Il est aisé de juger quelle fut la surprise d'un homme aussi humble que François. La multitude et la confusion de ses pensées lui ôta d'abord la parole : mais enfin, reprenant le calme ordinaire de son esprit, il lui répondit qu'il lui étoit bien obligé de la grâce qu'il vouloit lui faire ; qu'il ne se pouvoit rien ajouter à la reconnoissance qu'il en avoit ; qu'il lui offroit une dignité que tout le monde révère, que quelques uns même desirer, et que la plupart ne redoutent pas assez ; mais que pour lui il étoit très persuadé *que ce fardeau*, bien loin d'être à desirer, *seroit redoutable aux anges mêmes* ; qu'il ne pouvoit voir qu'une disproportion infinie entre lui et l'épiscopat ; qu'il se connoissoit mieux que personne ; qu'ainsi il le supplioit de jeter les yeux sur quelque autre qui fût plus digne que lui de cette éminente charge.

L'évêque de Genève, qui s'étoit attendu à ce refus, avoit aussi prévu ce qu'il avoit à y répondre. Il reprit donc la parole, et lui dit que, comme il y auroit de la témérité à se croire assez de vertu pour pouvoir exercer dignement un ministère aussi saint que celui de l'épiscopat, il demeureroit d'accord qu'il étoit toujours plus sûr de le refuser ; mais qu'il devoit convenir aussi qu'il y auroit une opiniâtreté blâmable à s'obstiner dans ce refus, lorsqu'on a lieu de croire que Dieu veut qu'on s'y engage ; qu'il ne pouvoit dans cette occasion se régler sur un meilleur modèle que celui de Moïse même ce saint conducteur du peuple de Dieu, qui refusa d'abord la

conduite d'un si grand peuple, et qui la reçut néanmoins ensuite ; que le refus venoit de son humilité, et l'acceptation de sa soumission aux ordres de Dieu : qu'il y auroit eu de la présomption à s'engager sans crainte dans un emploi si difficile ; mais qu'il y auroit eu de l'orgueil à refuser d'obéir à Dieu même qui l'y appelloit : que, considérant d'un coté sa propre faiblesse, il refusa l'emploi dont on vouloit le charger ; mais que, s'appuyant de l'autre sur la toute-puissance de celui qui lui commandoit de le prendre, il se soumit à le recevoir : que tous les saints avoient suivi depuis cette conduite, et qu'il couroit risque de s'égarer en s'en éloignant : qu'il approuvoit qu'il ne se fût point produit de lui-même, qu'il n'eût point sollicité, qu'il eût meme refuse d'abord ; mais qu'il ne pouvoit persister dans son refus sans s'opposer à la vocation de Dieu ; qu'afin qu'il en fût plus assuré, il se croyoit obligé de lui dire qu'il ne l'avoit choisi qu'après avoir consulté sur ce choix tout ce qu'il connoissoit de personnes éclairées et vertueuses ; qu'il avoit souvent consulté Dieu même, et qu'il ne l'avoit jamais fait sans se sentir affermi dans le dessein qu'il avoit de le choisir ; que le clergé et le peuple le souhaitaient pour leur pasteur ; que le prince même le desiroit avec passion ; qu'après cela il ne croyoit pas qu'il pût douter que Dieu ne l'appelât à l'épiscopat, et qu'il ne fût obligé de se rendre à tant de marques de la vocation divine.

François répondit qu'ayant autant de lumière qu'il en avoit sur l'importance du ministère qu'on lui offroit, il ne doutoit point qu'il ne supposât qu'il avoit toutes les qualités que doit avoir un évêque pour faire son salut en faisant sa charge ; mais que pour lui il étoit persuadé du contraire : qu'il voyoit clairement qu'il n'avoit aucune des qualités nécessaires pour l'épiscopat, et que, quand il en auroit quelques unes, il se croiroit toujours obligé de le fuir : qu'ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se croyoit obligé, à la vérité, à travailler au salut du prochain, mais qu'il étoit encore plus obligé de ne prendre point d'engagement qui pût l'empêcher de faire le sien ; qu'on n'avoit vu que trop souvent que ceux qui avoient paru des modèles de vertu lorsqu'ils vivoient dans l'obscurité d'une vie privée, ayant ensuite été élevés aux premières charges de l'Eglise, avoient été tout d'un coup comme transformés en d'autres personnes, et qu'étant devenus hommes avec les hommes, ils s'étoient abandonnés

comme eux à la vanité des honneurs et des richesses du siècle ; que ces exemples l'effrayoient, et qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en conclure que les tentations qui sont comme attachées à ces grandes dignités doivent être terribles, puisqu'elles sont capables d'ébranler les âmes les plus fortes, comme les grands vents ébranlent quelquefois les bâtiments les plus solides.

Cependant, repartit l'évêque, il n'y a point de condition dans l'Eglise qui lui ait donné plus de saints que l'épiscopat : donc il faut aussi conclure, ou que les dangers de s'y perdre ne sont pas si grands que vous pensez, ou que Dieu donne des grâces à ceux qu'il y appelle, qui sont capables de vaincre toutes les difficultés qu'on y rencontre.

François répondit que ceux qui s'y étoient perdus étoient en bien plus grand nombre que les autres ; qu'il ne pouvoit vaincre la crainte que ces terribles exemples lui donnaient ; et qu'il le conjurait, par l'amitié dont il l'avoit toujours honoré, de ne plus penser à lui, et de laisser à la Providence à lui choisir un successeur.

L'évêque ne jugea pas à propos de le presser pour lors davantage ; il le pria seulement d'y penser, et de recommander cette affaire à Dieu, comme il alloit lui-même le prier de leur faire connoître sa volonté. Il admiroit cependant sa profonde humilité, et la différence qui se trouve entre l'esprit de Dieu et celui du monde ; et il desiroit d'autant plus de vaincre sa modestie, qu'elle lui paroissoit invincible. Il en parla à tous ceux qu'il savoit avoir quelque pouvoir sur son esprit. Ils n'épargnèrent rien pour le porter à faire ce que souhaitoit le saint évêque : mais, bien loin qu'ils obtinssent quelque chose, il se retira à Sales, pour n'être plus exposé à de pareilles sollicitations.

L'évêque de Genève l'y suivit, et se joignant au comté et à la comtesse de Sales, ils firent les derniers efforts pour vaincre ses refus. Ceux qui ont autant de douceur que François ne sont pas d'ordinaire les plus fermes dans leurs résolutions ; la condescendance à laquelle ils se sont accoutumés à l'égard des autres leur ôte presque la force de refuser, quand ce qu'on leur demande dépend d'eux, et qu'il n'y a point de mal à l'accorder. L'évêque de Genève, le comte et la comtesse de Sales, étoient les trois personnes du monde pour lesquelles François avoit le plus de respect et de déférence ; mais ils avoient Dieu au-dessus d'eux : François, pénétré de sa crainte et de

son amour, étoit incapable, pour quelque considération que ce fût, de s'exposer au moindre danger de lui déplaire. D'ailleurs, comme c'étoit moins par tempérament que par vertu qu'il s'étoit formé à cette extrême douceur, qui a fait un de ses principaux caractères, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de fermeté : on en a déjà vu plusieurs exemples, et l'on en pourra remarquer bien d'autres dans la suite de sa vie. Ce fut donc en vain que l'évêque de Genève eut recours au comte et à la comtesse de Sales pour l'obliger à accepter la coadjutorerie de Genève : François, persuadé que cette dignité étoit infiniment au-dessus de ses forces et de sa vertu, continua toujours à la refuser.

Enfin l'évêque, qui vouloit absolument venir à bout de cette affaire, s'adressa au duc de Savoie, et le pria de lui envoyer le brevet de la coadjutorerie pour François : il n'eut pas de peine à l'obtenir ; le duc lui avoit déjà destiné l'évêché même, en cas que l'évêque vînt à manquer. Le saint prélat, ayant reçu cette pièce, qui étoit absolument nécessaire à l'exécution de son dessein, la lui envoya par un ecclésiastique d'un fort grand mérite, et pour qui François avoit beaucoup d'estime. Il lui ordonna en même temps de lui persuader de l'accepter, et que, s'il continuoit à s'en défendre, il le lui commandât de sa part sous peine de désobéissance.

L'ecclésiastique s'acquitta de sa commission en homme qui avoit dessein d'y réussir ; il employa les raisons, l'autorité des pères, et les exemples des saints pour l'obliger de se soumettre : et François continuant de s'excuser sur son incapacité et son peu de vertu, il lui dit enfin qu'il avoit ordre de l'évêque de lui commander, sous peine de désobéissance, d'accepter le brevet, et le conjura de se rendre enfin à des marques si visibles et si convaincantes de la vocation de Dieu.

A ces mots, son extrême répugnance se trouvant comme accablée par l'autorité de l'église et de Jésus-Christ même, dont il n'ignoroit pas que son évêque ne fût revêtu, il ne crut pas qu'il lui fût permis de résister davantage ; mais il crut devoir encore consulter Dieu avant que de donner son consentement. Il alla à l'église se prosterner devant le Saint-Sacrement ; il y resta long-temps en prières, répandant une grande abondance de larmes. Il seroit difficile d'exprimer son trouble et son agitation : prêt à consentir, et toujours retenu par la crainte des dangers auxquels il appréhendoit que sa

vertu ne succombât. Enfin Dieu lui rendit sa première tranquillité ; et cette paix du cœur lui étant une preuve que Dieu vouloit qu'il se soumît, il revint trouver l'ecclésiastique, et le chargea de dire de sa part à l'évêque de Genève que, s'il en avoit été cru, il n'auroit occupé que le dernier rang dans la maison du Seigneur ; qu'on l'avoit comme forcé à accepter la prévôté de l'Église de Genève ; que cette dignité n'étoit déjà que trop au-dessus de son peu de vertu, sans le contraindre encore à en accepter une plus grande, et dont il étoit par conséquent beaucoup plus indigne ; qu'il cédoit pourtant en cette occasion, non pas aux hommes, mais à Dieu même, de l'autorité duquel il étoit revêtu ; et qu'il protestoit que c'étoit de lui seul qu'il recevoit la dignité qu'on lui offroit ; qu'il le prioit de pardonner à l'évêque le choix qu'il avoit fait d'un sujet si indigne, et de ne lui point imputer toutes les fautes que son insuffisance lui feroit certainement faire dans un emploi si grand et si difficile.

Mais l'évêque étoit si éloigné d'avoir de pareilles appréhensions, qu'ayant reçu la nouvelle de son acceptation, il dit publiquement « qu'il n'avoit rien fait de bon en sa vie que de choisir François pour son successeur. » Il seroit difficile d'exprimer la joie publique, quand on sut que cet homme véritablement apostolique étoit coadjuteur de Genève¹⁴⁰. Ce qui venoit de se passer dans le Chablais lui avoit acquis tant d'estime, et son extrême douceur lui avoit fait tant d'amis, que c'eût été tromper l'attente publique que de donner un autre successeur à l'évêque de Genève. On peut dire même qu'on avoit besoin d'un prélat d'un aussi grand mérite, et d'une sainteté aussi éminente, pour affermir la religion catholique nouvellement rétablie. Et en effet on n'eut pas plus tôt su à Genève qu'il devoit succéder à cet évêché, qu'on y désespéra du rétablissement du calvinisme dans le Chablais.

Mais les sentiments de François étoient bien différents de ceux du public. Il n'eût pas plus tôt donné son consentement, qu'il fut comme accablé de la plus, vive douleur qu'il eût ressentie de sa vie. Il étoit sans cesse occupé à considérer le nouvel état où il alloit entrer ; et, quoiqu'il lui eût été impossible de s'en dégager, les périls néanmoins ne lui en paroissent pas moindres. Il lui sembloit qu'il alloit s'exposer sur une mer orageuse, où il prévoyoit mille écueils, et où il en craignoit beaucoup d'autres qu'il ne

pouvoit pas prévoir ; et dans l'amertume de son cœur, il lui échappoit quelquefois de s'écrier à haute voix : « Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons¹⁴¹. » Ceux qui vinrent pour le féliciter furent extrêmement étonnés de le voir si affligé ; et comme ils lui en témoignèrent leur surprise, Hélas, leur disoit-il, c'étoit bien assez que j'eusse à répondre de mon ame, sans m'aller charger de tant d'autres, dont Dieu doit me demander un compte si terrible. » Enfin l'idée des périls où il croyoit qu'il alloit être exposé le frappa si vivement, qu'il en perdit entièrement le repos ; cette insomnie lui échauffa le sang, et le fit tomber dans une fièvre violente, dont l'ardeur, augmentée par le trouble et l'inquiétude de son esprit, le fit passer bientôt dans une maladie très dangereuse¹⁴².

La comtesse de Sales, qui l'aimoit uniquement, étoit dans une affliction inconcevable d'avoir contribué, à ce qu'elle pensoit, à lui faire donner ce fatal consentement qui alloit lui coûter la vie. Tous ceux qui connoissoient François n'en étoient guère moins affligés ; et l'on avoit conçu de si grandes espérances d'un choix où le doigt de Dieu paroissoit si visiblement, qu'on ne pouvoit se consoler d'une perte qu'on croyoit irréparable.

François, au contraire, trouvoit sa consolation dans ce qui affligeoit tous les autres. La paix de son ame augmentait à mesure qu'il sentoit croître son mal, et sa confiance en Dieu ne fut jamais plus grande que lorsqu'on désespéroit de sa vie.

Mais Dieu, qui l'avoit destiné à de si grandes choses, voulut bien prolonger une vie qui devoit être si sainte et si utile à son Église. Ainsi, la violence du mal ayant cessé, comme il étoit d'un fort bon tempérament, il eût bientôt recouvré ses forces. Le premier usage qu'il en fit fut de venir à Annecy voir l'évêque de Genève, qui étoit lui-même tombé malade de l'extrême affliction que sa maladie lui avoit causée. Son arrivée contribua plus que tous les remèdes à son entière guérison. Mais François ne le vit pas plus tôt en état d'écouter ses plaintes, qu'il les lui fit de la manière du monde la plus touchante. Il lui dit qu'il l'avoit toujours regardé comme son père et son protecteur ; que cependant il lui avoit fait lui seul plus de mal que tous ses ennemis ensemble ne lui en auroient pu faire ; qu'il l'avoit accablé du poids de son autorité, qu'il lui avoit fait une véritable violence, et qu'il l'avoit comme forcé à consentir à la chose du monde à laquelle il

avoit le plus de répugnance, et dont il savoit mieux que personne qu'il étoit très indigne ; que, s'il n'avoit pas cru devoir compatir à sa foiblesse, il devoit au moins avoir été retenu par la considération du compte terrible qu'il auroit à rendre à Dieu du mauvais choix qu'il avoit fait en le nommant pour son successeur ; qu'il étoit encore temps de réparer cette faute ; qu'il le prioit de reprendre son brevet, et de lui rendre le consentement qu'il l'avoit comme forcé de lui donner.

L'évêque ne répondit à ses plaintes qu'en l'embrassant tendrement, et en l'exhortant à mettre sa confiance en Dieu, qui, l'ayant appelé à l'épiscopat. d'une manière dont il avoit si peu de lieu de douter, ne lui refuserait point les grâces dont il auroit besoin pour être un saint évêque ; qu'il prît donc une fois sa résolution ; qu'à la vérité nous ne pouvions rien de nous-mêmes, mais que nous pouvions tout en celui qui nous fortifie¹⁴³. Il ajouta que, bien loin de reprendre son brevet et de lui rendre son consentement, il avoit averti le pape du choix qu'il avoit fait ; qu'il ne doutoit point qu'il ne l'approuvât ; et qu'il se disposât à partir lui-même au premier jour pour Rome, pour y aller consommer cette affaire.

Ainsi François, ne pouvant rien obtenir, se soumit à la volonté de Dieu, qu'il crut lui parler par la bouche de son évêque. Il partit quelques jours après ; mais l'évêque de Genève qui appréhenda qu'il ne se fît décharger par le pape de la coadjutorerie, le fit accompagner par son propre neveu, qui étoit chanoine de Genève et son vicaire général¹⁴⁴. On ne peut, dans cette occasion, trop admirer le désintéressement de l'oncle et du neveu. Il est certain que l'évêque de Genève pouvoit choisir son neveu pour son successeur ; comme c'étoit un homme d'un fort grand mérite, et qui gouvernoit depuis long-temps sous son oncle le diocèse de Genève avec beaucoup de succès, le duc de Savoie et le pape n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir : mais il ne consulta dans cette occasion ni la chair ni le sang ; et, trouvant que François l'emportoit du côté du mérite, il ne se fit aucune difficulté de le préférer. Le neveu, de son côté, eut assez de vertu, non seulement pour ne s'en pas plaindre, mais pour se charger lui-même des sollicitations qui dévoient lui donner François pour supérieur, lorsqu'il auroit pu être le sien.

Ils savoient l'un et l'autre que quand il est question des charges et des avantages du monde, on peut avoir égard au sang et à la parenté ; mais que lorsqu'il s'agit d'une charge qui est toute de Dieu et pour Dieu, c'est Dieu seul, et les qualités qu'il demande, qu'il faut considérer ; qu'on doit toujours choisir ceux qu'on a lieu de croire qu'il a lui-même élus, c'est-à-dire ceux qui sont humbles et charitables, ceux en qui l'on remarque une science animée par la piété, et une piété éclairée par la science, un courage ferme et invincible, et sur-tout un zélé ardent pour le salut des âmes, puisque sans cette dernière qualité toutes les autres sont dans un prélat comme des vertus mortes et inanimées. C'est à ces marques qu'on peut connoître la vocation de Dieu, et les sujets qu'il a choisis lui-même pour l'épiscopat ; ce fut aussi les seules que consulta l'évêque de Genève, et les seules qui le déterminèrent à préférer François à son propre neveu : conduite chrétienne et désintéressée, qui ne sauroit être assez louée, et qu'on ne peut aussi trop imiter.

Mais pendant que, rempli de cette sainte joie qu'on ne manque jamais de ressentir quand on a préféré Dieu à toutes choses, ce saint prélat attend en paix le succès des négociations de son neveu pour la coadjutorerie de Genève, François, ayant passé les monts, et rendu ses devoirs au duc son souverain, continuoît son voyage de Rome. Les chemins étoient fort rompus par les pluies continuelles qu'il avoit fait sur la fin de l'hiver. Cela donna lieu à une aventure où la vertu de François éclata trop pour ne la pas raconter. Étant près d'arriver à une ville d'Italie que l'histoire ne nomme pas, son cheval s'abattit dans un borbier, d'où il sortit en si mauvais état, qu'il fut obligé de gagner la première hôtellerie pour y changer d'habit : mais comme il n'avoit que celui qu'il portoit, un François qu'il avoit rencontré en chemin, et avec qui il avoit fait amitié, lui en offrit un de velours noir, et l'obligea de s'en servir jusqu'à ce qu'on eût séché et nettoyé le sien. La modestie dont François faisoit profession ne lui permit pas de sortir en cet état : il resta seul pendant que ses compagnons de voyage furent se promener par la ville¹⁴⁵. Il arriva en ce même temps dans cette hôtellerie une dame fort bien faite, et qui avoit l'air extrêmement modeste. Ses manières régulières imposèrent à François, comme l'habit de velours qu'il portoit imposa à la dame : elle le prit pour un séculier ; il la crut une

femme des plus vertueuses. François étoit encore à la fleur de son âge, et pouvoit passer pour un homme des mieux faits de son temps. La conversation s'engagea insensiblement : on parla d'abord de choses indifférentes ; mais la dame, qui croyoit n'avoir point de temps à perdre, changea bientôt de discours, et lui parla d'une manière si licencieuse, que François ne pouvoit assez s'étonner de voir ensemble un air si modeste et des discours si libres. Il lui répondit d'une manière à la faire rentrer dans elle-même ; mais cette femme étoit de celles dont l'Écriture dit qu'elles se sont fait un front de courtisane¹⁴⁶, et qu'elles ont appris à ne point rougir : elle tourna en raillerie tout ce que François lui dit de plus capable de la redresser, et continua de le presser. François n'étoit pas peu embarrassé ; il vouloit d'un côté ménager la réputation de cette femme, mais de l'autre, l'occasion étoit trop dangereuse pour y rester plus long-temps. Le parti qu'il prit fut de lui faire la révérence, et de lui abandonner sa chambre ; mais cette femme courut après, et l'arrêta sur le pas de la porte, justement dans le moment qu'un des domestiques de François étoit près d'y entrer. Il remarqua l'action de cette dame ; il en fut surpris, et l'embarras où il la vit acheva de lui en donner une fort mauvaise opinion : il étoit près de la lui témoigner ; mais François, qui avoit une présence d'esprit admirable, l'en empêcha, en lui disant qu'il conduisît cette dame à sa chambre, qu'elle s'étoit méprise en prenant la sienne pour celle qu'on lui avoit donnée¹⁴⁷. Le domestique n'en eut pas pour elle de meilleurs sentiments ; et il ne put s'empêcher de raconter ce qu'il avoit vu au François dont on a parlé.

Etant remonté à cheval, il en parla à François de Sales, et lui dit qu'il étoit d'autant plus surpris de l'effronterie de cette femme, qu'elle paroissoit de qualité, et que sa modestie lui avoit d'abord inspiré à lui-même beaucoup de respect pour elle. François lui dit qu'elle étoit peut-être telle quelle paroissoit ; mais qu'il y avoit dans la vie de méchantes heures. où l'on n'étoit pas toujours maître de soi ; et que Dieu le permettoit quelquefois, pour nous faire connoître notre faiblesse, nous apprendre à nous défier de nous-mêmes, et à recourir à lui.

Il ajouta qu'on ne pouvoit pas nier que le commerce des femmes en général ne fût très dangereux, sur-tout pour les jeunes gens ; mais qu'il étoit persuadé que celui contre lequel on devoit le plus se précautionner étoit

celui des personnes vertueuses : que, pour peu qu'on eût de crainte de Dieu, et de ménagement pour sa propre réputation, on n'étoit guère tenté de se livrer à des femmes suspectes, et dont la conduite étoit décriée dans le monde ; qu'on étoit moins en garde contre le commerce des femmes dévotes, qu'on s'y engageoit aisément, parcequ'on nen craignoit point de mauvaises suites, et qu'on voyoit dans leur conduite une retenue qu'on ne pouvoit s'empêcher d'estimer ; que c'étoit cependant un des pièges les plus adroits de l'amour propre ; qu'on passoit quelquefois, sans s'en apercevoir, de la vertu à la personne, et que ce passage étoit d'autant plus insensible que le cœur, croyant ne point sentir de nouveau mouvement, prenoit la nouvelle affection pour l'attachement vertueux auquel il étoit accoutumé ; que cependant l'engagement se formoit, et qu'assez souvent on ne s'en apercevoit que lorsqu'on n'avoit plus la force de le rompre : qu'il en étoit de même des liaisons qu'avoient certaines femmes dévotes pour des hommes vertueux ; que de là venoient ces attachements ridicules et outrés qu'elles avoient pour eux ; et qu'on pouvoit dire, avec S. Paul, qu'ayant commencé par l'esprit on finissoit souvent par la chair¹⁴⁸ : qu'il étoit persuadé à la vérité que ces engagements alloient rarement jusqu'au crime, qu'il ne croyoit pas même en avoir vu d'exemple ; mais qu'on ne pouvoit trop s'en défier, être trop sur ses gardes, et prendre trop de mesures contre soi-même dans ces occasions ; que Dieu étoit encore plus jaloux du cœur que du corps ; et que, pour n'être pas engagé dans des crimes honteux, on n'en étoit souvent pas plus à lui.

Cet entretien les conduisit jusqu'à Rome, dont le lieu d'où ils étoient partis n'étoit pas fort éloigné¹⁴⁹. Comme François n'avoit point de temps à perdre, il fut d'abord rendre visite au cardinal de Médicis, qu'il avoit connu à Thonon. Ce prince avoit conçu une estime de son mérite et de sa piété qui ne pouvoit aller plus loin, et l'on a su depuis qu'étant devenu pape il avoit eu le dessein de le faire cardinal ; mais, n'ayant vécu que vingt-sept jours depuis son élection, il ne put exécuter ni ce bon dessein ni quantité d'autres qu'il avoit. Le cardinal écouta avec beaucoup de plaisir le récit de ce qui s'étoit passé dans le Chablais depuis son départ de Thonon ; il examina avec attention les mémoires que François étoit chargé de présenter au pape, et les demandes qu'il avoit à lui faire pour l'entier rétablissement de la

religion catholique dans le Chablais ; il lui promit de les appuyer, et lui offrit de le conduire lui-même à l'audience de sa sainteté.

Le pape, qui le connoissoit de réputation, et qui lui avoit écrit plusieurs brefs, le reçut très bien, lui donna de grandes louanges, l'entretint souvent en particulier, et lui accorda tout ce qu'il avoit à lui demander. Mais comme il remarqua qu'il ne lui parloit point de l'affaire de la coadjutorerie de Genève, dont le neveu de l'évêque lui avoit parlé en lui rendant les lettres de son oncle, après avoir admiré une humilité si profonde, jointe à un si grand mérite, il lui en parla de lui-même, et lui dit qu'il agréoit le choix qu'on avoit fait de lui. François lui répondit qu'il n'étoit point chargé de cette affaire, et que, s'il avoit eu à en parler à sa sainteté, ce n'auroit été que pour la supplier de le tirer d'un engagement si fort au-dessus de ses forces, et auquel il avoit été comme forcé de donner son consentement. Le pape lui répondit que c'étoit une affaire réglée, qu'il avoit déjà donné son agrément, et qu'il se tînt prêt pour son examen, qu'il vouloit faire lui-même dans trois jours.

François fut d'autant plus surpris de cette proposition, qu'il savoit que les évêques des états de Savoie, non plus que ceux de France, n'étoient point sujets à l'examen. Il ne répondit rien au pape ; mais il se rendit aussitôt chez le comte de Vérue, ambassadeur de Savoie, auquel il dit que c'étoit à lui à empêcher qu'on n'innovât rien à son occasion. Le comte fut aussi à l'audience ; mais le pape le prévint en lui disant qu'en examinant François il ne prétendoit point soumettre à l'examen les évêques nommés par le duc de Savoie ; que ce n'étoit que pour sa satisfaction particulière, et pour être lui-même témoin de la capacité de François, dont on lui avoit rendu des témoignages si avantageux. Cette déclaration satisfit l'ambassadeur, et François se prépara pour l'examen, mais ce fut aux pieds du crucifix. Là, dans un profond recueillement, il demanda à Dieu, avec beaucoup de ferveur, que s'il ne l'appeloit pas à l'épiscopat il lui plût de faire paroître son ignorance et de le couvrir de confusion devant sa sainteté.

Le jour marqué pour l'examen étant arrivé, il se rendit au lieu qui lui avoit été marqué. Le pape y vint quelque temps après, accompagné du cardinal Baronius, de sept autres cardinaux, d'un grand nombre

d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de généraux d'ordres, et de célèbres docteurs, entre autres du savant jésuite Bellarmin, qui fut depuis cardinal.

Le pape, qui étoit très habile, commença lui-même l'examen, qui fut continué par les cardinaux, les évêques, et les docteurs¹⁵⁰. Trente-cinq questions de la théologie la plus sublime y furent proposées ; et François répondit à tout avec tant de solidité, de netteté, et de modestie, que le pape, plus que satisfait de sa capacité, se leva de son siège, et, l'embrassant tendrement, il lui dit ces paroles de l'Écriture : « Buvez, mon fils, des eaux de votre citerne et de la source de votre cœur, et faites que l'abondance de ces eaux se répande dans toutes les places publiques, afin que tout le monde en puisse boire et s'y désaltérer¹⁵¹. » Il le déclara ensuite coadjuteur et successeur de l'évêque de Genève, le nomma évêque de Nicopolis, et ordonna qu'on lui en expédiât les bulles. A l'exemple du pape, les cardinaux et les prélats lui donnèrent de grandes marques d'estime, et renchérèrent à l'envi sur ses louanges. Ainsi ce saint homme, qui avoit prié Dieu de le couvrir de confusion s'il ne l'appeloit pas à l'épiscopat, s'en retourna couvert de gloire, et remporta l'estime générale de la cour de Rome, c'est-à-dire de la cour du monde la plus éclairée et la plus difficile à surprendre.

Il n'en arriva pas de même à un ecclésiastique espagnol, nommé à un évêché : l'aventure est trop extraordinaire pour n'être pas racontée. Il devoit être examiné avec François, et s'étoit rendu avec lui au lieu où se devoit faire l'examen ; il ne manquoit ni de savoir ni de vertu, et il avoit lieu de croire qu'il en sortiroit avec honneur. Cependant la présence du pape, des cardinaux et des prélats, le frappa si vivement, et il fut saisi d'une crainte si subite et si violente, qu'il en tomba pâmé. On le rapporta au logis ; on employa tous les remèdes imaginables pour le faire revenir. Le pape même lui envoya ses médecins, et le fit assurer qu'il lui accorderoit ses bulles sans l'obliger à subir l'examen. Il mourut le jour même, sans autre mal que le saisissement que la crainte lui avoit causé. Cet accident, qui arriva dans le moment même qu'on alloit commencer l'examen de François, n'étoit que trop capable de le déconcerter. Mais Dieu, qui est toujours l'appui des humbles, le fortifia ; et l'on admira d'autant plus la fermeté et la présence

de son esprit, qu'il étoit plus difficile de n'être pas vivement frappé d'une aventure si surprenante.

Les affaires du Chablais, qui étoient le principal motif du voyage de François à Rome, ne l'occupoient pas tant qu'il n'eût encore assez de loisir pour cultiver les amis que sa réputation lui avoit acquis. Ce n'est pas qu'il n'en pressât vivement l'expédition ; mais, comme tout se fait à Rome avec beaucoup de maturité, on a beau presser, on y va toujours son train. Cependant, comme le pape avoit approuvé ses mémoires, qu'il lui avoit accordé tout ce qu'il lui avoit demandé, et qu'il ne doutoit pas du succès de son voyage, il attendoit avec tranquillité qu'il lui fût permis de partir. Il visitoit souvent le cardinal de Médicis, dont l'estime pour lui augmentait tous les jours¹⁵². Le cardinal Borghèse, qui fut depuis pape sous le nom de Paul V, fit aussi avec lui une amitié particulière, et contribua plus que personne à lui procurer une prompte expédition des brefs dont Il avoit besoin. Il eut aussi des liaisons très étroites avec le cardinal Baronius : ce savant homme l'alloit prendre souvent dans son carrosse pour s'entretenir plus commodément avec lui, et il lui fit présent de ses Annales ecclésiastiques. Bellarmin, jésuite, qui joignoit une piété éminente à un savoir des plus profonds, le visitoit souvent. En un mot, tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes savantes ou distinguées par leur piété firent amitié avec lui. Mais il n'en trouva point qui fût plus selon son cœur que le père Juvénal Ancina, alors prêtre de l'oratoire, et depuis évêque de Saluces : la conformité de génie et de mœurs les unit ensemble, et cette union dura autant que leur vie. François en parle souvent dans ses lettres comme d'un prélat éminent en science et en vertu, zélé, charitable, qui vivoit avec son peuple comme un père avec ses enfants, et qui en étoit singulièrement aimé.

Quelque douceur que trouvât François dans la conversation de ces grands hommes, son zélé pour la religion catholique le rappeloit continuellement dans le Chablais : il le témoigna à ses amis, et ils sollicitèrent si vivement, qu'ayant enfin obtenu tous les brefs dont il avoit besoin, il fut prendre congé de sa sainteté. Le pape en le quittant lui donna mille marques d'estime, et lui recommanda de s'adresser directement à lui, soit pour ses propres affaires. soit pour toutes les autres où il auroit besoin de son autorité.

François lui répondit que, sans aller plus loin, il avoit une grâce à demander à sa sainteté ; que l'Église de Genève jouissoit de plusieurs droits qui lui paroissent trop à la charge du peuple ; que tel étoit celui qu'elle avoit de succéder à ceux qui mouroient sans enfants ; qu'il leur étoit défendu, comme à des esclaves, de tester et de disposer de la moindre partie de leurs biens en faveur de leurs proches parents, qui souvent étoient pauvres, et qui en avoient beaucoup plus de besoin que l'évêque de Genève ; que tel étoit encore celui qu'il avoit d'obliger les habitants de certains bourgs de veiller toutes les nuits sur le bord des marais, et d'empêcher le bruit des grenouilles pendant qu'il dormoit¹⁵³. Il ajouta que ces droits étoient indignes d'un évêque, qu'il devoit se contenter d'être le père du peuple, sans exiger de lui des servitudes honteuses, et qui sentoient beaucoup plus le paganisme que la liberté de l'Église chrétienne ; que puisqu'elle avoit bien voulu le nommer coadjuteur et successeur de l'évêque de Genève, il supplioit sa sainteté de lui permettre de pouvoir renoncer à des droits qui étoient si à charge à son peuple, s'il arrivoit un jour qu'en succédant à l'évêque de Genève il crût qu'il fût à propos de l'en décharger.

Le pape admira la charité et le désintéressement de François ; il lui permit de faire ce qu'il jugeroit à propos, et le congédia en lui renouvelant les assurances de sa bienveillance et de sa protection.

Il partit de Rome peu de jours après, et l'on remarqua qu'il n'avoit jamais parlé au pape et aux cardinaux de ce qui le regardoit, quoiqu'ils se fussent fait un plaisir de l'obliger, et qu'au lieu de solliciter les bulles de la coadjutorerie de Genève, il les avoit abandonnées si absolument à la Providence, que si le neveu de l'évêque de Genève n'eût pas eu soin de les expédier, il fût revenu à Annecy sans les apporter. François prit son chemin par Lorette, mais il n'y demeura qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour satisfaire à sa dévotion¹⁵⁴. Il se rendit de là en diligence à Turin pour y présenter au duc de Savoie les brefs qu'il avoit obtenus de sa sainteté, et lui en demander l'exécution. Comme il n'avoit agi que par ses ordres, et conformément à ce qu'il avoit approuvé lui-même avant son départ de Thonon, il avoit lieu de croire que le duc, qui regardoit d'ailleurs le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais comme son

ouvrage et comme l'événement le plus glorieux de son règne, apporteroit toutes les facilités possibles à l'exécution de ces brefs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les intérêts particuliers nuisent aux généraux : les deux ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, dont les ducs de Savoie sont grands-maîtres, s'opposèrent fortement aux prétentions de François ; et il se vit réduit ou à abandonner un projet dont la conservation de la religion catholique dans le Chablais dépendoit absolument, ou à s'attirer l'inimitié de toutes les personnes de marque des états du duc de Savoie. Ce prince même, en qualité de grand-maître, avoit un intérêt considérable à ne point permettre l'exécution des ordres de sa sainteté ; c'est-à-dire qu'il étoit tout à-la-fois juge et partie : situation délicate pour un sujet du caractère de François, qui se voit chargé des intérêts de Dieu, mais qui ne peut les soutenir sans choquer ceux de son souverain. De moindres difficultés eussent été capables de rebuter un homme moins ferme et moins attaché à Dieu que François : cependant elles n'étoient pas les seules qu'il avoit à surmonter.

L'affaire dont il s'agissoit devoit être portée au conseil du duc, presque tout composé de parents ou alliés des commandeurs des ordres. Cet obstacle étoit suivi d'un autre. On a vu que François avoit fait passer bien des choses au conseil contre le sentiment de la plupart des conseillers d'état, et qu'il l'avoit emporté sur eux plus d'une fois ; il avoit lieu de craindre qu'ils ne se fissent un plaisir malin de traverser un dessein qu'ils n'avoient jamais approuvé. Mais ce qui l'embarrassoit le plus étoit la nature de l'affaire en question, et que les oppositions des deux ordres paroisoient justes et bien fondées. Pour entendre cette difficulté il est nécessaire de reprendre les choses de plus loin.

La religion catholique ayant été bannie du Chablais et des bailliages, le pape Grégoire XIII, qui avoit prévu qu'elle pourroit un jour y être rétablie, prévint en même temps que, si on laissoit usurper aux hérétiques les bénéfices tant séculiers que réguliers, la restitution des biens de l'Eglise pourroit être un obstacle à ce rétablissement¹⁵⁵ ; il résolut donc de l'empêcher, et ce fut ce qui le porta à les unir aux ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Il ne pouvoit pas prendre un parti plus sur : il avoit besoin de personnes puissantes qui pussent se mettre en possession de

ces biens, et s'y maintenir malgré les efforts des hérétiques. Les ordres dont on vient de parler faisant profession des armes, étant remplis de tout ce qu'il y a de personnes de qualité dans les états du duc de Savoie, et ayant même ce prince pour grand-maître, étoient en effet le plus fort parti qu'on pût opposer aux hérétiques. Ils en furent eux-mêmes les premiers convaincus ; et, ne doutant point que s'ils s'opposoient aux chevaliers dont on vient de parler, ils s'attiroient sur les bras toutes les forces de la Savoie et du Piémont, ils les laissèrent mettre en possession des biens qui leur avoient été donnés, et n'osèrent entreprendre de les y troubler. Ce fut un surcroît de richesses pour ces deux ordres ; et le patronage du duc de Savoie, qui donne toutes les commanderies, en devint plus considérable.

Il falloit aller directement contre des intérêts si essentiels, pour persuader au duc de consentir que les bénéfices dont on vient de parler seroient désunis des deux ordres, et rendus à leurs premiers possesseur. Cependant la religion catholique ayant été rétablie dans le Chablais de la manière qu'on l'a raconté, François eut assez de zèle pour le proposer à ce prince ; et il sut si bien lui persuader que la religion catholique ne pouvoit subsister longtemps sans cette réunion, qu'il consentit par écrit qu'il iroit à Rome la solliciter. Ce fut le motif du voyage dont on vient de parler. Il y obtint du pape tous les brefs nécessaires pour consommer cette grande affaire. C'est à l'exécution de ces brefs que les commandeurs des deux ordres formèrent l'opposition qu'on vient de rapporter.

Elle paroissoit d'autant mieux fondée, que Grégoire XIII, dans la bulle qui unissoit les bénéfices du Chablais aux ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, avoit expressément déclaré, qu'en cas que la religion catholique fût rétablie, les commandeurs ne seroient obligés de donner aux curés que la portion congrue, et qu'ils jouiroient du reste des revenus. Cet article avoit été exécuté ; et ils prétendoient qu'on ne pouvoit pas exiger davantage.

Cependant Clément VIII n'avoit eu aucun égard à cette clause ; et il avoit ordonné que les biens unis par Grégoire XIII retourneroient aux premiers possesseurs, sans faire aucune réserve au profit des deux ordres. Il y avoit même quelque chose de plus ; c'est que, contre le style de la cour romaine, les parties intéressées à la restitution de ces biens n'avoient été ni citées, ni

ouïes ; et que le pape s'étoit contenté du consentement du duc de Savoie, grand-maître des deux ordres. Ils prétendoient sur cela appeler du pape mal informé au pape mieux informé, c'est-à-dire engager cette affaire dans des longueurs dont on n'eût peut-être jamais vu la fin.

C'est ce que François appréhendoit sur toutes choses ; il étoit persuadé qu'on ne pouvoit pourvoir trop tôt le Chablais de pasteurs savants et éclairés ; et il désespéroit d'y en pouvoir mettre de ce caractère, tant que les bénéfices seroient réduits à la portion congrue.

Dans cet embarras, où il ne prenoit point d'autre intérêt que celui de Dieu même et de la religion, il eut recours à la prière, son refuge ordinaire lorsqu'il se voyoit exposé aux contradictions des hommes. Après s'y être rempli de force et de lumière, il alla trouver le duc, et lui présenta les mémoires qu'il avoit dressés pour répondre aux plaintes des commandeurs des deux ordres¹⁵⁶.

Ce prince de son côté n'étoit pas peu embarrassé : il ne pouvoit pas nier qu'il n'eût donné son consentement à tout ce que François avoit négocié à Rome ; qu'il n'eût jugé lui-même la désunion des bénéfices absolument nécessaire, et qu'il ne fût convaincu que sans cela la religion catholique ne pouvoit pas subsister long-temps dans le Chablais. D'ailleurs il estimoit assez François de Sales, pour ne lui pas donner le démenti d'une affaire qu'il n'avoit entreprise que par ses ordres.

Mais les princes ont leurs intérêts particuliers à ménager comme les autres hommes, et il prévoyoit de plus qu'il alloit avoir des démêlés avec la France, qui ne lui permettoient pas de mécontenter la noblesse de ses états. L'expédient qu'il prit, dans cette occasion, fut de remettre la conclusion de cette affaire à un autre temps, et de contenter François, en ménageant ses intérêts particuliers. Il lui offrit sur cela une somme considérable pour le dédommager des frais qu'il avoit faits pendant sa mission dans le Chablais.

Il ne se contenta pas de la refuser ; il offrit encore au duc de travailler autant de temps à ses dépens qu'il jugeroit à propos. Mais il lui représenta si fortement que de remettre la conclusion de l'affaire dont il s'agissoit à un autre temps étoit la ruiner absolument, qu'il obtint enfin son consentement pour l'exécution des brefs de sa sainteté. Après cela ce ne fut plus une affaire d'obtenir celui des commandeurs : ainsi tout le monde étant

d'accord, le duc fit expédier des lettres pour le sénat de Chambéri, par lesquelles il lui ordonnoit de vérifier sans modification les breffs du pape qui lui seroient présentés de sa part par le coadjuteur de Genève¹⁵⁷. François en fut lui-même le porteur ; et les breffs ayant été vérifiés, il partit pour le Chablais avec une commission expresse du pape, de l'évêque, et du duc, de les mettre à exécution. Il y employa le reste de l'année mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, et une partie de l'année mil six cent.

Déjà es pasteurs rétablis, les églises et les monastères rebâtis, faisoient prendre au Chablais une nouvelle face. La religion catholique s'y affermissoit tous les jours de plits en plus ; et les peuples, détrompés de leurs erreurs, commençoient à faire librement, et même avec zèle, ce que plusieurs avoient fait d'abord par des considérations humaines, lorsque l'hérésie, toujours attentive à tout ce qui pouvoir la favoriser, fut sur le point de rentrer dans cette belle province. (1600) Ce fut à l'occasion de la guerre entre Henri IV roi de France, et Charles-Emmanuel duc de Savoie, pour la restitution du marquisat de Saluces.

Par le traité de Vervins cette affaire avoit été renvoyée au pape pour la régler à l'amiable. Mais le duc de Savoie s'étant aperçu que sa sainteté, persuadée du bon droit de la France, décideroit enfin en sa faveur, fit paroître tant de défiance que le pape, en étant offensé, se déporta de l'arbitrage, et remit les parties dans la liberté de vider leur différent comme elles le jugeraient à propos¹⁵⁸. Le duc vint en France en personne, pour traiter lui-même de cette affaire avec Henri IV ; mais, comme il n'agissoit pas de bonne foi, il s'en retourna sans rien conclure.

Enfin, après plusieurs négociations, les deux princes ne pouvant s'accorder, la guerre fut ouvertement déclarée. Le maréchal de Biron entra dans la Bresse, qu'il soumit en peu de temps ; Lesdiguières dans la Savoie, qui fut aussi conquise ; et le roi lui-même du côté de Faussigny et du Chablais, qui ne pensèrent pas même à lui résister.

A l'approche du roi, la ville de Genève et les Suisses protestants, irrités du rétablissement de la religion catholique dans le Chablais, lui offrirent de joindre leurs troupes aux siennes. Le roi, qui n'avoit pas eu le temps de lever une assez puissante armée pour se passer du secours de ses alliés, les accepta. Ainsi les calvinistes entrèrent à mal armée dans le Chablais et dans

les bailliages pour y venger leurs injures particulières, sous prétexte d'aider Henri à obliger le duc de Savoie de lui faire satisfaction.

Il est aisé de s'imaginer en quel danger fut alors la religion, le duc de Savoie ayant retiré toutes ses troupes dans ses places, et n'y en ayant point qui osassent tenir la campagne¹⁵⁹. Déjà les pasteurs catholiques chassés, leurs maisons et leurs bénéfices occupés par les hérétiques, donnoient lieu de tout craindre pour les nouveaux catholiques, dont la foi encore chancelante n'avoit pas besoin de pareilles épreuves ; lorsque François, quoiqu'il eût tout à craindre de la fureur des hérétiques, résolut de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël¹⁶⁰. Il commença par faire présenter au roi une requête fort respectueuse, par laquelle il le supplioit de distinguer dans cette guerre les intérêts de la couronne de ceux de la religion ; de se souvenir qu'il était roi très chrétien, et qu'en qualité de fils aîné de l'Église, il étoit obligé de la protéger, et de défendre à ses troupes de faire aucune violence aux prêtres et aux catholiques du Chablais, et des bailliages. Le roi répondit à cette requête aussi favorablement qu'il le pouvoit desirer ; et il ordonna à tous ses officiers de tenir la main à ce que la religion catholique ne souffrît point de son entrée dans la province.

Mais comme François alloit par-tout pour procurer l'exécution de ses ordres, il donna dans un parti qui le fit prisonnier, et le conduisit au marquis de Vitry, qui commandait pour le roi dans la province. Les hommes avoient en cela un dessein, et Dieu en avoit un autre. Le marquis, ayant appris qui il étoit, le reçut avec beaucoup d'honneur ; et il fut si charmé de son entretien et de sa douceur, qu'il lui accorda tout ce qu'il voulut, et donna des ordres si précis, que les pasteurs furent rétablis dans leurs maisons et dans leurs bénéfices, et les hérétiques contraints de les leur céder. Il lui offrit même de le faire connoître au roi, et de le faire conduire à Chambéri pour y saluer sa majesté. Mais François, après avoir témoigné la profonde vénération qu'il avoit pour ce grand prince, répondit « qu'étant sujet du duc de Savoie, il croiroit manquer à son devoir, s'il alloit saluer sa majesté dans un temps où, les armes à la main contre son prince, il l'avoit dépouillé d'une partie de ses états, et étoit près de s'emparer du reste. » Vitry ne fut point choqué de cette réponse ; au contraire, il admira la fermeté de François ; et il crut qu'il

devoit estimer dans un Savoyard ce qu'on auroit loué dans un sujet du roi dans une semblable conjoncture.

Cependant François profita si bien de l'estime que Vitry avoit pour lui, qu'il se vit en état de faire une visite générale du diocèse de Genève¹⁶¹. Il l'entreprit avec un travail incroyable ; et ce fut avec tant de succès que, malgré la guerre, il rétablit trente-cinq paroisses, où il laissa des pasteurs et des mis sionnaires, qui soutinrent la religion catholique contre les efforts des hérétiques.

La guerre cependant continua avec autant de gloire pour Henri-le-Grand que de dommage poulle duc de Savoie. La Bresse, le comté Gênevois et la Savoie conquise, la citadelle de Bourg, Montmellian, les forts châteaux de Conflans et de la Charbonnière, qui jusque-là avoient passé pour imprenables, réduits à se rendre, et les avenues de Tarentaise et de la Morienne saisies, ouvroient au roi le chemin du Piémont. Tant de conquêtes, faites avec tant de rapidité, alarmèrent le pape et les princes d'Italie : ils s'entremirent d'un accommodement ; et enfin la paix fut conclue et publiée à Lyon, le dix-septième de janvier de l'an mil six cent un.

(1601) Par cette paix, le roi consentit que les ducs de Savoie retinssent à perpétuité le marquisat de Saluces, et rendit tout ce qu'il avoit conquis sur le duc¹⁶². En échange du marquisat, le duc, de son côté, céda au roi et à ses successeurs, rois de France, les pays de Bresse, Bugey, Veromey, la baronnie de Gex, et généralement tout ce qui lui appartenoit le long du Rhône depuis la sortie de Genève. On reprocha au roi d'avoir été dans ce traité la dupe des princes d'Italie, qui l'avoient obligé de céder un état qui, quoique d'une petite étendue, lui en ouvroit l'entrée, et mettoit le duc de Savoie dans une dépendance absolue de la France.

Mais, dans la vérité, les deux princes gagnèrent à cet échange, et le roi beaucoup plus que le duc de Savoie. Pour un marquisat éloigné de ses états, enclavé dans ceux de Savoie, de peu d'étendue, et qu'on ne pouvoit conserver qu'avec de fortes garnisons, qui consommoient deux fois plus de revenus qu'on n'en tiroit, il acquit un pays de plus de vingt-cinq lieues, contigu aux siens, qui étendoit sa frontière, où il y avoit plus de huit cents gentilshommes, et qui étoit très fertile et très abondant, principalement en

pâturages propres à nourrir les haras. Le duc de son côté, en acquérant le marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps. Car, pendant que les François en étoient les maîtres, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de quatre à cinq cents chevaux ; et il étoit obligé d'entretenir de fortes garnisons au milieu de ses propres états : il se mit donc par là en liberté ; mais il lui en coûta cher. Quoi qu'il en soit, on regarda comme une espèce de miracle que les calvinistes eussent si peu profité de la guerre, et que la religion catholique n'eût reçu aucune atteinte dans le Chablais. On en donna toute la gloire à François ; et dans la vérité, après Dieu, elle lui étoit due tout entière. On doit aussi une partie de ce succès à la fermeté de Henri-le-Grand. Il ne voulut pas permettre que les hérétiques se prévalussent contre la religion catholique de la guerre qu'il faisoit au duc de Savoie ; il maintint toutes choses dans l'état où il les avoit trouvées, et le besoin qu'il avoit des troupes des calvinistes, et les sollicitations continuelles qu'on lui faisoit, ne furent pas capables de le faire consentir au rétablissement de l'erreur dans les lieux d'où elle avoit été bannie. Ce n'est pas la seule preuve de la sincérité de la conversion de ce grand prince ; on en verra d'autres dans la suite de cette histoire.

La paix ayant par-tout rétabli la tranquillité et le bon ordre, François fut prié par les syndics d'Annecy d'y prêcher le carême : le peuple, qui l'aimoit uniquement, souhaitoit avec passion de le revoir en chaire, après en avoir été privé pendant tant d'années que la mission du Chablais avoit duré¹⁶³. L'entreprise étoit un peu forte, après tant de fatigues qu'il venoit d'essuyer ; mais il aimoit de son côté trop tendrement le peuple d'Annecy pour lui refuser ce qu'on lui demandoit de sa part avec tant d'empressement : il l'accorda donc ; et il étoit près de se mettre en chemin, lorsqu'il apprit que le comte son père étoit dangereusement malade. Il étoit d'un âge où les plus légères maladies peuvent devenir mortelles. Ainsi sans attendre la confirmation de cette fâcheuse nouvelle, il se rendit en diligence au château de Sales. Il trouva le comte encore plus mal qu'on ne lui avoit mandé, mais qui ne laissoit pas de l'attendre pour recevoir de sa main les derniers sacrements. François s'acquitta de ce devoir avec sa piété et sa fermeté ordinaire : il passoit les jours et les nuits auprès de lui ; et quoiqu'il eût le cœur pénétré de la douleur la plus vive, dans la vue de la perte qu'il alloit

faire, il eut la force de consoler sa sainte famille, et d'exhorter lui-même son père à la mort.

Mais Dieu voulut bien lui épargner le plus sensible de tous les déplaisirs qu'il eût pu recevoir, s'il en eût été témoin. Lorsque tout paroissoit désespéré, le malade se sentit soulagé, et les médecins assurèrent que, s'il n'en guérissoit pas, il vivroit au moins assez pour donner à François tout le temps dont il avoit besoin pour prêcher le carême à Annecy. Il partit sur cette assurance, après en avoir obtenu l'agrément de son père : mais il avoit à peine prêché les premières semaines, qu'on lui vint dire, comme il étoit près de monter en chaire, qu'il étoit mort, et que sa famille accablée d'affliction l'attendoit pour lui rendre les derniers devoirs. Cette fâcheuse nouvelle le frappa d'autant plus vivement, qu'il s'y étoit moins attendu. Il aimoit son père avec toute la tendresse dont un cœur aussi bien fait que le sien étoit capable, et il en étoit uniquement aimé : cependant après s'être recueilli un moment pour offrir à Dieu la perte qu'il venoit de faire, et se soumettre aux ordres souverains de sa justice, qui a condamné tous les hommes à la mort, il eut la force de monter en chaire, et de prêcher avec autant de zèle et de présence d'esprit que s'il ne lui fût rien arrivé de fâcheux. Le sermon fini, il apprit lui-même à son auditoire la perte qu'il venoit de faire, et lui de manda congé pour aller rendre à son père les derniers devoirs.

Comme François n'étoit point de ces dévots insensibles, qui font gloire d'être durs, et de ne rien donner aux sentiments les plus indispensables de la nature, tout le monde admira sa fermeté ; mais la surprise fut bien plus grande, lorsqu'on le vit revenir deux jours après continuer ce qu'il avoit commencé, et achever son carême avec ce zèle et cette éloquence pour laquelle tout le monde sait qu'il faut une fort grande liberté d'esprit. Mais ce n'est pas sans raison que l'apôtre dit que le juste vit de la foi¹⁶⁴. C'est elle qui le soutient dans toutes les traverses de la vie ; et si elle n'empêche pas de les ressentir, elle élève au moins l'ame à ce degré de force qui paroît au commun des hommes une espèce d'insensibilité, mais qui n'est en effet qu'une soumission respectueuse aux ordres de la Providence.

François apprit dans ce même temps que les hérétiques se prévalaient de la cession qui avoit été faite au roi de France du bailliage de Gex. C'étoit

celui des trois dont en a parlé où la religion catholique avoit fait moins de progrès ; il étoit, comme les autres, du diocèse de Genève ; mais ayant changé de souverain, François n'y pouvoit plus agir avec l'autorité qu'il avoit du temps qu'il appartenoit au duc de Savoie. D'ailleurs, comme le Rhône le sépare des deux autres, l'accès en est plus difficile ; et François, sans la protection du roi de France, ne pouvoit qu'avec un fort grand danger y étendre sa mission. Il voyoit cependant avec un extrême regret trente-cinq paroisses, dont ce bailliage est composé, enveloppées dans l'erreur, ou prêtes à y retomber¹⁶⁵.

Ce fut ce qui lui fit concevoir le dessein d'aller à la cour de France, pour obtenir du grand Henri la permission de travailler à la conversion des peuples de ce bailliage, comme il avoit fait à celle du Chablais et des deux autres bailliages. Il le proposa à l'évêque de Genève, qui n'avoit pas moins de zèle que lui pour la foi, mais qui étoit bien moins en état d'agir.

Une raison particulière le confirma dans ce dessein. Il est certain que ses rares qualités et sa grande réputation obscurcissoient celles de l'évêque de Genève. Quelque attention qu'il eut à ne rien faire que dépendamment de lui et par ses ordres, il avoit remarqué que quelques uns des anciens domestiques de l'évêque en avoient pris de l'ombrage, et tâchoient de lui inspirer de la jalousie. Il étoit persuadé que la vertu du prélat le mettoit au-dessus de ces sortes d'impressions ; mais comme il connoissoit aussi la délicatesse infinie du cœur humain, et le penchant qu'ont les personnes âgées et incommodées à se laisser gouverner, il crut qu'il devoit éloigner de ses yeux un objet qui pourroit à la fin lui devenir désagréable. Il lui proposa donc le dessein qu'il avoit d'aller à la cour de France, mais il se garda bien de lui en dire tous les motifs ; il ne lui parla que de la conversion du bailliage de Gex, et du besoin qu'il avoit d'être appuyé de l'autorité du roi de France pour y réussir¹⁶⁶.

L'évêque approuva le dessein et le motif ; et pour lui attirer plus de considération, il convoqua une assemblée générale du clergé de Genève, pour le faire députer à la cour de France. L'acte de sa députation lui ayant été remis, il prépara toutes choses pour son départ, et partit quelques jours après. Mais comme, pour réussir dans son dessein, il avoit besoin de se faire des amis à la cour de France, il prit son chemin par la Bourgogne, dans le

dessein d'y voir le baron de Luz, qui commandait pour le roi dans la province, et d'obtenir de lui des lettres de recommandation aux amis qu'il avoit à la cour. Il connoissoit particulièrement le baron, et avoit même beaucoup de part à son amitié. Il le trouva à Dijon, et en fut reçu avec de grands témoignages d'estime et de vénération. Les honneurs qu'il lui fit lui attirèrent les visites et les compliments des principaux du parlement ; et ce fut dans cette occasion qu'il s'acquit si bien leur bienveillance, qu'il fut obligé d'y retourner depuis, pour satisfaire à la passion qu'ils avoient de le revoir et de l'entendre.

Le baron lui donna toutes les lettres dont il avoit besoin pour les personnes qui avoient le plus de crédit à la cour : il écrivit même à sa majesté en sa faveur ; et il lui dit tant de bien du coadjuteur de Genève, qu'il prépara son esprit à cette haute estime dont ce grand prince lui donna depuis des marques si éclatantes, qu'elle lui attira l'envie de plusieurs personnes puissantes qui entreprirent de le perdre. Ils y eussent peut-être réussi, s'il eût eu affaire à un prince moins éclairé, ou plutôt si sa vertu ne l'eût mis à couvert du soupçon même du crime dont on prétendit le noircir.

Mais quelque lieu qu'eût François de compter sur la recommandation du baron de Luz, comme il sagissoit d'une affaire de religion, et qu'il avoit une commission expresse du pape de travailler à la conversion du bailliage de Gex, il crut qu'il devoit s'appuyer du crédit de l'évêque de Camerin, nonce de sa sainteté auprès de sa majesté très chrétienne. La première visite qu'il rendit à Paris, fut à ce prélat, qu'il avoit connu à Rome. Il l'informa du sujet de son voyage, et lui demanda sa protection auprès du roi. Le nonce, qui n'avoit pas oublié la considération où le coadjuteur de Genève étoit auprès du pape, la lui promit tout entière, et se chargea de le présenter lui-même à sa majesté. Ils furent ensemble à l'audience. François complimenta le roi d'une manière qui lui acquit l'estime de toute la cour ; il lui présenta les lettres de l'évêque de Genève, et celles du baron de Luz ; et le nonce expliqua un peu plus au long que François n'avoit fait dans son compliment le sujet qui l'obligeoit de recourir à la protection de sa majesté.

Le roi, qui étoit le meilleur aussi bien que le plus grand prince du monde, reçut François avec cette bonté qui le faisoit adorer de ses peuples et des étrangers ; il l'écouta favorablement ; et, après lui avoir dit qu'il n'avoit pas

oublié tout le bien qu'il avoit ouï dire de lui lorsqu'il étoit en Savoie, il le renvoya à Villeroi, secrétaire d'état, à qui il ordonna de lui faire le rapport des propositions que François lui auroit faites.

Les calvinistes étoient alors fort puissants à la cour de France ; la liberté que l'édit de Nantes leur avoit donnée de professer publiquement leur religion y en avoit attiré un grand nombre ; les charges et les emplois en étoient remplis ; plusieurs des plus grands seigneurs de la cour étoient de cette secte ; le roi lui-même, qui y avoit été élevé, quoique sincèrement catholique, en considération des services qu'ils lui avoient rendus, ne pouvoit s'empêcher de les favoriser ; leur crédit balançoit souvent celui des catholiques, et l'emportoit même quelquefois. Ainsi François ne pouvoit que trouver de grandes oppositions à l'exécution de ses desseins.

En effet, étant entré en conférence avec Villeroi, il rejeta bien loin la proposition qu'il lui fit de rétablir la religion catholique dans le bailliage de Gex¹⁶⁷. Il lui dit sur cela qu'il y avoit trop peu de temps que ce pays appartenoit à la France, et qu'il étoit trop éloigné du centre de la monarchie, pour entreprendre d'y faire un changement si considérable ; qu'il ne pouvoit servir qu'à rendre le gouvernement odieux, et à faire soulever les peuples ; ce qui leur seroit d'autant plus aisé, que Genève et les Suisses protestants ne manqueroient pas de favoriser leur révolte ; que le roi, qui dans le traité de Vervins avoit fait comprendre les Suisses parmi ses alliés, ne pourroit se résoudre à rompre avec eux ; que la France, épuisée par les guerres civiles et étrangères, avoit besoin de repos ; que le roi n'avoit accordé l'édit de Nantes, si favorable aux calvinistes, que pour les obliger à quitter les armes ; que ce qu'il proposoit ne seroit que trop suffisant pour les porter à les reprendre ; que plusieurs d'entre eux, qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, s'ennuyoient déjà de la paix ; qu'il ne leur falloit qu'un prétexte pour la rompre ; qu'ils ne manqueroient pas d'accourir au secours de leurs frères ; qu'ainsi, au lieu de rétablir la religion catholique, on ne feroit que rallumer la guerre qu'on avoit eu tant de peine à éteindre, et fortifier d'autant plus le calvinisme qu'on auroit fait de vains efforts pour le détruire.

Il ajouta qu'il étoit lui-même trop zélé pour la religion catholique, pour n'en pas souhaiter le rétablissement dans tous les lieux dont elle avoit été

bannie, mais qu'il falloit attendre du temps les circonstances favorables à un si grand dessein ; et qu'en matière d'affaires d'état, il valoit mieux ne point entreprendre que de le faire sans être assuré de réussir.

François répondit à ce raisonnement de Villeroi que personne n'avoit jamais douté qu'un prince aussi puissant que le roi de France ne fût en état de faire dans ses états ce que le duc de Savoie venoit d'entreprendre dans les siens avec tant de hauteur et de succès ; qu'il avoit assisté au conseil du duc, lorsqu'on y avoit proposé le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais, et dans les bailliages de Gaillard, Terny et de Gex ; que plusieurs de ceux qui y avoient opiné avoient insisté sur les mêmes inconvénients qu'il venoit de proposer ; que cependant le duc, qui étoit un prince très éclairé, n'y avoit eu aucun égard ; qu'ils ne l'avoient pas empêché de réussir dans son entreprise ; qu'aujourd'hui même, qu'il avoit l'honneur de lui parler, si le bailliage de Gex étoit encore des états du duc, il ne feroit aucune difficulté de travailler sous ses ordres au grand dessein qu'il lui proposoit : qu'il connoissoit les peuples et le pays dont il sagissoit, et qu'il le prioit de lui faire la grâce de vouloir bien s'en rapporter à ce qu'il lui en diroit ; que les peuples de Gex n'étoient point en état de se Soulever ; qu'accoutumés à une vie tranquille, ils craignoient plus les risques et les ravages de la guerre que tout ce qui pourroit leur arriver d'ailleurs ; qu'ils étoient si peu de chose à l'égard de la France, qu'ils n'oseroient même concevoir le dessein de se soulever contre elle ; que la noblesse étant presque toute catholique, et prête par conséquent à exécuter les ordres du roi, ils ne trouveroient pas au besoin un chef qui voulût les commander : que la république de Genève avoit trop d'intérêt à se conserver la protection de la France, pour oser s'opposer aux volontés du roi ; que l'alliance de sa majesté étoit trop nécessaire aux Suisses, pour s'exposer à la rompre en soutenant des rebelles ; qu'ils étoient persuadés que la maison d'Autriche, qui les regardoit eux-mêmes comme des sujets révoltés, n'attendoit que l'occasion de les remettre sous le joug ; que la France étoit seule capable de s'y opposer avec succès, et qu'on pouvoit juger, par l'appréhension qu'ils avoient eu de se brouiller avec le duc de Savoie, en soutenant les fugitifs du Chablais, s'ils étoient dans la disposition de rompre avec la France.

Il ajouta qu'il ne prétendoit point qu'on usât de contrainte à l'égard des peuples du bailliage de Gex, mais seulement qu'ils fussent sur le pied où étoit le reste de la France ; qu'y ayant été réuni, il étoit juste qu'il en suivît les lois ; que les mêmes édits qui permettoient presque par-tout l'exercice libre de la religion prétendue réformée ordonnoient aussi que la religion catholique seroit rétablie dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie ; que le bailliage de Gex se trouvoit dans le cas, puisqu'on ne pouvoit pas nier qu'il n'y avoit pas un siècle que la religion catholique étoit la seule dont on faisoit profession dans le pays : qu'il le supplioit donc d'obtenir de sa majesté qu'il pût sous sa protection travailler à la conversion de ces peuples qui faisoient partie du diocèse de Genève ; qu'il lui fût permis d'y envoyer des missionnaires, et qu'il lui plût de favoriser le rétablissement de l'ancienne religion, dont le roi lui-même faisoit une profession si édifiante : qu'en protégeait la cause de Dieu, il seroit son protecteur et l'appui de son trône ; qu'il ne permettrait pas que ses bonnes intentions fussent traversées par des révoltes et des événements que toute la prudence humaine ne pouvoit prévoir ; qu'il falloit donner quelque chose à la Providence, et être persuadé qu'elle n'abandonnoit jamais les princes qui employoient leur autorité pour une cause aussi juste que celle de l'Église catholique.

Le discours de François plut si fort à Villeroi, qu'il le lui demanda par écrit ; il le lui donna sur-le-champ, et Villeroi lui promit de faire à sa majesté un rapport aussi favorable qu'il le pourrait souhaiter. Le départ du roi pour Fontainebleau l'empêcha de le faire aussitôt qu'il l'avoit résolu ; ainsi François se vit obligé de rester à Paris plus long-temps qu'il n'en avoit eu dessein.

Mais pendant qu'il travaille si avantageusement pour l'Église, Dieu de son côté travaille à rétablir sa réputation de cette manière éclatante qui vient enfin à bout des entreprises les plus difficiles. La cour et Paris sembloient disputer à qui en marquerait le plus d'estime : ceux qui avoient accompagné le roi en Savoie publioient ce qu'ils y avoient appris de sa piété, de son savoir, des travaux infinis qu'il avoit soufferts pour rétablir la religion catholique dans le Chablais et dans les bailliages, des dangers qu'il y avoit courus, et de la générosité avec laquelle il avoit si souvent exposé sa vie pour la conservation de la foi¹⁶⁸. D'autres racontaient les conférences qu'il

avoit eues avec Bèze, les avantages qu'il y avoit remportés sur ce fameux ministre, et la nécessité où il l'avoit réduit de rentrer dans l'Eglise catholique, s'il avoit suivi les mouvements de sa conscience, ou. plutôt si un faux honneur et les commodités temporelles ne s'y fussent pas opposés. La princesse Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, qui étoit à Rome lorsqu'il y vint pour les affaires qu'on a racontées, se faisoit un plaisir d'apprendre à tout le monde l'estime et la considération où elle l'avoit vu auprès du pape et des cardinaux, et la réputation d'un des plus habiles hommes du siècle qu'il s'y étoit acquise par les savantes réponses qu'il avoit faites aux questions qui lui avoient été proposées dans l'examen dont on a parlé.

Ce qu'on voyoit de lui avoit tant de rapport à ce qu'on en disoit, et sa conduite répondoit si bien à la haute opinion qu'on avoit de sa vertu, qu'on forma le dessein de l'arrêter en France en lui procurant un évêché plus considérable et moins pénible que celui de Genève.

On apprit dans ce même temps que le prédicateur qui avoit été nommé pour prêcher le carême suivant à la cour ne le pouvoit pas faire, à cause de quelque accident qui lui étoit survenu. On résolut aussitôt de donner sa place au coadjuteur de Genève, et les duchesses de Mercœur et de Longueville se chargèrent de lui en faire la proposition. Il la rejeta d'abord sur le peu de temps qu'il avoit pour se préparer ; mais il se rendit enfin à leurs instances, dans l'espérance qu'il eut de faire quelque fruit dans un lieu où l'on avoit bien besoin d'un prédicateur aussi habile et aussi désintéressé que lui.

En effet, la cour de France n'étoit pas seulement remplie de calvinistes, mais d'impies et de libertins, fruits malheureux d'une longue guerre civile dont on ne faisoit que de sortir. François, dans le dessein de rendre ses sermons utiles à tout le monde, entreprit de combattre tout à-la-fois l'hérésie et l'impiété. Comme il n'y avoit rien de bas et de rampant dans ses discours, il n'y avoit aussi rien d'affecté ni de trop étudié : tout y étoit grave, fort, judicieux, solide, et plein de cette éloquence majestueuse qui convient si bien à la parole de Dieu, et dont les prophètes nous ont laissé de si excellents modèles. Il les étudioit continuellement, ou, pour mieux dire, il en faisoit le sujet de ses prières et de ses méditations ; car il ne lisoit jamais

l'Écriture sainte qu'à genoux, et avec un respect aussi profond que si Dieu lui eut parlé sans voile et à découvert.

Plein des grandes idées dont ce livre admirable est une source si féconde, au lieu de flatter l'ignorance et le vice, ou de n'en parler qu'à demi par des considérations de fortune, toutes ses vues, dans ses sermons, n'alloient qu'à tirer les âmes de la profonde ignorance où il les voyoit plongées, qu'à déraciner les erreurs et les vices, qu'à frapper les esprits de la frayeur des jugements de Dieu, à leur persuader de penser sérieusement à leur salut, et à tâcher d'amollir la dureté de leurs cœurs, en les portant à une solide conversion et à un véritable changement de vie.

Ces matières importantes ayant fait le sujet de ses premiers discours, comme il vit que les catholiques et les calvinistes, charmés de la beauté de sa morale, couroient à l'envi à ses sermons, il entreprit la controverse, mais d'une manière qui fut d'autant plus utile qu'elle étoit moins commune. Il ne s'attacha point à combattre en particulier les dogmes des calvinistes ; il attaqua la secte même dans ses principes et dans son établissement ; il prétendit qu'on ne pouvoit faire son salut parmi les calvinistes, parcequ'ils n'étoient et ne pouvoient être la véritable Eglise ; et il prouva cette proposition en soutenant que leur ministère étoit sans autorité, et leurs ministres sans mission légitime.

Il rapporta sur cela ce que Bèze témoigne lui-même¹⁶⁹, qu'après la mort de Pavena, premier martyr prétendu de l'église réformée, ses disciples, qui n'étoient que des artisans et des laïques, étant dispersés çà et là, avoient les premiers établi les églises prétendues réformées de Metz, d'Orléans, de Senlis, et d'Aubigny.

Il ajouta que le même raconte dans son Histoire que Pierre Leclerc, cardeur de son métier, fut établi ministre de Meaux par une troupe de cardeurs et de foulons ; que l'église calviniste de Paris n'avoit pas une origine plus légitime ; que son premier ministre ayoit été un jeune homme nommé Masson la Rivière, qui fut de même appelé au ministère par une compagnie de laïques ; que la plupart de leurs églises avoient été établies de la même manière, c'est-à-dire par des gens qui n'avoient ni l'autorité ni le pouvoir d'ordonner des ministres légitimes ; que les ministres d'aujourd'hui, descendant de ceux-là, ne pouvoient pas avoir plus

d'autorité, c'est-à-dire qu'ils n'en avoient point, puisqu'ils avoient reçu leur pouvoir de gens qui n'en avoient pas eux-mêmes.

Ces faits, appuyés de l'autorité de Bèze, étoient d'ailleurs si publics et si constants qu'il n'y avoit aucun moyen de les nier.

François prétendit que les calvinistes ne pouvoient se justifier qu'en prouvant par l'Écriture sainte, qui étoit selon eux la seule régie de la foi, que des laïques pouvoient ordonner des ministres légitimes ; mais en même temps il les défia de le faire, et soutint qu'ils n'y pourroient trouver ni aucun passage ni aucun exemple qui autorisât de pareilles ordinations. Il en rapporta sur-le-champ plusieurs qui prouvoient le contraire, et soutint que depuis seize cents ans, c'est-à-dire depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, l'Eglise avoit toujours rejeté de semblables ordinations, et les avoit condamnées comme illégitimes, sans qu'on pût montrer aucune société chrétienne qui les eût approuvées.

Il en conclut qu'où il n'y avoit point de mission et d'ordination légitime, il n'y avoit point de pasteurs ; qu'où il n'y avoit point de pasteurs, il n'y avoit point de sacrements ; et qu'où il n'y avoit point de sacrements, il n'y avoit point de véritable Église : ce qui étoit la véritable situation des calvinistes.

Ce discours, soutenu de l'éloquence, des figures, et sur-tout de l'autorité de l'Écriture sainte, des Pères, et de l'histoire ecclésiastique, fit une forte impression sur l'esprit des peuples prévenus en faveur du calvinisme. On se mit en vain en devoir d'y répondre ; les ministres consultés ne s'accordoient pas entre eux : les uns prétendoient avoir eu la mission ordinaire ; les autres avoient recours à l'extraordinaire ; mais, ne pouvant répondre aux objections qu'on leur faisoit, il ne fut pas en leur pouvoir d'empêcher qu'on ne vît clairement qu'ils avoient usurpé le ministère, sans pouvoir convenir entre eux de l'autorité qu'ils avoient eue de le faire.

L'embarras des ministres sur une question si importante, et d'où dépendoit la justification de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'Église catholique, scandalisa bien des gens. La comtesse de Perdrieuville fut de ce nombre : elle étoit de ces prétendues savantes dont toute la capacité se réduit à une forte prévention, à une obstination presque invincible, et à quelques passages de l'Écriture sainte mal entendus qu'elle citoit à tout

propos ; son attachement à la nouvelle secte ne pouvoit être plus fort, et son estime pour les ministres alloit jusqu'à l'admiration¹⁷⁰. Le hasard ou la curiosité la conduisirent au sermon de François dont on vient de parler. Elle en fut frappée ; elle consulta les ministres, qui ne la satisfirent point ; elle retourna à François, et lui demanda des conférences particulières. C'étoit son fort : il ne faisoit, pour ainsi dire, qu'ébaucher en chaire ce qu'il ne manquoit jamais d'achever dans la conversation. Ceux qui ont fréquenté les calvinistes savent que la prévention et la présomption sont les plus grands obstacles à leur conversion : l'humilité et la docilité sont des vertus qu'ils ne connaissent presque point. Accoutumés à être les arbitres de leur créance, et à ne se soumettre qu'à l'autorité de l'Écriture sainte, dont ils sont eux-mêmes les interprètes, ils se croient au-dessus de toute instruction : disposition terrible pour quitter l'erreur et pour rentrer dans le chemin de la vérité.

François eut à combattre toutes ces difficultés dans l'instruction de la comtesse ; mais enfin il lacon. vertit si parfaitement qu'elle ramena à l'Église catholique toute sa famille, qui étoit des plus nombreuses. Sa conversion fut suivie de celle de l'illustre maison de Raconis, dont un, encore plus touché que les autres, entra parmi les capucins, et y mena toujours depuis une vie très exemplaire.

Le discours dont on vient de parler fut suivi de plusieurs autres de la même force ; et, Dieu continuant de donner sa bénédiction au zèle de François, il convertit un si grand nombre d'hérétiques des plus obstinés, que le cardinal du Perron, qui en fut témoin, ne put s'empêcher de dire « qu'il n'y avoit point d'hérétiques qu'il ne fût assuré de couvaincre ; mais que pour les convertir, c'étoit un talent que Dieu avoit réservé à M. de Genève. »

Il est vrai qu'outre qu'il étoit très habile, et qu'il avoit étudié à fond les matières de controverse, il parloit avec une grâce extraordinaire, et avoit une adresse singulière à s'insinuer dans les esprits. Sa patience et son incomparable douceur lui gagnoient tous les cœurs ; et les calvinistes mêmes, qui le regardoient comme le destructeur de leur religion, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer et de l'aimer.

Mais la conversion des hérétiques ne fut pas la seule à laquelle il travailla avec succès ; il ne réussit pas moins à celle de plusieurs catholiques très corrompus, et qui, ayant vieilli dans le crime, avoient presque désespéré de leur salut. Les maladies du cœur ne sont pas moins difficiles à guérir que celles de l'esprit, et il est même souvent plus aisé d'éclairer l'un que de délivrer l'autre d'une habitude invétérée. L'erreur reconnue se fait haïr, on y renonce sans peine ; il n'en est pas de même du penchant qu'on a pour les plaisirs ; on a beau en reconnoître l'abus, on ne laisse pas de les aimer ; l'esprit convaincu n'entraîne pas toujours le cœur ; on connoît et l'on sent son mal, et on ne peut se résoudre d'en guérir.

François avoit sur cela une maxime qui ne sauroit être trop suivie : il tenoit qu'il ne falloit point flatter le crime, mais qu'il falloit ménager les pécheurs ; il faisoit du péché les peintures les plus affreuses, mais il ne pouvoit souffrir qu'on peignît la vertu d'une manière capable de la faire haïr ou d'en rebuter ; il vouloit au contraire qu'on n'épargnât rien pour en découvrir tous les charmes ; et, quand il avoit jeté la terreur dans les esprits par la crainte des jugements de Dieu et des suites funestes du libertinage, il parloit d'une manière si touchante de la paix du cœur, de la tyrannie des passions, de la joie d'une bonne conscience, et de cette béatitude, anticipée que produit l'espérance d'une meilleure vie, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir envie de devenir vertueux. Il soutenoit qu'un zélé amer avoit plus perdu clames qu'il n'en avoit sauvées, et qu'il savoit par expérience que bien des gens, prêts à sortir du crime, s'y étoient replongés par une espèce de désespoir causé par une conduite mal ménagée, sur-tout dans les commencements d'une conversion.

François, sévère à lui-même, n'avoit que de la douceur pour les autres : ce n'étoit pas une molle condescendance qui flatte le crime sous prétexte de ménager le pécheur ; c'étoit une conduite prudente, accommodée aux divers caractères et aux différents besoins du prochain. Il pleuroit souvent devant ses pénitents les péchés qu'ils ne pleuroient pas eux-mêmes, et leur inspiroit par son exemple la douleur qu'ils devoient ressentir et la conduite qu'ils devoient garder pour éviter les rechutes ; il exerçoit sur lui-même les rigueurs qu'ils ne se pouvoient résoudre d'embrasser ; et par là, ou il leur obtenoit de Dieu l'esprit de pénitence, ou il les portoit à s'y soumettre ; il

mêloit ses larmes avec celles de ceux qu'il voyoit véritablement touchés ; il veilloit, il prioit, il jeûnoit, et soulageoit leurs peines en les partageant avec eux : mais quand il trouvoit des âmes fortes, dégagées, capables de tout entreprendre pour Dieu, il avoit une conduite exacte, ferme, élevée ; il les menait par les voies de la sainteté la plus sublime c'est ce qu'on verra par la manière dont il en usa à l'égard de la baronne de Chantal.

Par cette conduite si prudente et si charitable, se faisant tout à tous, il gagna à Dieu une infinité d'âmes, qu'une manière d'agir plus sévère et moins ménagée auroit apparemment perdues. Les hommes sont naturellement libres ; ils ne peuvent oublier l'indépendance pour laquelle ils avoient été créés ; la rigueur les rebute, la douceur les gagne. Heureux ceux qui, étant appelés de Dieu à la conduite des âmes, savent également éviter une conduite trop molle et une manière d'agir trop rigoureuse !

Le carême étant fini, les duchesses de Longueville et de Mercœur, qui ne doutoient point que François, qui avoit fort peu de revenu, et qui ne laissoit pas de faire des aumônes, même au-delà de ses forces, ne pouvoit que manquer de beaucoup de choses, lui envoyèrent par un gentilhomme une bourse fort riche, remplie d'écus d'or au soleil¹⁷¹. François en regarda l'ouvrage sans l'ouvrir ; puis, la rendant au gentilhomme, il le pria de remercier les princesses de sa part de l'honneur qu'elles lui avoient fait d'être si assidues à ses sermons, et d'avoir contribué par leur bon exemple au fruit qu'ils avoient pu faire ; que c'étoit là toute la récompense qu'il en attendoit en ce monde, et qu'il donnoit gratuitement ce qu'il avoit reçu libéralement de la bonté de Dieu. Le gentilhomme insista, et lui dit que les princesses lui avoient expressément défendu de rapporter cette bourse. François répondit que si elles faisoient difficulté de reprendre ce qu'elles avoient eu dessein d'offrir à Dieu en la personne d'un de ses ministres, elles lui feroient une offrande beaucoup plus agréable en le donnant aux pauvres qui en avoient plus de besoin que lui. Il refusa de même plusieurs présents considérables que des personnes de la première qualité lui envoyèrent. Une manière d'agir si désintéressée augmenta sa réputation à un point qu'on ne parloit à Paris que *du saint évêque de Genève*¹⁷², car on ne l'appeloit point autrement ; il y avoit presse à se mettre sous sa conduite, et l'on recevoit ses avis comme des oracles sortis de la bouche de Dieu même.

Quelques jours après Pâques le roi revint à Paris. François s'attendoit qu'il lui donneroit audience sur l'affaire dont il avoit conféré avec Villeroi. Mais sa majesté, qui avoit oui parler au cardinal du Perron, avec de grands éloges, des excellents discours qu'il avoit faits dans la chapelle du Louvre pendant le carême, eut envie de l'entendre. Les députés de Genève, qui étoient alors à la cour pour des affaires importantes, assistèrent à cette prédication. François s'y surpassa ; et le roi lui-même fut si charmé de son discours, que, se tournant du côté des députés de Genève, il leur dit tout haut, le sermon fini : « Hé hien, messieurs, que dites-vous du sermon de votre évêque ? » « Sire, répondit l'un des députés, si le duc de Savoie avoit contre nous d'aussi bonnes raisons que lui, nous rendrions bientôt le siège épiscopal, et peut-être serions-nous tous de sa religion. » Le roi ajouta qu'ils avoient raison ; qu'il n'avoit jamais ouï un prédicateur plus touchant, ni qui eût plus d'onction, et dont la vie et les actions soutinssent mieux ce qu'il prêchoit. On dit qu'il eut dès-lors le dessein de le retenir en France en lui donnant un évêché considérable. En effet nous le compterions aujourd'hui parmi nos plus saints et nos plus illustres prélats, si son humilité ne se fût opposée aux intentions de sa majesté

On reçut dans ce même temps la nouvelle de la mort de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Ce prince avoit pris Albe-Royale sur Mahomet III, et il avoit mené à ses dépens des troupes au secours de l'empereur, au premier voyage qu'il fit en Hongrie. Ses belles actions portèrent Rodolphe II à le faire général de ses armées ; et ce fut en revenant de défendre Canise, assiégée par les Tures, qu'il mourut à Nuremberg. Comme il étoit beau-frère du roi¹⁷³ prédécesseur de sa majesté, elle voulut qu'on lui fît tous les honneurs qu'on auroit pu rendre à un prince du sang. La duchesse de Mercœur, sa veuve, n'oublia rien pour marquer sa douleur, et pour honorer la mémoire d'un si grand prince : elle fit faire les préparatifs de sa pompe funèbre dans Notre-Dame de Paris, et François fut prié de sa part d'en faire l'oraison funèbre. Ce fut donc en présence des princes et des prélats de France, et d'un nombre infini de peuple, qu'il fit cet excellent discours, qui fut depuis imprimé.

Il y donna à ce vaillant prince les justes louanges que méritoient sa vie tant de fois exposée et son sang si souvent répandu pour la cause de Dieu et

de la religion : mais il releva particulièrement sa piété envers Dieu, sa modération dans ses prospérités et dans ses conquêtes, son humanité envers les vaincus, sa douceur envers ses soldats, le soin qu'il avoit de ménager leur vie, sa tendresse envers les pauvres, et la justice qu'il rendoit aux peuples avec autant d'exactitude que s'il eût été leur père, et non pas un général d'armée, que la nécessité réduit souvent à souffrir de grandes injustices.

Il conclut que si les vices déshonorent les hommes, de quelque condition qu'ils soient, il est encore plus honteux aux grands d'être vicieux ; que plus ils sont exposés aux yeux des hommes et élevés au-dessus des autres, plus ils doivent être attentifs à ne rien faire qui soit indigne du rang auquel Dieu les a élevés ; qu'une grandeur brutale, soutenue seulement d'un faste odieux, n'a rien que de méprisable ; que plus on a reçu de Dieu, plus on lui doit de reconnaissance ; que les rois mêmes doivent se faire gloire de tenir de lui toute leur grandeur ; et qu'en général il n'y a personne qui ne doive souvent faire réflexion à ce point fatal, où l'on ne meurt que pour revivre heureux ou malheureux pour toute une éternité. Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements ; et François, malgré sa répugnance, fut obligé d'accorder aux instances de la duchesse de Mercœur qu'il seroit rendu public.

Ce fut dans ce même temps que le cardinal de Bérulle lui communiqua le dessein qu'il avoit d'établir les carmélites en France. François, qui estimoit ce saint ordre autant qu'il méritoit de l'être, approuva son projet ; il n'oublia rien pour contribuer à cet établissement ; il employa les amis qu'il avoit à Rome ; et, comme le pape l'estimoit beaucoup, il se servit de tout le pouvoir qu'il avoit sur son esprit pour avancer cette sainte entreprise. Le succès répondit enfin à l'attente et aux soins de ces deux grands hommes ; et l'on voit encore aujourd'hui cet ordre si plein de vertus, soutenu de tant de personnes saintes, qu'on ne sauroit douter que leurs prières n'attirent tous les jours de nouvelles bénédictions sur le royaume.

Il n'y avoit plus d'assemblée de piété dans Paris où François ne fût invité ; on ne faisoit plus de projet de dévotion qu'on ne lui communiquât, ni d'affaire importante pour la gloire de Dieu qu'il ne fût consulté. A peine lui étoit-il permis, après tant de fatigues, de donner quelques heures au

repos, dont la nature ne peut se passer. Il n'oublioit pas cependant la principale affaire pour laquelle il étoit à Paris ; et comme elle l'obligeoit d'aller souvent à la cour, elle lui donna lieu d'entretenir souvent le roi en particulier. Ce grand prince, qui estimoit sa vertu et son savoir, lui proposoit souvent des affaires de conscience, et même des plus délicates, qui regardaient sa propre conduite. On peut dire que ce fut un des pas des plus glissants de sa vie ; car enfin il est si dangereux de dire aux grands leurs vérités ; et ce généreux mot, *il ne vous est pas permis*, coûta si cher au grand S. Jean, que les personnes les plus vertueuses ont de la peine à s'y résoudre.

François n'eut jamais la lâche complaisance de flatter les vices des grands, pas même des souverains ; et quand ils le consultoient sur les affaires de leur salut, bien loin de chercher des prétextes et des adoucissements pour ne pas troubler leur malheureuse tranquillité, il usoit d'une sainte liberté, avec tant de ménagement toutefois et de douceur, qu'on recevoit de sa main les remèdes les plus amers, sans presque s'apercevoir de leur amertume.

Ce fut ce qui lui arriva à l'égard de Henri IV. Mais nous ignorerions un des plus beaux endroits de sa vie, si ce grand prince ne nous l'avoit pas lui-même appris. Car, rendant un jour raison de l'affection particulière qu'il avoit pour lui, il dit « qu'il "l'aimoit parcequ'il ne l'avoit jamais flatté » : paroles dignes d'un roi qui a fait les délices de la France, et qu'on ne peut encore nommer sans voir renaître dans le cœur des François la tendresse qu'on doit à la mémoire d'un si grand et d'un si bon prince.

Cet exemple fait voir que ce n'est pas tant la vérité qui déplaît que la manière de la dire. En effet il n'y a rien de plus digne des princes véritablement grands que la vérité. La fortune, pour ainsi dire, leur donne tout le reste avec profusion : un ami sincère est un présent du ciel. La distance presque infinie qui est entre les rois et les particuliers ne permet plus qu'on prenne cette qualité à leur égard. Le grand Henri n'étoit pas de ce sentiment. Il vouloit des amis, il en avoit. Il est vrai qu'il les savoit choisir ; mais quand une fois il leur avoit fait cet honneur, il leur permettoit de prendre cette qualité, et leur en donnoit tous les droits. L'histoire de S.

François de Sales en fournit un exemple qui fait trop d'honneur à la mémoire de cet incomparable prince pour l'oublier.

Il y avoit à la cour un gentilhomme nommé Deshayes, que le roi avoit fait gouverneur de Montargis. C'est celui-là même dont on a déjà parlé à l'occasion de Béze. C'étoit un excellent sujet, qui aimoit son roi, et qui avoit pour lui une fidélité à toute épreuve. Henri en étoit persuadé ; et Deshayes étoit du nombre de ceux que ce grand prince appeloit ses amis.

Il avoit remarqué qu'il y avoit une liaison des plus étroites entre François et ce gentilhomme ; ce fut ce qui l'obligea de lui demander un jour lequel il aimoit le mieux, de lui ou du coadjuteur de Genève, quelle des deux amitiés lui étoit la plus chère, et quelle il préféreroit à l'autre s'il étoit contraint de faire un choix¹⁷⁴. Deshayes, surpris de cette demande, répondit au roi que les bontés dont sa majesté vouloit bien l'honorer ne lui avoient pas fait oublier qu'il étoit son sujet ; que ce qu'il lui devoit en cette qualité l'emporteroit toujours sur tous les autres engagements qu'il pourroit prendre ; qu'il avoit pour lui un zèle et une fidélité qui n'avoient point de bornes ; mais que, pour l'amitié, la distance d'un sujet à son roi étoit trop grande pour oser se servir de ce terme, quoiqu'il lui avouât franchement qu'il sentoit pour sa majesté tout ce que l'amitié la plus tendre, mais aussi la plus respectueuse, pouvoit inspirer.

Le roi répliqua qu'il ne s'informoit point de ce qu'il lui devoit en qualité de sujet, qu'il n'avoit jamais douté de son zèle et de sa fidélité ; qu'il s'agissoit de l'amitié, de ce qu'il sentoit pour Henri, et non pas pour le roi, et qu'il vouloit qu'il lui dît sincèrement pour lequel il avoit plus d'amitié, pour l'évêque de Genève ou pour lui.

Un courtisan plus dissimulé que Deshayes n'eût pas hésité à répondre ; les expressions les plus vives ne lui eussent pas manqué, et la sincérité apparente eût payé pour la véritable. Deshayes étoit bien éloigné de ce caractère : il eût plutôt renoncé à sa fortune qu'à l'amitié de François ; un mensonge lui coûtoit, il ne savoit pas dissimuler ; et quand il eût pu se résoudre à feindre, son visage et ses manières l'eussent démenti.

Le roi, qui aimoit les gens de ce caractère, prenoit plaisir à l'embarras de Deshayes, et le pressoit en lui disant : « Deshayes, il faut répondre. » Enfin Deshayes, ne pouvant plus reculer, répondit en ces termes : « Que, puisque

sa majesté lui ordonnoit de le dire, il lui avouoit qu'il avoit pour elle toute la vénération et toute la tendresse dont il étoit capable, mais aussi qu'il aimoit bien l'évêque de Genève. »

Cette réponse non seulement ne déplut pas au roi ; au contraire, étant touché de la générosité de Deshayes : « Je ne trouve point à redire à vos senti-ments, lui dit-il, mais je vous prie tous deux qu'au moins je fasse le tiers dans votre amitié. » Il ajouta qu'il avoit chargé le duc d'Épernon de le solliciter de sa part de rester en France, de lui promettre le premier évêché vacant, et, en attendant, une pension de quatre mille livres. Deshayes, tout transporté de joie, se jeta aux pieds de sa majesté pour l'en remercier, plus sensible au bien de son ami qu'il n'eût été si le roi lui eût fait un pareil présent. Mais ce grand prince, le relevant avec sa bonté ordinaire : « Allez, lui dit-il, prévenez, s'il se peut, le duc d'Épernon, et apprenez vous-même au coadjuteur de Genève ce que j'ai dessein de faire pour lui. »

En général, il faut aux François un souverain qui ait de la majesté, qui se fasse respecter, et qui se familiarise peu : on ne peut pas nier cependant qu'une bonté pareille à celle du grand Henri n'ait de grands charmes. Il est vrai qu'il faut beaucoup de prudence pour en user à propos ; mais aussi, quand on a trouvé ce point si difficile à rencontrer, il n'y a que la religion qui puisse mettre des bornes aux respects qu'on se sent porté à leur rendre. C'est ainsi que Henri gagna le cœur de ses sujets ; et jamais personne n'abusa de sa familiarité que le seul maréchal de Biron : mais Dieu permit qu'il en fût puni comme il le méritoit.

Pendant que ce qu'on vient de raconter se passoit entre le roi et Deshayes, le duc d'Épernon s'étoit acquitté de sa commission : il avoit sollicité François, de la part de sa majesté, de demeurer en France, et lui avoit offert l'évêché et la pension ; mais le duc ne put rien obtenir. François répondit, avec de grands sentiments de reconnoissance, que sa majesté lui faisoit plus d'honneur qu'il ne méritoit, que ses qualités héroïques lui gagnoient assez tous les cœurs sans y joindre encore les bienfaits ; qu'il étoit pénétré du bonheur qu'il y avoit à être sujet d'un si grand et d'un si bon prince ; que, s'il suivoit son cœur, il ne prendroit point d'autre parti ; mais que, pour l'évêché, Dieu l'avoit appelé malgré lui à celui de Genève, et que pour répondre à sa vocation il se croyoit obligé de le garder toute sa

vie ; quant à la pension, que le peu de bien qu'il avoit suffisoit pour l'entretenir, que d'en avoir davantage ne serviroit qu'à l'embarrasser.

Cette réponse étant portée au roi, il en fut touche ; il admira le détachement qu'il avoit du bien et de la fortune, et ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit quelque chose de plus grand à mépriser l'un et l'autre qu'à s'assujettir un empire. Il le proposoit toujours depuis comme le modèle de la perfection chrétienne ; et il ajoutoit qu'il ne connoissoit personne qui fût plus capable de remettre l'état ecclésiastique dans son premier éclat, de détruire les hérésies qui troubloient son royaume, et que c'était dommage qu'un si grand homme fût relégué dans des montagnes.

Une vertu si pure et si généralement reconnue sembloit devoir être à couvert de l'envie et de la calomnie¹⁷⁵. Mais y a-t-il quelque chose de si saint à quoi ces deux monstres ne s'attaquent pas ; et y a-t-il lieu au monde ou ils régneront plus impunément et avec plus de danger que dans les cours des princes ? Un mérite stérile n'en sera jamais l'objet ; mais, dès qu'il est appuyé de la faveur du souverain, il ne manque jamais d'envieux qui s'attachent à le détruire, et on perdra plutôt la personne que de pardonner au mérite.

C'est ce que François éprouva dans le temps même dont nous parions. Son mérite, ou plutôt la faveur du roi lui fit des envieux, et ces envieux résolurent de le perdre. Pour y réussir, ils s'avisèrent de l'accuser de travailler à renouveler la conspiration du maréchal de Biron contre le roi. Personne ne doute que le duc de Savoie n'y fût entré ; François étoit son sujet : voilà le fondement de l'accusation. Ils s'adressèrent au roi même, et lui dirent que la vertu apparente de François n'étoit qu'une hypocrisie déguisée ; qu'il étoit en effet un émissaire du duc de Savoie, d'autant plus dangereux et d'autant plus à craindre, qu'il étoit insinuant et qu'il avoit l'art de se faire des amis ; que le rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex n'étoit qu'un prétexte, et que le véritable motif de son voyage à Paris étoit tout autre qu'il ne paroissoit¹⁷⁶.

Ces accusations étant trop vagues pour faire impression sur l'esprit du roi, voici ce qu'ils ajoutèrent : qu'il avoit des liaisons particulières avec tous ceux qu'on avoit soupçonnés d'être d'intelligence avec Biron, et de s'être laissé gagner par le duc de Savoie ; qu'il n'avoit pu s'empêcher de parler

avec estime du maréchal ; qu'entrant un jour dans l'église où il est enterré, on lui avoit ouï pousser de profonds soupirs ; que, quelque temps après, ayant été prié d'y prêcher, il recommanda aux prières de ses auditeurs le succès d'une affaire importante, et que cette affaire vraisemblablement ne pouvoit être autre que le renouvellement de la conspiration de Biron. Ils concluoient de là qu'il étoit de la prudence de s'assurer de sa personne et de ses papiers, et prétendoient qu'on découvroiroit bien des choses dont on n'eût jamais soupçonné un homme si vertueux en apparence, et si dégagé des choses du monde.

Quoique ces raisons fussent bien foibles, Henri, qui avoit une délicatesse infinie sur l'affaire dont il s'agissoit, ne laissa pas de les trouver vraisemblables ; mais sa prudence ne lui permit pas de faire un éclat avant que d'être mieux informé. Il crut qu'il falloit le faire observer, et par malheur il en donna la commission à ceux mêmes qui venoient de lui donner ces avis, c'est-à-dire aux personnes du monde qui avoient le plus d'intérêt à les faire trouver véritables à quelque prix que ce fût.

Cependant, comme François avoit un grand nombre d'amis à la cour, cette accusation ne put être si secrète qu'un gentilhomme qui lui étoit fort attaché n'en fût averti ; il alla aussitôt chez lui pour la lui apprendre, et, ne l'ayant point trouvé, il fut le chercher à Saint-Benoît, où il prêchoit l'octave du Saint-Sacrement. Il le trouva au bas de la chaire prêt à y monter, et ce fut là qu'il lui apprit le crime dont on l'accusoit.

Il n'est guère d'innocence à l'épreuve d'un pareil soupçon : on se trouble au moins, on s'effraie ; et moins on se sent capable d'un pareil crime, plus on est surpris qu'on puisse en être accusé. François ne sentit rien de ces agitations. Sûr de son innocence, des lumières, de la bonté du roi, et de la protection de Dieu, il remercia le gentilhomme avec une tranquillité qui le surprit, monta en chaire, et ne prêcha jamais avec plus de force et d'éloquence. Le sermon fini, le gentilhomme, qui y avoit assisté, lui avoua qu'il étoit effrayé de sa tranquillité. Il le conjura de ne rien négliger pour se tirer d'une affaire dont les moindres circonstances prouvées étoient également dangereuses pour sa réputation et pour sa vie. François répondit qu'il étoit résolu de se justifier, mais qu'il voudroit bien le pouvoir faire sans nuire à ses ennemis. Le gentilhomme repartit qu'il importoit fort peu

aux dépens de qui se fît sa justification, que ses accusateurs ne pouvoient être que des scélérats qui ne méritoient pas d'être ménagés, et qu'il y avoit de la justice à les couvrir au moins de la confusion qu'ils avoient si bien méritée. François se contenta de dire qu'il ne raisonnoit pas comme cela, et que Dieu lui feroit la grâce de se justifier sans accuser et sans embarrasser personne. Il partit à l'heure même pour aller trouver le roi.

Mais il était déjà justifié dans son esprit. Ce grand prince n'avoit pu faire réflexion sur l'innocence de ses actions, sur la sainteté de sa vie, sur sa douceur, son zèle et son détachement des choses du monde, sans le croire innocent : il se reprocha même d'avoir pu le soupçonner d'un crime auquel on ne peut penser sans horreur. Ainsi, étant entré dans la chambre du roi avec cet air tranquille et plein de douceur qui marquoit bien son innocence, ce qui avoit pu rester de soupçon dans l'esprit de ce prince acheva de se dissiper. Il le prévint lui-même, et, le prenant en particulier, il lui dit qu'il ne prît point la peine de se justifier ; que plus le crime dont on l'avoit accusé étoit énorme, moins il l'avoit cru capable de le commettre ; qu'il étoit persuadé de son affection, et que, s'il en étoit besoin, il répondroit lui-même de son innocence. François répondit qu'il ne s'étoit jamais mêlé des affaires d'état, mais que s'il avoit à le faire il ne commenceroit pas par une action aussi noire et aussi indigne des grâces qu'il avoit reçues de sa majesté ; qu'il l'assuroit qu'il n'avoit jamais reçu aucun ordre de son prince contre son service, et qu'il n'y avoit aucune considération ni aucune autorité sur terre qui pût l'obliger à conspirer contre le moindre des hommes, à plus forte raison contre le plus grand et le meilleur prince du monde ; que ceux qui l'avoient accusé ne connoissoient pas le zélé ardent qu'il avoit pour sa majesté, et que, bien loin d'en vouloir à une vie si précieuse, Dieu lui étoit témoin qu'il étoit tout prêt de donner la sienne pour la conserver. Ayant dit ces paroles, il fit une profonde révérence pour baiser la main de sa majesté, mais ce grand prince, l'embrassant tendrement, lui dit tout bas : « Monsieur de Genève, je suis persuadé de ce que vous m'avez dit ; soyons meilleurs amis que jamais¹⁷⁷. »

Tout autre que François eût demandé justice de ses accusateurs : on n'eût pas même manqué de raisons spécieuses, et l'honneur dû au caractère eût servi de prétexte à la vengeance particulière. Mais il étoit si éloigné de ces

sentiments, qu'il étoit résolu de demander leur grâce au roi s'il eût reconnu qu'il eût dessein de les punir. Mais les princes sont obligés de dissimuler bien des choses ; et ceux mêmes qui, comme Henri, aiment le plus la justice, ont souvent des raisons de ne la pas rendre aussi exactement qu'on la pourroit souhaiter.

Mais, au défaut de cette satisfaction que François ne demandoit pas, il ne fut pas plus tôt sorti de la chambre du roi, que ce grand prince demanda à Deshayes à quoi montoit le revenu de l'évêché de Genève¹⁷⁸. Deshayes répondit qu'il étoit autrefois fort riche, mais que, depuis que les Gênois s'étoient emparés de la plus grande partie de ses revenus, il avoit tout au plus trois ou quatre mille livres de rente. Le roi répartit que ce n'étoit pas assez pour un homme du mérite du coadjuteur de Genève ; et il lui ordonna de lui offrir de sa part une pension de mille écus, dont il alloit lui faire expédier le brevet.

Deshayes fut aussitôt s'acquitter de sa commission. François, qui en avoit déjà refusé une plus considérable, crut qu'il y auroit quelque chose de trop affecté à s'obstiner à refuser les biens d'un si grand roi. Il répondit donc à Deshayes qu'il le prioit de remercier pour lui sa majesté, et de lui dire que ses présents lui faisoient trop d'honneur pour les refuser ; mais que, comme il n'avoit pas alors besoin d'argent, et qu'il ne savoit pas le garder, il supplioit sa majesté de trouver bon que cet argent demeurât entre les mains du trésorier de l'épargne, et qu'il le demanderoit quand il en auroit besoin. Le roi vit bien que c'étoit un honnête refus ; mais il le trouva si adroit qu'il ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit jamais donné de pension dont il eût été mieux remercié que de celle qu'il avoit offerte à l'évêque de Genève.

Cependant, quelque mauvais succès qu'eût eu l'accusation intentée contre lui, il ne laissa pas de la regarder comme un avertissement que Dieu lui donnoit de s'éloigner de la cour. Il redoubla ses instances pour la conclusion de l'affaire du bailliage de Gex. Il en parla au roi. Cependant, quelque envie qu'eût ce grand prince de lui faire le plaisir tout entier, il ne put lui accorder qu'une partie de ce qu'il demandoit, mais ce fut en ajoutant ces paroles obligeantes : « qu'il se défierait du zélé de tout autre, mais qu'il étoit assuré que celui du coadjuteur de Genève ne produirait jamais que de bons effets le service de Dieu et pour le sien. »

Après que François l'eut très humblement remercié, il lui représenta que, comme il pouvoit arriver des difficultés dans l'exécution de ses volontés, il aurait encore besoin des lettres de sa majesté pour le baron de Luz et pour son parlement de Dijon, dont il la prioit d'agréer qu'il se servît, en cas qu'il survînt des différends qui eussent besoin d'être réglés par son autorité ; il le pria encore d'étendre la protection dont il vouloit bien l'honorer sur les ecclésiastiques du bailliage de Gex, du Bugey et de Valromey.

Le roi, qui ne savoit point obliger à demi, lui accorda sur l'heure toutes ces demandes : ainsi François, n'ayant plus d'affaires à la cour, prit congé de sa majesté, et partit, au grand regret de ses amis, pour se rendre à Annecy.

A quelques journées de Paris, il reçut des lettres par lesquelles on lui apprenoit la mort de Claude de Granier, évêque de Genève¹⁷⁹. C'étoit un prélat d'un mérite, d'une sainteté]et d'une capacité distinguée ; sa naissance étoit illustre ; il étoit sorti d'une maison noble, et des plus anciennes du pays ; il avoit été élevé fort jeune dans le monastère de Talloires, de l'ordre de S. Benoit ; il y avoit fait profession, et il en étoit prieur lorsque le duc de Savoie le nomma à l'évêché de Genève. Il gouverna cette Eglise pendant près de vingt-cinq ans, avec tant de prudence, de piété, de zèle, de fermeté et de douceur, qu'il en acquit l'estime et l'amour de tout son diocèse. Il étoit austère pour lui-même ; et son élévation à l'évêché de Genève ne lui fit rien relâcher de la rigueur de sa règle, dont il fut jusqu'à la mort un religieux observateur. Il aimoit les pauvres comme ses enfants ; il s'épargnoit tout pour les secourir ; de sorte que, nonobstant la modicité de son revenu, il ne laissoit pas de faire de grandes aumônes. Il devint fort infirme sur la fin de ses jours ; mais ses maladies continuelles ne servirent qu'à faire éclater sa patience et son détachement des choses du monde. Il en donna une preuve qu'on ne peut assez estimer, en choisissant François pour son successeur, au préjudice de son neveu, quoiqu'il eût toutes les qualités qui peuvent servir à former un saint évêque. Sa mémoire est en bénédiction, et l'Eglise de Genève le regarde encore aujourd'hui comme un des plus grands prélats qui l'aient gouvernée depuis sa fondation.

François, qui l'avoit toujours honoré comme son père, et aimé comme son bienfaiteur, le pleura avec des larmes d'autant plus sincères, qu'il

n'étoit point touché de l'ambition de lui succéder. Il n'étoit point revenu des saintes frayeurs que l'épiscopat lui avoit causées ; plus il s'en voyoit proche, plus il s'en estimoit indigne ; et s'il eût pu rendre son prédécesseur immortel, il l'eût fait par le second motif de ne lui jamais succéder. Cependant comme c'étoit une nécessité pour lui de remplir la place vacante, il se rendit en diligence en Savoie ; il ne voulut point entrer dans Annecy, de peur que la joie de l'arrivée d'un nouvel évêque ne diminuât la douleur si juste qu'on ressentoit pour la mort de son prédécesseur. Il choisit le château de Sales pour sa retraite ; et ce fut là qu'il se rendit pour se préparer à son sacre. La terre de Sales portoit autrefois le titre de comté, et depuis elle a été érigée en marquisat par le duc de Savoie. La situation du château dans une petite plaine au pied du mont Térée est assez agréable ; et la rivière de Fibre, qui passe au pied, en augmente encore la beauté. La maison est des plus logeables ; et l'on en peut juger par un des corps de logis qui contient vingt-six chambres de plain-pied. accompagnées de leurs cabinets¹⁸⁰. Les jardins et les autres accompagnements répondent au bâtiment ; de sorte que l'on peut dire qu'elle étoit alors une des plus belles maisons de Savoie. Ce ne fut pourtant pas le motif qui la fit choisir à François pour s'y préparer à son sacre : il étoit trop pénétré de l'esprit de pénitence, pour être touché de pareils sentiments ; mais il lui eût été difficile de trouver un lieu plus solitaire et plus retiré du commerce des hommes. La proximité d'Annecy fut un second motif, et les prières de la comtesse de Sales sa mère achevèrent de l'y déterminer.

Il employa les premiers jours après son arrivée à recevoir les visites et les compliments du clergé, de la noblesse, et de tous les corps de son diocèse, qui le vinrent féliciter sur son retour, et sur son heureux avènement à l'épiscopat. Dès qu'il se vit débarrassé de la foule, et qu'il fut seul, il envoya à Thonon prier le père Fourrier, jésuite, de se rendre à Sales, et de vouloir bien lui servir de directeur pendant une retraite de vingt jours qu'il avoit dessein d'y faire. Ce fut sous la direction de ce savant et pieux religieux, et par ses avis, qu'il dressa le plan de la conduite qu'il avoit résolu de garder toute sa vie. La confession générale de tous ses péchés, la méditation, le silence, le jeûne, les mortifications les plus austères, servirent de préparatifs au dessein qu'il avoit de travailler sérieusement à

l'édification de son peuple par le règlement de sa personne et de sa maison. Comme c'est par l'observation constante et fidèle des lois qu'il se prescrivit alors qu'il est parvenu à ce haut degré de sainteté qui l'a rendu l'objet de la vénération de tous les fidèles, on a cru qu'on feroit plaisir au lecteur de les rapporter. On commencera par les règlements qui regardent l'extérieur, pour venir ensuite à ce qu'il se prescrivit pour l'intérieur.

Il se fit donc une loi de ne jamais porter d'étoffes de soie, ou autres trop éclatantes et trop lustrées comme seroit le camelot, mais d'être toujours vêtu de laine, et aussi simplement qu'il l'étoit avant que d'être évêque, la magnificence des habits ordinaires n'étant pas selon lui ce qui devoit distinguer un prélat des autres prêtres¹⁸¹. Il résolut de ne paraître jamais dans les églises ni en public sans le rochet et le camail, et d'en user de même dans sa propre maison, autant qu'il se pourrait ; cette sorte d'habit étant comme un avertissement continuel de la bienséance, de la modestie, et de la retenue qu'un évêque doit garder dans son domestique, comme partout ailleurs. On peut rapporter ici la loi qu'il se prescrivit de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe.

Sa maison devoit être propre, mais simple, sans peinture et sans autres tableaux que de dévotion, et encore en petit nombre et de bas prix ; il en bannit la magnificence des meubles, et ne souffrit qu'à peine qu'il y eût deux chambres tapissées, l'une pour les étrangers, l'autre pour recevoir les visites.

Il se prescrivit de n'avoir ni carrosse, ni litière ni chaise à porteur ; il devoit aller toujours à pied, même en faisant la visite du diocèse, et dans les chemins les plus rudes, à moins que le mauvais temps ne l'obligeât de monter à cheval.

Il réduisit ses domestiques à deux prêtres, dont un devoir lui servir d'aumônier, et l'accompagner par-tout, l'autre devoit être chargé du soin du temporel et de veiller sur les gens de service ; il y joignit deux valets-de-chambre, un pour servir les étrangers, l'autre pour lui ; un seul laquais, et deux valets pour la cuisine. Il leur étoit défendu de porter des épées et des habits d'autre couleur que d'un gris fort obscur ; ils devoient être tous réglés, modestes et d'une conduite édifiante, et fréquenter souvent les sacrements. Toutes sortes de jeux leur étoient défendus ; et l'on avoit soin

d'ailleurs de les occuper si utilement qu'ils n'avoient point de temps de reste à donner au jeu.

Il leur étoit très expressément ordonné de porter beaucoup de respect à tous les ecclésiastiques, et particulièrement aux prêtres : il devoit lui-même en donner l'exemple. Sa maison leur étoit toujours ouverte ; et il étoit défendu à ceux de dehors, qui n'avoient point de maison en ville, de loger ailleurs que dans la maison épiscopale.

On pourroit croire que mille écus de rente, ou environ, qu'avoit alors l'évêché de Genève, ne lui permettoient pas une plus grande dépense ; mais, outre que c'est peut-être le pays du monde où l'on vit à meilleur marché, comme il étoit l'aîné de sa maison, et que le comte de Sales son père n'avoit jamais voulu souffrir qu'il renonçât à ses droits, il avoit de quoi vivre avec plus d'éclat, si sa modestie et son amour pour les pauvres ne s'y fussent pas opposés.

Quant au traitement de sa personne et au règlement de sa table, il crut devoir pratiquer exactement ce que les conciles ordonnent touchant la tempérance et la frugalité des évêques¹⁸². On ne lui devoit servir que des viandes communes, à moins qu'il ne survînt quelque personne de distinction, car il s'étoit fait une loi d'éviter la singularité ; mais alors même il devoit, sans qu'il y parût d'affectation, s'en tenir à ce qu'il y avoit de plus commun, et il avoit une adresse singulière pour ne point toucher aux mets les mieux apprêtés. Les prêtres, autant qu'il se pourroit, devoient tenir à sa table les premières places ; on y devoit lire quelque bon livre jusque environ la moitié du repas, et pendant le reste du temps s'entretenir de choses utiles.

En un mot, comme il avoit appris de S. Paul que *celui qui ne sait pas régler sa maison sera encore bien plus incapable de gouverner l'Église de Dieu*¹⁸³, il n'oublia rien pour mettre un tel ordre dans sa famille qu'elle pût servir de modèle aux autres. Ainsi, ayant choisi lui-même ses domestiques avec toute l'exactitude possible, il travailla de même à rendre leur vie et leur piété exemplaire : c'est pourquoi, quoiqu'il y eût un prêtre établi pour veiller sur eux, il ne se croyoit pas dispensé du soin personnel qu'il en devoit avoir lui-même. Il vivoit avec eux comme un père avec ses enfants ; et il avoit coutume de dire qu'on ne pouvoit avoir pour eux trop de bonté, qu'on étoit obligé de les consoler par des manières douces du malheur de

leur condition, et que, si la Providence en avoit ordonné autrement, ils seroient au-dessus de nous comme nous nous trouvons au-dessus d'eux.

Il savoit pourtant retenir cette bonté dans les justes bornes qu'elle devoit avoir ; car, s'il arrivoit que quelqu'un ne se conduisît pas avec toute la régularité, que demandoit une maison si bien réglée, il en étoit repris à l'heure même, ou renvoyé si la faute le méritoit.

Il voulut qu'on en usât avec la même bonté à l'égard des fermiers de l'évêché, et de ceux qui lui dévoient quelque chose ; il en souffroit quelquefois, et son économe lui en faisoit souvent des plaintes ; mais il répondoit qu'il ne falloit pas qu'un évêque fût ri goureux à exiger ses revenus, et que rien ne lui seyoit mieux que de relâcher quelquefois de ses droits.

Outre les aumônes particulières et secrètes, qui dévoient aller loin, puisqu'il ne la refusoit jamais, il voulut qu'on en fît de publiques à la porte de l'évêché, à l'hôpital, aux frères mineurs, aux dominicains, et aux religieuses de Sainte-Claire. Il disoit à cette occasion qu'il n'est pas permis à un évêque de cacher toutes ses bonnes œuvres, sur-tout celles qui sont de devoir, comme l'aumône, parceque l'une de ses plus grandes obligations est de donner bon exemple à son peuple.

Par la même raison de l'édification du prochain, il se fit une loi de se trouver à toutes les fêtes de dévotion qui se célébreroient dans toutes les églises de la ville ; et en effet on l'y vit toujours assister aux offices divins et au sermon. C'étoit une de ses maximes, que, lorsqu'il s'agit du service de Dieu et du prochain, un évêque doit toujours paroître le premier à la tête de son peuple.

Mais ce qu'il se prescrivit sur toutes choses fut de ne se rapporter à personne du soin des pauvres et des malades, de les visiter lui-même, de pourvoir en personne à leur consolation et à leurs besoins ; et il le fit depuis avec une exactitude qui donna lieu de s'étonner comment, avec si peu de bien, il pouvoit fournir à tant de charges : il est vrai que dans les occasions pressantes il engageoit jusqu'à sa chapelle. Mais, après tout, son exemple fait bien voir que, quand on est une fois bien résolu de retrancher au luxe et à la cupidité ce qu'elle demande au-delà du besoin, on est toujours en état de faire l'aumône.

Enfin il fit une ferme résolution de ne jamais plaider, et de souffrir plutôt qu'on lui fît tort que de poursuivre son droit en justice. Il disoit sur cela que si S. Paul défendoit les procès à tous les chrétiens, à plus forte raison les défendoit-il aux évêques ; qu'une des principales qualités que cet apôtre exigeoit d'eux étoit qu'ils n'aimassent point les procès ; et il ajoutoit. *ce que tout le monde sait être une de ses maximes, que clans cent livres de procès il n'étoit jamais entré une once de charité.*

François ayant ainsi réglé l'extérieur et, pour ainsi dire, le dehors de l'évêque, voici ce qu'il se prescrivit pour sa personne et pour l'intérieur.

Il devoit se lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de méditation, réciter l'office du matin, faire la prière à ses domestiques, et lire l'Ecriture sainte jusqu'à sept heures ; il étudioit ensuite jusqu'à neuf, qu'il quittait l'étude pour aller dire la messe : il se fit une loi de la dire tous les jours¹⁸⁴. Après la messe il devoit vaquer aux affaires de son diocèse jusqu'au dîner. Au sortir de table il donnoit une heure à la conversation, et reprenoit les affaires du diocèse jusqu'au soir ; et s'il n'y en avoit pas assez pour l'occuper, il donnoit le reste du temps à l'étude et à la prière. Le soir, après souper, on devoit lire pendant une heure un livre de dévotion, ce qui lui fournissoit le sujet de la méditation pour le lendemain. La prière commune devoit suivre ; après laquelle, tout le monde étant retiré, il devoit dire matines pour le lendemain. Voilà l'ordre journalier qu'il se prescrivit.

Outre les jours de jeûne commandés par l'Eglise, il se fit une règle de jeûner tous les vendredis et les samedis, et les veilles des fêtes de la S^{te} Vierge.

Les jours de fêtes solennelles, il devoit assister à tout l'office de la cathédrale avec tous ses domestiques. Les dimanches et les fêtes ordinaires, il se contentoit d'assister avec eux à la grande messe et à vêpres. Il résolut de faire tous les ans une retraite de dix jours. Il marqua pour cet exercice le temps du carnaval, afin de se préparer, disoit-il, à passer saintement le carême, et pour expier en quelque façon les désordres qui se commettoient pendant ces jours de débauche.

Comme il étoit fortement persuadé de ce qu'enseigne le concile de Trente, *que la prédication est la principale fonction des évêques*¹⁸⁵ ; que c'étoit pour leur en donner l'exemple que Jésus-Christ, qui est leur modèle,

avoit dit *qu'il devoit annoncer l'Evangile, parcequ'il avoit été envoyé pour cela*¹⁸⁶ ; et que S. Paul avoit ajouté *que Jésus-Christ ne l'avoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher*¹⁸⁷, il se fit une loi de prêcher lui-même à son peuple le plus souvent qu'il pourroit. Le catéchisme et l'instruction des pauvres et des enfants ne lui parut pas même au-dessous de lui ; et l'on verra dans la suite qu'il le faisoit très souvent en public, et plus souvent encore dans sa maison épiscopale.

La résidence, ce point si important et si peu pratiqué de son temps, lui paroissoit trop nécessaire et trop recommandée aux évêques par les conciles pour s'en dispenser ; il se proposa donc de ne point sortir de son diocèse sans une nécessité évidente, ou du moins sans des raisons très fortes, et toujours prises de l'utilité de l'Eglise et du prochain.

On ne voit point, clans ces règlements qu'il fit pour sa conduite, qu'il se prescrivît des austérités et des pénitences extraordinaires.

Mais, outre qu'une vie exacte et uniforme, toujours occupée de ses devoirs, toujours attentive à Dieu et aux besoins du prochain, ne sauroit passer que pour une vie très mortifiée, on sait qu'il portoit la haire, et qu'il prenoit la discipline : mais il avoit d'autant plus de soin de le cacher, qu'il étoit plus éloigné de l'ostentation, et que son état ne demandoit pas de lui cet extérieur rigide, qui n'est pas en effet le caractère de l'épiscopat. A bien prendre les choses, la sainteté ne consiste pas à faire des mortifications extraordinaires, mais à faire, chacun dans son état, ce que Dieu veut que l'on fasse. Il y a quelque chose de grand à mourir pour Dieu ; mais il n'est peut-être ni moins difficile ni moins grand de savoir vivre pour lui.

François ayant fait ainsi le plan de sa conduite, de l'avis de son directeur, il le suivit toujours depuis exactement ; bien loin d'y rien retrancher, il y ajouta bien des choses qu'il ne s'étoit pas d'abord prescrites ; et c'est cette fidélité à tous ses devoirs qui nous fournira ces grands exemples de vertu et de sainteté qu'on verra dans la suite de cette histoire.

Cependant plus le jour de son sacre approchoit, plus il sentoit ces vives appréhensions qu'il avoit ressenties autrefois de se voir élevé au rang auquel il étoit tout près de monter. Il lui sembloit qu'il n'avoit point assez résisté, et qu'il s'étoit rendu trop facilement. Plus il examinoit les qualités qui sont nécessaires pour former un saint évêque, plus il s'en trouvoit

éloigné ; et, son humilité ne lui laissant voir que ses défauts, il se regardoit comme un pilote qui se seroit embarqué sur une mer orageuse et pleine d'écueils, sans science, sans expérience, sans mâts, sans voiles, sans gouvernail, en un mot, sans tous les secours qui pouvoient lui faire éviter le naufrage.

Ce trouble alla si loin, qu'il ne put s'empêcher de s'en ouvrir au père Fourrier, qui le conduisoit dans sa retraite ; mais ce savant religieux, qui n'ignorait pas la violence qu'il s'étoit faite pour consentir à être évêque, qui voyoit d'ailleurs dans lui des marques si évidentes de la vocation divine, et qui admiroit tous les jours cette vertu si pure dont lui seul ne s'apercevoit pas, le rassura, et remit enfin, quoique avec beaucoup de peine, le calme dans son ame.

Ainsi François assuré par celui-là même qu'il regardoit à son égard comme l'interprète des volontés de Dieu, qui l'appeloit à l'épiscopat, ne songea plus qu'à attirer sur lui la plénitude de cet esprit principal qui fait le véritable caractère des évêques. Il redoubla ses jeûnes, ses austérités et ses prières ; il y passoit les jours et les nuits ; ou, s'il cessoit quelquefois de parler à Dieu dans l'oraison, c'étoit pour l'écouter lui-même parlant aux hommes dans ses saintes Ecritures.

Rien ne fut capable de le retirer de sa retraite que l'arrivée de Vespasien Gribaldo, archevêque de Vienne, et métropolitain de Genève, accompagné des évêques de Damas et de saint Paul-trois-Châteaux, qu'il avoit invités pour faire la cérémonie de son sacre. Il fut lui-même les recevoir. Mais il parut dans cette occasion que, quelque déférence qu'il eût pour son directeur, il n'étoit pas encore bien revenu des saintes frayeurs que Dieu lui avoit inspirées pour l'épiscopat ; car l'archevêque lui ayant dit qu'il venoit avec d'autant plus de joie pour le consacrer, qu'il étoit persuadé qu'il donneroit en sa personne un saint évêque à l'Église, François lui répondit qu'il avoit de trop bons sentiments pour lui ; que, s'il le le connoissoit aussi bien qu'il se connoissoit lui-même, sa joie se changeroit en tristesse ; que, si Dieu avoit écouté ses désirs et ses prières, il lui auroit épargné la peine qu'il avoit prise ; et qu'il le conjuroit de joindre ses prières aux siennes, pour obtenir de Dieu que sa consécration ne fût pas l'effet d'un de ses jugements

secrets, qui punissent quelquefois des fautes cachées, par des engagements pleins de périls et au-dessus de nos forces.

Après ce compliment, qui marquoit si bien les véritables sentiments de son cœur, il pria l'archevêque et les évêques de lui permettre de continuer sa retraite, et rentra dans sa solitude.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE.

LIVRE CINQUIÈME.

S. François de Sales est sacré par l'archevêque de Vienne, métropolitain de Genève. Il fait son entrée dans Annecy, prêche dans sa cathédrale, établit et fait lui-même le grand catéchisme. Il ajoute des règles de vie encore plus exactes à la conduite qu'il s'étoit prescrite ; manière dont il se conduit avec son peuple. Il se prépare à donner les ordres ; dispositions qu'il demande dans les ordinants ; règles qu'il se prescrit pour les ordinations. Sa fermeté à n'admettre que des personnes capables, et d'une vie irréprochable. Il compose un rituel pour établir une parfaite uniformité dans le service divin et dans l'administration des sacrements ; il tient le synode général de son diocèse ; règlements qu'il y fait ; il établit les conférences ecclésiastiques. Il va à Turin et à Saluces. Il termine un grand différent survenu entre le chapitre de la cathédrale et celui de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy ; zèle et fermeté de S. François de Sales à maintenir les droits du chapitre de la cathédrale. Le duc de Savoie appréhende qu'il ne traite avec la France de ses droits de souveraineté sur la ville de Genève, et en témoigne de la défiance. Examen des droits des évêques et des ducs de Savoie sur la souveraineté de Genève. Il rétablit la religion catholique dans le bailliage de Gex ; il est empoisonné, et guérit contre toute apparence ; il rétablit l'ordre dans l'abbaye de Six ; il va prêcher le carême à Dijon ; conversions qu'il y fait ; grands exemples de piété et de désintéressement qu'il y donne ; il retourne à Annecy. Il refuse une abbaye que Henri IV lui offre, et ensuite le chapeau de cardinal ; ses sentiments à l'égard de cette dignité. Il prêche le carême à La Roche, petite ville de son diocèse. Léon XI veut le faire cardinal : la mort l'en empêche. Il établit les Feuillants dans l'abbaye d'Abondance. Il commence la visite générale de son diocèse, et l'interrompt pour aller prêcher le carême à Chambéri ; grand exemple qu'il y donne da

sa fermeté épiscopale, de sa douceur et de sa modération. Annecy est assiégé par le duc de Nemours ; S. François de Sales quitte Chambéri pour s'y aller enfermer avec son peuple ; réponse généreuse qu'il fait à ceux qui lui conseilloient d'en sortir. Le prince de Piémont fait lever le siège. La paix se fait entre le duc de Savoie et le duc de Nemours. S. François de Sales continue la visite générale de son diocèse. Histoire édifiante d'une paysanne ; sa sainte vie, sa mort précieuse devant Dieu. Il achève la visite générale de son diocèse. Il prêche le carême à Annecy. Le pape Paul V lui fait écrire par le cardinal Arrigon, pour savoir son sentiment sur la fameuse question *de auxiliis*. Il recommence la visite de son diocèse ; les ordres qu'il donne pour le maintien de la foi catholique dans les lieux où elle étoit nouvellement rétablie.

PENDANT que François ne s'occupoit que de Dieu dans sa retraite, la comtesse sa mère n'épargnoit rien pour rendre la cérémonie de son sacre des plus magnifiques ; elle avoit choisi pour cela l'église de Thorens, gros bourg bien peuplé qui appartient à la maison de Sales, tant à cause de la beauté et de la grandeur du vaisseau, qu'à cause de la proximité du château de Sales.

(1602) Le huitième de décembre, jour destiné à cette auguste cérémonie, François fut sacré en présence d'un grand nombre de peuple qui étoit accouru d'Annecy et des lieux circonvoisins, et des personnes les plus qualifiées de toute la Savoie, qui s'y étoient rendues pour lui faire honneur. Tant que la cérémonie dura, François, pénétré d'une dévotion tendre et pleine d'onction, parut comme hors de lui-même . et les historiens de sa vie rapportent qu'il lui arriva quelque chose de semblable à ce que S. Paul raconte de lui-même lorsqu'il fut ravi au troisième ciel. L'impression que la grâce fit sur son cœur parut même si sensible, que les évêques, qui crurent qu'il se trouvoit mal et qu'il alloit tomber en défaillance, lui offrirent d'abrégé les cérémonies¹⁸⁸ ; mais il les pria de n'en omettre aucune, ajoutant que l'Église n'avoit rien ordonné d'inutile et à quoi Dieu n'eût attaché quelque bénédiction particulière.

Après son sacre François se regarda comme un homme mort au monde, et qui ne devoit plus vivre que pour Dieu et pour l'Église. Il ne s'occupa

plus que des devoirs de son ministère ; ou si la bienséance ou ce qu'il devoit à sa famille paroissoient quelquefois l'en détourner, il y retournoit aussitôt avec une nouvelle ferveur, et sembloit n'avoir cessé d'agir que pour reprendre ses occupations ordinaires avec plus de zèle et de vigueur. Ainsi, dès que les évêques qui avoient fait la cérémonie de son sacre furent partis, il rentra dans une espèce de retraite pour régler tout ce qu'il auroit à faire quand il seroit arrivé à Annecy. Il envoya cependant Louis de Sales, son cousin, prendre en son nom possession de son église, et faire part au chapitre de sa consécration¹⁸⁹ ; il partit lui-même quelques jours après pour Annecy, accompagné de plusieurs personnes de qualité qui voulurent honorer son entrée.

Il fut reçu avec des honneurs extraordinaires et une satisfaction générale, le peuple ne pouvant se lasser de louer Dieu de lui avoir donné un pasteur selon son cœur, et si propre à sanctifier le troupeau qu'il lui avoit confié¹⁹⁰.

Le lendemain, troisième dimanche de l'avent, il monta en chaire pour annoncer lui-même à son peuple la naissance du Sauveur, et lui donner les instructions nécessaires pour le bien recevoir¹⁹¹. Il nomma ensuite les officiers qui lui étoient nécessaires pour le gouvernement de son diocèse, et leur donna des gages afin qu'ils ne fussent à charge à personne, et qu'ils pussent expédier promptement et sans intérêt ceux qui auraient des affaires à la cour ecclésiastique. Il aurait bien souhaité que les expéditions eussent été tout-à-fait gratuites ; mais la modicité de son revenu ne lui permettant pas d'en faire les frais, il se réduisit à réformer le livre des taxes, et les mit à si bas prix qu'elles n'étoient à charge à personne. Il disoit sur cela qu'autant qu'il se pouvoit il falloit donner gratuitement ce qu'on avoit reçu gratuitement, et que les ecclésiastiques, et particulièrement les évêques, ne pouvoient éviter avec trop de soin d'être soupçonnés d'avarice et d'intérêt ; il ajoutait que le profit qui revenoit des grâces et des dispenses rendoit plus facile à les accorder, à la ruine de la discipline ecclésiastique ; que lorsqu'il n'y avoit rien à gagner on n'étoit pas tenté de se relâcher de l'ordre établi.

Il apprit dans ce même temps que le duc de Savoie avoit passé en poste les monts incognito, et qu'il étoit dans le diocèse de Genève, sans qu'on pût lui dire l'endroit¹⁹². Il ne douta pas que ce ne fût pour quelque grand dessein ; et il apprit en effet, quelques jours après, qu'il avoit pense

surprendre Genève, et qu'il y avoit fait présenter l'escalade la nuit du vingt-deuxième décembre ; que ce prince lui-même, à la tête de quelques troupes choisies, avoit favorisé l'entreprise ; mais que ses gens ayant été repoussés, et n'y ayant pas d'apparence d'attaquer la ville à force ouverte, il étoit retourné à Turin avec la même diligence qu'il en étoit venu.

Ce grand dessein manqué fût pendant quelque temps l'entretien de toute l'Europe. Comme on en parloit un jour devant le saint prélat, quelqu'un lui dit que, si cette entreprise avoit réussi, on ne l'auroit plus appelé le pauvre évêque de Genève, et que le duc n'auroit pas manqué de lui faire rendre les grands biens que son Église avoit autrefois possédés. « Dites, répondit François, (ce qui est bien plus important que la restitution des biens dont mes prédécesseurs ont joui) qu'il auroit rétabli la religion catholique dans cette fameuse ville. » Il ajouta que la violence et l'usurpation n'avoient jamais été un titre légitime pour posséder le bien d'autrui ; que cependant, si les choses dépendoient de lui, il se contenteroit de gagner les âmes, et feroit bonne composition des biens ecclésiastiques. Cette réponse édifia d'autant plus la compagnie qu'on, étoit persuadé qu'il parloit selon son cœur, et qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût tout prêt de donner, non seulement ses biens, mais encore sa propre vie pour le salut de son peuple. .

Cependant, comme il étoit persuadé que rien n'étoit plus capable de contribuer au rétablissement des bonnes mœurs que l'instruction de la jeunesse, il ordonna qu'on feroit dans Annecy et dans tout son diocèse, les fêtes et les dimanches, le grand catéchisme, et qu'on y enseigneroit ceux du concile de Trente et de Bellarmin, afin qu'il y eût par-tout une parfaite uniformité de doctrine et d'instructions¹⁹³. Pour témoigner l'estime qu'il faisoit de cette fonction, il en voulut lui-même faire l'ouverture, et la continua toujours depuis, tant que ses autres occupations le lui permirent. L'on voyoit ce grand prélat, dont Rome et Paris avoient admiré le savoir, et la cour de France l'éloquence, parmi de petits enfants, s'accommodant à leur portée et à leur foiblesse, et les instruisant lui-même avec une patience et une douceur qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer.

Son exemple fut suivi dans tout ce grand diocèse : personne ne trouva plus, comme il étoit arrivé jusqu'alors, cette fonction au-dessous de soi, et il n'y eut point de pasteur qui ne se crût obligé de faire par lui-même dans sa

paroisse ce que le saint prélat faisoit dans la ville capitale. En effet, pour mieux marquer l'estime qu'il faisoit de l'instruction de la jeunesse, toutes les fois que ses occupations ne lui permettoient pas de faire lui-même le catéchisme, il ne s'en reposoit que sur les dignitaires de sa cathédrale, ou sur les personnes les plus capables de son clergé. Il arriva de là que chacun se fit une obligation d'assister à ces instructions : on ne se contenta pas d'y envoyer les enfants ; les personnes les plus âgées et les plus qualifiées y alloient comme les moindres du peuple, et on appeloit cela aller apprendre le chemin du ciel.

En effet, après qu'on avoit donné quelque temps à l'instruction des enfants, le saint prélat, ou celui qui tenoit sa place, montoit en chaire, et expliquoit d'une manière aisée et familière les principaux points de la morale chrétienne¹⁹⁴.

Après l'établissement du catéchisme, François mit en délibération s'il feroit la visite générale de son diocèse. On étoit au fort de l'hiver ; la saison étoit si rude que les paysans les plus robustes sortoient à peine de leurs maisons. Ceux qui dévoient accompagner le saint évêque ne pouvoient entendre sans frayeur qu'il eût dessein de se mettre en chemin pour un voyage si long et si pénible ; l'étendue du diocèse de Genève, les montagnes presque inaccessibles et toujours couvertes d'une neige et d'une glace aussi ancienne que le monde qu'il leur faudroit passer, la pauvreté du pays, les mauvais gîtes, tout cela faisoit trembler les plus résolus et les plus accoutumés à la fatigue. François, incapable de crainte quand il s'agissoit du devoir de sa charge, ne laissa pas de proposer à son conseil le dessein qu'il avoit de commencer sa visite. Il disoit sur cela qu'un évêque ne pouvoit prendre trop tôt par lui-même connoissance de son diocèse ; qu'on étoit sujet à faire bien des fautes quand on s'en rapportoit à autrui ; que Jésus-Christ, l'évêque de nos ames, lui avoit appris qu'un pasteur devoit toujours marcher à la tête de son troupeau, qu'il devoit connoître par lui-même ses brebis, et les appeler par leur nom ; qu'il n'avoit sur cela distingué ni le temps ni les saisons ; que ces pauvres gens, que la Providence avoit comme relégués dans ces affreuses montagnes, n'étoient pas moins du nombre de ses brebis que les habitants des villes ; et qu'ils avoient d'autant plus besoin de ses soins, qu'on avoit plus de peine à

trouver des pasteurs capables qui pussent se résoudre à habiter avec eux ; qu'à la vérité la saison étoit rude ; que cependant c'étoit à peu près la même que le fils de Dieu avoit choisie pour venir visiter les hommes ; que nous pouvions bien faire pour lui, dans la foice de l'age, ce qu'étant semblable à nous en toutes choses, excepté le péché, il avoit bien voulu faire pour nous dans la plus grande tendresse de l'enfance ; que les gîtes seroient bien mauvais s'ils l'étoient plus que l'étable de Bethléem ; que, si les difficultés étonnoient, son exemple devoit encourager ; qu'en un mot il n'importoit pas qu'il vécut, mais qu'il étoit de la dernière importance qu'il fit son devoir.

Comme François n'étoit pas de ceux qui ne veulent pas être contredits, et que, quand il demandoit conseil, il étoit bien aise qu'on le lui donnât, ceux qu'il avoit consultés ne firent point de difficulté de s'opposer à sa résolution. Ils ne lui parlèrent pas d'abord de la rigueur de la saison, ni des autres difficultés qui n'étoient pas capables de le faire changer de dessein. Ils représentèrent que, pendant son voyage à la cour de France, il étoit arrivé bien des changements dans son diocèse, dont il étoit bon qu'il fût informé avant que de commencer sa visite ; qu'il la feroit avec plus d'utilité lorsqu'il seroit mieux instruit de toutes choses ; que la coutume de son prédécesseur, avant que de visiter son diocèse, étoit de se faire envoyer, par les archiprêtres et les doyens ruraux, des mémoires exacts de l'état des paroisses de leur ressort ; qu'on exprimoit dans ces mémoires, autant qu'il se pouvoit, le génie des pasteurs, celui des peuples, leurs mœurs, leurs occupations et leur commerce, le nombre des paroissiens, des pauvres, et des personnes aisées, celui des scandaleux et des pécheurs publics, des catholiques et des hérétiques ; l'état des bâtiments des églises, des hôpitaux, des ornements, et de tout ce qui regardoit le service divin et l'administration des sacrements : qu'ayant reçu ces mémoires, il dressoit le plan de ses visites ; qu'il concertoit et dictoit même ses ordonnances ; que cet ordre paroissoit si bien établi, qu'on ne doutoit pas qu'il ne se fît un plaisir de le suivre ; et qu'il étoit d'autant plus nécessaire qu'il se fît envoyer des mémoires exacts, qu'on ne pouvoit pas bien se régler sur les anciens, parceque le temps faisoit toujours des changements considérables qu'il n'étoit pas possible de prévoir.

Ils ajoutèrent que si la rigueur de la saison ne lui paroissoit pas une raison suffisante par rapport à lui-même pour remettre sa visite à un autre temps, il voudrait bien peut-être avoir égard à l'incommodité qu'elle causerait à ses diocésains ; que les prêtres des paroisses voisines, la plupart pauvres et sans voitures, et les peuples mêmes, qui avoient coutume de venir au-devant de leur évêque, ne pourraient point s'acquitter de ce devoir sans se mettre en danger de perdre la vie, et qu'il y avoit même bien des paroisses dans les montagnes dont les neiges et les glaces lui fermentaient l'entrée ; que c'étoit des obstacles que Dieu avoit mis lui-même à l'exécution de son dessein ; et qu'en le différant, il ne ferait que se soumettre aux ordres de la Providence.

C'étoit prendre le saint évêque par son foible ; il avoit autant d'égard pour les autres, qu'il se ménageoit peu lui-même ; il ne pouvoit se résoudre à leur causer la moindre incommodité. D'ailleurs il honorait extrêmement la mémoire de son prédécesseur ; il faisoit gloire de l'imiter, et de rien changer à ce qu'il avoit établi ; il approuvait la méthode qu'il avoit gardée avant que de commencer ses visites ; et comme il croyoit qu'on ne pouvoit avoir trop de fermeté pour faire observer les ordonnances une fois données, il étoit aussi persuadé qu'on ne pouvoit apporter trop de précautions avant que de les donner. Il écrivit donc lui-même de tous côtés pour se faire envoyer des mémoires, les plus exacts qu'il se pourroit, de l'état des paroisses ; il recommanda particulièrement qu'on eût soin de l'informer des mœurs et de la capacité de ceux qui prétendoient aux saints ordres ; et remit la visite générale à un autre temps, où, étant mieux instruit de toutes choses, il la pourroit faire avec plus de fruit.

Il s'occupa cependant à régler la ville d'Annecy et ses environs, et commença par sa propre maison. Il ne se contenta pas d'exécuter ce qu'il avoit projeté devant son sacre, il y ajouta plusieurs choses qu'il crut devoir contribuer à l'édification publique. On rapporte sur cela qu'un de ses amis lui ayant proposé de prendre une femme d'un âge non suspect pour avoir soin du linge et des meubles, il n'y voulut jamais consentir ; et il ajouta qu'il ne logeroit pas même sa propre mère¹⁹⁵. La raison qu'il en rendit fut la même dont se servit autrefois saint Augustin dans une occasion toute pareille¹⁹⁶ : qu'il étoit persuadé que personne ne trouveroit à redire qu'il demeurât avec une mère d'une vertu aussi généralement reconnue que celle

de la comtesse de Sales, mais qu'il n'en seroit pas peut-être de même des femmes dont elle ne pourroit se dispenser de recevoir les visites. En effet, la comtesse de Sales, qui venoit souvent à Annecy, ne logea jamais chez lui ; elle avoit une maison particulière. Ce fut un point sur lequel on ne put jamais l'obliger de se relâcher.

Il étoit de la même exactitude à l'égard des femmes qui avoient quelque affaire à lui communiquer. Il ne leur parloit jamais qu'en public, ou devant quelque témoin à qui il avoit ordonné de ne les point perdre de vue. Pour ce qui est des visites inutiles, de civilité même ou de bienséance, elles étoient absolument retranchées. Il disoit sur cela qu'un évêque n'avoit point de temps à perdre ; et que, quand il en auroit, ce n'étoit pas avec des personnes du sexe qu'il devoit le perdre ; que rien ne nuisoit plus à la réputation des ecclésiastiques que la fréquentation des femmes, de quelques raisons qu'on se pût servir pour la prétexter ; que l'oisiveté, qui étoit toujours dangereuse, l'étoit sur-tout quand elles étoient de la partie. Il étoit sur cela d'une exactitude qui alloit jusqu'au scrupule. Dans cette vue, il ne recommandoit rien avec plus de soin aux ecclésiastiques de son diocèse que de s'occuper ; et il a témoigné souvent qu'il auroit souhaité que l'ancienne discipline de l'Eglise, qui ordonnoit à tous les clercs de savoir quelque honnête métier, eût été rétablie¹⁹⁷. Il ajoutoit que cette régie étoit si générale, que les plus savants mêmes, et ceux qui étoient les plus capables de s'occuper de la lecture des saints livres, n'en étoient pas exceptés ; et que l'Eglise avoit été si persuadée qu'il n'y avoit rien de plus dangereux pour les personnes consacrées à Dieu que l'oisiveté, qu'elle avoit mieux aimé leur permettre de labourer la terre que de les voir sans occupation. *Que les clercs, dit le canon 31, quelque habiles qu'ils soient dans la parole de Dieu, sachent un honnête métier dont ils gagnent de quoi vivre. Que les clercs, dit le 32, gagnent de quoi se nourrir et se vêtir par quelque petit métier, ou en cultivant la terre, sans manquer néanmoins à leurs fonctions,*

Il étoit lui-même exact observateur de cette discipline si salubre. Il étoit toujours occupé ou à la prédication, ou à l'instruction, ou à la prière, ou à l'étude, ou aux autres fonctions de l'épiscopat. Quand il avoit du temps de reste, il alloit dans les hôpitaux, ou dans les maisons particulières, visiter les malades. Il leur administroit lui-même les sacrements, et leur rendoit

quelquefois les services les plus bas et les plus rebutants. Dieu bénissoit quelquefois sa charité, en soulageant les malades qu'il visitoit, d'une manière qui paroissoit tout-à-fait miraculeuse.

L'amour et l'estime que son peuple avoit pour lui ne pouvoient aller plus loin. Quand il passoit par la ville, où il alloit toujours à pied, tout le monde sortoit des maisons pour recevoir sa bénédiction. Les mères particulièrement lui portoient leurs enfants fâcheux et opiniâtres, afin qu'il les bénît ; et l'on a remarqué souvent qu'en leur imprimant le signe de la croix sur le front, ou leur mettant la main sur la tête, ou même en les flattant, leurs cris et leurs larmes cessoient, ils devenoient plus doux et plus traitables.

La chanté du saint prélat n'en demeura pas là ; il entroit souvent dans les maisons des artisans et des pauvres gens, s'informoit de leurs besoins, écoutoit leurs plaintes, les consolait, et les assistoit ; il portoit la paix partout ; et dès qu'il savoit qu'il y avoit quelque division dans les familles, il y alloit, et n'en sortoit point qu'il n'y eût rétabli l'union. Rien ne résistait à son incomparable douceur ; rien n'étoit capable de rebuter sa charité ; et on l'a vu, par sa patience, venir à bout des inimitiés les plus invétérées.

(1603) Pendant que François s'occupoit d'une manière si digne d'un saint évêque, qui doit être le père de son peuple, le carême arriva. Comme il avoit résolu de donner en ce saint temps les ordres pour la première fois, il quitta toutes ses occupations pour se donner tout entier à cette fonction.

Il étoit persuadé qu'elle est une des plus importantes de l'épiscopat, et que rien ne mérite mieux toute l'application d'un évêque que le soin de donner à l'Église de saints ministres : il regardoit comme un des plus grands comptes qu'il auroit à rendre à Dieu tous les mauvais choix qu'il pourroit faire » Dans cette vue, il redoubla ses jeûnes et ses prières ; et, pénétré de la crainte de se tromper, se défiant même de cette extrême douceur qui le portoit continuellement à user de condescendance pour les infirmités des hommes, il disoit incessamment à Dieu, dans le fond de son cœur : *Faites-moi connoître, Seigneur, ceux que vous avez vous-même choisis, afin que je n'admette point au nombre de vos ministres ceux que vous avez rejetés, et que je rien exclue pas aussi ceux que vous appelez*¹⁹⁸.

Il usa donc d'une extrême exactitude dans le choix de ceux qui se présentent aux saints ordres : il les examina lui-même avec beaucoup de rigueur. Il n'eut égard ni à la naissance, ni aux recommandations, ni même aux grands talents qui n'étoient pas soutenus d'une vie sainte, ou du moins irréprochable aux yeux des hommes. Il examinait particulièrement la vocation, et ne pouvoit souffrir qu'on entrât dans l'Eglise avec les vues profanes et sacrilèges d'un intérêt sordide.

C'est ce qu'il fit paroître dans l'examen d'un jeune homme de condition qui avoit été pourvu d'un prieuré considérable¹⁹⁹. Le saint évêque jugea, à son air et à ses manières, que le revenu du prieuré avoit plus de part à la demande qu'il faisoit des saints ordres que toute autre considération : il lui fit sur cela tant de questions, que le jeune homme lui avoua qu'il n'avoit point d'autre vocation que l'avarice de ses parents, qui vouloient augmenter leur bien du revenu de ce bénéfice. C'en fut assez ; le saint prélat lui refusa les ordres, et demeura ferme dans son refus, quelque sollicitation qu'on lui pût faire.

A l'examen de la capacité il oignit celui des mœurs. Il avoit recours à toutes les informations qui pouvoient lui donner quelques lumières sur un point si important ; et il avoit coutume de dire que les ecclésiastiques mal réglés en détruisoient plus par leurs mauvais exemples, qu'ils n'en pouvoient édifier par leur doctrine. Il avoit pourtant plus d'indulgence sur ce point que sur celui de la capacité. L'ignorance excluait pour toujours ; mais comme on peut se corriger, au lieu que l'ignorance est presque toujours sans remède, il se contentoit de différer quelque temps d'ordonner ceux qui ne lui paroissent pas assez réglés, jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques certaines d'une régularité conforme à l'état qu'ils vouloient embrasser.

Il arrivoit de cette grande exactitude que les ordinations qu'il faisoit n'étoient pas nombreuses ; et l'on admiroit sur cela d'autant plus sa fermeté, que, depuis la conversion du Chablais et des bailliages, son diocèse souffroit une grande disette de prêtres. Il le savoit mieux que personne ; mais il répondoit, quand on lui en parloit, que l'Eglise n'avoit pas tant besoin de prêtres que de bons prêtres, qu'avec le temps on pourvoirait à tout, et qu'il falloit *prier le maître de la maison d'y envoyer des ouvriers*.

Il eût bien souhaité d'établir un séminaire à Annecy, pour y former de bonne heure de jeunes gens à la science et à la piété, et en titre des ministres qui pussent servir à l'instruction et à l'édification du peuple²⁰⁰. Son peu de revenu, et la pauvreté de son clergé l'en empêcha ; et il mourut avec ce désir. Il avoit coutume de dire, à cette occasion, qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'il n'y eût point d'ordre religieux qui n'eût établi des noviciats pour y instruire et former les prétendants à la pratique de la règle ; qu'il n'y eût point même d'art ni de profession qui n'eût, pour ainsi dire, son apprentissage, où l'on ne fût obligé de faire des preuves de capacité ; et qu'on n'eût point pris cette précaution pour le ministère ecclésiastique et le gouvernement des ames, qui est cependant l'art des arts, et la plus noble aussi bien que la plus difficile de toutes les professions.

Il ajoutoit que Dieu lui avoit donné une fort grande indifférence pour les biens temporels ; qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'ils n'étoient pas inutiles à l'Eglise ; que, comme on en avoit toujours trop quand on n'en faisoit pas un bon usage, il étoit rare qu'on en eût assez quand on en vouloit bien user ; qu'il lui étoit souvent arrivé de manquer de pourvoir à bien des besoins, faute d'en avoir le moyen ; mais que ce qui le consolait étoit que Dieu ne lui demanderoit compte que de ce qu'il lui avoit donné²⁰¹.

Un prélat si exact à n'admettre aux moindres ordres que des personnes d'une capacité et d'une vertu reconnue n'avoit garde de manquer d'exactitude pour la collation des bénéfices²⁰². Il ne pouvoit souffrir qu'on les donnât par des considérations humaines, ou pour récompenser des services rendus, souvent dans des affaires temporelles, et quelquefois dans des intrigues du monde. Il appeloit cet infâme commerce *l'abomination dans le lieu saint*, et une des sources les plus fécondes des maux de l'Église. Pour fermer une fois pour toutes la porte aux sollicitations et aux méprises, il ne donnoit les bénéfices à charge d'ames qu'au concours ; c'est-à-dire qu'on ne les obtenoit que par des disputes réglées, où le saint prélat présidoit toujours, et où l'on donnoit des preuves publiques de capacité, comme on auroit pu faire pour obtenir une chaire de théologie. Le plus capable l'emportoit toujours. La brigade, les sollicitations, n'y avoient point de part : le mérite seul décidoit ; et c'eût été se donner l'exclusion pour toujours que d'avoir recours à d'autres moyens. Ce fut dans une de ces

disputes qu'il commença à connoître les grands talents du sieur de Fenouillet, qui fut depuis un des plus fameux prédicateurs de son temps, et un des plus grands prélats de l'Eglise de France.

Pour établir une parfaite uniformité dans son diocèse pour les instructions et l'administration des sacrements, il composa lui-même un excellent rituel, qui sera un monument perpétuel de sa prudence, de sa capacité, et de la charitable condescendance qu'on doit avoir pour le prochain.

Le zèle du saint évêque ne s'arrêta pas à donner aux pasteurs de son diocèse des instructions par écrit ; il crut qu'il devoit les instruire de vive voix. Il ordonna pour cet effet qu'on tiendrait le synode tous les ans, à certain jour marqué, sans qu'il fût besoin d'une autre convocation. Il prenoit ce temps pour leur apprendre ce qui concernoit leurs fonctions, et il ne croyait pas qu'il fût au-dessous de lui de descendre dans le dernier détail. Voici quelques uns des principaux règlements qu'il fit dans son premier synode.

Comme la plus grande dignité du sacerdoce de Jésus-Christ vient du pouvoir qu'il a donné aux prêtres de consacrer la divine Eucharistie, et que la plus sainte de leurs fonctions est d'offrir le sacrifice non sanglant, comme Jésus-Christ l'a offert sanglant sur la croix, il voulut qu'un mystère si plein d'amour, et si capable de rappeler les hommes à Dieu, fût honoré d'une manière particulière dans tout son diocèse. Il ordonna pour cet effet qu'on y feroit l'office du saint-sacrement tous les jeudis de l'année.

Mais comme la pureté du corps et de l'esprit est la meilleure manière d'honorer ce redoutable mystère, il défendit à tous les ecclésiastiques d'avoir chez eux des femmes suspectes, et prit toutes les précautions possibles pour éloigner d'eux jusques aux moindres soupçons. Il leur fit sur ce seul article plusieurs discours des plus touchants. Et, parceque la pureté n'est pas une vertu particulière aux prêtres, que tous les chrétiens y sont obligés chacun selon son état, il ordonna à tous les pasteurs d'y veiller avec soin, et de rapporter tous les ans au synode le nom des concubinaires et des adultères publics, qui, ayant été avertis, ne se seroient pas corrigés.

Quoique ce fût la coutume de ce temps-là de recevoir de l'argent pour l'administration du sacrement de pénitence, il ne laissa pas de la traiter d'abus, et défendit qu'on en prît à l'avenir : il exhorta de n'en point exiger

pour les autres sacrements, et de se contenter de ce qu'on offriroit volontairement.

Il obligea à la résidence tous les bénéficiés à charge d'âmes, sous peine de privation de leurs bénéfices, se réservant à lui seul la connoissance des raisons qu'ils pourroient avoir de s'en dispenser, et le droit de permettre des absences, même de peu de durée.

Il ordonna une modestie exacte touchant les habits, et se régla en cela sur les saints canons. Il défendit les cabarets, tous les jeux de hasard, et même tous les autres en public. Il défendit aussi la chasse, à cause des inconvénients qui en pouvoient arriver, et de la perte du temps inséparable de cet exercice.

Il établit des surveillants qui visiteroient deux fois l'année certain nombre de paroisses qu'on leur assignoit : on leur permit de donner les moindres dispenses, l'évêque se réservant toujours les grandes. Ils pouvoient aussi instruire, et corriger les fautes qui demandoient une prompte correction.

Outre cela il obligea les archiprêtres d'assembler trois fois l'année les prêtres de leur ressort, de conférer avec eux des besoins des paroisses, de les instruire des fonctions de leur ministère, et de résoudre les cas et les questions difficiles sur lesquelles on auroit besoin de les consulter.

Il établit encore des conférences tous les mois ; ce qu'on a vu depuis pratiquer en France avec tant de fruit, et dont il seroit à souhaiter qu'on établit l'usage dans tous les diocèses.

Le mélange des catholiques avec les hérétiques le porta à prescrire pour sujet de ces conférences diverses matières de controverses. Celles du cardinal Bellarmin fournissoient les objections et les réponses, et l'on s'en tenoit ordinairement aux décisions de ce savant jésuite. Le saint évêque disoit sur cela qu'un pasteur qui ne sait pas défendre son troupeau des attaques des loups ignore une partie essentielle de son devoir ; qu'il étoit même honteux qu'un curé ne sût pas répondre aux objections des hérétiques, et qu'il demeurât muet et sans défense pendant qu'on insultoit l'Église du Dieu vivant.

On a déjà pu voir l'aversion qu'avoit le saint prélat pour les procès, combien il les croyoit préjudiciables à la charité, qui est le fondement de toutes les vertus chrétiennes, et le soin qu'il prenoit pour en arrêter le cours

même parmi les séculiers. Il est aisé de s'imaginer qu'il en avoit plus d'horreur lorsqu'il les voyoit régner parmi les ecclésiastiques. Il les exhorta donc à les fuir ou à les terminer au plus tôt par voie d'arbitres : il offroit même, si on vouloit s'en rapporter à lui, de les régler ; et en effet il en termina plusieurs. Il disoit souvent à cette occasion qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'on s'en rapportât aux évêques et aux autres savants ecclésiastiques sur les matières de la foi, de la morale et du salut, infiniment plus importantes que celles qui causent tous les jours des procès, et qu'on fût difficulté de s'en rapporter à leur entremise pour régler les différends qui naissent sur les affaires temporelles ; qu'à la vérité ils devroient ignorer la chicane, mais aussi qu'elle devoit être bannie d'entre les prêtres ; qu'à cela près, pour peu qu'on fût porté à la paix de part et d'autre, il n'y avoit point de procès qu'un homme de bon sens ne pût accommoder.

Sa tendresse pour les pauvres augmentait encore l'aversion que son extrême douceur lui donnoit pour les procès ; il étoit persuadé qu'ils tarissoient la source des charités, et que l'argent qu'on employoit pour les soutenir étoit autant de perdu pour ces malheureux qui ne subsistent que de l'abondance d'autrui. Il ne pouvoit souffrir qu'on rendît pour raison de ce qu'on ne faisoit point l'aumône, qu'on avoit des procès ; il appeloit cela excuser un péché par un autre, se laver d'une eau qui ne pouvoit que salir davantage.

L'estime profonde qu'il avoit pour le sacerdoce de Jésus-Christ ne lui permettait pas de voir sans douleur ceux qui en étoient revêtus au service des grands du monde, employés la plupart du temps à des choses tout-à-fait indignes de leur profession. Il les considéroit dans cet état comme exposés à des occasions auxquelles il étoit bien difficile de résister ; et il avoit coutume de dire que, s'il y avoit tant de difficulté à persévérer et à conserver les vertus de son état, même dans la retraite et dans la solitude, cela étoit presque impossible dans le grand monde, où tout favorise les passions et semble combattre l'innocence.

Ce fut ce qui le porta à ne point ordonner des prêtres qui n'eussent un titre ou du moins un emploi dans quelque église qui leur donnât de quoi vivre. Il ne défendit pas expressément aux ecclésiastiques de son diocèse de ne point prendre d'engagement auprès des grands, mais il les y exhorta

vivement, et il y tint si bien la main qu'il abolit enfin presque entièrement cet abus. Il disoit sur cela qu'il n'y avoit rien de si difficile, en matière de vertu, qu'on ne pût persuader aux hommes, si on pouvoir les guérir de l'avarice et de l'ambition.

Pendant que François s'occupoit ainsi à régler son diocèse, les fêtes de Pâques arrivèrent ; elles ne furent pas plus tôt passées qu'il partit pour Turin, pour rendre au duc de Savoie ce que les évêques de ses états, nouvellement consacrés, ont coutume de lui rendre²⁰³. Il fut reçu dans cette cour avec toute l'estime que sa réputation lui avoit acquise ; tout le monde le consultoit à l'envi, et le duc même eut plusieurs conférences avec lui touchant l'entier rétablissement de la religion catholique dans son diocèse. Son désintéressement parut encore dans cette occasion. Tout le monde savoit qu'il étoit pauvre, et le prince le savoit mieux que personne ; la considération qu'il avoit pour lui, la confiance même qu'il lui faisoit paroître, sembloient l'inviter à lui demander quelque grâce : il s'oublia comme il avoit coutume de faire ; il ne se souvint que des pauvres et des nouveaux catholiques, en faveur desquels il obtint tout ce qu'il demanda. On ne manqua pas de lui suggérer de penser à lui-même, et de profiter de la bonne volonté du duc ; mais il répondit qu'il n'étoit pas venu pour cela. La cour n'est pas le lieu du monde où la vertu soit le mieux pratiquée : on ne laissa pas de l'y estimer. Tout le monde remarqua et fut touché de l'indifférence de François pour le bien ; et le duc même ne put s'empêcher de dire qu'il avoit toujours reconnu que ceux qui faisoient le meilleur usage des richesses en faisoient moins d'état que les autres.

Comme le voyage de Turin n'étoit pas le seul motif qui avoit obligé le saint prélat à passer les monts, il en partit quelques jours après pour aller rendre visite à l'évêque de Saluces : c'étoit le père Juvénal Ancina, prêtre de l'oratoire, dont on a déjà parlé²⁰⁴. Ils avoient fait amitié à Rome, et l'avoient toujours depuis cultivée par lettres. Il eût été difficile de trouver deux hommes plus semblables en toutes choses ; ils avoient l'un et l'autre un savoir et une piété distingués ; l'esprit et le cœur se ressembloient ; même simplicité, même charité, même douceur, un mépris égal pour les richesses, une application toute pareille aux fonctions de leur ministère. L'évêque de Saluces, de même que celui de Genève, vivoit avec son peuple

comme un père avec ses enfants ; et son peuple avoit pour lui toute la tendresse et tout le respect que des enfants pourroient avoir pour un père. Son amour pour les pauvres ne pouvoit aller plus loin, et il lui étoit arrivé souvent de se réduire aux derniers besoins pour les soulager. Si la vertu et la conformité des mœurs font le plus solide fondement de l'amitié, on peut juger de celle qui étoit entre les deux évêques de Saluces et de Genève.

François arriva à Saluces la veille de l'Invention de la sainte croix. Comme l'Église célèbre ce même jour la fête de S. Juvénal, patron de l'évêque de Saluces, c'étoit pour lui un double motif de dévotion. Il en prit occasion de prier l'évêque de Genève de donner un sermon à son peuple. François le lui accorda ; et, étant monté en chaire le lendemain, il commença en italien un excellent discours à la louange de la croix. L'exorde fini, l'évêque de Saluces le fit avertir qu'il pouvoit continuer en françois, que le marquisat de Saluces avoit été si long-temps à la France, et avoit été cédé au duc de Savoie depuis si peu de temps, qu'on y parloit encore les deux langues avec la même facilité. Le saint prélat continua son discours en françois avec une piété et une éloquence qui furent admirées de tout le monde. Il donna encore quelques jours aux instances que lui en fit l'évêque de Saluces ; puis il partit pour aller faire ses dévotions à Notre-Dame de Mondovi, et se rendit à Annecy pour la fête de la Pentecôte²⁰⁵.

La fête du saint-sacrement, qui approchoit, y avoit fait naître un différent entre le chapitre de la cathédrale et celui de Notre-Dame. Le chapitre de la cathédrale prétendoit précéder à la procession, et par-tout ailleurs, celui de Notre-Dame ; et les chanoines de Notre-Dame soutenoient au contraire qu'ils étoient en droit et en possession de présider à toutes les cérémonies ecclésiastiques. Il est vrai qu'ils jouissoient de ce droit avant que le chapitre de Saint-Pierre de Genève se fût retiré à Annecy ; mais depuis ce temps-Là les évêques et le chapitre de la cathédrale le leur avoient toujours contesté. François se conforma en cette occasion aux sentiments de ses prédécesseurs, et prétendit que le chapitre de la cathédrale devoit précéder. Cette déclaration ne servit qu'à échauffer le différent. Les chanoines de Notre-Dame refusèrent de s'y soumettre, et prétendirent même que l'évêque, étant leur partie, ne pouvoit être leur juge. Cependant, comme la fête approchoit, et qu'on ne pouvoit se passer d'un règlement provisionnel,

François ordonna par provision que le chapitre de la cathédrale précéderait. Les chanoines de Notre-Dame refusèrent d'obéir, et n'assistèrent point à la procession.

Il est certain que l'évêque de Genève, ayant toute juridiction sur le chapitre de Notre-Dame, étoit en droit de juger ce différent, et d'obliger les parties de se soumettre à son jugement ; mais son extrême douceur, et l'aversion qu'il avoit pour les procès, ne lui permit pas d'user dans cette occasion d'une autorité qui ne pouvoit lui être contestée. Il tourna donc l'affaire en accommodement, et fit convenir les parties qu'on écrirait de part et d'autre à Paris, au duc de Nemours, seigneur d'Annecy, pour le prier de faire consulter cette affaire, et de vouloir bien proposer lui-même les expédients les plus propres à la terminer. Le duc consulta là-dessus les plus habiles du clergé et du parlement de Paris. La prétention du chapitre de Notre-Dame, de précéder celui de la cathédrale, fut jugée insoutenable ; et l'on proposa ensuite de régler la marche des deux chapitres sur celle des collégiales de la Sainte-Chapelle et de Sainte-Geneviève de Paris, lorsqu'elles se rencontrent avec le chapitre de la cathédrale ; c'est-à-dire que celui de la cathédrale de Genève tiendrait un côté, et celui de Notre-Dame d'Annecy l'autre²⁰⁶.

François rejeta bien loin cette proposition. Il dit qu'il avoit fait serment de maintenir les privilèges et les prérogatives du clergé de sa cathédrale, qu'il se faisoit une religion de l'observer, et qu'il ne permettrait jamais que de son temps on y donnât la moindre atteinte ; que la prérogative de sa cathédrale ne consistoit pas seulement à n'être point précédée par une collégiale, mais encore à la précéder en toutes manières ; que la Sainte-Chapelle de Paris, l'abbaye de Sainte-Geneviève, étoient exemptes de la juridiction épiscopale, et de celle du chapitre de la cathédrale, le siège vacant ; que n'y ayant point de dépendance entre ces églises, il n'y avoit point d'inconvénient qu'elles eussent quelque sorte d'égalité lorsqu'elles se rencontraient ; qu'il n'en étoit pas de même du chapitre de Notre-Dame d'Annecy, qu'il dépendoit en toutes choses de la juridiction épiscopale, et de celle du chapitre, le siège vacant ; qu'il n'étoit donc pas juste de le régler sur des églises indépendantes ; que ce seroit faire tort à la supériorité du

chapitre de la cathédrale, et qu'on en pourroit tirer dans la suite de dangereuses conséquences.

François en écrivit en ce sens au duc de Nemours, et le pria de trouver bon qu'il n'acceptât pas l'accommodement qu'il avoit proposé. Le duc approuva ses raisons, et écrivit au chapitre de Notre-Dame qu'il ne pouvoit prétendre ni la préséance, ni même l'égalité, à l'égard du chapitre de Saint-Pierre de Genève, et qu'il leur conseilloit de se soumettre au jugement de leur évêque. C'étoit le seul parti qu'il y avoit à prendre ; mais quand l'esprit de chicane s'est une fois emparé d'une communauté, il n'est pas aisé d'en revenir. Le chapitre de Notre-Dame n'acquiesça ni au jugement de l'évêque, ni aux sentiments du duc de Nemours ; il porta l'affaire devant l'archevêque de Vienne, métropolitain de Genève. François l'y suivit, et obtint enfin un jugement qui confirmoit le sien, et qui donnoit la préséance en toutes choses au chapitre de la cathédrale.

François, qui croyoit jouir de quelque repos, reprit aussitôt le dessein de la visite générale de son diocèse ; mais il en fut détourné par une lettre que le maire et les échevins de Dijon lui écrivirent pour le prier de venir prêcher l'avent et le carême dans leur ville. François, qui avoit résolu de ne point sortir de son diocèse qu'il ne s'agît du service de l'Église en général, ou de l'intérêt de la sienne en particulier, fut sur le point de s'en excuser : mais Dieu, à la gloire duquel ce voyage devoit un jour tant contribuer, ne permit pas qu'il s'en tînt à cette première pensée ; il se sentit pressé intérieurement d'accorder ce qu'on lui demandoit. Il n'en voyoit pas la raison ; au contraire, il se disoit à lui-même plusieurs choses qui l'en devoient détourner : la Providence lui cachoit encore le fruit qu'elle prétendoit tirer de ce voyage, mais elle le sollicitoit intérieurement de le faire. Il suivit cet attrait, et répondit que, s'agissant de sortir de son diocèse et des états du duc de Savoie, il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre sans avoir la permission du pape et celle de son souverain ; qu'il alloit leur écrire, et qu'il leur feroit savoir leur réponse²⁰⁷. Le pape lui accorda sur-le-champ la permission qu'il demandoit ; mais le duc de Savoie, sous des prétextes recherchés, la refusa.

Ce refus ne surprit point François : il s'étoit aperçu, à son dernier voyage de Turin, que le duc, qui étoit défiant, avoit pris de l'ombre de son premier voyage en France, de l'estime que le roi lui avoit témoignée, et

encore plus des offres qu'il lui avoit fait faire. François, qui avoit l'esprit insinuant, n'avoit rien épargné pour en découvrir le sujet ; mais le duc, qui n'avoit pu s'empêcher de lui laisser voir sa défiance, avoit alors ses raisons pour lui en cacher les motifs.

On a su depuis que Genève étant fort à la bienséance de la France, particulièrement depuis réchange du marquisat de Saluces, il avoit crainct qu'on ne proposât à François de traiter des droits de souveraineté que les évêques de Genève prétendent sur cette ville, pour les faire valoir en temps et lieu ; qu'il avoit cru qu'on ne l'avoit tant caressé, lorsqu'il n'étoit que coadjuteur, que pour le gagner, l'engager à conclure le traité lorsqu'il seroit évêque ; qu'il s'étoit imaginé sur cela que le voyage de Dijon n'étoit qu'un prétexte, et qu'il couvroit un plus grand dessein. Celui que le duc de Bellegarde, grand-écuyer de France, et gouverneur de la Bresse et des autres pays échangés contre le marquisat de Saluces, fit alors en Bresse, accompagné du baron de Luz et du président Jeannin, augmenta ses soupçons ; et ce fut ce qui le porta à refuser à François la permission qu'il lui demandoit²⁰⁸.

Le duc de Savoie avoit d'autant plus d'intérêt au traité qu'on auroit pu faire sur un pareil article, qu'il prétendoit lui-même à la souveraineté de Genève, et qu'il traitoit les droits prétendus par l'évêque d'imaginaires et de mal fondés. Il paroît si naturel de traiter ici cette fameuse question, qu'il manqueroit quelque chose à la satisfaction du lecteur si on négligeoit de le faire. Voici donc en peu de mots les raisons que le duc et l'évêque alléguoient de part et d'autre pour défendre leur souveraineté sur Genève.

Les ducs de Savoie, pour appuyer leur droit, prennent les choses de plus loin, et supposent qu'en 1392 Pierre, comte de Genève, mourant sans enfants, choisit pour son héritier Humbert de Vilars, fils de sa sœur ; que Humbert, en 1595, obtint de l'empereur Venceslas une investiture du comté de Genève ; qu'il le posséda paisiblement jusqu'en l'année 1400, qui fut la dernière de sa vie ; que, se voyant sans enfants, il disposa de ses biens en faveur d'Odon de Vilar s, son oncle paternel ; qu'Odon recueillit sans trouble la succession de son neveu, et la vendit l'année suivante à Louis, comte de Savoie²⁰⁹. Voilà sur quoi les droits de la maison de Savoie sont originellement fondés.

Les ducs ajoutent qu'en vertu de cette vente, qui fut faite sans opposition, Louis de Savoie jouit long-temps sans trouble du comté de Genève ; que la Savoie ayant été érigée en duché par l'empereur Sigismond en faveur d'Amédée VIII²¹⁰, il y eut procès à la chambre impériale touchant le comté de Genève ; qu'à l'occasion de ce différent, en 1424, l'empereur donna une nouvelle investiture de ce comté au duc de Savoie ; qu'elle fut confirmée par les empereurs Maximilien I^{er} en 1519, et Charles-Quint en 1530.

Les ducs de Savoie soutiennent encore qu'en vertu de ces titres ils ont exercé sans contestation dans Genève tous les actes de souveraineté ; qu'ils y ont établi des gouverneurs, des juges, des notaires et des sergents ; qu'ils en ont fait garder les portes, mis garnison dans la forteresse ; qu'ils y ont eu une maison seigneuriale ; qu'ils y ont fait battre monnaie, et y ont accordé grâce de la vie à des gens condamnés à mort.

Les ducs ajoutent enfin, pour dernier titre, qu'en 1515 Pierre de la Beaume, évêque de Genève, s'étant avisé de prétendre à la juridiction temporelle de la ville, le pape Léon X le lui défendit par un bref exprès, en date de la même année ; et que l'évêque obéit sans rien alléguer pour la défense de son prétendu droit à la souveraineté de Genève. Voilà sur quoi sont fondées les prétentions des ducs de Savoie à la seigneurie temporelle de Genève.

Les évêques de Genève soutiennent au contraire que les prétentions des ducs de Savoie ne sont fondées que sur une équivoque ; qu'à la vérité, ils sont comtes de Gênois ; mais que, bien loin qu'en cette qualité ils aient aucun droit sur Genève et sur sa banlieue, ils dépendoient autrefois de l'Eglise de Genève, et lui faisoient hommage ; que le traité fait entre Arduce, évêque de Genève, et Amé, comte de Gênois, le porte en termes exprès²¹¹ ; qu'on y lit ces propres paroles, *le comte doit être fidèle advoyer sous l'évêque*²¹² ; que les anciens comtes de Gênois ayant entrepris de se soustraire à la dépendance de l'Eglise de Genève, et même de l'assujettir, le même Arduce avoit eu recours à l'empereur Frédéric Barberousse, qui lui avoit confirmé la seigneurie temporelle de Genève, par une déclaration authentique de l'an 1153 ; que, nonobstant un droit si bien établi, le comte de Zeringuen, en qualité de vicaire de l'empereur, et celui de Gênois, en la même qualité, ayant entrepris sur la seigneurie temporelle de l'Eglise de

Genève, l'évêque en avoit porté ses plaintes à la diète générale de l'empire, tenue en l'an 1186 ; que l'attentat des deux comtes y avoit paru si injuste, que la diète les avoit obligés de comparoître en personne ; qu'elle leur avoit fait une sévère réprimande de leur audace, et les avoit contraints de signer la sentence de leur condamnation, avec tant de rigueur pour Guillaume, comte de Gênevois, que son fils fut adjugé à Nantelin, évêque de Genève, pour réparation de la félonie qu'il avoit commise contre ce prélat et son Église.

Les évêques de Genève produisent encore un acte fort ancien, qui est cité par le *Citadin de Genève*, et rapporté par Spon : il porte en termes exprès que l'Eglise de Genève a seule le domaine et la souveraineté de la ville et faubourgs de Genève²¹³.

A cet acte, ils en ajoutent deux autres²¹⁴, qui sont deux reconnoissances d'Amédée, comte de Genevois, par lesquelles il déclare n'avoir aucun droit ni aucune prétention sur la ville, ni sur les biens de l'évêché de Genève ; ils prétendent que cela est si vrai, qu'Amédée VIII, premier duc de Savoie, ayant acquis le comté de Gênevois, en avoit fait un hommage solennel à l'évêque dans l'église cathédrale de Saint-Pierre ; et que le duc Louis, son fils, avoit renoncé en particulier à la souveraineté des terres acquises par ceux de Genève près le pont d'Arvé.

Quant à la bulle de Léon X, dont on a parlé, ils avouent qu'elle a été donnée ; mais qu'elle ne peut préjudicier aux droits de souveraineté des évêques, par deux raisons invincibles : l'une, que les papes n'ayant aucun droit temporel sur l'état de Genève, Léon X n'avoit pu disposer de la souveraineté en faveur des ducs de Savoie au préjudice des évêques ; l'autre, que, quand même Léon X auroit eu le droit de disposer de la souveraineté de Genève, il n'auroit pu condamner l'évêque sans l'entendre, et qu'il étoit constant qu'il n'avoit été ni ouï ni même cité.

Pour ce qui est des actes de souveraineté que les ducs de Savoie prétendent avoir exercés dans Genève, les évêques les nient pour la plupart, et soutiennent pour les autres qu'ils ont été faits violemment et contre toute justice, les ducs plus puissants que les évêques s'étant prévalus des conjonctures ; et que, les évêques et le chapitre s'y étant toujours opposés, ils ne peuvent avoir acquis aucun droit aux ducs de Savoie.

Enfin les évêques ajoutent qu'étant constant que la souveraineté de Genève a appartenu à leur Eglise, et que les ducs de Savoie, comme comtes Gènevois, en ont relevé, comme ils le prouvent par les actes authentiques qu'on a cités, les ducs devroient au moins faire voir comment l'Eglise de Genève a perdu cette souveraineté, et comment eux-mêmes l'ont acquise ; et c'est ce qu'ils prétendent qu'ils ne pourront jamais faire. Voilà en abrégé les raisons sur lesquelles les deux parties fondent leur droit. Ce n'est point ici le lieu de décider cette fameuse question ; ce seroit sortir des bornes de l'histoire.

On se contentera d'ajouter que la ville de Genève s'étant érigée en république de la manière qu'on l'a raconté au commencement de second livre de cette histoire, elle prétendit que la souveraineté de Genève appartenoit au peuple ; que les évêques premièrement, et ensuite les ducs de Savoie, l'avoient usurpée ; et que, même pendant ces usurpations, il étoit toujours resté des marques de la souveraineté du peuple. Voici les preuves qu'elle en rapporte, auxquelles on joindra quelques réflexions qui serviront à éclaircir le fait.

La république de Genève prétend donc que l'évêque même, étant élu, prêtoit serment de conserver les privilèges et les franchises de la ville²¹⁵. Mais cela ne dérogeoit pas plus à sa souveraineté, que le meme serment que font l'empereur et la plupart des rois de l'Europe ne préjudicie à la leur. En second lieu, que l'extrême déférence qu'avoit la ville pour ses évêques, et pour les ducs de Savoie, l'avoit empêchée de prendre garde de si près à leurs traités, et aux autres entreprises qu'ils faisoient contre leur liberté. Mais cette déférence, ayant duré plusieurs siècles sans interruption, sans qu'aucun se soit jamais opposé à ces prétendues entreprises, est une preuve évidente qu'avant l'année mil cinq cent trente-cinq les Genevois n'avoient pas les prétentions qu'ils ont aujourd'hui. En troisième lieu, que l'empereur Frédéric Barberousse ne pouvoit donner ni aux ducs de Savoie, ni aux comtes de Gènevois et de Zeringuen, ni aux évêques, la souveraineté d'une ville impériale, comme Genève, sans la participation de l'empire, et le consentement des sujets. Cependant ni l'empire ni les sujets ne se sont point plaints qu'il eût excédé son pouvoir : au contraire, les diètes générales de l'empire ont reconnu la souveraineté des évêques. En quatrième lieu, que

lors même que les évêques et les ducs de Savoie avoient le plus de pouvoir, il étoit resté assez de marques de la souveraineté du peuple. Mais ce n'est pas assez de le dire, il le faut prouver. En cinquième lieu, que les évêques n'avoient pas plus d'autorité dans Genève que les doges dans Venise et dans Gênes ; et qu'on faisoit les cris publics au nom de l'évêque, de son vidame, des syndics et prud'hommes de la ville. Mais il faut encore prouver le premier ; et les évêques ne conviennent point du second. En sixième lieu, que l'évêque avoit plusieurs assesseurs élus par les bourgeois ; qu'on appeloit de tous les jugements au conseil des deux-cents, et même à un conseil général composé de tous les chefs de famille ; et que l'évêque étoit obligé de ratifier ce qui avoit été résolu. Mais la question n'est pas de savoir si l'evcque avoit des officiers subalternes ; elle est de savoir si ces officiers dépendoient de lui, s'il pouvoit les déposer et changer quand il le jugeoit à propos. Les évêques de prétendent, et en citent plusieurs exemples ; et la république n'en rapporte pas un pour justifier qu'ils étoient obligés de ratifier ce qui avoit été résolu au conseil des deux cents, ou au conseil général. En septième lieu, que les syndics avoient droit de faire battre monnaie, et de plus la garde de la ville, sans que l'évêque s'en mêlât. Mais le droit de faire battre monnaie n'a pas toujours été inséparable de la souveraineté. en France les ducs de Nevers et de Sully ont ce droit ; cependant ils n'ont jamais prétendu être souverains. Le droit de garder la ville prouve encore moins : les villes de Lyon, de Saint-Malo, d'Amiens, de Péronne, et plusieurs autres, en sont en possession ; cependant elles n'en sont pas moins sujettes.

A ces prétendues preuves, les défenseurs de la liberté de Genève ajoutent que les magistrats séculiers jugement les causes criminelles en dernier ressort, lorsque les coupables n'étoient pas ecclésiastiques. Mais il faudroit prouver encore que, dans ces cas mêmes, ils ne recevoient pas de leurs évêques l'autorité de juger ; ce que les évêques prétendent, et l'on ne rapporte point de preuves au contraire. Ce qui est bien remarquable est que l'historien de la ville de Genève demeure d'accord que les évêques avoient droit de faire grâce aux criminels condamnés à mort ; ce qui prouve évidemment la souveraineté²¹⁶. Mais, dit l'historien, *ils le faisaient plutôt par autorité ecclésiastique et épiscopale que séculière*. Cependant il est

constant, par toutes les histoires, que jamais évêque n'a accordé grâce à des criminels condamnés à mort, s'il n'étoit en même temps seigneur spirituel et temporel. On peut encore tirer une autre conséquence de cet aveu ; c'est que l'évêque, comme soutient ailleurs l'historien, n'étoit pas obligé de s'en tenir aux jugements des conseils de Genève.

Ces mêmes défenseurs prétendent encore que, dans les affaires importantes, l'évêque ne pouvoit rien sans le peuple. C'est ce qu'il faudroit prouver ; car les évêques prouvent au contraire que, dans tous les traités des évêques de Genève avec les comtes de Zeringuen, de Gênevois, de Bourgogne, et avec les ducs de Savoie, il n'est fait aucune mention du peuple.

Ils soutiennent encore que la communauté et les syndics faisoient des alliances et des traités de paix avec des principautés étrangères, sans la participation de l'évêque ; comme en 1286, avec Amédée, comte de Savoie ; l'an 1515, avec le canton de Fribourg ; et l'an 1526, avec celui de Berne. Les évêques répondent que ces traités ont été faits dans des temps de troubles et sans autorité ; et ils le prouvent par les accommodements qui se faisoient ensuite. L'on y voit que la bourgeoisie de Genève renonçoit à toutes les liaisons quelle avoit contractées avec les étrangers ; et il ne reste aucun de ces accommodements où cette clause ne soit exprimée.

Ils prétendent que les revenus de la ville se partageoient entre elle et l'évêque, et que les syndics en avoient le tiers : mais ce partage ne fut jamais une marque d'indépendance ; car, si cela étoit, combien de villes seroient libres qui ne le sont pas !

Ils ajoutent, enfin, que Genève étoit une colonie romaine ; et que Charles-Quint, écrivant à la ville de Genève en 1530, n'adresse point ses lettres à l'évêque, mais aux syndics, conseil et communauté de

Genève, et la traite de ville impériale. Quant au premier, Genève n'a rien en cela qui ne lui soit commun avec la plupart des villes du Dauphiné de la Provence et du Languedoc ; aucune d'elles cependant ne s'est avisée de prétendre à la souveraineté sous le titre de colonie romaine. Pour ce qui est des lettres de Charles-Quint ; il est d'autant plus vrai qu'on n'en peut rien conclure pour la souveraineté de Genève, qu'il est constant que les villes impériales n'ont pas toujours été libres. Voilà en abrégé les preuves que les

évêques, la ville de Genève et les ducs de Savoie, donnent de la souveraineté qu'ils prétendent sur cette ville.

Il est aisé d'en conclure qu'une cession du droit des évêques, faite à un prince aussi puissant et aussi en état de la faire valoir que le roi de France, n'accommoderait pas les prétentions du duc de Savoie. La politique fut toujours défiante : on s'effraie à moins. François de Sales étoit très éloigné de traiter de ses droits sur Genève ; Charles-Emmanuel ne laissa pas d'appréhender, et ce fut ce qui le porta à lui refuser la permission d'aller à Dijon,

Le saint prélat, qui regardoit toujours la volonté de Dieu comme le premier mobile de tous les événements humains, qui, comme il le dit lui-même, s'étoit fait une loi de ne rien désirer et de ne rien craindre, reçut le refus du duc comme il auroit reçu la permission qu'il lui avoit demandée ; il en écrivit en ce sens au maire et aux échevins de Dijon, et continua ses fonctions avec sa tranquillité ordinaire.

Il reçut en ce même temps un arrêt du parlement de Bourgogne, de qui le bailliage de Gex dépend, qu'il sollicitoit depuis son retour de la cour de France ; il avoit été rendu en conformité des lettres patentes de sa majesté très chrétienne, qu'il avoit obtenues pour le rétablissement de la religion catholique dans le bailliage²¹⁷. Il portoit expressément que les biens ecclésiastiques, usurpés par les calvinistes, seroient restitués. Cet article ne pouvoit souffrir dans son exécution que de très grandes difficultés ; et François jugea que son autorité, d'ailleurs peu respectée des calvinistes, ne suffiroit pas pour les surmonter. Il étoit intime ami du duc de Bellegarde, gouverneur du pays de Gex, et du baron de Luz : il les pria tous deux de se rendre à Gex, pour l'aider à faire exécuter les intentions de sa majesté. Le duc et le baron s'y rendirent ; et François, accompagné de plusieurs ecclésiastiques zélés et habiles, y arriva en même temps. Les choses s'y passèrent d'abord assez paisiblement ; les ordres du roi étoient précis, et il n'y eût pas eu de sûreté à s'y opposer en présence d'un gouverneur qui n'étoit sur les lieux que pour les faire exécuter. Mais les plus grands calmes sont pour l'ordinaire suivis des plus furieuses tempêtes : tant qu'il ne fut question que de prêcher et d'instruire, on ne trouva point d'opposition ; mais on ne se fut pas plus tôt mis en devoir de rentrer en possession des

biens usurpés, que tout pensa se soulever. La présence et l'autorité du duc et du baron, et, plus que tout cela, les précautions qu'ils avoient prises pour faire exécuter les volontés du roi, retinrent pourtant les plus échauffés ; mais elles n'empêchèrent pas que leur ressentiment ne tombât sur le saint prélat. Ils savoyent que c'étoit lui qui avoit obtenu les lettres du roi et l'arrêt du parlement, et son zélé leur étoit trop connu pour pouvoir douter qu'il n'en procurât l'exécution dans toute leur étendue : sa mort seule en pou voit rompre le cours ; elle fut résolue, et l'on trouva le moyen de l'empoisonner²¹⁸. Une fièvre violente le prit aussitôt ; mais, comme tout étoit suspect dans un pays où l'on savoit qu'il ne manquoit pas d'ennemis, les médecins se doutèrent de ce que ce pouvoit être, et lui firent prendre tant de contre-poisons, qu'enfin la fièvre cessa, et qu'il recouvra sa santé. La force de son tempérament ne laissa pas d'en être affoiblie, et ce fut apparemment une des causes qui abrégèrent ses jours.

Au plus fort de sa maladie il n'eut point de plus grand soin que de prier pour ses ennemis, et d'empêcher qu'on ne punît l'attentat commis en sa personne. Une vertu si rare toucha deux gentilshommes du duc de Bellegarde, zélés calvinistes, et qui avoient de la capacité ; ils avoient été ébranlés par ses prédications, son exemple acheva leur conversion : ils ne purent croire qu'un imitateur si exact de la patience du Sauveur pût ignorer ou altérer sa doctrine ; et, faisant comparaison de l'innocence de ses mœurs avec celles de leurs ministres, ils achevèrent de se persuader que la pureté de la foi devoit être où ils voyoient reluire tant de vertus. Leur conversion fut suivie d'un grand nombre d'autres ; mais ce succès ne servit qu'à augmenter la haine des calvinistes contre lui.

François n'en rabattit rien de son zélé, il n'en prit pas plus de précautions, et il ne quitta le pays qu'après y avoir gagné à Dieu un grand nombre d'ames, établi des églises et des pasteurs, et pris toutes les mesures pour y faire refleurir l'ancienne religion. De Gex il retourna à Annecy ; mais il en partit aussitôt, et fit douze grandes lieues à pied pour aller à Notre-Dame de Thonon remercier Dieu de la santé qu'il lui avoit rendue, et du rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex.

Comme cette ville et le Ghablais, dont elle est la capitale, lui étoient redevables de leur retour à l'Église catholique, et qu'il leur avoit depuis

obtenu beaucoup de grâces du duc de Savoie, il y fut reçu avec une joie extrême. Il n'y étoit point encore venu depuis qu'il étoit évêque de Genève, ce qui fit penser les syndics à lui faire une entrée : mais François, dont l'humilité ne s'accommodoit pas des honneurs du monde, et qui savoit soutenir sa dignité par d'autres voies, la refusa. Il y entra à pied, suivi d'un seul domestique, recevant plus d'éclat de sa propre vertu qu'il n'en eût pu recevoir de l'équipage le plus pompeux. Tout le monde vint au-devant de lui ; on accourut de toute la province pour le voir ; et la ville de Thonon, bien différente de ce qu'elle étoit autrefois, lui rendit autant d'honneur qu'elle lui avoit témoigné de haine et de mépris. Il acheva d'affermir dans la foi ceux qui n'y étoient pas encore bien établis ; il guérit l'aigreur qui étoit restée dans le cœur de ceux qui croyoient avoir été maltraités ; il se fit tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ.

Comme il étoit sur son départ pour retourner à Annecy, deux chanoines réguliers de l'abbaye de Six vinrent lui rendre visite²¹⁹. Cette abbaye est située dans le fond du Fossigny, entre de rudes montagnes fort élevées ; elles sont toujours couvertes de glaces si épaisses qu'elles ne fondent jamais ; seulement, au fort de l'été, elle se fendent quelquefois avec un fracas si horrible qu'il semble que tout le pays va abymer. Un hiver éternel régné dans ces tristes lieux, et les rend inaccessibles pendant la plus grande partie de l'année. Cet affreux séjour u\oit été choisi, il y a plusieurs siècles, par Ponce, de l'illustre maison des barons de Fossigny, mais plus fameux encore par sa piété, pour y vivre retiré du monde ; il y avoit bâti l'abbaye de Six, lui avoit donné de grands biens, et étoit mort en réputation de sainteté. La piété avoit long-temps régné dans ce saint lieu ; mais il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plus tôt que d'une régularité exacte. Dans la suite des temps les chanoines réguliers de cette abbaye dégénérèrent de la vertu de leurs pères. Les choses étoient déjà sur le penchant, lorsque Jacques de Mouxy, succédant aux abbés réguliers, fut le premier pourvu en commende de cette abbaye. il prétendit la juridiction régulière ; le chapitre s'y opposa, et appela de ses entreprises au sénat de Chambéri. La juridiction régulière lui fut interdite, et les chanoines, se voyant sans supérieur, s'abandonnèrent à toutes sortes de désordres.

C'étoit pour en faire des plaintes au saint prélat, et pour le prier d'y remédier, que les deux chanoines dont on a parlé l'étoient venus trouver. Après un long détail des dérèglements de leurs confrères, ils lui représentèrent que, n'y ayant point d'abbé régulier, il étoit en droit de visiter leur abbaye, et d'y faire les ordonnances qu'il jugeroit nécessaires pour rétablir le bon ordre, et bannir les scandales de la maison de Dieu ; que lui seul pouvoit apporter le remède à de si grands maux, qu'ils en chargeoient sa conscience, et que pour eux ils s'en croyoient quittes après les avis qu'ils venoient de lui donner.

Le saint prélat fut touché de leurs remontrances, et partit à l'heure même pour aller faire la visite de l'abbaye de Six : il y trouva les choses dans l'état déplorable qui lui avoit été représenté. Mais comme sa prudence répondoit à son zélé, il jugea qu'en voulant en trop faire on ne feroit rien du tout ; qu'il en étoit à peu près des maladies du cœur et de l'esprit comme de celles du corps ; qu'il falloit proportionner les remèdes aux forces des malades ; et qu'en imposant à ces chanoines un joug trop pesant, ils ne manqueroient pas de le secouer à la première occasion.

D'un autre côté, le chapitre, pris au dépourvu et sans conseil, gagné même par la douceur et les honnêtetés du saint prélat, reçut sa visite, et se soumit aux règlements qu'il jugea à propos de faire. Ainsi dans peu de jours le bon ordre fut rétabli dans cette maison.

Cependant le bruit s'étant répandu dans le Fossigny que François étoit à l'abbaye de Six, on y vint de tous côtés pour l'y saluer. Il y reçut entre autres les députés des habitants d'une vallée située à trois lieues de là ; ils lui apprirent la désolation qui y étoit arrivée depuis peu. Comme la province est pleine de montagnes d'une hauteur excessive, les sommets de deux de ces montagnes, s'étant détachés, avoient écrasé par leur chute plusieurs villages, quantité d'habitants, et un grand nombre de troupeaux qui faisoient toute la richesse du pays²²⁰. Ils ajoutèrent qu'étant réduits par cet accident à une extrême pauvreté, et tout-à-fait hors d'état de payer les tailles, ils s'étoient adressés à la chambre des comptes du duc de Savoie pour en être déchargés ; que c'avoit été en vain ; qu'ils n'avoient pu rien obtenir, et qu'on continuoît à exiger d'eux ce qu'ils étoient dans une impuissance absolue de payer ; qu'ils avoient lieu de croire ou qu'on n'étoit pas

persuadé que le mal fût aussi grand qu'il étoit, ou qu'on les croyoit moins pauvres qu'ils n'étoient en effet. Sur cela ils le supplièrent d'envoyer sur les lieux pour vérifier toutes choses, afin que, sur le rapport qui lui en seroit fait, il pût écrire en leur faveur.

François, qui avoit le cœur du monde le plus tendre pour les misères d'autrui, fut sensiblement touché du malheur de ces pauvres gens, et s'offrit de partir à l'heure même pour les aller consoler et leur rendre tous les services qui dépendroient de lui. Ils s'y opposèrent, en lui représentant que le pays étoit impraticable, et si rude qu'un cheval n'y pourroit aller. Le saint prélat leur demanda s'ils n'en étoient pas venus ; ils répondirent qu'ils étoient de pauvres gens accoutumés à de pareilles fatigues. « Et moi, répondit François, mes enfants, je suis votre père, obligé de pourvoir par moi-même à votre consolation et à vos besoins. » Ainsi, quelques instances qu'ils lui pussent faire, il partit avec eux à pied. Tout autre que lui s'en seroit repenti : il lui fallut un jour entier pour faire les trois lieues qu'il y a de l'abbaye de Six à la vallée. Le mal étoit encore plus grand qu'on ne le lui avoit fait. Les habitants, réduits à une extrême pauvreté, avoient à peine la figure humaine : tout leur manquait, habits, maisons, de quoi vivre. François mêla ses larmes avec les leurs ; il les consola, leur donna tout l'argent qu'il avoit apporté, et leur promit d'écrire en leur faveur au duc même, Il le fit, et il obtint pour eux tout ce qu'il demanda en leur faveur.

Mais si François fut touché du malheur de ces pauvres gens, ils ne le furent pas moins de son extrême charité : ils n'avoient jamais vu leurs évêques, et peut-être même qu'aucun n'étoit jamais venu dans ces tristes lieux. Ils étaient charmés de la douceur qui paroissoit sur son visage, dans ses discours et dans toutes ses actions ; et ils ne pouvoient se lasser d'admirer la patience et la joie avec laquelle il s'accommodoit de leur nourriture, toute grossière et dégoûtante qu'elle étoit, et de leurs masures à demi ruinées, où ils avoient eux-mêmes bien de la peine à loger. Le saint prélat, de son côté, eut la satisfaction de voir que la religion catholique s'étoit conservée parmi eux, à quelques superstitions près qu'il eut soin de retrancher. En s'en retournant à Thonon, il repassa par l'abbaye de Six, où il fit encore quelques règlements qu'il jugea nécessaires pour y maintenir le bon ordre qu'il y avoit établi.

Les chanoines s'y soumirent en apparence ; mais, comme il n'est rien de plus difficile que de revenir du libertinage, sur-tout quand on s'y est laissé aller en violant les obligations d'une profession toute sainte, ils n'eurent pas plus tôt appris que François étoit de retour à Annecy, qu'ils appelèrent au sénat de Chambéri de toutes les ordonnances qu'il avoit faites.

Quelque ennemi qu'il fût des procès, il suivit cette affaire, et obtint enfin un arrêt qui confirmoit ses ordonnances, et qui lui donnoit pouvoir de réformer cette abbaye. Alors François, qui avoit de la fermeté quand les voies de douceur étoient inutiles, reprit le dessein de la réforme. Il y trouva de la résistance ; mais enfin il en vint à bout, en distribuant les plus opposés à ses bons desseins dans d'autres maisons de l'ordre ; et il y fit venir en leur place des personnes d'une conduite édifiante, qui vécurent depuis d'une manière exemplaire.

François étoit à peine sorti de cette affaire qu'il reçut des lettres de Dijon²²¹. Le maire et les échevins ne s'étoient point rebutés du refus du duc de Savoie ; ils s'étoient adressés au parlement, et lui avoient écrit conjointement des lettres très pressantes, pour le prier de consentir que l'évêque de Genève prêchât le carême prochain dans leur ville. Le duc ne crut pas devoir persister dans son refus ; il accorda ce qu'on lui demandoit ; et aussitôt le maire et les échevins en donnèrent avis au saint prélat par les lettres dont on vient de parler. François leur répondit que le seul obstacle qui l'avoit empêché de leur accorder leur demande étant levé, il ne manqueroit pas de se rendre à Dijon pour le commencement du carême.

Le temps pour se disposer à cette grande action étant court, François fut obligé de quitter Annecy, où il étoit accablé d'affaires : il se retira au château de Sales, pour y vaquer plus à loisir à l'étude et à la prière. Il ne séparait jamais l'une de l'autre ; et, quoiqu'il ne négligeât pas la première, il étudioit beaucoup plus aux pieds du crucifix que dans les livres. C'est là où il puisoit ce zèle et cette éloquence si touchante qui lui gagnoit les cœurs, en même temps qu'il persuadoit les esprits. Il s'étoit fait une sainte habitude du recueillement et de la contemplation la plus sublime ; et il s'étoit tellement rendu le maître de son imagination et de ses sens, qu'ils ne mettoient plus d'obstacles aux impressions que Dieu vouloit faire sur son esprit et sur son cœur. Sa fidélité à correspondre aux mouvements de la grâce lui en attirait

toujours de nouvelles ; et la pureté de son cœur le mettoit en état d'avoir avec Dieu ces communications intimes, autrefois si fréquentes, et aujourd'hui si rares. En effet, ceux qui voient dans l'Écriture sainte ces apparitions, ces visions, la connoissance des choses futures et éloignées accordée à tant de saints de l'un et de l'autre testament, en un mot, ces communications si ordinaires de Dieu avec les hommes, admirent avec raison qu'elles aient cessé, ou du moins qu'elles ne soient plus à beaucoup près si communes. Il s'est même formé sur cela une espèce d'incrédulité ; et l'on ne fait point de difficulté de traiter de visionnaires ceux qui prétendent avoir eu des révélations et de gens de mauvais goût les historiens qui les rapportent.

Il est vrai qu'il ne faut pas croire à toute sorte d'esprits ; qu'il faut beaucoup de lumière et de discernement sur un pareil sujet ; que trop de crédulité en ces matières seroit dangereux, et mènerait droit au fanatisme : mais ce seroit un autre excès que de prétendre que Dieu n'ait plus de ces sortes de communications avec ses saints, avec ces âmes choisies, avec ces cœurs si purs qu'il a formés lui-même, et qu'il a pris plaisir de remplir de son cœur et de son amour. On ne fera donc point difficulté de rapporter ce que tous les historiens de S. François de Sales racontent lui être arrivé dans la retraite dont on vient de parler. C'est une vision dont il plut à Dieu de le favoriser, touchant l'ordre de la Visitation, dont il devoit un jour être l'instituteur²²².

Ils rapportent donc qu'étant en méditation, et priant Dieu, avec sa ferveur ordinaire, qu'il pût être utile à sa gloire et au salut des âmes qu'il avoit bien voulu racheter de son sang, Dieu lui fit connoître qu'il établirait un jour un nouvel ordre de religieuses, qui édifieraient l'Église par l'éclat de leurs vertus, et qui perpétueraient dans la postérité son esprit, ses sentiments, et ses maximes.

Ils ajoutent que Dieu lui fit connoître les principales personnes qui devoient le seconder dans son dessein, et que l'idée lui en resta si nette qu'il reconnut depuis la baronne de Chantal pour être celle que Dieu avoit destinée à être la première religieuse de ce nouvel ordre. Elle étoit alors à Dijon, où elle étoit venue sur la réputation du saint prélat qui devoit prêcher

le carême ; et ce fut là que se forma entre eux cette sainte liaison dont on rapportera les circonstances dans le septième livre de cette histoire.

(1604) Cependant, le carême approchant, François, après avoir mis ordre aux affaires de son diocèse, partit pour Dijon. Il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires de la ville et du parlement . et il y prêcha avec un applaudissement qui attira dans la ville la noblesse et le peuple des environs. Les plus grandes églises suffisoient à peine pour contenir le monde qui accouroit à ses sermons ; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les calvinistes, dont la ville étoit alors remplie, y couroient en foule comme les catholiques. Cela lui donna lieu de traiter plusieurs matières de controverse, où il excelloit : et il le fit avec tant de force et d'éloquence, qu'un grand nombre se convertit, et rentra dans l'Église catholique²²³.

Les ministres de la religion prétendue réformée voyoient ces succès avec beaucoup de chagrin ; mais il n'y avoit aucun moyen d'en arrêter le cours qu'en acceptant la conférence publique que François leur avoit souvent offerte. Plusieurs en furent tentés ; mais ayant fait réflexion qu'ils auroient affaire à l'apôtre du Ghablais, à cet homme si fameux par le grand nombre des conversions qu'il avoit faites, ils jugèrent qu'il étoit plus sûr de déclamer contre lui dans leurs prêches. La chose en fût demeurée là, si l'un d'eux, plus présomptueux, ne se fût présenté pour disputer avec lui. François le prit au mot ; et la conférence fut remise après Pâques, les occupations du saint prélat ne lui permettant pas d'y assister plus tôt²²⁴.

Le consistoire trouva fort mauvais que le ministre se fût engagé sans sa participation²²⁵. On lui fit entendre que, si on avoit à choisir quelqu'un pour défendre la cause commune, on ne s'adresseroit pas à lui ; et on lui défendit de tenir la parole qu'il avoit donnée. Le temps dont on étoit convenu étant arrivé, le ministre ne parut point ; et François pria le baron de Luz et plusieurs autres personnes de distinction, qui avoient été témoins du défi du ministre, de s'en souvenir.

Cependant, quelque fatigue qu'il y eût à prêcher tous les jours, et à répondre à tous ceux qui le venoient consulter, le zèle du saint prélat n'en fut pas satisfait : il alloit les après-midi dans les hôpitaux de la ville et des faubourgs visiter les malades, les consoler, les instruire ; souvent même il les confessoit et leur administroit les sacrements. Il n'y avoit ni misère ni

besoin qui échappât à ses soins ; et l'on ne pouvoit comprendre comment un seul homme pouvoit suffire à tant d'occupations différentes.

Les fêtes de Pâques étant passées, et François se disposant à partir pour retourner à Annecy, le corps de ville le vint remercier, et lui fit présent d'un service de vaisselle d'argent qu'il avoit fait faire exprès, pour lui témoigner sa reconnoissance. François le regarda, loua l'ouvrage ; mais, quelque instance qu'on lui put faire, on ne put jamais l'obliger à l'accepter. Il leur dit, pour s'en défendre, que Dieu lui ordonnoit de donner gratuitement ce qu'il avoit reçu de son infinie miséricorde, sans qu'il lui en eût rien coûté ; qu'il n'avoit jamais rien pris pour ses sermons, et qu'il ne commenceroit pas par eux à tirer quelque avantage temporel de son ministère ; que cependant, puisqu'ils vouloient absolument qu'il reçût quelque récompense de son travail, il leur en demandoit une qui lui étoit beaucoup plus chère que tout l'argent qu'ils lui pourroient offrir ; qu'elle cousistoit à se souvenir de lui dans leurs prières, et à lui conserver l'amitié dont ils avoient bien voulu l'honorer. Le maire, ne pouvant vaincre ses refus, le pria de lui marquer au moins ce qu'il vouloit qu'on fit du buffet qu'on lui avoit destiné. François répondit que ce seroit l'accepter que d'en disposer ; qu'il laissoit à leur charité à en faire l'emploi qu'ils jugeraient à propos. C'étoit leur dire, en mots couverts, de s'en servir à faire des aumônes. Son intention fut suivie, et le prix du buffet fut donné aux pauvres.

Le mépris des richesses a toujours été la marque d'une grande âme ; mais il est certain qu'il est aussi la preuve la moins suspecte de la vertu la plus épurée. Comme elles sont le moyen infailible de posséder tous les autres biens, on ne sauroit les mépriser qu'en même temps on ne soit au-dessus de tout ce qui peut flatter les sens. Ainsi le refus que fit le saint prélat du présent que la ville de Dijon lui vouloit faire fut d'autant plus estimé, que ceux mêmes qui en avoient été les témoins se sentoient moins capables de l'imiter.

A son retour à Annecy, il donna une preuve encore plus convaincante du mépris dont il étoit pénétré pour les richesses et les dignités qui pouvoient le relever aux yeux des hommes. La réputation qu'il s'étoit acquise à Dijon étoit allée jusques à la cour de France, et elle avoit réveillé dans le cœur de Henri IV l'estime et l'amitié qu'il avoit autrefois ressentie pour lui. Il en

parla à Deshayes, cet intime ami de François, dont on a déjà parlé ; il le chargea de lui écrire de sa part que, s'il vouloit venir a Paris, il lui feroit connoître qu'il ne l'avoit pas oublié, et qu'il avoit dessein de lui donner une abbaye considérable, ne doutant point qu'il ne fût de son revenu un usage beaucoup meilleur que tout autre qu'il en pourroit pourvoir. Deshayes s'acquitta avec joie de sa commission : mais François lui répondit qu'il le prioit de faire à sa majesté des remerciements proportionnés aux bontés dont elle vouloit bien l'honorer ; qu'il craignoit autant les richesses que d'autres les pouvoient souhaiter ; que moins il auroit de bien, moins il auroit de compte à rendre ; que le peu de revenu qu'il avoit lui suffisoit, et qu'un plus grand ne serviroit qu'à l'embarrasser.

Ce refus ne diminua rien de la passion que ce grand prince avoit de lui faire du bien : il lui fit récrire par le même Deshayes que, s'il refusoit une abbaye, il ne refuseroit peut-être pas un chapeau de cardinal qu'il avoit dessein de demander pour lui. Mais cette dignité, qui fait le comble des vœux des ecclésiastiques les plus ambitieux, ne fut pas capable de le tenter : il fit réponse à Deshayes que sa majesté lui vouloit faire un honneur dont il étoit indigne ; qu'on l'avoit déjà élevé malgré lui à l'épiscopat ; que Dieu lui étoit témoin de la violence qu'on lui avoit faite ; qu'une plus grande dignité l'accableroit ; qu'il connoissoit ses forces et son peu de vertu ; que l'amour-propre et la vanité naturelle, dont personne n'est exempt, n'avoient pas besoin d'être flattés ; qu'ils n'étoient que trop forts, et qu'il n'étoit pas d'avis de mettre lui-même de nouveaux obstacles à son salut. Il ajoutoit, avec cette franchise qu'il avoit avec ses amis, qu'il porteroit volontiers la robe rouge, si cette couleur lui pouvoit venir de son sang répandu pour la foi et pour le salut du prochain ; mais que, pour le chapeau de cardinal, quand il ne seroit qu'à trois pas de lui, il ne voudroit pas les faire pour l'aller prendre ; qu'il ne méprisoit pas la dignité qu'on lui offroit, mais que les grandeurs ne lui convenoient pas ; que chacun se devoit connoître ; et que, pour lui, il étoit persuadé que Dieu ne l'avoit pas fait pour les grandeurs.

La réponse de François ayant été communiquée au grand Henri, il l'admira, et ne put s'empêcher de dire que jusques alors il s'étoit cru au-dessus de tous ceux à qui il pouvoit faire du bien ; mais que l'évêque de

Genève, par cette heureuse indépendance où sa vertu l'avoit mis, étoit autant au-dessus de lui, que la royauté l'élevoit au-dessus des autres²²⁶.

François prêcha l'année suivante le carême à la Pioche, petite ville de son diocèse²²⁷. Ce grand homme, qui s'étoit fait admirer à la cour de France, à Paris et à Dijon, se faisoit un plaisir de prêcher à des âmes simples, mais dociles ; et il disoit sur cela, quand il ne voyoit dans son auditoire que des paysans, des artisans ou des petits bourgeois, que tels étoient ceux à qui Jésus-Christ lui-même avoit prêché ; qu'on ne l'avoit guère vu annoncer sa divine parole aux grands du monde ; qu'il n'avoit paru qu'une fois à la cour, et qu'il y avoit été méprisé ; qu'après cela il ne pouvoit assez s'étonner qu'on briguât les grands auditoires ; et qu'après tout, l'âme d'un paysan avoit autant coûté au Sauveur que celle d'un prince.

Cependant, quoique ce fût une fort grande fatigue de prêcher tous les jours pendant un temps de jeune qu'il pratiquoit rigoureusement, et auquel il ajoutoit beaucoup d'autres austérités, son zélé n'en demeuroit pas là. Au lieu du repos qu'il eût pu prendre après avoir prêché, il assembloit les curés et les ecclésiastiques des environs ; il leur faisoit des conférences sur les cas de conscience, et les dressoit lui-même aux cérémonies de l'Église²²⁸. Ce travail étoit suivi d'un autre ; il accommodoit les procès, vidoit les différents, visitoit les pauvres et les malades. Que si l'on ajoute à cela le temps qu'il donnoit à la prière, dont il ne se dispensoit jamais, et celui qu'il étoit obligé d'employer à l'étude, il sera aisé déjuger qu'il n'en pouvoit pas donner beaucoup au repos.

Pendant le séjour qu'il fit à la Roche, il donna un exemple de charité qui ne paroîtra peut-être pas considérable à bien des gens, mais qui ne laissoit pas d'être d'un grand mérite devant Dieu. Entre les pauvres qui venoient tous les jours recevoir l'aumône à sa porte, il se rencontra un sourd et muet de naissance : c'étoit un homme d'une vie fort innocente, et qui d'ailleurs, n'étant pas maladroit, étoit quelquefois employé aux bas services de la maison. Comme on savoit que le saint prélat aimoit les pauvres, on le lui menoit quelquefois pendant le repas, pour lui donner le plaisir de le voir s'expliquer par signes, et entendre ceux qu'on lui faisoit. François, touché de sa misère, ordonna qu'on le mit au nombre de ses domestiques, et qu'on en eût grand soin. On lui représenta sur cela qu'il n'avoit pas besoin de

cette surcharge, et que d'ailleurs ce pauvre homme lui seroit assez inutile : « Comment inutile ! répondit le saint prélat ; compte-t-on pour rien de pratiquer la charité ? Plus Dieu l'a affligé, plus on en doit avoir pitié : si nous étions à sa place, voudrions-nous qu'on fût si ménager à notre égard ? » Il fut donc reçu au nombre des domestiques du saint prélat, et il le garda jusqu'à sa mort.

Mais il fit encore pour lui quelque chose de plus ; il entreprit de l'instruire lui-même, par signes, des mystères de la foi ; il y réussit après un travail incroyable. Il lui apprit à se confesser par signes, et il voulut être son confesseur : il l'admit ensuite à la communion, dont il ne s'approchoit jamais qu'avec un respect et une dévotion qui édifioit tout le monde. Il ne survécut guère au saint prélat, et il mourut de douleur d'avoir perdu un si bon maître.

Le carême étant fini, François retourna à Annecy pour le synode qu'il tenoit exactement tous les ans. Comme ce n'étoit pas son sentiment de faire beaucoup de règlements, mais qu'il croyoit qu'il étoit plus utile de faire observer exactement ceux qui avoient été faits, tant par lui-même que par ses prédécesseurs, on ne voit point qu'il ait fait dans ce synode aucun statut qui mérite d'être remarqué. On se contentera de dire qu'il étoit d'une exactitude extrême à pratiquer lui-même ce qu'il prescrivoit aux autres. Ainsi ayant ordonné dans le synode précédent que les titulaires auroient soin de fournir leurs églises de calices et de ciboires d'argent, de livres et de tous les ornements nécessaires pour faire décemment le service divin, ayant appris qu'il manquoit quelque chose aux églises qu'il étoit obligé d'entretenir, il ordonna qu'on y pourvoiroit incessamment, et préféablement à toute autre dépense.

(1605) Il reçut dans ce même temps des lettres de Rome, par lesquelles on lui mandoit la mort du pape Clément VIII, l'élection du cardinal de Médicis, qui avoit pris le nom de Léon XI, et la résolution où étoit ce pape de le faire cardinal à la première promotion. Il s'affligea de cette dernière nouvelle à proportion de l'éloignement qu'il avoit des grandeurs et des dignités : il pria Dieu d'en détourner l'effet, et de ne pas permettre une élévation qui peut-être le rendroit moins humble et moins agréable à ses

yeux. Sa prière fut exaucée, mais d'une manière bien différente de celle qu'il eût souhaitée.

Léon XI étoit le même cardinal de Médicis qui, après avoir conclu la paix de Vervins, avoit passé par Thonon lorsque François y faisoit la fameuse mission dont on a parlé : le cardinal le revit depuis à Rome, et y connut encore mieux qu'il n'avoit fait à Thonon tout ce qu'il avoit de mérite et de vertu. Ce cardinal étoit lui-même des plus distingués du sacré collège, par sa naissance, par ses grands talents, et par une piété des plus sincères. Ses vertus l'avoient élevé sur le saint-siège, et on attendoit de lui tout ce qu'on auroit pu attendre d'un pape de la sainteté la plus éminente : ses intentions étoient les meilleures du monde ; elles alloient toutes au bien de la chrétienté, et à la réforme de l'Eglise. Poulies exécuter, il avoit fait dessein d'appeler auprès de lui tout ce qu'il connoissoit de gens éminents en science et en sainteté. Comme François étoit de ce nombre, il avoit jeté les yeux sur lui pour le faire cardinal, dans la vue que cette dignité lui donneroit lieu de s'attacher sans scrupule à sa personne, et de l'aider de ses lumières et de ses conseils.

Mais Dieu, dont les jugements sont impénétrables, qui accorde souvent une longue vie aux impies, pendant qu'il permet que les plus gens de bien soient emportés par une mort précipitée : Dieu, dis-je, dont les jugements, quoique peu conformes à nos foibles idées, sont toujours adorables, ne permit pas que ce grand pape exécutât ses bons desseins ; il mourut vingt-sept jours après son élection, et fit place au cardinal Borghèse, qui prit le nom de Paul V. Il étoit des amis de François, il connoissoit son mérite et sa vertu ; mais il avoit d'autres vues que son prédécesseur : il honora toujours le saint prélat de son estime et de sa protection ; mais ce fut tout ce qu'il fit pour lui.

Par la mort de Léon XI, François fut délivré de la crainte d'être fait cardinal. Cette manière de parler paroîtra étrange aux ambitieux, à ces enfants du siècle, qui ne connaissent point d'autres biens au-delà de la vie présente, ou qui ne les commissent que pour les négliger, et leur préférer ceux de la terre. Le juste qui vit de la foi a bien d'autres sentiments : il craint ce que le monde desire, il fuit ce qu'il recherche ; et, tout occupé de la grandeur et de l'éternité de Dieu, comme s'expliquoit le saint prélat, il ne

comprend pas qu'on puisse s'attacher à ce que le monde présente de vain et de périssable²²⁹.

Ces dispositions de François étoient si connues, que le duc de Savoie, ayant su qu'il avoit refusé la dignité de cardinal, ne put s'empêcher de dire que monsieur de Genève avoit entièrement oublié le monde, et qu'il ne se souvenoit de sa cour que quand il disoit la messe pour demander à Dieu de la sanctifier.

Il reçut encore dans ce même temps des lettres du sénat de Chambéri par lesquelles il étoit prié de faire pour la patrie ce qu'il avoit fait pour la France, et d'honorer leur ville de ses prédications le carême prochain, comme il en avoit honoré depuis peu la ville de Dijon. François répondit avec son honnêteté ordinaire, en accordant ce qu'on lui demandoit. Mais, pendant qu'il se préparoit à ce nouveau travail, Vespasien Ajazza, abbé d'Abondance, vint lui rendre visite. C'étoit un homme d'une piété exemplaire, d'une prudence, et d'une douceur consommée, ami depuis long-temps du saint prélat, et qui n'entreprenoit rien de conséquence sans le consulter. Il voyoit avec peine, depuis plusieurs années, le peu de régularité de ses religieux. Ils n'étoient pas engagés dans de grands désordres, mais ils menoient une vie fort éloignée de la sainteté de la règle de S. Augustin, dont ils avoient fait profession. Cependant, comme ils étoient tous fort vieux, il n'avoit pas jugé à propos de les obliger à des observances qu'ils n'avoient point encore pratiquées : cette condescendance, qui n'avoit point d'autre principe que la répugnance qu'il avoit à faire de la peine à ses religieux, ne laissoit pas de lui donner du scrupule ; et il venoit consulter le saint prélat sur ce qu'il auroit à faire pour rétablir le bon ordre dans son abbaye.

²³⁰ François, qui étoit la douceur même, loua la modération de l'abbé ; et comme c'étoit sa maxime que, si on avoit à manquer, *il valoit mieux que ce fût par trop de douceur que par trop de sévérité*, il lui conseilla de ne pas tourmenter ses religieux : il ajouta qu'il étoit pourtant d'avis qu'il rétablît le bon ordre dans son abbaye, au moins pour l'avenir ; qu'il falloit pour cela donner des pensions à ces anciens religieux, et les obliger à céder le monastère à des réformés qu'on feroit venir d'ailleurs ; qu'il n'en jugeoit point de plus propres-pour cela que les feuillants, quoique d'un ordre différent ; que, si ce projet lui agréoit, il en écriroit au pape, pour avoir les

bulles nécessaires pour en procurer l'exécution²³¹. L'abbé approuva cet expédient ; François écrivit au pape ; on lui envoya les bulles qu'il avoit demandées ; les feuillants furent établis dans l'abbaye d'Abondance, et ils y vivent encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

Pendant que ces choses se passoient, François étoit toujours occupé du dessein de faire la visite générale de son diocèse. Il savoit qu'elle faisoit une des principales obligations des évêques ; et il avoit toujours devant les yeux cet avis de l'apôtre : *Veillez sur vous-même et sur tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établi*²³². Ayant donc ramassé tous les mémoires qu'il avoit fait dresser, ou qu'il avoit dressés lui-même, il partit le quinzième d'octobre pour commencer ce grand ouvrage ; car il ne pouvoit l'achever qu'à son retour de Chambéri.

Le diocèse de Genève est d'une grande étendue, et fort peuplé, rempli d'un grand nombre de petites villes, de bourgs et de villages : une partie est couverte de montagnes d'une hauteur prodigieuse, et d'un très difficile accès. Ce qu'il y a de singulier, est que la température de l'air y est si différente., qu'il y a des lieux toujours couverts de neiges et de glaces ; les autres au contraire sont brûlés des rayons du soleil, et il y fait un chaud extrême. Une partie de ce diocèse s'étend vers les Suisses, la plupart luthériens ou calvinistes : une autre, du côté de la Savoie ; et une enfin est au-delà du Rhône, dans les états du roi très chrétien.

Ce fut cette partie que le saint prélat visita la première ; il donnoit au moins un jour entier à la visite de chaque paroisse²³³. Il disoit la messe, prêchoit. donnoit la confirmation, faisoit lui-même le catéchisme aux enfants, afin d'apprendre aux curés, par son exemple, de quelle importance est cette fonction, dont la plupart ne font pas autant d'état qu'ils en devroient faire ; et il confessoit tous ceux qui vouloient se confesser à lui.

Tant d'occupations ne l'empêchoient pas de s'informer avec soin des dérèglements des familles. Il travailloit ensuite à rétablir la paix dans les mariages, la bonne intelligence entre les pères et les enfants, les serviteurs et les maîtres, et à réconcilier ceux dont les haines invétérées scandalisoient le public. Son extrême douceur lui ouvroit tous les cœurs. Rien n'échappoit à sa charité : les pauvres, les malades, les prisonniers, tout s'en sentoit. Il

soulageoit les uns par les aumônes, les autres par ses soins, et les autres enfin par son crédit.

Mais il s'appliquoit sur-tout à bien connoître et à bien régler les pasteurs des Églises qu'il visitoit ; et c'est à quoi particulièrement lui servoient les mémoires qu'il avoit dressés, et qu'il consultoit toujours avant que d'entrer dans les lieux où il devoit faire la visite. Il traitoit avec honneur ceux d'entre les curés qui étoient d'une vie irréprochable, et qui s'acquittoient saintement de leur ministère, li encourageoit les bons, fortifioit les foibles ; et, nonobstant son extrême douceur, il menaçoit de traiter rigoureusement ceux qui donnoient du scandale, ou dont on lui avoit fait de justes plaintes. Il dressoit ensuite de nouveaux mémoires sur ce qu'il avoit pu connoître par lui-même, et les consultoit dans les occasions afin de n'être point surpris.

Il faisoit toutes ses visites à pied, ne faisoit porter avec lui aucun bagage, ni rien qui pût suppléer au manquement de toutes choses qu'il rencontroit souvent dans de pauvres lieux : la plus pauvre chaumière étoit toujours celle qu'il choisissoit pour son logement ; et après tant de fatigues il étoit souvent réduit à coucher sur la paille. Ces contre-temps ne le touchoient qu'autant que ceux qui l'accompagnoient en étoient incommodés : c'étoit toute sa peine ; car, pour lui, quand on s'avisait de le plaindre sur les mauvais gîtes qu'il rencontroit souvent, ou sur les incommodités qu'il étoit obligé de souffrir, il répondoit avec une sainte joie qu'il n'avoit point encore rencontré de logement si incommode que l'étable de Bethléem, ni de lit si rude que celui de la croix ; que cependant le Sauveur avoit bien voulu naître dans l'un et mourir sur l'autre. Il ajoutoit que ces pauvres gens chez lesquels il se retiroit n'étoient ni logés ni couchés plus commodément que lui ; que le meilleur moyen de leur faire supporter patiemment leur pauvreté étoit de la partager avec eux, et de leur apprendre par l'exemple, toujours plus convaincant que les paroles, qu'elle n'étoit pas si à craindre qu'ils pouvoient se l'imaginer. C'est ainsi que le saint prélat s'encourageoit à souffrir les incommodités de la vie par l'exemple du Sauveur, et par celui de ce grand nombre d'hommes que la Providence a destinés à mener une vie pauvre et laborieuse : « Ils sont hommes comme nous, ajoutoit-il ; ils sont chrétiens, appelés comme nous à la grâce et à la gloire ; ils peuvent, comme nous, appeler Dieu leur père : en un mot, ils sont nos frères, et peut-

être sont-ils meilleurs et plus saints que nous, plus agréables à Dieu, et destinés à une plus grande gloire. Pourquoi donc mettre tant de différence entre eux et nous, que nous croyons nous abaisser et être fort à plaindre quand nous sommes pendant quelques jours comme ils sont toute leur vie. »

L'amour des pauvres a toujours été une des vertus les plus chéries du saint prélat ; mais il faisoit consister cet amour, non seulement à les assister par des aumônes, mais encore à les fréquenter et à vivre comme eux. La foi dont il étoit animé lui faisoit regarder Jésus-Christ caché sous la personne des pauvres ; et il disoit souvent que ce n'étoit que d'eux qu'il avoit dit : *Ce que vous avez fait pour eux, vous me l'avez fait à moi-même.*

Le carême approchant, il fut obligé d'interrompre sa visite pour se rendre à Chambéri. Il commença par y faire une retraite chez les pères jésuites, qui avoient également son estime et sa confiance. Il disoit sur cela que, pour prêcher avec fruit, il falloit, à l'exemple de S. Jean et de Jésus-Christ même, entrer dans la solitude, et, pour ainsi dire, dans le désert, avant que de monter en chaire. C'est là qu'il puisoit ce feu et ces lumières qui produisoient la foi dans le cœur des hérétiques, et la haine du péché dans celui des pécheurs. Il ne disoit rien dont il ne fût persuadé et qu'il ne pratiquât lui-même. « Les hommes, disoit-il, nous regardent en même temps qu'ils nous écoutent : il faut prêcher à leurs yeux aussi bien qu'à leurs oreilles ; l'un se fait par la parole, et l'autre par l'exemple, qui est encore plus puissant. Qui me croira, ajoutoit-il, quand je prêcherai la pénitence, si je ne la fais pas moi-même ? »

Il en usa à Chambéri comme il avait fait à Dijon : même succès dans ses prédications, même zélé dans sa conduite. Mais on n'en usa pas avec lui avec la même honnêteté, à beaucoup près, qu'on avoit fait en France²³⁴.

Pendant le carême, une affaire criminelle fut portée au sénat. Les parties, de part et d'autre, étoient puissantes ; mais le fait, qui étoit arrivé dans le diocèse de Genève, ne parut pas suffisamment éclairci. Sur cela, le sénat ordonna qu'on publieroit des monitoires à Annecy. François, l'ayant appris, se fit rendre compte de cette affaire : il l'examina avec attention. Le fait lui parut suffisamment prouvé : il ne trouva pas que l'affaire fût assez importante pour avoir recours à l'excommunication pour l'éclaircir davantage, quand même on auroit besoin de nouvelles lumières ; et il crut

voir beaucoup de passion dans les parties. En général, il n'approuvoit point qu'on employât l'autorité de l'Église pour de pareilles découvertes ; qu'on troublât les consciences pour des affaires qui n'en valaient pas la peine ; et il croyoit en particulier que celle dont il s'agissoit étoit de cette nature. Sur cela, il refusa le monitoire, et défendit à son official de l'accorder.

Le sénat s'offensa de son refus, et lui fit dire que s'il n'accordoit le monitoire, il lui feroit saisir son temporel. François, qui avoit autant de fermeté que de douceur, quand il s'agissoit de son devoir, répondit que ce n'étoit pas le connoître que de lui faire de pareilles menaces ; qu'il auroit toujours beaucoup de respect pour le sénat ; mais que, quand il s'agiroit de perdre la vie, il ne feroit rien contre sa conscience. Cette réponse embarrassa d'autant plus le « sénat, qu'il étoit persuadé que la perte des biens n'étoit pas capable de toucher un prélat aussi attaché à son devoir ; et il avoit d'ailleurs quelque honte de traiter si mal un si grand évêque, qui passoit pour un saint, et qui n'étoit venu à Chambéri qu'à sa prière. Il avoit même beaucoup d'amis dans la compagnie, qui n'étoient pas d'avis qu'on passât outre. Le parti contraire ne laissa pas de l'emporter. Le temporel fut saisi : un sénateur le lui signifia d'une manière si injurieuse, qu'il ne put s'empêcher de dire qu'on manquoit de respect pour son caractère.

Ce que le sénat avoit prévu arriva, François ne rabattit rien de sa fermeté, et continua à refuser le monitoire. On croyoit qu'il feroit ses plaintes au due de Savoie de cette injurieuse saisie ; et l'on ne doutoit point que ce prince n'ordonnât la main-levée. Mais il répondit qu'il ne vouloit pas faire cet affront au sénat, qu'il n'avoit jamais eu recours au prince pour ses intérêts particuliers, et qu'il ne commenceroit pas si tard.

Cependant l'injure faite au saint prélat faisoit d'autant plus murmurer toute la ville, qu'il faisoit paraître plus de modération. On disoit hautement que c'étoit mal reconnoître les services qu'il y rendoit ; que le sénat devoit avoir d'autant plus d'égard pour lui, que tout le monde savoit que sa seule considération l'avoit attiré dans leur ville ; que le prince désapprouverait infailliblement la procédure faite contre lui ; et qu'un évêque serait bien à plaindre s'il étoit obligé d'obéir en aveugle aux ordres du sénat, et même contre sa propre conscience.

Ces plaintes, qui devenoient tous les jours plus fortes, portèrent enfin le sénat à lui faire proposer qu'on lui accorderoit la mainlevée de la saisie de son temporel, s'il vouloit la demander. Mais le saint prélat, qui crut dans cette occasion devoir soutenir l'honneur de son caractère, répondit que le sénat étoit trop juste pour ne pas réparer, sans qu'il s'en melat, le tort qu'il lui avoit fait sans sa participation. Le sénat fut donc réduit à lui accorder la mainlevée sans qu'il l'eût demandée.

François donna, dans cette occasion, un grand exemple de vertu. Il avoit été cruellement insulté par le sénateur qui lui étoit venu signifier la saisie de son temporel ; une chanoinie de sa cathédrale étant venue à vaquer, il la donna au neveu de ce sénateur, qu'il savoit être un homme de piété et de mérite. C'est la manière dont il se vengea de l'emportement de ce magistrat, qui ne pouvoit se lasser depuis de louer l'éminente vertu du saint prélat²³⁵.

Rien n'offense plus sensiblement que les injures qui viennent des personnes qu'on croit avoir obligées ; que si l'on ajoute le mépris à l'injure, c'est ce qui révolte le plus le cœur, et ce que l'on pardonne le moins : ce sont les circonstances où se trouvoit alors le saint prélat. C'étoit précisément à la prière du sénat qu'il étoit venu prêcher le carême à Chambéri ; tous les particuliers de la compagnie ne pouvoient que lui en être très obligés. Ce fut pourtant l'un d'eux qui lui parla d'une manière si méprisante que, quoiqu'il fut le plus humble et le plus patient de tous les hommes, il ne put s'empêcher de s'en plaindre ; cependant, l'occasion s'en étant présentée, il ne se venge de cette injure que par des bienfaits. Il est certain qu'il y a quelque chose de grand à ne se point venger ; mais de faire du bien à ses ennemis, c'est l'effet de la plus grande générosité. .

Pendant que le saint prélat donnoit à Chambéri des exemples de la plus haute vertu, on y reçut des nouvelles que le duc de Savoie et le duc de Nemours s'étoient brouillés. Ce dernier prétendoit avoir le comté de Gênois en toute souveraineté ; et le duc, au contraire, voulut absolument qu'il relevât toujours de lui. On tenta en vain, de part et d'autre tout ce qui pouvoit terminer cette affaire par un accommodement : il en fallut venir à une guerre ouverte. Le duc de Nemours se mit le premier en campagne : il ne pouvoit mieux prendre son temps ; le duc de Savoie étoit occupé à une autre guerre qu'on lui faisoit dans le Piémont, et il ne pouvoit faire de

détachements sans trop affaiblir son armée, et exposer son pays à une invasion presque certaine²³⁶. Le duc de Nemours profita de cette conjoncture, qui lui étoit si favorable ; il ramassa des troupes en diligence, et parut sur les bords du Rhône en état de se faire lui-même raison de l'injustice qu'il prétendoit lui être faite par le duc de Savoie. On ne doutoit point qu'il ne commençât par assiéger Annecy, dont il avoit résolu de faire sa place d'armes. Ce fut ce qui obligea François de partir immédiatement après Pâques, pour consoler ses diocésains qui, étoient étrangement alarmés des desseins du duc de Nemours. Sa présence redoubla leur consternation ; comme il y étoit tendrement aimé, on ne pouvoit souffrir qu'il s'enfermât dans une ville qui alloit être assiégée, et qui, étant mal fortifiée, et le secours difficile et éloigné, ne pouvoit manquer d'être prise et peut-être emportée d'assaut.

On lui représenta sur cela que les troupes du duc de Nemours étoient pour la plupart composées d'hérétiques ; qu'il connoissoit la haine qu'ils avoient pour lui ; que, si la ville étoit prise, comme il étoit moralement impossible quelle ne le fût, il serait la première victime immolée à leur fureur et à leur vengeance ; que le duc de Nemours, qui connoissoit son attachement et celui de toute sa maison au service du duc de Savoie, seroit peut-être bien aise de se voir défait d'un prélat qu'il regardoit comme son ennemi ; que, tant qu'il seroit parmi eux, il ne serviroit qu'à redoubler leurs craintes et leurs alarmes ; que pendant que la sortie de la ville étoit libre, on le conjuroit de se retirer ; que Dieu les vouloit punir du peu de profit qu'ils avoient fait de ses bons exemples et de ses saintes instructions ; qu'ils étoient seuls coupables, et qu'il n'étoit pas juste qu'un innocent comme lui fût enveloppé dans le châtement que Dieu vouloit faire de leurs péchés²³⁷.

François, après les avoir remerciés de leur affection, répondit avec une fermeté qu'on ne peut assez admirer, que le conseil qu'on lui donnoit ressembloit à celui qu'on donneroit à un pasteur, de fuir en voyant venir les loups prêts à déchirer son troupeau ; qu'il n'ignoroit pas que les troupes du duc de Nemours ne fussent presque toutes composées d'hérétiques ; que les Gênois, qui ne lui vouloient pas de bien, en faisoient une partie considérable, que c'étoit pour cela même qu'il étoit résolu de courir avec eux les risques de la guerre, afin d'empêcher, si la ville étoit prise, la

séduction de son peuple, la profanation des choses saintes, et les autres violences qui sont les suites ordinaires des villes prises ; qu'il savoit jusqu'où pouvoit aller la rage des hérétiques contre lui, mais qu'il n'avoit jamais rien souhaité avec plus de passion que de répandre son sang pour la foi ; qu'il espéroit cependant que Dieu ne permettroit pas que tant de malheurs arrivassent s'ils retournoient à lui de tout leur cœur ; qu'il resteroit exprès pour les y exhorter ; qu'après tout sa vie n'étoit pas plus précieuse que celle de tant d'honnêtes gens qui étoient exposés aux mêmes dangers, et que, s'il avoit à la perdre, il ne pouvoit mourir plus glorieusement qu'en assistant le peuple que Dieu lui avoit confié.

Cependant le duc de Nemours, que le passage du Rhône avoit arrêté plus long-temps qu'il ne convenoit au succès de ses desseins, arriva devant Annecy. La ville fut investie dès le même jour, et le lendemain on l'assiégea dans les formes.

Il se répandit un bruit en même temps que le duc de Nemours, pour attirer plus de monde sous ses enseignes, étoit résolu d'accorder la liberté de conscience dans tout le comté de Gênois, dont Annecy est la capitale, et dans tout le pays qu'il pourroit conquérir sur le duc de Savoie. A cette nouvelle le saint prélat ne put retenir ses larmes ; et, après avoir long-temps gémi devant Dieu, il parut avec un visage tranquille, et s'adressant à ceux qui étoient présents : « Puisque le duc de Nemours, leur dit-il, abandonne la cause de Dieu, et la sacrifie à son ambition, Dieu l'abandonnera à son tour, et il ne réussira pas dans ses desseins. » On regarda ces paroles comme une prédiction que la ville ne seroit pas prise.

En effet, on apprit quelque temps après que Victor-Amédée, prince de Piémont, marchoit à grandes journées au secours d'Annecy, avec des troupes supérieures à celles du duc de Nemours. Ce prince ne crut pas le devoir attendre : il leva le siège, et quelques jours après le prince de Piémont entra dans Annecy. Il fut loger chez le saint évêque, l'embrassa plusieurs fois devant tout le monde, et témoigna publiquement qu'il étoit persuadé que son zèle et sa fermeté avoient empêché la prise de la ville. François, qui ne pensoit qu'aux intérêts de Dieu, se servit de cette occasion pour engager ce prince à mettre la paix dans plusieurs monastères de son diocèse, dont les religieux ne pouvoient s'accorder avec leurs abbés sur le

partage de leurs biens. Il le pria aussi de l'appuyer de son autorité, pour mettre la réforme dans quelques monastères de filles, dont la conduite n'étoit pas aussi régulière qu'il l'eût souhaité. Le prince, qui ne pouvoit rien lui refuser, lui accorda l'un et l'autre, appuya de son autorité, et même de sa présence, tous ses bons desseins. La paix et le bon ordre furent rétablis dans tous ces monastères.

Cependant le duc de Nemours, après avoir été contraint de lever le siège d'Annecy, fuyoit devant les troupes du prince de Piémont ; toutes les places, encouragées par ce succès, lui fermèrent leurs portes ; la désertion se mit dans ses troupes ; et la prédiction du saint prélat, qu'il *ne réussiroit pas dans ses desseins*, ne se trouva pour lui que trop véritable. Ces contre-temps l'obligèrent à parler d'accommodement. D'un autre côté, les affaires du Piémont ne se pouvoient passer des troupes que le prince en avoit tirées. Ainsi ces deux princes ayant un égal intérêt à la paix, elle fut bientôt conclue. Le prince de Piémont repassa les monts ; et François se vit en état de continuer la visite de son diocèse.

(1606) Il partit d'Annecy le dix-huitième de juillet, et ne mena pas plus d'équipage que la première fois, quoiqu'il eût à visiter les endroits les plus rudes et les plus pauvres du diocèse de Genève. Ce ne fut plus alors seulement par mortification et par modestie qu'il se vit obligé d'aller à pied. Les montagnes par où il lui falloit passer étoient si escarpées, et les rochers si pointus, qu'il étoit impossible d'y aller d'une autre manière ; il falloit même souvent s'aider également des pieds et des mains ; et après avoir essuyé au pied de ces montagnes une chaleur excessive, on trouvoit au haut un air si froid que les plus robustes en étoient pénétrés.

Un jour qu'il étoit arrivé au haut d'une de ces affreuses montagnes, à demi mort de lassitude et de froid, les pieds et les mains tout écorchés, pour visiter une seule paroisse qui y étoit située ; comme il y considéroit avec étonnement ces prodigieuses fentes de glace qui ont quelquefois dix ou douze piques de profondeur, les habitants, qui étoient venus au-devant de lui, racontèrent que, quelques jours auparavant, un pasteur, courant après une vache qui s'étoit égarée, étoit tombé dans une de ces fentes²³⁸. Ils ajoutèrent qu'on n'eût jamais su ce qu'il étoit devenu, si son camarade, qui le cherchoit, n'eût aperçu son chapeau, qui, lorsqu'il étoit tombé, étoit resté

sur le bord de la fente. Il crut que ce pauvre pasteur étoit encore en état de recevoir du secours, ou qu'au moins, s'il étoit mort, il pourroit lui procurer la sépulture chrétienne. Dans cette vue, il se fit descendre avec des cordes dans cette horrible fente, d'où on le tira à moitié mort de froid, tenant entre ses bras son camarade mort et presque converti en glace.

François, ayant entendu ce discours, se tourna vers ceux qui l'accompagnoient, et qui étoient tous rebutés des extrêmes fatigues qu'il leur fallait tous les jours essuyer ; et prenant cette occasion pour les encourager : « Quelques-uns pensent, leur dit-il, que nous en faisons trop ; et nous faisons beaucoup moins que ces pauvres gens. Vous avez ouï comme l'un a perdu la vie pour recouvrer une bête égarée, et comme l'autre s'est exposé au danger de la perdre pour procurer à son ami une sépulture dont, après tout, il se fût bien passé. Ces exemples nous "parlent ; cette charité nous confond, nous qui faisons bien moins pour le salut des âmes qui nous sont confiées, que ces pauvres gens ne font pour sauver des bêtes commises à leurs soins. »

Il revint de cette pénible visite si fatigué, les pieds, les mains, les jambes si écorchés, que, ne pouvant plus se soutenir, il fut obligé de prendre quelque repos. Il se trouvoit alors dans le bourg d'Amancy, où une villageoise, nommée Pernette Boutey, étoit morte depuis peu en odeur de sainteté. On ne parloit alors que de sa mort précieuse devant Dieu, et des grands exemples de vertu qu'elle avoit donnés pendant sa vie. François ne l'avoit jamais vue ; mais elle lui avoit écrit ; il lui avoit fait plusieurs réponses, et il écrivit lui-même à madame de Chantal qu'elle lui faisoit la grâce d'être bien de ses amies. Se trouvant donc de loisir, il pria le primicier de la Roche, qui l'avoit fort connue, de lui apprendre la vie de cette sainte femme. Il le fit à peu près de la manière que l'on va le raconter.

La naissance illustre, dont les hommes font tant d'estime, n'est rien devant Dieu. Elle ne donne pas à la vérité l'exclusion de la grâce ; mais elle n'est pas aussi un motif pour l'accorder. Il semble, au contraire, que Dieu prenne plaisir à se communiquer à ceux qui n'ont rien qui les distingue aux yeux des hommes. C'est ce que l'on va voir dans la vie de cette sainte femme, que j'ai souvent admirée, et que je voudrois bien pouvoir imiter. Elle étoit fille de deux habitants de la Roche, pauvres, mais gens de bien, et

qui n'épargnèrent rien pour lui donner une sainte éducation. Elle répondit à leurs soins, et dès sa plus tendre jeunesse elle parut toute remplie de piété. Elle étoit bien faite, et il ne manqua pas de gens qui prirent soin de le lui dire. Mais ayant ouï dire aussi que la beauté n'est pas un si grand bien que la plupart des femmes se l'imaginent, elle résolut, pour conserver son innocence, de se faire religieuse. Ses parents, qui n'étoient pas en peine de la pourvoir, s'y opposèrent fortement. Elle crut que, lui tenant la place de Dieu, elle devoit leur obéir ; elle regarda leur volonté comme une marque de la sienne, et elle ne s'engagea dans le mariage que parcequ'elle crut que Dieu le vouloit ainsi. Celui qu'elle épousa étoit riche ; mais il étoit aussi fort emporté. Dieu, qui vouloit exercer sa patience, permit encore qu'il devînt jaloux ; la beauté de sa femme lui donnoit de continuelles alarmes ; et toute sa vertu, qu'il ne laissoit pas d'admirer, n'étoit pas capable de le rassurer. On auroit de la peine à croire tout ce qu'il lui fit souffrir dans les accès de cette furieuse passion. Plus il l'aimoit, plus il la maltraitoit ; et le plus cruel de ses ennemis ne lui eût pas fait plus de mal que l'homme du monde qui l'aimoit le plus. Ce fut alors qu'elle regretta de n'avoir pas embrassé la vie religieuse : elle pensoit sans cesse à la tranquillité dont on jouit dans ce bienheureux état. Mais comme ce n'étoit plus un parti à prendre pour elle, elle pria Dieu de lui envoyer une maladie qui lui ôtât cette beauté si fatale à son repos. Elle ne fut point exaucée ; ses jeûnes et ses mortifications sembloient l'augmenter. Elle n'opposoit aux persécutions de son mari qu'une douceur extrême et une patience invincible ; elle ne s'en plaignoit jamais : elle ne se contentoit pas d'être innocente ; elle évitoit jusques aux moindres apparences qui eussent pu la faire soupçonner d'être coupable. Elle ne sortoit jamais qu'elle ne fût accompagnée, et ce n'étoit que pour aller à l'église faire ses prières. En tout autre temps, on la trouvoit toujours occupée des soins domestiques, de la lecture, de la prière et du travail, n'ayant point d'autre volonté que celle de son époux, sans cesse occupée des précautions qui pouvoient faire cesser ses soupçons. Ce que l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer, c'est qu'elle ne l'en aimoit pas moins ; elle le plaignoit, et elle a dit depuis qu'elle étoit plus sensible à ce que sa jalousie lui faisoit souffrir qu'à ce qu'elle en souffroit elle-même.

Tant de vertus touchèrent enfin ce malheureux époux ; il se condamna lui-même de l'avoir soupçonnée, et depuis ce temps-là ils vécurent tous deux dans une fort grande tranquillité. Alors cette sainte femme, n'étant plus occupée de la crainte de donner de l'ombre à son mari, s'abandonna tout entière à la pratique des bonnes œuvres. Elle étoit assidue à l'église, visitoit les malades, avoit soin des pauvres, auxquels, comme elle étoit fort à son aise, elle faisoit toujours de grandes charités, mais toujours du consentement de son mari. Son premier soin étoit de bien élever ses enfants, et de veiller sur ses domestiques ; elle faisoit la prière avec eux, leur faisoit elle-même le catéchisme, ou leur lisoit quelque bon livre ; mais sur-tout elle pensoit sans cesse à les édifier par ses exemples ; elle jeunoit tous les vendredis.

Les vigiles, les quatre-temps, et le carême, elle ne mangeoit que du pain, un peu de légumes mal assaisonnés, et ne buvoit que de l'eau. Elle se levoit toutes les nuits, et demeuroit une heure en prière pendant les plus grands froids comme dans le temps le plus doux. Elle paroissoit toujours contente, parloit peu, toujours de choses édifiantes et avec douceur, jamais des grâces que Dieu lui faisoit, quoiqu'elles fussent très particulières ; c'est ce qui est cause qu'on en a si peu de connoissance. On ne l'a jamais entendue medire ; toujours patiente, toujours humble, elle cachoit les défauts du prochain, et sur-* tout ceux de son mari, qui n'étoient pas petits, avec plus de soin que les siens.

Pour ce qui est de l'honneur et de la retenue, jamais femme n'y fut plus exacte : elle alloit sur ce point jusqu'au scrupule ; et l'on ne peut pas donner de meilleure preuve que la jalousie est la plus affreuse et la plus déraisonnable de toutes les passions, qu'en disant que son mari fut assez aveugle pour la soupçonner pendant long-temps.

Après avoir vécu de la sorte quarante-huit ans, le temps vint où Dieu vouloit récompenser tant de vertus. On la vit plus assidue à la prière et aux bonnes œuvres ; on remarqua même qu'elle faisoit moudre quatorze charges de froment, qu'elle avoit fait mettre à part quantité de légumes, et qu'elle ramassoit tout l'argent qu'elle avoit. Son mari lui demanda ce qu'elle en vouloit faire ; elle lui répondit que, pendant qu'on avoit le temps, il falloit faire de bonnes œuvres ; que sa. mort approchait, et qu'elle se hâtoit de

faire des provisions pour l'éternité. Elle voulut ensuite aller à l'église pour recevoir le viatique et l'extrême-onction, disant, comme le centenier de l'Évangile, qu'elle ne méritoit pas que son Sauveur vînt la trouver dans sa maison. Son mari, qui ne la croyoit pas si malade, le lui défendit ; elle lui obéit, mais elle le pria de faire faire sa bière, et mit elle-même à part le drap où elle vouloit être ensevelie. Ensuite elle se mit au lit, elle ne parla plus que du mépris des choses du monde, de l'amour et de la crainte de Dieu, et du désir qu'elle avoit de lui être unie pour toujours. Quelque temps après elle fît venir ses enfants, leur tint les mêmes discours, les exhorta à s'aimer et à rendre à leur père tout l'honneur qu'ils avoient partagé jusqu'alors entre lui et elle, et leur donna sa bénédiction.

Elle fut visitée dans ce même temps par une fille dévote de ses amies, qui lui vint offrir ses services mais elle lui dit qu'elle allât se préparer à la mort, et qu'elles se reverroient bientôt dans le ciel. Quelque temps après elle perdit la parole ; on lui donna l'extrême-onction ; après l'avoir reçue, elle ne donna plus d'autre signe de vie qu'une grande quantité de larmes qu'elle répandit en embrassant le crucifix, et elle mourut le jour même et à l'heure qu'elle avoit : marquée.

Cette fille dévote, dont elle avoit prédit la mort, la suivit de près. On ne parle encore aujourd'hui que de la sainte vie et de la mort précieuse devant Dieu de cette sainte femme ; les pauvres, dont elle étoit la mère, la pleurèrent long-temps, et sa famille en fut dans une affliction dont elle ne put revenir.

Le saint prélat parut fort touché de ce discours ; et le primicier n'eut pas plus tôt cessé de parler, qu'il leva au ciel ses yeux trempés de larmes, et dit ces belles paroles du Sauveur : *Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux simples et aux petits. Cela est ainsi, mon Père, parceque vous l'avez voulu*²³⁹. Il en écrivit en ce sens à madame de Chantal, et lui promit de lui envoyer le récit de cette histoire si édifiante.

Comme il mettoit tout à profit pour l'éternité, elle servit à redoubler son zèle ; il ne put attendre qu'il fût entièrement guéri, et, dès qu'il eut pris un peu de repos, il continua ses visites. La situation des lieux, la difficulté des

chemins, la désolation que la guerre et l'hérésie avoient portée presque partout, la multitude des affaires, et le travail extraordinaire dont il se chargeoit, faisant presque tout par lui-même, lui causèrent des peines incroyables. Il dit lui-même que les difficultés qu'il avoit rencontrées dans sa visite n'étoient pas des ruisseaux qu'on pût traverser aisément, mais des torrents capables d'entraîner les plus robustes ; qu'il trouvoit des croix à chaque pas, et qu'il avoit eu du travail sans mesure²⁴⁰.

Il éprouva dans cette occasion que Dieu n'abandonne jamais ceux qui se confient en lui, et qui travaillent pour sa gloire ; car il ajoute que Dieu lui étoit si bon, qu'il faisoit tous les jours une espèce de miracle en sa faveur ; que quand il se retiroit les sons, il étoit si abattu qu'il ne pouvoit faire aucun usage ni de son corps ni de son esprit ; que cependant tous les matins il se trouvoit avec une nouvelle vigueur, et en état de continuer le travail comme s'il ne faisoit que commencer. Il avoue qu'il avoit trouvé le meilleur peuple du monde sur ces affreuses montagnes, et qu'à quelques superstitions près qu'il avoit retranchées, on ne pouvoit rien ajouter au zèle qu'ils avoient pour la religion catholique. « Quel accueil, dit-il, quelle vénération pour leur évêque ! avant-hier j'arrivai la nuit à une petite ville ; mais les habitants avoient allumé tant de feux, qu'il faisoit aussi clair qu'en plein jour. O qu'ils mérite-raient bien un autre évêque que moi ! » Ce n'étoit ni l'équipage, ni le faste, ni des hauteurs étudiées, qui lui attiroient cette vénération, sa vertu seule soutenoit sa dignité. On se trompe si l'on croit qu'une religion fondée sur l'humanité ne se peut soutenir que par l'éclat d'une pompe séculière.

Il acheva enfin cette pénible visite ; et dès qu'il fut de retour à Annecy, il envoya à Rome Jean-François de Sales son frère, chanoine de son église cathédrale, pour rendre compte au pape de l'état de son diocèse²⁴¹. Il avoit besoin de quelques bulles pour réparer ou rétablir bien des choses que la guerre et l'hérésie avoient détruites ; il les obtint, sans avoir besoin d'autre solliciteur que la haute opinion que l'on avoit par-tout de son éminente sainteté.

Tant de fatigues qu'il venoit d'essuyer méritoient bien qu'il se donnât quelque repos : mais ce grand prélat, incapable de s'occuper d'autres choses que de ce qui pouvoit contribuer à la sanctification de son peuple, ne fut pas

plus tôt de retour, qu'il composa des instructions pour les confesseurs. On ne sauroit les lire sans demeurer d'accord que, si elles sont pleines de douceur, elles sont au moins exemptes du relâchement qu'on a eu la témérité de lui imputer.

Il n'eut pas plus tôt achevé cet ouvrage, qu'il se prépara pour prêcher le carême à Annecy. Il s'en acquita avec son zélé ordinaire. Il connoissoit les maux de son peuple, il en savoit les remèdes ; son exemple soutenoit toujours ses discours, et il n'exigeoit rien des autres qu'il ne pratiquât lui-même avec la dernière exactitude. Dieu répandit sur son travail des bénédictions encore plus abondantes qu'à l'ordinaire ; il n'y avoit point de pécheurs si endurcis qui pussent résister à la force de l'esprit qui parloit par sa bouche²⁴². Il commençoit leur conversion par ses discours publics ; il l'achevoit et l'affermissoit dans les entretiens particuliers : c'étoit sa principale affaire, et il n'y en avoit point qu'il ne quittât quand il s'agissoit d'entendre ou de consoler un pécheur.

Les fêtes de Pâques étant passées, et le président Favre se trouvant alors à Annecy, ils formèrent ensemble le dessein d'y établir une académie de philosophie, de théologie, de jurisprudence, de mathématiques, et de lettres humaines²⁴³. Ils excelloient tous deux dans toutes ces sciences, et personne n'étoit plus capable d'exécuter un dessein si utile. Deux motifs les portèrent à faire cet établissement : l'un, qu'ils étoient persuadés que rien ne contribue davantage à introduire et à entretenir le désordre dans une ville que l'oisiveté ; l'autre, qu'il y avoit quantité de bons esprits à Annecy et aux environs, qui, faute d'être aidés, ne faisoient pas dans les sciences les progrès qu'ils étoient capables de faire. Toutes choses étant disposées pour l'exécution de ce dessein, ils en écrivirent au duc de Savoie, pour le prier d'accorder à cette académie quelques privilèges qui pussent encourager ses sujets à parvenir à la fin qu'ils s'étoient proposée. Le duc les accorda, et le duc de Nemours fut prié en même temps de vouloir bien être le protecteur de la compagnie. François le devoit être après lui, et ses successeurs dévoient avoir le même droit. Les statuts furent dressés : l'on choisit deux sujets capables de faire honneur à la compagnie ; et le saint prélat fit l'ouverture de la première assemblée par un discours des plus éloquents. Le

président Favre fit l'ouverture de la seconde. La compagnie s'établit de la sorte, et le saint prélat en tira tous les avantages qu'il s'étoit proposés.

(1607) Quelque temps après, Jean-François de Sales revint de Rome, et lui rapporta les bulles qu'il avoit demandées, avec des lettres de sa sainteté et du cardinal Pamphile. Celles du cardinal ne contenoient qu'une félicitation sur les soins continuels qu'il prenoit pour le rétablissement de la foi et de la piété dans son diocèse. Celles du pape étoient accompagnées d'une commission apostolique pour la réformation de quelques monastères dont il lui avoit écrit. Le cardinal Arrigon lui écrivit presque dans ce même temps, de la part de sa sainteté, pour savoir son sentiment sur la fameuse contestation *de auxiliis*, ou de la prédestination, et de la manière dont la grâce concourt avec la liberté de l'homme²⁴⁴.

Cette question, après avoir été agitée long-temps dans les écoles, avoit été portée au tribunal de Clément VIII par les dominicains²⁴⁵ : ils avoient les jésuites pour partie²⁴⁶. Les premiers soutenoient les décrets prédéterminants : les jésuites défendoient la science moyenne. Le pape, qui étoit habile, voulut examiner à fond cette question : il établit pour cela une congrégation composée des plus savants cardinaux et des théologiens les plus fameux ; et il y présida lui-même. On s'assembla souvent : on disputa long-temps de part et d'autre avec beaucoup de chaleur ; mais enfin le pape mourut sans avoir rien décidé sur cette question.

Paul V ayant été élu à la place de Clément VIII, l'affaire fut reprise avec encore plus de chaleur qu'auparavant : ce ne fut plus une simple dispute entre des théologiens ; elle devint, pour ainsi dire, une affaire d'état. Les démarches qu'on fit à cette occasion, avec beaucoup de chaleur, pour une affaire très importante d'elle-même, donnèrent au pape de nouvelles considérations. Il résolut de ne rien décider sans avoir consulté les plus savants hommes de l'Europe ; et ce fut pour cela que le cardinal Arrigon écrivit de sa part à l'évêque de Genève, pour savoir son sentiment sur cette fameuse question, qui commençoit à partager tous les théologiens catholiques.

François ne fit point comme la plupart de ceux que sa sainteté avoit fait consulter²⁴⁷. Les uns s'étoient déclarés pour les décrets prédéterminants, et les autres pour la science moyenne : le saint prélat prit un autre parti. Il

répondit au cardinal qu'après avoir examiné à fond la dispute dont il étoit question, il y trouvoit de part et d'autre des difficultés dont il étoit effrayé ; que le temps n'étoit pas propre à faire une décision ; que les esprits étoient trop échauffés pour se soumettre paisiblement à une condamnation ; qu'on le devoit attendre de leur respect pour le saint-siège, mais que cela n'étoit pas toujours fort sûr ; qu'il n'étoit pas à propos de mettre leur soumission à une pareille épreuve, et qu'il valoit beaucoup mieux s'attacher à faire un bon usage de la grâce, que d'en former des disputes qui ont toujours altéré la charité et troublé la paix de l'Église.

François garda toujours la même modération à l'égard des deux partis : il est certain que son esprit n'étoit point tellement en suspens sur la question dont on vient de parler, qu'il ne penchât plus d'un côté que de l'autre ; et l'on voit assez quel étoit son sentiment dans son *Traité de l'amour de Dieu*.

Cependant il recevoit également bien les dominicains et les jésuites ; il étoit persuadé qu'on disputoit de part et d'autre de bonne foi, et il ne croyoit pas que son sentiment particulier dût faire loi pour les autres. Il blâmoit hautement cet esprit de parti, qui fait passer si souvent de la haine des opinions à celle des personnes. La loi de la charité, si recommandée dans l'Écriture sainte, étoit, selon lui, la loi suprême, la plus inviolable de toutes les lois, à laquelle tout devoit céder. Il ne pouvoit souffrir qu'on traitât d'hérétiques des catholiques vivants dans l'union de l'Église, pour des opinions sur lesquelles elle ne s'étoit point expliquée. « Eh quoi ! disoit-il dans ces occasions, sommes-nous à Paul, à Apollon, ou à Céphas ? Ne sommes-nous pas à Jésus-Christ ? Paul, Apollon, Céphas, ont-ils été crucifiés pour nous ? nous ont-ils rachetés ? ou avons-nous été baptisés en leur nom²⁴⁸ ? » Non seulement il n'approuvoit pas qu'on traitât d'hérétiques ceux que l'Église n'avoit pas privés de sa communion, mais il désapprouvoit extrêmement qu'on se donnât réciproquement des noms de sectes. « Chrétien est mon nom, disoit-il, catholique est mon surnom. Voilà comme doivent parler ceux qui aiment sincèrement l'Église de Jésus-Christ. »

Quelque temps après que François eut envoyé au pape son sentiment sur la question *de auxiliis*, il partit pour aller aux extrémités de son diocèse visiter plusieurs paroisses auxquelles il croyoit que sa visite générale

n'avoit pas suffi. Il étoit persuadé qu'une première visite peut à peine donner une connoissance générale et superficielle des affaires et des besoins des peuples . que ce n'étoit pas assez de faire des ordonnances utiles, mais qu'il falloit tenir la man^{re} à ce qu'elles fussent exécutées. L'expérience lui avoit même appris qu'il falloit quelquefois y ajouter ou en retrancher, et qu'il est peu de lois générales qu'il ne faille quelquefois accommoder aux circonstances des temps et aux besoins des particuliers.

Dieu bénit les soins de ce vigilant prélat : il acheva le rétablissement de trente-trois paroisses, dans les lieux où, onze ans auparavant, il n'avoit trouvé que des ministres. « J'y fus en ce temps-là, ajoute-t-il dans une de ses lettres, trois ans prêcher seul, avec toutes les contradictions qu'il est aisé de s'imaginer : mais Dieu m'en a bien récompensé dans ce voyage ; car, au lieu qu'il n'y avoit alors dans tous ces lieux que cent catholiques, je n'y ai pas trouvé cent huguenots. »

François continuait ses visites avec toute la joie que la réunion de tant d'ames à l'Église catholique étoit capable de lui donner, lorsqu'il reçut des lettres qui lui apprirent la mort de Jeanne de Sales, la plus jeune de ses sœurs, mais celle aussi qu'il aimoit avec le plus de tendresse²⁴⁹. Madame de Chantal, étant venue à Annecy, la lui avoit demandée pour la tenir quelque temps auprès d'elle ; et François, qui ne croyoit pas lui pouvoir procurer une meilleure éducation que celle que cette sainte veuve étoit capable de lui donner, la lui avoit confiée. Elle ne fut pas plus tôt arrivée à Montelon où madame de Chantal faisoit alors sa demeure, qu'elle tomba malade d'une fièvre, accompagnée d'une dyssenterie. L'amitié que madame de Chantal avoit pour elle ne lui permit pas de rien négliger pour la soulager et pour la servir . mais les soins et les remèdes furent inutiles ; elle mourut à l'âge de quatorze à quinze ans, belle, bien faite, douce, pleine d'esprit et de piété. Madame de Chantal en fut pénétrée de douleur, et le témoigna au saint prélat en lui mandant cette triste nouvelle.

François, quoiqu'il fût lui-même très affligé (car il n'est pas de la vertu d'être insensible et sans affection pour ceux avec qui Dieu nous a unis par les liens d'un même sang) ; quoiqu'il fût donc très sensible à cette perte, il trouva de l'excès dans l'affliction de madame de Chantal ; il l'en reprit, et la consola en même temps, mais en des termes qui font trop connoître son

caractère pour ne les pas rapporter. « de vous vois, lui écrit-il, avec un cœur vigoureux qui aime et qui veut ardemment, et je lui en sais bon gré, car ces cœurs à demi morts à quoi sont-ils bons ? Il faut pourtant, ma chère fille, le retenir un peu, et faire pour cela tous les matins une ferme résolution d'aimer la volonté de Dieu aux occasions les plus insupportables. »

Il décrit dans un autre endroit ses sentiments sur cette perte ; il dit qu'il avoit interrompu ses visites, pour venir consoler sa mère et ses frères, qu'il savoit être très affligés de cette perte ; il dit qu'il avoit été sensiblement touché de l'affliction de sa famille ; il demeure même d'accord qu'il y avoit en cela quelque chose de trop humain.. Mais les saints sont des censeurs rigoureux de leur propre conduite ; on en jugera par la manière dont il exprime ses propres sentiments. « Quant à moi, dit-il, ô vive Jésus ! je tiendrai toujours le parti de la providence divine ; elle fait tout bien, et dispose de toutes choses au mieux. Quel bonheur pour cette fille d'avoir été ravie au monde avant que sa malice eût perverti son esprit, et d'être sortie de ce lieu corrompu avant que d'y avoir été souillée. »

Encore un coup, la véritable piété ne demande point une ame dure et sans compassion. Jésus-Christ, le grand modèle des saints, ne crut pas devoir refuser des larmes à la mort du Lazare, qu'il aimoit ; il fut touché de l'affliction de ses sœurs. Il est donc permis d'être sensible : mais on le doit être d'une manière modérée, qui n'ait rien d'outré ni d'emporté, et qui soit toujours soumise à la volonté de Dieu. Une douleur obstinée, qui n'écoute rien, qui ne regarde jamais d'où partent les coups qui nous affligent, ne peut être que très blâmable ; il est rare qu'elle soit sans murmure contre la manière toujours sage, toujours pleine de bonté, dont Dieu dispose des choses ; et c'est ce qu'il faut éviter avec soin.

Madame de Chantal profita des avis du saint prélat : elle se soumit aux ordres de Dieu ; mais elle ne s'en tint pas quitte envers la maison de Sales ; elle crut devoir la dédommager de la perte qu'elle venoit de faire à son occasion, et c'est ce qui lui fit prendre la résolution de marier une de ses filles à un des frères du saint évêque ; elle l'exécuta en son temps, du consentement de sa famille, qui se tint fort honorée de son alliance.

François, de son cote, après avoir donné le temps qu'il jugea nécessaire à la consolation de sa mère et de sa famille, recommença ses visites, et les

interrompit encore pour aller prêcher l'avent à Annecy²⁵⁰. (1608) L'année suivante, il prêcha le carême à Rumilly, petite ville de Savoie, où il étoit attendu depuis long-temps. Il y reçut des lettres du duc de Savoie, qui l'obligèrent, le carême fini, d'aller à Thonon pour des affaires pressantes. On raconte une chose qui lui arriva en chemin, qui est une preuve bien sensible de sa mortification. Il fut obligé de loger chez un de ses amis : on se mit à table ; mais celui qui avoit mis le couvert s'étoit mépris, et avoit mis de la farine dans la salière, au lieu de sel. Ceux qui lui tenoient compagnie s'en aperçurent bientôt ; mais le saint prélat, accoutumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeoit, continuoit à se servir de la farine au lieu de sel, et ne s'en fût peut-être pas aperçu, si le maître du logis, en ordonnant qu'on changeât de salière, ne lui en eût fait des excuses. Le saint prélat, qui cachoit ses vertus avec autant de soin que les autres en ont pour cacher leurs défauts, fut un peu mortifié de ce qu'on s'étoit aperçu du peu de réflexion qu'il faisoit à ce qu'on servoit devant lui ; il changea aussitôt de discours ; et le respect qu'on avoit pour lui fit que chacun supprima ce qu'il pensoit d'une vie qui paroissoit n'avoir rien d'extraordinaire, mais qui étoit effectivement si mortifiée.

François apprit dans ce même temps qu'un religieux d'un ordre des plus austères lui avoit rendu un mauvais office auprès de sa sainteté²⁵¹. Il lui avoit écrit que l'évêque de Genève ne veilloit pas avec assez de soin à bannir de son diocèse la lecture des livres hérétiques ; qu'il y en arrivoit tous les jours de Genève des plus dangereux, qui étoient reçus et lus avec avidité par les nouveaux catholiques, et que, si ce désordre continuoit, on n'en pouvoit attendre qu'une rechute déplorable de ces malheureux dans leurs anciennes erreurs.

Il seroit difficile de dire la raison qui avoit pu porter ce religieux à avancer une pareille calomnie. Tout ce qu'on en sait est qu'il étoit venu dans le diocèse de Genève en qualité de missionnaire. C'étoit un homme d'un zèle outré, qui ne ménageoit rien, et qui ne pouvoit souffrir qu'on usât de ménagement avec les hérétiques. Son savoir étoit des plus médiocres, et il étoit accompagné de toute la présomption dont un demi-savant peut être capable ; caractère dangereux, et directement opposé à celui du saint prélat. Il avoit souvent exercé sa patience ; et il l'eût fait bien plus long-temps si,

dans la persuasion où il étoit qu'il nuisoit beaucoup plus qu'il ne servoit, il ne l'eût fait révoquer par ses supérieurs.

L'humilité n'a jamais été attachée à aucun état particulier : on a beau en faire une profession extérieure et publique, l'amour-propre a d'étranges ressources ; ce qu'il perd d'un côté, il le regagne de l'autre ; tout sert à le nourrir, souvent même ce qui paioit le devoir détruire. Le religieux dont on vient de parler regarda la révocation de ses supérieurs comme une injure que lui faisoit l'évêque de Geneve ; et ce fut apparemment pour se venger qu'il s'avisa de le calomnier auprès du pape. Il ne pouvoit pas choisir une accusation plus éloignée de toute apparence que celle qu'il intenta contre le saint prélat. Sa vigilance sur le fait dont il s'agissoit ne pouvoit aller plus loin ; et comme il étoit persuadé que la lecture des mauvais livres est une des choses du monde la plus capable de corrompre l'esprit et le cœur, il n'épargnoit rien pour en empêcher le cours. Mais la haine fut toujours aveugle ; d'ailleurs, comme l'accusation venoit de loin, il n'étoit pas aisé de vérifier la fausseté : ce religieux du moins le crut ainsi ; et, sur ce dangereux préjugé, il ne fit point de difficulté de se rendre l'accusateur d'un saint évêque, dont il ne pouvoit ignorer l'innocence, puisqu'ayant travaillé dans son diocèse, il ne se pouvoit pas faire qu'il n'eût été lui-même témoin de bien des choses qui ne laissoient aucun lieu d'en douter.

FIN DU PREMIER VOLUME.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

Oeuvres complètes de saint François de Sales,...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10436876>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et

fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale

la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

1 De ce grand nombre de mots, d'expressions et de tours qu'a employés S. François de Sales dans ses écrits, et que l'usage a depuis bannis de notre langue, plusieurs n'ont pas été remplacés, et beaucoup d'autres ne l'ont été que très imparfaitement. Ce sont pourtant ces mots, ces expressions, ces tours, ou point du tout ou très imparfaitement remplacés, qui répandent dans le style du saint auteur cette dévotion, cette onction, cette force, cette énergie, cette belle simplicité, cette naïveté charmante, qu'on y admire. Aussi les cherche-t-on vainement dans ces plates imitations, dans ces traductions prétendues que la démangeaison d'imprimer, ou qu'une fausse complaisance pour le peu de goût de quelques lecteurs, nous a malheureusement procurées. Voyez LA BRUYÈRE, au dernier paragraphe du XIV^e chapitre des *Caractères*.

(Remarque de l'éditeur.).

2 L'original de Joinville a été retrouvé depuis l'époque à laquelle écrivoit le père de Tournemine ; il a été imprimé à l'imprimerie royale en 1761, 1 vol. in-folio.

Il est vrai aussi qu'un confrère du père de Tournemine, faute peut-être d'avoir lu ce mémoire, ou d'en avoir senti toute la force, a entrepris de *corriger* le *Traité de l'amour de Dieu*. Il rend justice, dans la préface des trois volumes qu'il en a extraits, à *la noble simplicité*, à *la naïveté*, à *l'onction*, aux *grâces du style* du saint prélat, qu'il appelle un *auteur inimitable*. Il convient que *les expressions* même qu'il *forge* sont *vives, naturelles, et expriment bien ce qu'il veut dire* : mais il ajoute, par une contradiction manifeste, que *son langage suranné rebute*, et qu'on *ne peut plus supporter ses expressions* ; que son style est quelquefois *bas*, ses *metaploies* outrées ; et c'est, dit-il, ce qui l'a *déterminé à regarder le traité du saint évêque de Genève comme un ancien bâtiment qu'il falloit détruire*, en *en réservant* toutefois *les matériaux pour en construire un nouvel édifice* : comparaison singulière, qui n'aura pas édifié les filles bienaimées de ce grand saint. Mais qu'en auroit pensé le savant auteur de cette lettre ? et qu'en auront pensé, qu'en pensent encore, qu'en penseront à l'avenir tous les gens de goût ? Heureusement les extraits du père F*** ne nous ont pas fait perdre *l'original* : *l'ancien bâtiment* subsiste dans toute sa beauté,

comme le *nouvel édifice* subsiste dans toute la sienne, et les vrais connoisseurs sont à même de prononcer sur l'un et sur l'autre.

3 Pleinement instruit de la ferme et invariable résolution où sont les religieuses de la première maison de la Visitation d'Annecy de ne jamais consentir que l'on touche au style ni au langage du saint prélat, on croiroit faire injure à tous les autres monastères de l'ordre, en les soupçonnant capables de penser autrement sur ce point. Indépendamment du respect, de l'estime et de l'amour filial dont ils sont pénétrés pour leur saint fondateur, respect, estime, amour, qui doivent les rendre jaloux de conserver dans toute leur intégrité, et sans la moindre altération, les trésors de doctrine céleste dont il les a enrichis, la déférence parfaite et tout affectueuse qu'il leur a inspirée pour ce *cher premier monastère*, leur commune et sainte origine, les portera toujours à conformer en tout leurs façons de penser à la sienne.

Mais, quelque solides que soient les conjectures avantageuses que l'on forme ici sur leur compte, on a la satisfaction de pouvoir parler avec encore plus de confiance des sentiments des trois maisons de Paris, parceque l'on a été long-temps à portée de les connoître et de s'en assurer. On rend donc, avec autant de joie que de justice, à toutes les vierges ferventes qui les composent, le témoignage certain et glorieux d'un attachement également inviolable à la personne, à l'esprit, à la doctrine, au style du saint patriarche. Là ne se lisent point ces copies foibles et manquées d'un auteur unique et inimitable en son genre. On veut, en étudiant, dans les écrits immortels de S. François de Sales, les plus pures, les plus sublimes maxi-

4 Joan., c. x, v. 3 et 5.

5 Expression de S. François de Sales dans la préface du Traite de l'amour de Dieu.

6 Dont la dernière édition parut en 1753, Paris, Hérissant, 3 vol. in-12 ; elle a été réimprimée avec beaucoup d'augmentations, et ornée de son portrait et d'un modèle de son écriture, en 2 vol. in-8°, Paris, J.J. Blaise, 1821.

7 M. Camus, évêque de Belley, a rempli, sous ce rapport, les intentions de M. de Marsollier. Son ouvrage, très justement estimé, a été abrégé et mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Il en a été réimprimé à la suite des OEuvres de S. François de Sales, I volume (voyez page xxiv).

- 8 Il se trouve aux Sermons, tome III, page 217.
- 9 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 10 Déposition de la mère de Chantal sur la vie de S. François de Sales.
- 11 TOB. C. VI.
- 12 Déposition de la mère de Chantal.
- 13 Déposition de la mère de Chantal.
- 14 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 15 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 16 Épît. I aux Cor. c. XVII.
- 17 Maupas, *Vie de S. François de Sales*, première partie, c. v.
- 18 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 19 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 20 Virgile, *Enéide*, liv. I.
- 21 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 22 Charles-Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 23 Voyez Lettres de Ste Chantal au R.P. dorn Jean de S.-François, Paris, 1821, tome Ier, lettre 121.
- 24 Dans la bulle de sa canonisation. Voyez l'Esprit de S. François de Sales, Paris, 1821.
- 25 Déposition de la mère de Chantal.
- 26 Annon. *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 27 Annon. liv. II.
- 28 Épît. CXII.
- 29 JOAN c. II, v. 20.
- 30 Annon. liv. I.
- 31 Auguste de Sales, liv. I.
- 32 Annon, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 33 Claude de Granier.
- 34 Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. II
- 35 Auguste de Sales, liv. II.
- 36 Auguste de Sales, liv. II.
- 37 Act. XXVII, v. 15.
- 38 Auguste de Sales, liv. I.
- 39 Auguste de Sales, liv. II.

- 40 Armon. *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 41 Auguste de Sales, *Vie de S. François de Sales*, liv. II
- 42 Anon. liv. I.
- 43 Auguste de Sales, liv. II ; Anon. liv. I.
- 44 Luc, c. II.
- 45 Auguste de Sales, liv. II.
- 46 Anon. liv. I.
- 47 Auguste de Sales, liv. II.
- 48 Auguste de Sales, liv. I.
- 49 Anon, liv. II.
- 50 Jérém. c. XIV, v. 5.
- 51 Jerem. c. II, v. 15.
- 52 Auguste de Sales, liv. II.
- 53 Anon., *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 54 Auguste de Sales, liv. II.
- 55 Daillé en convient dans son Apolog.
- 56 I. THESS. c. III.
- 57 Sess. 25. Decer. de inv., etc.
- 58 Catéchisme des prétendus réformés.
- 59 Anon., *Vie de S. François de Sales*, liv. I.
- 60 Auguste de Sales, liv II. – – (2) Id.
- 61 Anon., liv. I.
- 62 Auguste de Sales, liv. II
- 63 Anon., liv. I.
- 64 Auguste de Sales, liv. II.
- 65 Anon., liv. I.
- 66 Auguste de Sales, liv. I.
- 67 Anon., liv. I.
- 68 Auguste de Sales, liv. II
- 69 Auguste de Sales, liv. II ; Anon., liv. I
- 70 Anon., liv. I.
- 71 Auguste (le Sales, liv. II
- 72 Anon., liv. I.
- 73 *Id. ibid.*

- 74 Auguste de Sales liv. II.
75 Anon., liv. I.
76 Auguste de Sales, liv. II.
77 Anon., liv. I.
78 Auguste de Sales, liv. II ; Anon., liv. I.
79 Auguste de Sales, liv. II.
80 Auguste de Sales, liv. II ; Annon. liv. I.
81 Auguste de Sales, liv. II.
82 Auguste de Sales, liv. II ; Anon, liv. I.
83 Auguste de Sales, liv. II.
84 Auguste de Sales, liv. II.
85 Auguste do Sales, liv. II
86 Anon., liv. I
87 Auguste de Sales, liv. II.
88 Auguste de Sales, liv. II.
89 Voyez tome I^{er} des *Lettres*, lettre 19.
90 Auguste de Sales, liv. II.
91 A non., liv. I ; Auguste de Sales, liv. II.
92 Voyez tome I^{er} des *Lettres*, lettre 19.
93 Auguste de Sales, liv. II.
94 Auguste de Sales, liv. II.
95 Auguste de Sales, liv. II
96 Auguste de Sales, liv. II ; Anon., liv. I.
97 Auguste de Sales, liv. II.
98 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I
99 Anon., liv. I
100 Auguste de Sales, liv. II ; Anon. liv. !..
101 Anon. liv. I.
102 Anon., liv. I
103 Auguste de Sales, liv. V
104 Anon., liv. I
105 Auguste de Sales, liv. III.
106 Anon., liv. I.
107 Auguste de Sales, liv. III.

- 108 Anon, , liv. I.
- 109 Auguste de Sales, liv. II.
- 110 Auguste de Sales, liv. III ; Anon.. liv. I.
- 111 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I.
- 112 Auguste de Sales, liv. II.
- 113 Anon., liv. I.
- 114 A non., liv. I
- 115 Tenu en 1527.
- 116 Anon., liv. I,
- 117 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I.
- 118 Auguste de Sales, liv. III.
- 119 Auguste de Sales, liv. III.
- 120 Anon., liv. I.
- 121 Auguste de Sales, liv. III.
- 122 Anon., liv. I.
- 123 Anon., liv. I.
- 124 Auguste de Sales, liv. III.
- 125 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I
- 126 Péréfixe, *Histoire de Henri-le-Grand*, IIe part.
- 127 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I.
- 128 Anon., liv. I
- 129 Auguste de Sales, liv. III.
- 130 Anon., liv. I.
- 131 Auguste de Sales, liv. III ; Aaon., liv. I.
- 132 Auguste de Sales, liv. III,
- 133 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I.
- 134 Henri IV.
- 135 Auguste de Sales, liv. III
- 136 Auguste de Sales, liv. II.
- 137 Anon., liv. I.
- 138 Péréfixe, *Histoire de Henri-le-Grand*, III^e partie.
- 139 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. I.
- 140 Anon., liv. I
- 141 Matthieu, c. v, v, 25.

- 142 Auguste de Sales, liv. II.
- 143 Philip., c. iv, v. 13.
- 144 Auguste de Sales, liv. IV.
- 145 Auguste de Sales, liv. IV.
- 146 Jérém, c. v.
- 147 Anon., liv. I,
- 148 Gal., c. III, v. 3.
- 149 Auguste de Sales, liv. III ; Anon., liv. I.
- 150 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. I.
- 151 Prov, c. v.
- 152 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. I.
- 153 Anon., liv. I.
- 154 Auguste de Sales. liv. IV.
- 155 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. I
- 156 Anon., liv. I.
- 157 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. I.
- 158 Péréfixe, *Histoire de Henri-le-Grand*, III^e partie.
- 159 Anon., liv. I.
- 160 Ezéch., c. XIII, v. 5.
- 161 Anon., liv. I.
- 162 Auguste de Sales, liv, V ; Anon., liv. I.
- 163 Auguste de Sales, liv. III
- 164 Rom. c. XVII.
- 165 Auguste de Sales, liv. V
- 166 Auon., liv. I.
- 167 Auguste de Sales, liv. V.
- 168 Anon., liv. I.
- 169 Dans ses Portraits
- 170 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I.
- 171 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I
- 172 Quoiqu'il ne fût pas encore évêque de Genève, le roi et la cour l'appeloient toujours M, de Genève.
- 173 Henri III ;
- 174 Anon., liv. I.

- 175 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I.
176 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I.
177 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I.
178 Anon., liv, XII
179 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. II
180 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I
181 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. II.
182 Auguste de Sales, liv. V.
183 I. Timoth., c. 1, v. 5.
184 Auguste de Sales, liv. V.
185 Sess. 5, c. 2, de rem.
186 Luc., c. IV, v. 43.
187 I. Cor., c. I, v. 1.
188 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. II.
189 Auguste de Sales, liv. V.
190 Anon., liv. I.
191 Auguste de Sales, liv. V.
192 Spon, *Histoire de Genève*, liv. III
193 Auguste de Sales, liv. V
194 Auguste de Sales, liv. V,
195 Auguste de Sales, liv. V.
196 Possid., *Vie de S. Augustin*,
197 Conc. de Cartilage, can. 31 et 32.
198 Act. c. II.
199 Anon., liv. II.
200 Auguste de Sales, liv. VI.
201 Auguste de Sales, liv. V.
202 Anon., liv. II.
203 Auguste de Sales, liv. V.
204 Auguste de Sales, liv. V.
205 Auguste de Sales, liv. V.
206 Auguste de Sales, liv. V.
207 Auguste de Sales, liv. V.
208 Auguste de Sales, liv. V.

- 209 Monod, *Traite des droits de Savoie sur Genève*.
- 210 En 1417
- 211 Frédéric Spanheim, *le Citadin de Genève* ; Spon, *Histoire de Geneve*, liv. II.
- 212 *Cornes fudelis advocatus sub episcopo esse debet*.
- 213 Spon, liv. II.
- 214 De l'an 1284
- 215 Spon, *Histoire de Genève*, liv, II
- 216 Spon, liv. XI.
- 217 Auguste de Sales, liv. V.
- 218 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. I.
- 219 Auguste de Sales, liv. V ; Anon., liv. XI.
- 220 Auguste de Sales, liv, V ; A non., liv. XI.
- 221 Anon., liv. XI.
- 222 Auguste de Sales, liv. VI ; Anon., liv. XI.
- 223 Auguste de Sales, liv. VI.
- 224 Auguste de Sales, liv. VI.
- 225 Anon., liv. XI.
- 226 Anon., liv. II.
- 227 Auguste de Sales, liv. VI.
- 228 Auguste de Sales, liv. VI.
- 229 Anon., liv. XI.
- 230 Anon., liv. II.
- 231 Auguste de Sales, liv. V.
- 232 Act. 20.
- 233 Auguste de Sales, liv. VI.
- 234 Auguste de Sales, liv. IV ; Anon., liv. XI.
- 235 Maupas, *Vie de S. François de Sales*, IIe partie, p. 12.
- 236 Anon., liv. II.
- 237 Auguste de Sales, liv. VI.
- 238 Auguste de Sales, liv- V.
- 239 Luc, c. XXX, v. 21.
- 240 Anon., liv. III.
- 241 Auguste de Sales, liv. VI,

- 242 Auguste de Sales, liv. VI.
243 Anon., liv. XI.
244 Auguste de Sales, liv. VII.
245 Au commencement de 1600.
246 Anon., liv. XI.
247 Auguste de Sales, liv. VII ; Anon., liv. XI.
248 Première aux Cor., c. I.
249 Auguste de Sales, liv. VII.
250 Auguste de Sales, liv. VII
251 Auguste de Sales, liv. VII ; Anon., liv, *XI*

Table des matières

1. Page de titre
2. AU PAPE PIE VII.
3. LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL CONSALVI, EN RÉPONSE A LA DÉDICACE.
4. TRADUCTION DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE.
5. AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.
6. LETTRE DU P. DE TOURNEMINE SUR LES OUVRAGES ET LE STYLE DE S. FRANÇOIS DE SALES.
7. PANÉGYRIQUES DE S. FRANÇOIS DE SALES.
8. VOCABULAIRE DES VIEUX MOTS QUI SE TROUVENT DANS LES OEUVRES DE S. FRANÇOIS DE SALES,
9. A MADAME DE MAINTENON.
10. AVERTISSEMENT.
11. VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.
 1. LIVRE PREMIER.
 2. LIVRE SECOND.
 3. LIVRE TROISIÈME.
 4. LIVRE QUATRIÈME.
 5. LIVRE CINQUIÈME.
12. Notes
13. À propos de cette édition numérique